

DAKAR 2014

RAPPORT
DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DE LA FRANCOPHONIE
2012-2014 De Kinshasa à Dakar

SOMMAIRE

<i>Message du Secrétaire général de la Francophonie</i>	2
<i>Femmes et jeunes en Francophonie : vecteurs de paix, acteurs de développement</i>	8
Vers plus d'égalité entre les femmes et les hommes	13
Agir avec et pour les jeunes	17
Les Jeux de la Francophonie : une rencontre féconde du sport et de la création	23
<i>Agir ensemble pour mieux répondre aux enjeux mondiaux</i>	28
Des valeurs partagées pour une mobilisation réaffirmée	33
Des partenariats en faveur de la paix, du développement et de la solidarité	39
Un Plan de gestion stratégique axé sur la culture du résultat	45
<i>Une langue partagée pour une diversité réaffirmée</i>	48
La promotion de la langue française et de la diversité linguistique	53
La diversité et le développement culturels	61
L'appropriation de la culture numérique	70
<i>Un engagement fort pour la paix, la démocratie et les droits de l'Homme</i>	74
La prévention et le règlement pacifique des crises et des conflits	79
Le soutien et la consolidation de la démocratie	89
La promotion et la protection des droits de l'Homme	96
<i>Une éducation de qualité pour tous</i>	102
Le renforcement des compétences	107
L'enseignement du français en contexte plurilingue	112
La formation professionnelle et technique	117
L'enseignement supérieur et la recherche	119
<i>Un espoir durable pour le développement</i>	126
Le plaidoyer et les concertations	131
Les activités de veille stratégique	133
Des capacités renforcées pour plus de solidarité	137
<i>Perspectives de la Francophonie à l'horizon 2022</i>	146
Le Cadre stratégique de la Francophonie (2015-2022)	148
Une forte implication dans l'agenda du développement	150
Des stratégies francophones ambitieuses à accompagner	150
<i>Annexes</i>	154

DAKAR 2014

RAPPORT
DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DE LA FRANCOPHONIE
2012-2014 De Kinshasa à Dakar

MESSAGE DE

Abdou Diouf

Secrétaire général de la Francophonie



Le présent rapport rend compte des activités menées par la Francophonie entre le Sommet de Kinshasa (octobre 2012) et septembre 2014. Ce biennium revêt un caractère particulier puisqu'il verra l'achèvement, à la fin de l'année, de la mise en œuvre du Cadre stratégique décennal adopté par les chefs d'État et de gouvernement en 2004 lors du Sommet de Ouagadougou, et l'adoption, lors du Sommet de Dakar, en novembre prochain, d'un nouveau cadre pour les huit années à venir.

Les concertations, les consultations, les réflexions conduites pour l'élaboration de ce nouveau cadre nous ont bien évidemment amenés à porter un regard rétrospectif lucide sur les orientations adoptées et les actions menées durant ces dix dernières années.

Nous nous devons, quoi qu'il en soit, de procéder à cet exercice, dans la mesure où, dans un monde globalisé, en proie à des mutations profondes, à des crises persistantes, à des défis et des menaces renouvelés, mais aussi dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint, la Francophonie, à l'instar de la plupart des organisations régionales et internationales, doit s'interroger sur la pertinence de ses modes de fonctionnement et de ses interventions, non pas au nom d'une quelconque quête d'identité, mais dans un souci d'efficacité accrue au service des populations de ses pays membres, ainsi que dans une volonté de magistrature d'influence croissante sur l'échiquier mondial.

Nous savons qui nous sommes : une communauté fondée sur le partage de la langue française. Nous savons quelles valeurs nous voulons promouvoir, entre nous, et plus largement dans l'architecture encore et toujours en gestation d'un ordre mondial nouveau : l'humanisme, un humanisme qui ne va pas spontanément de pair avec la mondialisation économique et financière ; la solidarité, une solidarité internationale qui demeure bien en deçà des crises et des enjeux du moment ; l'unité dans le respect de la diversité, une unité, une universalité – celle-là même qui est au fondement des droits de l'Homme – qui pourrait bien être amenée à se fragmenter au nom, précisément, de la diversité.

Ce biennium charnière a donc été largement placé sous le signe de la consolidation, non pas seulement conçue comme une volonté d'approfondissement, mais aussi comme une volonté d'inflexion, d'adaptation, d'innovations en cours ou à venir, dictées par les enseignements de l'expérience, les besoins et les réalités du terrain, mais aussi par le contexte international, et ce dans les quatre secteurs d'intervention qui sont les nôtres et qui ont fait la preuve de leur pertinence, tant parce qu'ils sont complémentaires que parce qu'ils nous permettent d'embrasser toutes les grandes problématiques ou les grandes tensions internationales actuellement à l'œuvre.

Consolidation, tout d'abord, de la galaxie francophone qui a continué de se renforcer, tout en s'ouvrant à de nouveaux acteurs, avec le souci constant de favoriser la mutualisation, les complémentarités et les synergies. →

“
Ce biennium charnière a été largement placé sous le signe de la consolidation, non pas seulement conçue comme une volonté d'approfondissement, mais aussi comme une volonté d'inflexion, d'adaptation, d'innovations en cours ou à venir (...).”

“
(...) cette volonté
d’impliquer toujours
plus les femmes
et les jeunes
présuppose une
politique d’éducation
et de formation
ambitieuse,
celle-là même que
nous avons continué
de consolider (...).”

En témoignent la réussite avérée des programmes menés conjointement par l’Organisation internationale de la Francophonie (OIF), l’Agence universitaire de la Francophonie (AUF), TV5MONDE, l’Université Senghor ou l’Association internationale des maires francophones (AIMF), à l’instar de l’Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres (Ifadem), de l’Initiative École et langues nationales en Afrique (Élan-Afrique), ou du Volontariat international de la Francophonie, l’implication résolue de l’OIF et des opérateurs au service d’une politique intégrée de la langue française, l’effort de mise en cohérence des orientations et des programmations de chacun de ces acteurs, mais aussi de l’Assemblée parlementaire francophone (APF), de la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d’expression française (Confejès) et de la Conférence des ministres de l’Éducation des États et gouvernements de la Francophonie (Confémén), avec le nouveau Cadre stratégique de la Francophonie et la programmation afférente qui seront adoptés à Dakar.

En témoignent, aussi, la montée en puissance des réseaux institutionnels, la refondation de notre collaboration historique avec la société civile, l’ouverture, pour la première fois, en juin 2014, à Dakar, de la Conférence des organisations nationales gouvernementales (ONG) et des organisations de la société civile (OSC) au réseau des associations professionnelles, aux experts francophones, aux ONG œuvrant dans les pays en crise ou en transition, au Réseau francophone pour l’égalité femme-homme et à la Plate-forme internationale des réseaux jeunesse francophones, ces deux derniers réseaux, lancés respectivement en 2013 et 2014, illustrant bien notre volonté de ne pas seulement considérer les femmes et les jeunes comme des destinataires de nos programmes, mais aussi comme des acteurs à part entière de la galaxie francophone.

C’est dans cet esprit qu’il faut lire, par-delà notre engagement suivi pour l’intégration du genre dans toutes nos initiatives et actions, et dans la lutte contre les discriminations et les violences faites aux femmes et aux filles, la tenue, en 2013, à Paris, du 1^{er} Forum mondial des femmes francophones. C’est dans cet esprit qu’il faut lire, par-delà le Volontariat international de la Francophonie ou encore l’organisation des Jeux de la Francophonie et du Parlement francophone des jeunes, l’élaboration d’une Stratégie jeunesse 2015-2022 qui sera adoptée à Dakar. C’est dans cet esprit, enfin, qu’il faut lire le souhait des autorités sénégalaises de placer les femmes et les jeunes, comme « vecteurs de paix et acteurs de développement », au cœur des débats qu’auront les chefs d’État et de gouvernement lors du XV^e Sommet.

Il est clair, à cet égard, que cette volonté d’impliquer toujours plus les femmes et les jeunes présuppose une politique d’éducation et de formation ambitieuse, celle-là même que nous avons continué de consolider durant ce biennium. Nous avons, en effet, poursuivi notre contribution à l’effort international, qui sera seul à même de permettre aux États d’assurer à tous les enfants, singulièrement aux filles, une éducation de base de qualité, dispensée par des enseignants bien formés, au sein de systèmes éducatifs plus efficaces et plus efficaces. Nous nous sommes également attachés à renforcer l’enseignement, la formation et la recherche orientées vers le développement et l’emploi, tout en prenant plus que jamais en compte les caractéristiques du contexte de nos pays membres, singulièrement en Afrique, marqué par un environnement plurilingue d’enseignement du et en français, ce à quoi est venu répondre, parmi d’autres outils, le lancement en 2012 d’Élan-Afrique.

Dans le même esprit, nous avons recouru, de façon toujours plus ciblée et innovante, aux potentialités qu'offrent les technologies de l'information et de la communication pour répondre à cette autre caractéristique qu'est la forte croissance des effectifs : un choix qui s'est révélé pertinent si l'on en juge le succès remporté, par exemple, par l'ademe, par la mise en place, par l'AUF, de cours en ligne ouverts et massifs (Clom), ou le dispositif « Apprendre et enseigner le français avec TV5MONDE ».

Il est tout aussi évident que notre volonté de faire des femmes et des jeunes des acteurs du développement doit pouvoir s'adosser sur une politique économique structurée. À cet égard, l'intuition globale que nous avons, depuis 2003, de la nécessité de penser le lien entre économie et Francophonie a désormais trouvé à s'incarner dans une véritable Stratégie économique pour la Francophonie, telle que demandée par les chefs d'État et de gouvernement lors du Sommet de Kinshasa.

L'élaboration de cette stratégie, qui sera adoptée au Sommet de Dakar, a permis d'explicitier clairement les deux pôles autour desquels tendaient déjà à s'inscrire la plupart de nos actions : d'une part, le choix, au niveau des systèmes internationaux, de mener le plaidoyer et de joindre notre voix à la voix de ceux qui revendiquent une régulation cohérente, un partage équilibré des richesses à l'intérieur des pays et entre les pays, une évolution des modes de production et de consommation dans le sens d'un usage raisonnable et raisonné des ressources ; d'autre part, l'appui concret au développement d'un espace économique francophone, celui qui réunit les pays où l'on parle, échange, et travaille en français. Cette stratégie est par ailleurs cohérente avec la recherche d'un développement soutenable à l'échelle de la planète, d'une maîtrise du changement climatique et de la préservation de la biodiversité, que mène l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD) depuis le Forum de Lyon en 2012, dans la perspective de la prochaine Conférence sur le climat, en 2015, à Paris.

Cette mobilisation en faveur de l'éducation et de la formation, cette mobilisation en faveur d'un développement durable et solidaire ne peut évidemment prospérer que dans un contexte politique apaisé. Or force est de constater la persistance ou la récurrence de situations de crise ou de conflit au sein de notre espace, et ce malgré l'engagement résolu de la Francophonie en faveur de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme. Cela nous a bien entendu amenés à vouloir préciser, mieux définir et adapter nos interventions dans un certain nombre de secteurs : qu'il s'agisse, notamment, de la prévention des conflits et de la gestion des crises, qu'il s'agisse de l'accompagnement des processus électoraux, qu'il s'agisse de l'appui à la ratification et à la mise en œuvre effective des grands instruments internationaux relatifs aux droits de l'Homme, ou encore du dialogue et de la promotion de la diversité des cultures juridiques. Nous l'avons fait en complémentarité avec nos partenaires internationaux. Nous avons, aussi et surtout, pour ce faire, continué à soutenir le développement et les activités des quinze réseaux institutionnels de la Francophonie, à renforcer notre partenariat avec la société civile, ainsi que notre coopération active avec l'APF.

“ (...) l'intuition globale que nous avons, depuis 2003, de la nécessité de penser le lien entre économie et Francophonie a désormais trouvé à s'incarner dans une véritable Stratégie économique pour la Francophonie (...). ”



Nous avons, dans le même temps, approfondi notre réflexion et notre action en faveur de la lutte contre l'impunité, singulièrement de la justice pénale internationale, des processus de justice, vérité et réconciliation en période de transition. Nous nous sommes, également, mobilisés pour soutenir les efforts déployés en réponse aux nouvelles menaces à la paix, en particulier le terrorisme, ainsi que pour favoriser la participation francophone aux opérations de maintien de la paix.

“
Parler français, dans un contexte de globalisation et d'uniformisation linguistique, est un choix politique et c'est cette conception, cette conscientisation volontariste et exigeante, qui a irrigué et doit toujours plus irriguer nos actions.”

Enfin, ce biennium a été marqué par la consolidation de notre mission pour la promotion de la langue française et de la diversité linguistique, guidée par l'idée que la langue française constitue bien plus qu'un lien fédérateur entre nos membres ou que la langue de notre coopération multilatérale : elle est, tout à la fois, un moyen et une fin, parce que gage de la préservation de la diversité linguistique et culturelle tant au sein de notre espace qu'à l'échelle du monde, et par là même vecteur de démocratisation des relations internationales. Parler français, dans un contexte de globalisation et d'uniformisation linguistique, est un choix politique et c'est cette conception, cette conscientisation volontariste et exigeante, qui a irrigué et doit toujours plus irriguer nos actions.

Le lancement de la Politique intégrée de promotion de la langue française, adoptée par les chefs d'État et de gouvernement lors du Sommet de Kinshasa, en 2012, nous a invités, fort à propos, à renforcer, au sein des différents champs d'intervention de l'OIF et des opérateurs, le caractère « transversal » de notre langue commune, par-delà les programmes qui lui sont spécifiquement dédiés. Dans le même temps, les priorités dégagées par les participants au 1^{er} Forum mondial de la langue française de Québec, en juillet 2012, nous ont confortés dans notre volonté d'amplifier le caractère « intégral » de la langue française, sans complexe et sans autocensure, pour qu'elle demeure non seulement cette langue d'éducation, de formation, de recherche, cette langue officielle et de travail dans les grandes organisations internationales, cette langue du Mouvement olympique, cette langue de média, cette langue de la société de l'information, cette langue de création et de culture, mais qu'elle s'affirme aussi comme la langue du développement économique, de l'innovation, de la créativité, créativité qui sera le maître mot de la deuxième édition du Forum mondial de la langue française, à Liège, en 2015.

Nous avons consolidé, de manière complémentaire, nos actions en faveur de la diversité culturelle, tant d'un point de vue programmatique que normatif, au regard, notamment, des menaces nouvelles. Par-delà son accompagnement multisectoriel, singulièrement au Sud, des États, des artistes et des entrepreneurs culturels, la Francophonie, fidèle à son rôle de précurseur en la matière, a poursuivi sa mobilisation multiforme pour une mise en œuvre effective de la Convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, mais aussi pour une prise en compte, désormais, de la culture dans l'élaboration du programme de développement des Nations unies pour l'après-2015 dans le cadre de la négociation sur les nouveaux Objectifs de développement durable, tout en

restand vigilante pour que les avancées incontestables générées par la révolution numérique ne s'accommodent d'une dérégulation de l'économie de la culture.

La Francophonie, qui se présentera devant les chefs d'État et de gouvernement au Sommet de Dakar, est donc une Francophonie dotée d'un « label » désormais bien identifiable et bien identifié par ses populations mais aussi ses partenaires internationaux, du fait tant de la convergence entre ses acteurs comme entre ses actions que de la spécificité de ses modes d'intervention.

C'est une Francophonie à l'écoute permanente, des attentes et des besoins contextualisés de ses populations, des défis nouveaux auxquels elles sont confrontées, une Francophonie capable de se mobiliser dans l'urgence comme sur le long terme.

C'est une Francophonie largement ouverte sur le monde et la marche du monde, sur les autres grandes aires culturelles et linguistiques, une Francophonie qui exerce, grâce à une culture de la concertation bien ancrée au sein de ses États et gouvernements membres, grâce à des partenariats stratégiques et ciblés avec d'autres organisations régionales ou internationales, de plus en plus systématiquement sa fonction tribunitienne sur la scène internationale, à l'instar de son plaidoyer avec le Commonwealth auprès du G20 en faveur des pays les plus pauvres.

C'est une Francophonie qui a su tirer tout le bénéfice du laboratoire de la diversité qu'elle constitue pour s'affirmer, sur les grands défis qui interpellent la communauté internationale, comme cette enceinte où l'on s'attache à transcender les divergences qui s'expriment dans d'autres enceintes, pour s'affirmer comme cette agitatrice d'idées qui s'autosaisit très précocement de problématiques essentielles pour la stabilité et la sécurité du monde, comme elle le fit, voilà quelques années, de la diversité culturelle et du dialogue entre les cultures, comme elle l'a fait, plus récemment, du dialogue entre les religions.

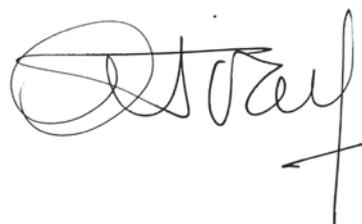
C'est une Francophonie tournée vers l'avenir, une Francophonie d'avenir parce qu'elle est parvenue à conjuguer fidèlement, au présent, jour après jour, les ambitions novatrices et les valeurs intemporelles parce qu'universelles qui avaient inspiré ses Pères fondateurs par le passé.

“

(...) la Francophonie a poursuivi sa mobilisation (...) pour une prise en compte de la culture dans l'élaboration du programme de développement des Nations unies pour l'après-2015 dans le cadre de la négociation sur les nouveaux Objectifs de développement durable (...).”

Abdou Diouf

Secrétaire général de la Francophonie





FEMMES JEUNES

EN FRANCOPHONIE : VECTEURS DE PAIX, ACTEURS DE DÉVELOPPEMENT

Les femmes et les jeunes contribuent activement à l'émergence de propositions concrètes prenant en compte leurs besoins spécifiques, renforçant ainsi la qualité et l'efficacité des interventions d'aide au développement.

Dans un contexte mondial de crise économique et financière, mais aussi politique et touchant aux valeurs, force est de constater le ralentissement des progrès en faveur des droits fondamentaux des femmes et des filles, et parfois même leur remise en cause.

En effet, si les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) ont largement contribué à ce qu'une attention accrue soit accordée à l'égalité des sexes, à l'autonomisation des femmes, et à ce que davantage de ressources leur soient consacrées, beaucoup d'entre elles continuent de subir des discriminations dans tous les domaines, notamment économique, politique et social. Bien que des avancées importantes aient été réalisées dans l'accès des filles et des femmes à l'éducation et à l'emploi, aux services de santé et aux espaces de décision, leurs droits ne sont pas toujours respectés et les violences qu'elles subissent sont un fléau intolérable qui continue de toucher une femme sur six dans le monde.

L'objectif de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est de contribuer à protéger les acquis et à éliminer les défis persistants de la mise en œuvre des engagements nationaux et internationaux de ses pays membres. Ces dernières années, et plus particulièrement entre 2012 et 2014, nous avons à cet effet déployé des efforts sans précédent. De grands événements, tels que le Forum mondial des femmes francophones, la concertation des ministres francophones en marge de la Commission de la condition de la femme des Nations unies, ou encore la mise en place du Réseau francophone pour l'égalité femme-homme (RF-EFH), ont été organisés en vue du XV^e Sommet de la Francophonie à Dakar (Sénégal).

En outre, l'appel issu du premier Forum mondial des femmes francophones, tenu à Paris (France) en mars 2013, a été entendu : la Francophonie se mobilise à tous les niveaux pour porter une attention constante à l'égalité des droits entre les femmes et les hommes et pour renforcer l'autonomisation et la promotion des droits des femmes. L'OIF entend ainsi concrétiser son engagement politique et sa vision en faveur d'un développement durable et inclusif, sensible au genre, à travers des partenariats stratégiques. Les débats et les négociations qui animent les Nations unies dans le cadre de l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 et des Objectifs de développement durable (ODD) sont en effet des moments clés pour faire avancer les engagements en faveur de l'égalité femme-homme.

La forte implication de l'OIF sur ce sujet a ainsi permis de créer les conditions d'un environnement favorable à l'intégration du genre dans les actions et initiatives qu'elle déploie. L'engagement francophone a été réaffirmé et renforcé dans le domaine de la lutte contre les discriminations et violences faites aux femmes, mais aussi en vue d'un objectif dédié et structurant sur l'égalité femme-homme dans le programme de développement des Nations unies.

Au côté des femmes, dans le monde entier et en particulier dans l'espace francophone, la jeunesse représente également une population vulnérable. La crise économique qui sévit depuis 2008 n'a fait qu'accroître cette fragilité.

La population mondiale compte environ un quart de jeunes âgés de 15 à 29 ans. Cette même proportion se retrouve au sein de l'espace francophone avec 245 millions de jeunes pour 900 à 950 millions d'habitants. Près de 70 % d'entre eux vivent dans des pays en développement et constituent donc, à la fois, « le présent et l'avenir » de la Francophonie.

Selon les projections moyennes, ces chiffres pourraient presque doubler d'ici à 2050. Cette évolution entraîne à la fois des opportunités et des défis majeurs à court et à moyen terme. Une telle hausse démographique accroît de fait les besoins, en particulier en termes d'éducation et d'emploi, avec la nécessité d'une intégration citoyenne – rendue plus complexe en cas de défaut de dialogue intergénérationnel serein et de gouvernance équitable.

Conscients de cette réalité, les chefs d'État et de gouvernement ont pris plusieurs décisions au fil des années pour intégrer les préoccupations de la jeunesse dans les projets de coopération de la Francophonie. Lors de plusieurs Sommets, notamment ceux de Moncton (1999) et de Ouagadougou (2004), ils ont encouragé la participation des jeunes aux programmes de la Francophonie, se sont engagés à soutenir les jeunes comme acteurs du développement, et ont demandé à l'OIF et aux opérateurs de placer la jeunesse au centre de leurs actions. Le thème du Sommet de Dakar (2014) confirme l'importance majeure que la Francophonie accorde aux jeunes en tant que vecteurs de paix et acteurs de développement.

Le sous-emploi et les carences en matière d'éducation et de formation sont, en effet, une réalité à laquelle les jeunes francophones sont confrontés. L'insertion professionnelle reste problématique dans de nombreuses régions du monde et la part des jeunes au chômage, y compris des diplômés, a augmenté de façon massive. De même, on observe une généralisation de la précarisation qui touche aussi bien les jeunes des pays développés, avec le chômage de longue durée et la multiplication des emplois temporaires, que ceux des pays en développement, avec les emplois de survie, informels et de mauvaise qualité. Aucune région francophone n'est épargnée.

Sans une jeunesse socialement et professionnellement intégrée, l'exercice d'une citoyenneté responsable trouve peu de place où se déployer. Sans une insertion socioprofessionnelle réussie, les risques de dérive et de radicalisation se révèlent plus élevés. Travailler pour l'intégration socioprofessionnelle des jeunes apparaît dès lors non pas comme une option, mais comme une condition nécessaire pour la paix et la prospérité de nos pays. Lutter contre le chômage des jeunes requiert une stratégie holistique qui inclut des formations appropriées, correspondant aux besoins du marché du travail et répondant aux besoins actuels de notre société. Lutter contre le sous-emploi des jeunes nécessite également des mécanismes qui leur donnent l'opportunité de s'imprégner des réalités du terrain et facilitent leur insertion sur le marché du travail. C'est dans cette perspective que s'insèrent les nombreuses initiatives lancées par l'OIF. →

“
Faisons toujours plus en faveur des femmes parce que nous n'en ferons jamais trop.*”

* Message d'Abdou Diouf à l'occasion de la Journée internationale de la femme, le 8 mars 2014.

La Francophonie se trouve à un moment crucial et doit adopter, lors du Sommet de Dakar, sa stratégie Jeunesse pour la période 2015-2022 qui déterminera sa vision et ses axes d'intervention afin de répondre aux défis et problèmes majeurs auxquels les jeunes sont confrontés aujourd'hui. Un des champs d'intervention concerne justement « la jeunesse et les femmes, créatrices de richesse et d'emploi ».

Outre les questions d'intégration socioprofessionnelle, le bien-être physique et mental des jeunes passe aussi par des activités culturelles et sportives permettant de faciliter l'intégration culturelle, de prévenir certains problèmes sociaux et de favoriser les échanges d'expériences. À cet effet, les Jeux de la Francophonie sont organisés tous les quatre ans et rassemblent, selon un concept unique et original, la jeunesse francophone du monde entier

autour des arts, des sports et des valeurs de solidarité, de diversité et d'excellence. Tremplin pour leur carrière, ils permettent à ces jeunes artistes et sportifs ayant le français en partage de se révéler autour de valeurs communes.

“
*Vous, les jeunes
(...) bousculez-nous,
étonnez-nous,
inspirez-nous
pour le présent
et pour l'avenir*.”*

Créés en 1987 à l'initiative des chefs d'État et de gouvernement membres de la Francophonie et après sept éditions réussies, ces Jeux s'affirment sur la scène internationale comme le plus grand événement sportif et culturel de la Francophonie dédié à la jeunesse.

Les Jeux ont aussi démontré leur impact en termes de développement pour le pays hôte. Le Secrétaire général de la Francophonie a souhaité soutenir et renforcer ces Jeux qui remportent une adhésion toujours plus grande des États participants, des institutions partenaires de la Francophonie, mais aussi et surtout des jeunes francophones. Dans la perspective recherchée, résolument inclusive, le handisport a été mis à l'honneur lors de la dernière édition des Jeux. Désignée à l'issue d'un processus de sélection par le Conseil permanent de la Francophonie (CPF) en mars 2013, la Côte d'Ivoire accueillera les VIII^{es} Jeux de la Francophonie en 2017 avec pour objectif de faire encore mieux que les éditions passées.

* Discours d'Abdou Diouf à l'ouverture du Forum mondial de la langue française, Québec, le 2 juillet 2012.

Vers plus d'égalité entre les femmes et les hommes

L'engagement de la Francophonie pour la réduction des disparités entre les sexes se traduit par une action volontariste en faveur de l'implication des femmes francophones dans le développement de leur société. Une place privilégiée leur est ainsi réservée dans les projets de terrain comme dans les rencontres régionales et internationales.

DES ÉVÉNEMENTS FÉDÉRATEURS DÉDIÉS AUX FEMMES

À l'occasion de la Journée internationale de la Francophonie, le premier Forum mondial des femmes francophones, organisé par l'OIF et la France, a réuni à Paris, le 20 mars 2013, plus de 700 femmes issues de la société civile des 77 États et gouvernements membres et observateurs de l'OIF. Les participantes ont partagé leurs témoignages, leurs expériences et leurs propositions afin de promouvoir une amélioration effective de la qualité de vie des femmes, ainsi que pour assurer l'égalité des droits et transmettre les valeurs d'égalité femme-homme aux jeunes. Les droits des femmes ont été réaffirmés face à la montée des conservatismes et relativismes culturels et religieux. Un appel a été émis pour attirer l'attention des dirigeants francophones sur la nécessaire mise en œuvre du principe universel des droits des femmes, par l'adop-

tion de lois non discriminatoires et la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles. Le document final du forum contenait, sur ce dernier point, un appel à la mise en œuvre immédiate du plan d'action, adopté, en mars 2013, par les ministres et chefs de délégation représentant les États et gouvernements des pays ayant le français en partage, réunis dans le cadre de la 57^e Commission de la condition de la femme du Conseil économique et social des Nations unies à New York. Le plan d'action, dont la thématique est proposée pour les débats du Sommet de Dakar, constitue le cadre attendu de mise en œuvre de la Déclaration francophone sur les violences faites aux femmes, adoptée le 1^{er} mars 2010 lors de la 54^e session de la même Commission.

Répondant à l'appel du forum, le Secrétaire général de la Francophonie a lancé, en octobre 2013, le Réseau francophone pour l'égalité femme-homme (RF-EFH).



Lancement du réseau à Paris le 25 octobre 2013. © OIF

Témoignage



Ndioro Ndiaye
 Coordinatrice du RF-EFH,
 présidente du Réseau des
 femmes leaders pour la paix
 et le développement

Le XV^e Sommet de Dakar réaffirme deux grandes priorités de la Francophonie et de son Secrétaire général : les femmes et les jeunes.

Se référant à la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies, les chefs d'État et de gouvernement réaffirment à travers la Déclaration de Saint-Boniface (2006) le rôle et la participation des femmes dans les mécanismes de prévention, de gestion et de règlement des conflits, et les opérations de maintien de la paix.

Cette déclaration vient compléter et confirmer, vingt ans après, les premières actions initiées lors de la Conférence africaine préparatoire de Pékin (Dakar, 1994) en faveur de l'égalité femme-homme, ainsi que la Déclaration de Luxembourg adoptée en 2000 par les États et gouvernements membres de la Francophonie.

À ces temps forts s'ajoutent l'engagement constant de la Francophonie dans la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles, la création en 2013 du Réseau francophone pour l'égalité femme-homme, l'organisation périodique d'une concertation francophone de haut niveau en marge de la Commission de la condition de la femme des Nations unies, ainsi que la création d'un groupe de travail ministériel en faveur d'une prise en compte de l'égalité femme-homme dans le programme de développement pour l'après-2015.

La Francophonie veut innover, fédérer tous les acteurs étatiques et non étatiques, faire appel aux peuples pour dynamiser son espace et donner à chacun ses chances de contribuer au développement dans un esprit d'égalité et d'équité entre les femmes et les hommes.

Regroupant des représentants et des représentantes d'organisations internationales non gouvernementales (OING), le RF-EFH vise à contribuer à la promotion de l'égalité femme-homme dans l'espace francophone et sur la scène internationale par des réflexions, des plaidoyers et par la mobilisation.

En mars 2014, la 2^e édition du Forum mondial des femmes francophones s'est tenue à Kinshasa (République démocratique du Congo). Plus de 3 000 femmes issues des cinq continents, dont plus de 2 000 Congolaises, ont pris part à cet important événement. Organisé à l'initiative conjointe de la République démocratique du Congo et de la France, avec le soutien de l'OIF, ce forum était consacré aux « Femmes, actrices du développement », un thème en phase avec le processus d'élaboration du programme de développement des Nations unies pour l'après-2015. Les membres du RF-EFH y ont joué un rôle de premier plan en portant les conclusions de ce forum à l'attention de la 9^e Conférence des OING et organisations de la société civile (OSC) de la Francophonie à Dakar, pour inclusion dans la déclaration adoptée à l'issue de cette rencontre.

Les conclusions du forum appellent à une plus grande implication des femmes dans les processus de médiation et de résolution des conflits, à l'adoption de mesures législatives et réglementaires pour assurer l'accès effectif des filles à une éducation gratuite et obligatoire de qualité, au moins jusqu'à 16 ans, et à des mesures incitatives garantissant une égale participation des femmes à la vie politique.

UNE DIVERSIFICATION DES DOMAINES D'INTERVENTION

L'OIF a appuyé l'organisation de la IX^e Rencontre internationale de la Marche mondiale des femmes (MMF), qui s'est tenue en août 2013 à São Paulo (Brésil), sous le thème « Féminisme en marche pour changer le monde ! ». 1 600 femmes de 46 pays et de toutes les régions du

TV5MONDE et Terriennes, à l'écoute des femmes francophones

Consacré à la condition des femmes dans le monde et plus particulièrement dans l'espace francophone, le site Terriennes s'emploie à dénoncer les inégalités et les violences dont elles sont victimes, mais aussi les avancées dont elles bénéficient. Actualité sur les droits des femmes, histoire mondiale des conquêtes féministes, le site se décline aussi à l'antenne et sur Facebook.

TV5MONDE a couvert le premier Forum mondial des femmes francophones à Paris en mars 2013, puis la deuxième édition organisée à Kinshasa en mars 2014. À cette occasion, la chaîne a réalisé des portraits d'une dizaine de militantes, diffusé des reportages ainsi que les interviews d'une quarantaine de participantes dont Catherine Samba-Panza, présidente de la République centrafricaine, et Yamina Benguigui, alors ministre déléguée chargée de la Francophonie de la République française.

Faisant écho au lancement par l'OIF du Réseau francophone pour l'égalité femme-homme en octobre 2013 à Paris – dont TV5MONDE est partenaire –, l'équipe éditoriale de Terriennes a enrichi dans le même temps le dispositif « Apprendre et enseigner le français avec TV5MONDE » de contenus pédagogiques sur l'égalité femme-homme.



Marche mondiale des femmes, São Paulo (Brésil), août 2013. © OIF

Brésil y ont débattu des alternatives possibles aux effets néfastes des politiques néolibérales, dont l'accroissement et la féminisation de la pauvreté, les violences faites aux femmes ou encore les problèmes sociaux et environnementaux résultant de l'exploitation intensive des terres et des ressources naturelles. Depuis 2009, l'OIF appuie la MMF en tant que mouvement social alternatif dans la réflexion sur la promotion des droits des femmes, ce qui a aussi permis à l'Organisation de nourrir son propre positionnement dans un environnement international où l'égalité femme-homme reste un défi majeur en termes de préservation des acquis mais aussi de progrès significatifs.

À l'occasion des Jeux de la Francophonie à Nice en septembre 2013, l'OIF a organisé un atelier-débat sur la promotion de l'égalité femme-homme dans et par le sport, dont l'objectif était de mettre en évidence les opportunités mais aussi les obstacles spécifiques à la participation des femmes et des filles aux activités sportives de loisir ou de compétition. L'atelier a ainsi permis d'informer et de sensibiliser les participants-concurrents et le public à la nécessaire participation équitable des femmes et des hommes au sport, son impact positif sur le sport et sur l'autonomisation des femmes et des filles.

Dans le cadre de la 8^e édition du Marché des arts du spectacle africain (Masa), tenu à Abidjan (Côte d'Ivoire) en mars 2014, l'OIF a organisé un colloque sur le thème « Théâtres d'Afrique au féminin » en collaboration avec l'Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire) et la Sorbonne Nouvelle (France). Il a ainsi été proposé de réfléchir aux figures féminines peuplant les théâtres d'Afrique et des diasporas, et à leur évolution. Héroïnes, comédiennes, auteures, metteuses en scène, dramaturges, les femmes occupent une place importante dans le paysage théâtral africain bien qu'il soit encore difficile pour elles d'exercer leur art. Deux tables rondes ont aussi été organisées à l'Institut français d'Abidjan.

Témoignage



Geneviève Inagosi-Bulo I. Kassongo

Ministre du Genre, de la Famille et de l'Enfant de la République démocratique du Congo

Durant les deux ans de présidence de la Francophonie exercée par le président Joseph Kabila

Kabange, et avec le soutien constant du président Abdou Diouf, un accent particulier a été mis sur la promotion des droits des femmes dans l'espace francophone.

Au cours de cette période, les femmes congolaises ont pu apprécier les initiatives engagées ainsi que les plaidoyers entrepris pour conscientiser l'opinion internationale sur les souffrances imposées aux filles et aux femmes lors des conflits armés, particulièrement dans l'est de mon pays.

La mise en place du RF-EFH, et l'organisation d'événements tels que les concertations francophones en marge des 57^e et 58^e sessions de la Commission de la condition de la femme des Nations unies, ou encore la rencontre de plus de 3000 femmes venues des cinq continents à Kinshasa lors du 2^e Forum mondial des femmes francophones, ont été des moments très importants et hautement fédérateurs. Ces initiatives auront en outre permis d'échanger sur les synergies d'action envisageables et les modalités efficaces de participation au développement de nos sociétés.

Mon pays entend capitaliser toutes ces avancées et appelle l'ensemble des femmes francophones à continuer à se mobiliser afin de contribuer aux efforts en cours visant la construction d'un espace qui promeuve la dignité humaine, dans le respect de l'égalité femme-homme, et qui œuvre au service du progrès pour tous.

UN PARTENARIAT RENFORCÉ AVEC LES NATIONS UNIES

En marge de la 57^e session de la Commission de la condition de la femme, l'OIF et ONU Femmes ont organisé, en mars 2013 au siège des Nations unies à New York, une concertation francophone de haut niveau afin d'adopter un plan d'action commun pour prévenir et éliminer les violences faites aux femmes et aux filles dans les États et gouvernements membres de l'OIF. Cette concertation a réuni les ministres et les chefs de délégation des pays membres de la Francophonie, ainsi que la directrice exécutive d'ONU Femmes et secrétaire générale adjointe des Nations unies, la procureure de la Cour pénale internationale et la coordinatrice de la campagne internationale pour l'interdiction mondiale des mutilations génitales féminines.

Le Réseau des femmes parlementaires de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

Depuis plus de douze ans, le Réseau des femmes parlementaires de l'APF œuvre en faveur des droits des femmes dans le monde francophone. Depuis 2012, il a mené de nombreuses activités destinées à promouvoir une meilleure participation des femmes à la vie politique, économique, sociale et culturelle, et à lutter contre les discriminations et les violences faites aux femmes.

Par ailleurs, le Réseau a effectué une mission de prise de contact et d'information auprès des femmes parlementaires ivoiriennes en décembre 2012. Les membres du Réseau et les parlementaires ont pu ainsi échanger avec des membres de la Ligue des droits de l'Homme, le président de la fondation ivoirienne Djigui, ainsi qu'avec la Coalition des femmes leaders de Côte d'Ivoire. Ces rencontres ont permis de créer une synergie entre parlementaires et représentantes de la société civile.

Depuis plusieurs années, le Réseau s'efforce de consolider ses liens avec les instances des Nations unies en charge des programmes en faveur des droits des femmes. À cet effet, une délégation a participé en février 2014 à une session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes à Genève ainsi qu'à la 58^e Commission de la condition de la femme des Nations unies, tenue à New York en mars 2014.



© APF

Un Plan d'action francophone sur les violences faites aux femmes et aux filles a ainsi été adopté. Il fait suite à l'adoption en 2010 de la Déclaration francophone sur les violences faites aux femmes. Les pays membres de l'OIF avaient alors franchi une étape importante en confirmant leur engagement à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et à prévenir toute atteinte à l'intégrité physique et morale des femmes et des filles. Trois ans plus tard, la Francophonie réaffirme les principes de la Déclaration de 2010 et s'accorde sur les éléments fondamentaux de la mise en œuvre des engagements internationaux, régionaux et nationaux dans ce domaine.

Dans le cadre de la 58^e session de la Commission de la condition de la femme des Nations unies à New York, en mars 2014, portant sur la mise en œuvre des OMD du point de vue des femmes et des filles, l'OIF a mobilisé, d'une part, ses États et gouvernements membres pour marquer un engagement politique en faveur de l'intégration de l'égalité femme-homme et du genre dans le programme de développement pour l'après-2015 ; et, d'autre part, les ONG francophones pour informer, suivre et nourrir les discussions en cours en donnant le point de vue de la société civile. Cette concertation francophone de haut niveau s'est tenue dans l'enceinte des Nations unies, en présence des ministres et chefs de délégation francophones ainsi que de la directrice exécutive d'ONU Femmes et secrétaire générale adjointe des Nations unies. La création d'un Groupe de travail ministériel pour l'égalité femme-homme a été annoncée ; il sera ouvert, et sa principale mission est de promouvoir l'égalité femme-homme, les droits et l'autonomisation des femmes dans les espaces décisionnels francophones et dans les débats internationaux de l'après-2015.

En partenariat avec le centre de développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'OIF a organisé deux tables rondes, en juin 2014, pour instaurer un dialogue de haut niveau sur les enjeux de l'égalité femme-homme, des normes sociales et du processus d'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. Une réunion du Groupe de travail ministériel francophone a permis de mettre en commun et de partager les priorités des ministres dans le débat sur l'égalité femme-homme, de proposer des outils et indicateurs, et de présenter les données et argumentaires sur les normes sociales afin de mener à bien le plaidoyer politique dans les processus de négociation.

En juin 2014, l'accord-cadre de coopération entre l'OIF et ONU Femmes a été renouvelé pour un renforcement mutuel des initiatives et projets en faveur des femmes dans les pays francophones... Le Secrétaire général a réaffirmé fermement les valeurs de la Francophonie et son engagement à combattre toutes les formes de discriminations et de violences faites aux femmes et aux filles, au côté d'ONU Femmes, dans la perspective du 20^e anniversaire de la Déclaration et de la Plate-forme d'action de Pékin, ainsi que de l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015.

Agir avec et pour les jeunes

La double volonté d'accroître les capacités d'action des jeunes et de tirer parti de leur dynamisme s'exprime par un soutien aux regroupements et aux initiatives des jeunes francophones.



Les jeunes volontaires de la Francophonie, promotion 2013. © Patrick Lazić/OIF

LE VOLONTARIAT INTERNATIONAL DE LA FRANCOPHONIE

Adopté lors du Sommet de Bucarest (Roumanie) en 2006, le programme « Volontariat international de la Francophonie » (VIF), mis en place par l'OIF, est conduit en partenariat avec l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), et le soutien de l'Association internationale des maires francophones (AIMF) et de TV5MONDE.

Un programme pour la jeunesse francophone

Basé sur des valeurs de solidarité, de partage et d'engagement, le VIF offre aux jeunes francophones âgés de 21 à 34 ans la possibilité, durant douze mois, de mettre leurs savoir, savoir-faire et savoir-être à la disposition d'un projet de développement, et de vivre une expérience de mobilité internationale au sein d'institutions francophones.

Le programme s'attache à mettre en valeur un partenariat « gagnant-gagnant » entre la structure d'accueil et le volontaire afin que chaque partie tire le meilleur de cette expérience.

Témoignage



Richard Dictus
Coordonnateur exécutif
du programme des
Volontaires des Nations unies

Il y a actuellement plus de 1,2 milliard de jeunes de 15 à 24 ans dans le monde, mieux éduqués et connectés que jamais. Ils représentent une ressource majeure

pour le développement et sont des vecteurs fondamentaux de transformation socio-économique et d'innovation technologique.

Le volontariat joue un rôle crucial dans la valorisation du potentiel de ces jeunes. Il permet de préserver la diversité de la jeunesse, y compris sa diversité culturelle, tout en favorisant son inclusion dans les processus de développement et de maintien de la paix dans le monde. Il constitue également, sur le plan humain, une source d'enrichissement personnel exceptionnelle. Fort de son expérience de plus de quarante ans, le programme des VNU a été mandaté par le Secrétaire général des Nations unies Ban Ki-moon pour faire progresser le rôle des jeunes dans le développement, l'une des cinq priorités de l'ONU pour la période 2014-2017.

Dans ce contexte, je me réjouis particulièrement de l'initiative lancée en 2006 par la Francophonie en faveur de la jeunesse francophone avec son programme de VIF et du partenariat initié entre nos deux institutions. Grâce à l'initiative visionnaire du Secrétaire général de la Francophonie, près de 200 jeunes ont ainsi été affectés dans plus de 30 pays. Cela leur a permis d'être des acteurs de changement dans leur communauté d'accueil mais aussi dans leur propre pays.

Le fait de donner une voix et une opportunité aux jeunes et de canaliser leur énergie vers le bien commun est très pertinent dans le contexte de l'agenda post-2015. Le développement ne sera durable qu'avec une jeunesse pleinement engagée dans la construction de son présent et de son avenir et, à cet égard, le volontariat constitue une des pistes.

Ensemble, nous pourrions renforcer les multiples effets du volontariat dans les domaines de l'éducation, de la formation professionnelle, de l'employabilité des jeunes, du développement durable, de l'égalité femme-homme, pour ne citer que quelques défis chers à nos deux organisations. Aidons la jeunesse à les relever et à se réaliser.

Sensible aux candidatures issues des pays du Sud et de l'Europe centrale et orientale, ce programme est également attentif à la participation féminine. Ainsi, depuis 2007, chaque promotion compte en moyenne 45 % de jeunes femmes. Ce sont au total près de 200 jeunes qui ont participé à ce programme, répartis sur les cinq continents, dans plus de 30 pays.

L'accès à l'autonomie et à la réalisation personnelle

Carrefour des cultures et des savoirs, le volontariat favorise les échanges, facilités grâce à la langue française que les participants ont en partage. Le volontariat est un véritable levier qui leur permet de s'affirmer comme des acteurs responsables du changement et du développement. Lors de leur mission, les volontaires incarnent une Francophonie de terrain et agissent au quotidien pour la promotion de ses valeurs. Cette présence auprès des populations locales et des professionnels de leur pays d'affectation participe à la visibilité des actions. Les structures d'accueil apprécient également ce partenariat qui leur donne notamment la possibilité de bénéficier d'un regard extérieur sur leurs activités.

Un jeune volontaire francophone en appui à l'Union des communes du Togo

Les associations nationales de ville, ou associations faïtières, jouent un rôle essentiel dans le déroulement des processus de décentralisation. Elles doivent en effet porter les intérêts des collectivités locales à travers une action de plaidoyer, mais également être en mesure d'identifier et de mobiliser une expertise pour accompagner les communes dans la mise en œuvre des compétences qui leur sont transférées. Elles sont des vecteurs incontournables de l'échange d'expériences et de savoir-faire au niveau national et même international.

En 2012, un jeune professionnel sénégalais a ainsi contribué à la mise en œuvre, à l'élaboration et au suivi des programmes d'appui centrés autour du lien ville-école que l'Union des communes du Togo met en place, en collaboration avec l'AIMF, en faveur des communes togolaises.

Une telle expérience est un réel atout qui contribue à accroître leur employabilité sur la base du triangle des savoir, savoir-faire et savoir-être. Cette dimension professionnalisante dote le parcours des volontaires d'une véritable valeur ajoutée. Selon une étude réalisée en 2013 auprès des volontaires de la promotion 2011-2012, 91 % d'entre eux ont mis moins de six mois pour trouver leur premier emploi à leur retour.



Forum du volontariat francophone en Afrique à Lomé (Togo) en juillet 2014. © OIF

Une expérience interculturelle au service des acteurs de demain

Le VIF est une expérience interculturelle et solidaire. Il est un socle pour les jeunes souhaitant s'engager dans la promotion des valeurs et d'une langue qu'ils ont en commun. Le volontariat aide les jeunes à développer leur confiance en eux et la tolérance envers les autres. Citoyens du monde, le volontariat leur permet de bâtir des ponts dont les piliers sont la tolérance, la confiance, la réciprocité et l'engagement pour un développement durable.

Tourné vers l'avenir, ce programme développe des partenariats afin de créer de nouvelles opportunités et d'accroître le nombre de volontaires. Pouvoir s'adresser à des jeunes toujours plus nombreux, mutualiser et partager les

expériences et les bonnes pratiques sont les principes qui guident l'évolution du programme. Un partenariat avec les Volontaires des Nations unies (VNU) a ainsi été conclu en 2014. Désireuse également de développer un plaidoyer pour le volontariat et d'encourager les États à développer des programmes de volontariat nationaux, l'OIF a organisé au Togo en juillet 2014, en partenariat avec les VNU, le Forum du volontariat francophone en Afrique. Ce forum a réuni une cinquantaine d'experts et de directeurs nationaux en charge du volontariat dans 17 pays d'Afrique francophone. Cette rencontre a permis d'approfondir les voies et moyens de renforcer leurs capacités à organiser leurs propres programmes de volontariat. L'objectif est que les jeunes participent davantage au développement, à la consolidation de la paix, et de favoriser leur insertion sociale et professionnelle.

Le Parlement francophone des jeunes

Les chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie, réunis en septembre 1999 à l'occasion du Sommet de Moncton (Canada Nouveau-Brunswick), ont pris la décision de créer un Parlement francophone des jeunes (PFJ) et d'en confier sa mise en œuvre à l'APF.

La 6^e édition du PFJ, simulation parlementaire organisée par l'APF et l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire avec l'appui de l'OIF, s'est déroulée à Abidjan en juillet 2013. Des jeunes venus de 31 sections se sont réunis en commissions pour adopter des textes portant sur la responsabilité de protéger les populations civiles à l'épreuve de la souveraineté des États, la jeunesse comme force de développement, le rôle du Parlement aujourd'hui et la pénalisation de la transmission du VIH. Ces textes seront présentés aux chefs d'État et de gouvernement au Sommet de Dakar. Pour la première fois, un concours de joute oratoire a également été organisé lors de ce PFJ et c'est devant l'ensemble des parlementaires de l'APF, dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale ivoirienne, que s'est déroulée la finale.

Par ailleurs, les parlements nationaux des jeunes du Congo, du Sénégal et du Bénin ont été installés depuis octobre 2012 par l'APF en collaboration avec les parlements de chaque pays, et la région Amérique de l'APF a décidé de créer un Parlement francophone des jeunes des Amériques (PFJA) dont la première session s'est tenue à Toronto (Canada), du 4 au 10 août 2014.

ACCROÎTRE LE POUVOIR D'ACTION DES JEUNES

Au sein de l'espace francophone, la faible participation des jeunes aux organes décisionnels (institutions publiques, entreprises, associations, etc.) est l'un des problèmes majeurs identifiés par ces derniers. Les jeunes sont animés par un profond sentiment de défiance vis-à-vis des institutions censées les représenter ou les aider, alimentant une véritable rupture entre eux et la société.

D'un autre côté, au Nord comme au Sud, on note de plus en plus l'engagement des jeunes dans des organisations de jeunesse, des associations diverses et des mouvements alternatifs. Cet engouement témoigne de leur désir de contribuer à la vie démocratique, à la cohésion sociale et à la prospérité économique grâce aux actions et aux idées innovantes qu'ils proposent, en réponse aux principaux problèmes qui les touchent, sur les plans local, national et mondial. Les mouvements de contestation que certaines parties du monde – y compris au sein de l'espace francophone – ont connus au cours de ces dernières années ont été portés essentiellement par les jeunes. Ils reflètent à la fois une inquiétude marquée et une volonté affirmée de participer à la gestion publique de la société afin qu'elle s'affirme plus respectueuse de la démocratie et des droits de l'Homme. Par ailleurs, les technologies de l'information et de la communication entraînent des transformations rapides et fondamentales dans la vie des jeunes qui s'en servent comme outils pour

améliorer leurs connaissances, échanger leurs expériences et faire valoir leurs droits. Leur engouement pour les technologies de l'information et de la communication, en particulier les réseaux sociaux, est un atout considérable dont il convient de tirer profit.

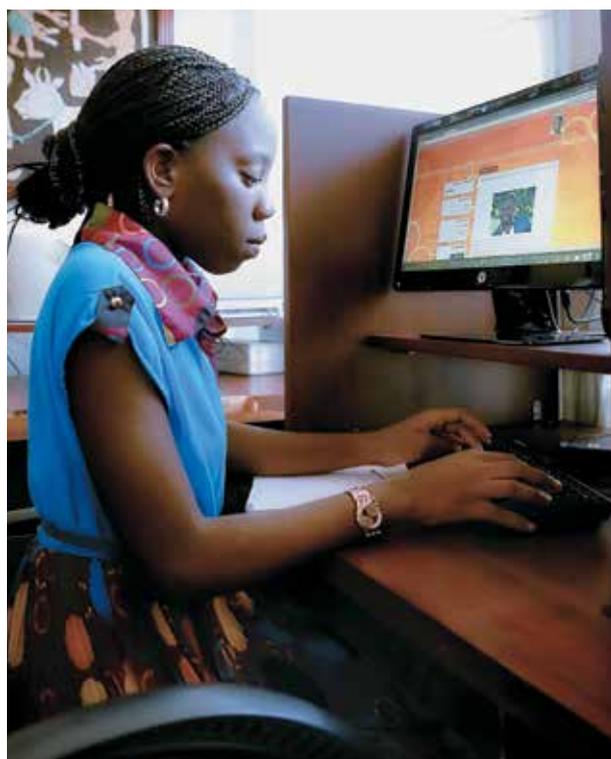
Ainsi, si la nécessité d'une participation des jeunes au développement de la société semble acquise pour tous, il faut néanmoins continuer à œuvrer pour que cette participation soit effective et non symbolique. Cet objectif requiert de poursuivre le plaidoyer en faveur de la prise en compte des jeunes et de la mise à leur disposition des moyens leur permettant de s'impliquer dans les enjeux nationaux et internationaux. Le portail jeunesse de la Francophonie leur offre en outre sa plate-forme de convergence et d'expression sur de grands enjeux sociétaux, tels que la paix, les technologies de la communication, le dialogue des cultures et des religions et le développement durable.

L'engagement des jeunes sur la scène internationale

En 2012, le Sommet de Kinshasa a de nouveau insisté sur l'importance de la participation des jeunes qui doivent « *bénéficier des conditions appropriées pour pouvoir assumer pleinement le rôle fondamental qui leur revient dans le développement durable de nos sociétés* ». Pleinement consciente de l'importance de leur rôle dans toute œuvre qui se veut durable, l'OIF soutient les organisations de jeunes pour les aider à contribuer au Partenariat mondial pour la jeunesse dans le programme de développement pour l'après-2015. Dans cette optique, elle a apporté sa contribution au IV^e Sommet panafricain des jeunes leaders des Nations unies, organisé à Dakar en janvier 2014.

L'Organisation a soutenu la participation de jeunes francophones à la Consultation mondiale sur la gouvernance et l'agenda pour l'après-2015, qui s'est tenue à Johannesburg en février 2013, afin qu'ils prennent part à la réflexion et aux processus menant à l'adoption des ODD. En février 2014, une large consultation a été organisée sur le portail jeunesse de la Francophonie, et la synthèse des échanges a été présentée aux Nations unies lors du débat thématique sur la « Contribution des femmes, des jeunes et de la société civile au programme de développement pour l'après-2015 », en mars 2014. Enfin, une délégation de jeunes francophones a participé en juin 2014 au Forum de la jeunesse, organisé par le Conseil économique et social des Nations unies.

Dans le cadre de la consolidation de la paix, l'OIF a invité une délégation de jeunes à prendre part à la Conférence internationale pour le dialogue des cultures et des religions qui s'est tenue à Fès (Maroc) en octobre 2013. Les jeunes y ont présenté les résultats de la consultation organisée par l'OIF entre juin et septembre 2013, durant laquelle plus de 700 contributions ont été apportées.



Shatou Saka, blogueuse, Bénin. © Vincent Ohl/OIF



Jeunes entrepreneuses au Fijev 2014. © OIF

Le rôle des médias sociaux

Les médias sociaux peuvent apporter de nombreux avantages s'ils sont correctement et efficacement utilisés. Ils représentent aussi un espace en constante évolution pour les milieux associatifs et professionnels ; il est donc essentiel que les acteurs, y compris les institutions étatiques, soient conscients de leur portée et soient en mesure de s'en servir convenablement.

La Stratégie de la Francophonie numérique précise que la jeunesse sera sa cible prioritaire, considérant qu'elle est un acteur majeur pour la consolidation des acquis et l'expansion de la modernité.

Prenant la mesure de l'influence des réseaux sociaux, l'OIF a restructuré en 2012 son portail jeunesse pour y intégrer les fonctionnalités de réseautage. Elle a, par la suite, organisé à Dakar (Sénégal) en octobre 2012, puis à la Croix-des-Bouquets (Haïti) en novembre de la même année, des ateliers d'appropriation du portail jeunesse et y a animé des réflexions collectives sur les enjeux des réseaux sociaux. L'OIF a également soutenu l'Union des conseils économiques et sociaux et institutions similaires francophones (Ucesif) dans l'organisation du séminaire « Jeunesse et dynamique de changement dans l'espace francophone : le rôle des réseaux sociaux », tenu à Bucarest (Roumanie) en mai 2013.

L'insertion socioprofessionnelle

Les besoins des jeunes s'exprimant fortement dans le domaine de l'insertion professionnelle, l'OIF a organisé dans les locaux du Centre régional francophone pour l'Europe centrale et orientale (Crefeco) à Sofia (Bulgarie), en novembre 2013, un atelier de formation sur la conception et la gestion de projet. Une quarantaine de jeunes de la région y ont pris part.

Le Forum francophone Jeunesse et emplois verts (Fijev) s'insère dans la même perspective. Deux éditions ont été organisées en 2012 et 2014 à Niamey par l'OIF et le Niger. Le Fijev a reçu le soutien de nombreux partenaires techniques et financiers, notamment la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française (Conféjes), le Centre technique de coopération agricole et rurale (CTA), le Bureau international du travail (BIT) et le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud). Lors de ces deux éditions, les jeunes ont pu échanger avec des experts sur l'aboutissement de leurs projets et ont acquis de nouvelles compétences à travers des formations, ainsi que des appuis financiers.

Le Fijev représente l'opportunité pour les jeunes de faire étalage de leurs talents et de leur créativité pour que, de jeunes chercheurs d'emploi, ils se muent surtout en jeunes créateurs d'emplois. Il constitue, en effet, un puissant cadre de plaidoyer pour promouvoir des idées et les traduire en réalisations concrètes, contribuant ainsi significativement à la promotion de l'emploi et au bien-être des jeunes au sein de l'espace francophone.



Jeunes participants au Fjev 2014. © OIF

Le regroupement des réseaux de jeunesse

Afin d'accroître l'efficacité des programmes sectoriels des opérateurs à destination des jeunes, la Francophonie a mis en place un organe consultatif sur les questions de jeunesse. Ainsi, l'OIF, l'AUF, l'APF, l'AIMF et la Conféjes ont accompagné le processus d'organisation des principaux réseaux de jeunes en une « plate-forme internationale » représentative de la diversité de la jeunesse francophone. Cette plate-forme, mise en place à l'issue d'une assemblée constitutive tenue à Paris en avril 2014, poursuit les objectifs suivants :

- renforcer les capacités des réseaux des jeunes, notamment en encourageant la coopération et l'échange d'informations et d'expertises ;

- promouvoir l'usage de la langue française dans le respect de la diversité culturelle et favoriser l'accès des jeunes aux opportunités offertes dans l'espace francophone ;
- plaider pour la participation active des représentants du réseau dans les manifestations et organes de prise de décision relatifs à la jeunesse et à la francophonie ;
- susciter et favoriser la réflexion sur les ODD et encourager la contribution des jeunes francophones à leur réalisation.

Les Jeux de la Francophonie : une rencontre féconde du sport et de la création

Tous les quatre ans, les Jeux de la Francophonie réunissent près de 3 000 jeunes talents ayant la langue française en partage. Sous l'égide de l'OIF, ils représentent un concept unique au monde, rassemblant la jeunesse francophone autour du sport et des arts, tout en visant à renforcer les valeurs de la Francophonie et la promotion de la langue française.



France Freestyle Ball, médaille d'or dans la catégorie « Jonglerie style libre » aux Jeux de Nice 2013. © Ruszniewski/CJF

UN CONCEPT UNIQUE ET ORIGINAL

Ces Jeux solidaires promeuvent la diversité et l'excellence. Ils se déroulent en alternance dans un pays du Nord et du Sud et servent de tremplin à de jeunes talents vers une carrière internationale. Parmi eux, David Douillet, Marie-José Pérec ou encore Hicham El Guerrouj y ont connu leurs premières victoires dans une compétition internationale.

Les Jeux représentent le plus grand événement de la Francophonie dédié à la jeunesse. Depuis leur création en 1987 à l'initiative du Sommet de la Francophonie de Québec, les Jeux se sont enrichis et ont su affirmer leur positionnement sur la scène internationale.

UNE MOBILISATION CROISSANTE

Les Jeux de la Francophonie représentent un formidable moyen de mobilisation de la jeunesse et des organisations francophones, un instrument de développement et une caisse de résonance mondiale pour le pays organisateur. Cet événement permet de faire passer des messages autour de valeurs fortes, en langue française, auprès de la jeunesse et à travers le monde. Ils sont ainsi une véritable opportunité pour la Francophonie.

Au-delà de la jeunesse francophone, les Jeux rassemblent en un même lieu et sur une même période



Collectif Vietnam à la cérémonie d'ouverture des Jeux de la Francophonie 2013. © Patrick Lazić/OIF

l'ensemble des États et gouvernements membres de la Francophonie, des institutions et des partenaires de la Francophonie, ainsi que les organisations associatives, publiques, les médias et les organisations privées francophones, au fil des éditions, les Jeux ont connu une mobilisation croissante de partenaires en termes d'organisation, de promotion et d'investissements financiers, confirmant leur caractère attractif et novateur.

Un levier de développement et de cohésion nationale

Organiser les Jeux de la Francophonie se révèle un puissant instrument de développement pour un pays du Sud. En 2005, l'organisation des Jeux au Niger a marqué durablement le pays grâce aux nombreux chantiers, infrastructures, matériels et transferts de compétences acquis à cette occasion. De même, et malgré un contexte politique difficile, le Liban a su organiser les Jeux en 2009 et réunir 40 délégations, grâce notamment au soutien du Secrétaire général de la Francophonie.

Témoignage



Jean Jean Roosevelt

Médaille d'or du concours chanson des VII^{es} Jeux de la Francophonie

Depuis que j'ai gagné la médaille d'or, l'OIF m'a offert un accompagnement extraordinaire qui a permis de véritablement lancer ma carrière.

Ainsi, j'ai été invité à participer à plusieurs manifestations francophones de grande ampleur, notamment au 6^e colloque international de Biarritz dans le cadre des chantiers Nord-Sud, en compagnie d'autres lauréats des Jeux. J'ai également fait l'ouverture du Grand Bal de Youssou N'Dour au Palais omnisports de Paris-Bercy, devant 17 000 spectateurs, en octobre 2013. J'ai d'ailleurs été amené à collaborer de nouveau avec ce grand artiste dans les mois qui ont suivi. J'étais aussi présent à Moncton, au Canada, dans le cadre du 35^e anniversaire de l'entrée du Nouveau-Brunswick dans la Francophonie. Enfin, en mars 2014, j'ai été invité au Masa à Abidjan. Grâce à l'OIF, j'ai eu l'opportunité de rencontrer lors de ces déplacements des promoteurs, des diffuseurs, des producteurs, ainsi que des programmeurs, avec qui j'ai noué de très bons contacts pour de futurs projets. Cet accompagnement dont j'ai bénéficié a changé le cours de ma carrière et celui de ma vie. J'espère de tout cœur que d'autres jeunes lauréats pourront en bénéficier dans les années à venir.

Sept éditions inoubliables

Au fil des années, ce sont plus de 18 000 artistes et sportifs qui ont participé aux Jeux de la Francophonie.

- I^{ers} Jeux de la Francophonie, juillet 1989, Maroc. 38 délégations, 1 700 participants.
- II^{es} Jeux de la Francophonie, juillet 1994, France. 43 délégations, 2 700 participants.
- III^{es} Jeux de la Francophonie, septembre 1997, Madagascar. 36 délégations, 2 300 participants.
- IV^{es} Jeux de la Francophonie, juillet 2001, Canada. 51 délégations, 2 400 participants.
- V^{es} Jeux de la Francophonie, décembre 2005, Niger. 45 délégations, 3 000 participants.
- VI^{es} Jeux de la Francophonie, septembre 2009, Liban. 40 délégations, 2 800 participants.
- VII^{es} Jeux de la Francophonie, septembre 2013, France. 54 délégations, 3 200 participants.

Les VII^{es} Jeux de la Francophonie, des chiffres en hausse

Cette édition, qui s'est déroulée à Nice (France), du 7 au 15 septembre 2013, a connu un record de participation avec 54 délégations présentes sur les 77 États et gouvernements membres et observateurs de la Francophonie, 3 200 participants, dont 2 700 jeunes concurrents et accompagnateurs et 500 officiels.

Plus de 300 jeunes talents ont été médaillés :

- aux sept concours culturels : arts de la rue (hip-hop, marionnettes géantes, jonglerie), arts visuels (peinture, sculpture), chanson, contes et conteurs, danse de création, littérature (nouvelle), photographie ;
- aux sept compétitions sportives : athlétisme, basket-ball, football, handisport, judo, lutte libre et lutte africaine, tennis de table. Une épreuve de cyclisme sur route était également inscrite à la programmation au titre des animations ;
- aux activités de développement : concours de création écologique et numérique. Les VII^{es} Jeux se sont affirmés comme l'événement le plus médiatisé de la Francophonie avec près de 250 millions de téléspectateurs à travers le monde qui ont pu les suivre en langue française ; un vrai succès en termes de notoriété pour leur avenir, et plus largement pour la Francophonie.



© Patrick Lazic/OIF

La prochaine édition aura lieu à Abidjan en juillet 2017. Les Jeux s'inscriront dans un projet de cohésion nationale et de développement fort pour la Côte d'Ivoire qui souhaite devenir un pays émergent à l'horizon 2020. Par ailleurs, les organisateurs auront à cœur de s'assurer que les images, diffusées en langue française, soient reprises dans les langues nationales et se retrouvent ainsi dans tous les foyers de l'espace francophone.

L'intérêt que portent les pays francophones à ces Jeux ne fait plus aucun doute au regard des candidatures qui se sont déjà manifestées pour accueillir l'édition de 2021 et dont le processus de sélection sera lancé d'ici à 2015.

UN FORT ANCRAGE DES JEUX À L'OIF

Après les cinq premières éditions des Jeux organisées entre 1989 et 2005, les chefs d'État et de gouvernement ont décidé lors du Xe Sommet de Ouagadougou (Burkina Faso, 2004), sur recommandation d'une session extraordinaire de la Conféjes tenue à Brazzaville en mars 2004, de transformer le Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF), jusqu'alors sous tutelle de la Conféjes, en organe subsidiaire de l'OIF. Les dernières éditions des Jeux furent ainsi portées par le Secrétaire général de la Francophonie avec l'appui sans faille de Youssouf Fall, Secrétaire général de la Conféjes, à qui Ali Harouna Bouramah a succédé en 2013.

Après s'être doté de nouveaux statuts en 2007 et avoir supervisé les préparatifs, l'organisation et l'évaluation des deux précédentes éditions, le CIJF a aujourd'hui trouvé pleinement sa place au sein de l'Organisation.

Témoignage



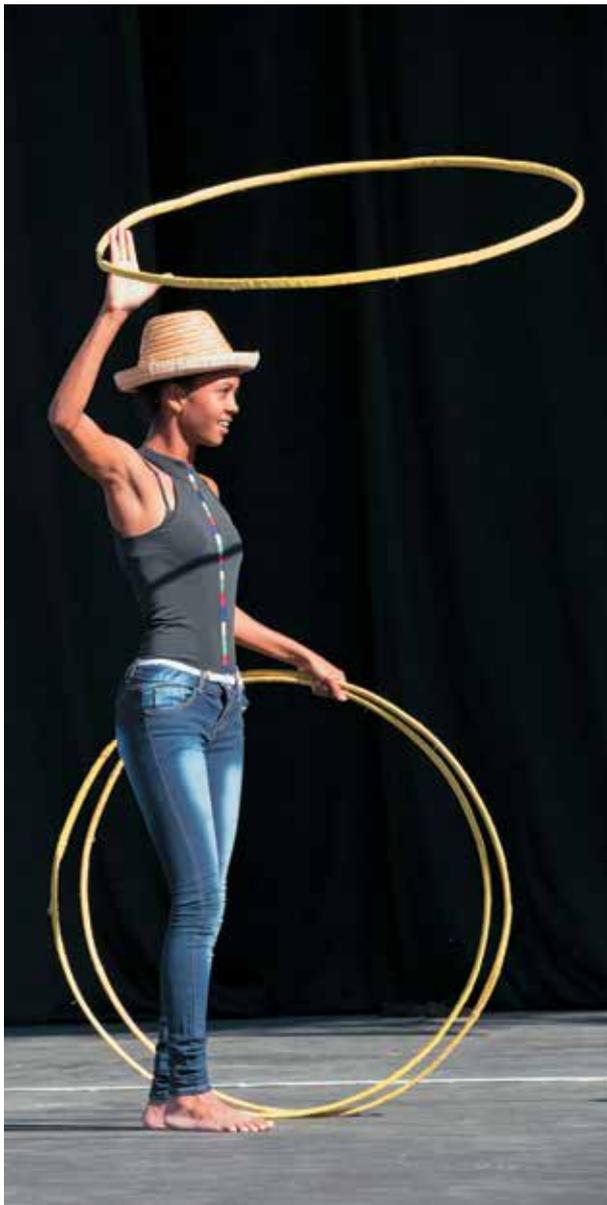
Ismaila Sidibé
PDG du Groupe Africable

Les Jeux de la Francophonie représentent une occasion formidable de découverte, de brassage culturel, de rencontres et de rêves non seulement pour les jeunes participants, mais aussi pour tous les acteurs impliqués.

Depuis sa fondation, l'OIF travaille pour cette communauté de destin qui, au-delà de la valorisation de la langue française, défend et promeut tout un ensemble de valeurs. Le Groupe Africable soutient, depuis sa création, le développement des pays membres de cette communauté de cœur qu'est la Francophonie.

Depuis la signature du premier partenariat avec le CIJF lors des Jeux de Beyrouth en 2009, Africable Télévision s'est donné comme objectif d'ancrer davantage le Groupe dans l'espace francophone et de permettre une diffusion optimale des Jeux de la Francophonie sur l'ensemble du continent africain.

Première chaîne de télévision francophone en Afrique, le Groupe se réjouit des résultats des derniers Jeux de Nice, formidable expérience notamment en termes de records d'audience cumulée, et qui nous ont permis de mieux labourer le champ pour en récolter la moisson.



Mouvement pour le progrès de Roche-Bois (Maurice), concours de jonglerie lors des Jeux 2013. © Patrick Lazic/OIF

Ses objectifs et missions statutaires, notamment en faveur de la jeunesse, de la promotion de la paix, de la solidarité, de la diversité culturelle et linguistique, ainsi que de la promotion de la langue française, contribuent de façon exemplaire à la réalisation des missions de l'OIF.

UN FORT POTENTIEL ET UNE MARGE DE DÉVELOPPEMENT IMPORTANTE

Les Jeux de la Francophonie, avec ses sept éditions, sont relativement jeunes par rapport à d'autres événements sportifs et culturels internationaux. Néanmoins, ils ont su se moderniser, notamment avec l'ouverture des inscriptions en ligne sur le site des Jeux pour la VII^e édition en 2013 et l'introduction de nouvelles disciplines, comme l'épreuve de création numérique.

Ils ont su également conserver et renforcer leur identité propre, basée sur les valeurs fondamentales de la Francophonie plutôt que sur la performance, et leur positionnement sur la scène artistique et sportive internationale. C'est pourquoi ils s'adressent à des jeunes talents plutôt qu'à des artistes et des sportifs confirmés.

Tout en empruntant le meilleur aux autres événements sportifs et artistiques internationaux, ils se sont affirmés comme un modèle organisationnel spécifique. Organisés sous l'égide de l'OIF par le CIJF et un comité national mis en place par le pays hôte, ils disposent d'un budget conventionnel convenu, permettant aussi bien aux pays du Sud qu'aux pays du Nord de les accueillir.

Sur la base d'un positionnement réussi sur la scène sportive et artistique internationale, d'une image forte et positive ainsi que d'une crédibilité confirmée auprès des différents acteurs, les Jeux de la Francophonie sont dans une phase de croissance et de développement en termes d'innovation, d'originalité et de rassemblement.

Couverture des Jeux de la Francophonie sur TV5MONDE

Média partenaire officiel, TV5MONDE a accompagné la 7^e édition des Jeux de la Francophonie de Nice par une programmation spéciale de grande ampleur sur ses antennes et sur son site Internet dédié à l'événement.

En lien avec le CIJF et le Comité national des Jeux de la Francophonie, en partenariat avec France Ô, TV5MONDE a permis aux téléspectateurs du monde entier d'assister à la cérémonie d'ouverture des Jeux. Pour la première fois, plusieurs disciplines sportives ont été retransmises : l'athlétisme, la lutte africaine, la lutte libre, le judo et le football. Les JT de la chaîne et le magazine *Destination francophonie* ont été enrichis de nombreux reportages, d'interviews de jeunes sportifs et artistes, de résumés, et de duplex.

Médaille d'or dans la catégorie chanson, Jean Jean Roosevelt a reçu le prix TV5MONDE lors de la soirée de gala. Au côté de l'OIF, la chaîne participe, depuis lors, à la promotion de ce chanteur haïtien.

Message



Rencontre entre Thomas Bach et Abdou Diouf le 29 novembre 2013. © Cyril Bailleul/OIF

Thomas Bach - Président du Comité international olympique (CIO)

Le Mouvement olympique, comme l'OIF, promeut la diversité et l'universalité. Appréhender le monde francophone est donc indispensable pour nous. À cela s'ajoute la place historique que la langue française occupe dans la perpétuité de la tradition olympique, héritée de notre fondateur, le pédagogue français Pierre de Coubertin. Ce dernier, attaché à sa langue maternelle, institue le français comme l'une des deux langues officielles du CIO avec l'anglais.

Le CIO reste donc très attaché à la promotion de la langue française au sein du Mouvement olympique et notamment lors des Jeux olympiques. C'est la raison pour laquelle, depuis dix ans exactement, le CIO et l'OIF invitent les comités d'organisation des Jeux à suivre le même chemin de fidélité à la culture et à la langue françaises et, au-delà, à respecter et développer la diversité culturelle, valeur que partagent olympisme et francophonie.

Nous savons tous que nos valeurs doivent être constamment promues, protégées et adaptées au monde dans lequel nous vivons. C'est la mission du CIO et de toutes les composantes du Mouvement olympique de les sauvegarder et de les diffuser au monde entier.

Je tiens ici à remercier l'OIF et en particulier son Secrétaire général, le président Abdou Diouf, pour le soutien et la contribution apportés à cette noble cause. Car dans un monde en constante évolution le sport apparaît plus que jamais comme un acteur important au service de la société, en faisant la promotion du fair-play, de la tolérance et de la compréhension, en préservant la santé et en soutenant l'éducation.

« Le sport peut changer le monde », a dit un jour le grand leader sud-africain Nelson Mandela.

Le sport a pour mission de bâtir des ponts et jamais d'élever des murs. Le sport est synonyme de dialogue et de compréhension. Il transcende toutes les différences. Le sport et le Mouvement olympique en particulier voient dans la diversité des cultures, des sociétés et des modes de vie une source de richesse. Mais le sport ne peut pas changer seul le monde. Lorsqu'il s'agit de placer le sport au service de l'humanité, nous souhaitons et devons nouer des partenariats avec d'autres acteurs de la société, des organisations intergouvernementales comme l'OIF et également des ONG.

Afin d'établir une nouvelle feuille de route pour le Mouvement olympique, j'ai lancé l'an dernier un dialogue autour de l'Agenda olympique 2020. Les discussions, axées essentiellement sur les trois thèmes de la durabilité, de la crédibilité et de la jeunesse, nous amènent à aborder la question centrale de l'unicité des Jeux et de sa sauvegarde, à nous concentrer sur les athlètes en tant qu'acteurs au cœur du Mouvement olympique, à promouvoir l'olympisme tout au long de l'année, à définir le rôle du CIO et, enfin, à améliorer la structure et l'organisation du CIO.

Ce n'est qu'à travers cette concertation et la participation active de tous que nous pourrions assurer un brillant avenir au Mouvement olympique et, au-delà, permettre à la jeunesse du monde entier d'acquiescer à travers le sport les valeurs à la base d'une société forte.

Notre partenariat illustre clairement que les principes olympiques sont aussi les principes que défend l'OIF. Tout comme l'OIF, le CIO souhaite être un exemple de paix et de solidarité dans la quête d'une société plus humaine.



AGIR ENSEMBLE

POUR MIEUX RÉPONDRE AUX ENJEUX MONDIAUX

Attractive et modernisée, l'Organisation internationale de la Francophonie agit et mobilise ses divers partenaires pour une mondialisation maîtrisée, un multilatéralisme assumé et une coopération optimisée par la culture de résultat.

En réponse aux évolutions et révolutions géopolitiques, sécuritaires, économiques, financières, sociales, culturelles, technologiques et climatiques qui marquent notre monde contemporain, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a pris l'option d'amplifier sa capacité d'action au bénéfice des populations en travaillant en complémentarité avec l'ensemble des acteurs francophones et en partenariat avec la communauté internationale.

L'OIF est aujourd'hui un acteur reconnu des relations internationales et constitue un espace de solidarité et de développement. Sa connaissance précise des contextes nationaux, sa représentativité géographique, son attractivité et la modernisation engagée par son Administrateur constituent l'hommage que souhaite rendre l'Organisation à son Secrétaire général et à la volonté politique déployée par ce dernier depuis douze ans.

Au-delà de la langue qui leur est commune, les États et gouvernements membres ou observateurs de l'OIF partagent une vision : celle d'une mondialisation maîtrisée, mieux équilibrée et plus humaine dans une perspective de développement durable. Elle prône un multilatéralisme assumé, reposant sur le plaidoyer, la concertation et le partage d'expériences réussies. Par ailleurs, les grands événements que l'OIF organise procèdent de la même volonté de relier et de rassembler les acteurs et les promoteurs des valeurs francophones.

Le dialogue constant mené avec les autres espaces linguistiques et langues-monde – anglophone, arabophone, hispanophone et lusophone – repose sur la conviction que la promotion du français ne peut se faire dans l'opposition, mais bien par l'alliance avec les autres

“
*Nous avons toute
 la légitimité requise
 pour faire entendre
 une voix originale et
 tracer une voie tout
 aussi originale*.*”

langues dans le cadre de la promotion du plurilinguisme à l'échelle mondiale. Il en va de même pour la diversité culturelle. La Francophonie agit chaque jour en faveur de la diversité des cultures et des langues, condition indissociable de l'avènement d'une démocratie mondiale et d'un monde véritablement multipolaire. Par ses interventions, l'OIF joue un rôle de levier, d'accélérateur et de facilitateur dans les processus de démocratisation et de développement de ses pays membres.

Parce qu'elle n'est pas une agence de financement de la coopération internationale, l'OIF intervient essentiellement en faveur de la formation des acteurs du développement, de la mobilisation et de la promotion de l'expertise francophone, de la collecte et de l'échange d'informations et de bonnes pratiques, du soutien à la création et aux projets innovants. Pour ce faire, l'Organisation dispose d'atouts uniques qui lui ont permis de bâtir une stratégie et des modes d'action efficaces, reconnus et appréciés par les pays et les populations bénéficiaires.

Le partage d'une langue – et, au-delà, celui de valeurs communes et de multiples référents culturels – permet à la Francophonie, en tant que laboratoire de la diversité du monde, de détenir des avantages stratégiques : une meilleure compréhension d'un univers politique complexe et une aptitude à proposer des intervenants de qualité aptes à travailler dans une même langue. La Francophonie possède également une expérience et une connaissance du terrain, des acteurs et des modes de fonctionnement des institutions.

* Conférence à l'université de Frantisek Palacký, Olomouc, le 5 mai 2010.

Ainsi, dans ses domaines d'intervention, l'OIF est en mesure d'apporter une expertise adaptée et ciblée aux contextes nationaux grâce aux partenariats instaurés avec quatre opérateurs directs et agréés, une assemblée parlementaire, deux conférences ministérielles, 15 réseaux institutionnels, 14 associations professionnelles et 67 organisations internationales non gouvernementales.

Un autre avantage comparatif de la Francophonie tient à sa réactivité. Dotée d'une structure légère, présente sur les cinq continents et amenée à « régionaliser » encore davantage ses actions, l'OIF est capable de s'adapter aux évolutions, de réagir rapidement à une demande et de proposer un soutien sur mesure.

Ces atouts considérables, auxquels s'ajoutent un plan de gestion stratégique réussi et des stratégies à venir ambitieuses, contribuent à renforcer la qualité et la crédibilité de l'action de la Francophonie, qui se déploie sur une base complémentaire et concertée avec ses partenaires internationaux.

Et si le nombre de ses membres permet à la Francophonie de formaliser les coopérations entre organisations, il lui assure également une influence particulière dans l'enceinte même de chacune d'entre elles. Avec 77 États et gouvernements membres, associés ou observateurs, soit plus du tiers des États membres des Nations unies, la Francophonie est non seulement présente dans la quasi-totalité des organisations internationales et régionales, mais est aussi en mesure de peser sur les orientations et les grands enjeux où elle fait entendre la voix qui lui est propre. Cette voix est d'autant plus forte que le français est langue officielle du système des Nations unies comme de très nombreuses autres organisations.

La voix portée par l'OIF dans les enceintes intergouvernementales, à travers des plaidoyers et grâce à des concertations francophones, est d'autant plus légitime qu'elle se veut l'interprète de notre grande diversité politique, culturelle, économique. Réunissant des pays du Nord et du Sud, d'Occident et d'Orient, des pays les moins avancés, des pays en développement ou des pays industrialisés parmi les plus riches, la Francophonie constitue aussi un « laboratoire » pour la coopération internationale dont l'expérience est appréciée.

Le Cadre stratégique décennal (2005-2014) adopté par les chefs d'État et de gouvernement, lors du Sommet de Ouagadougou (2004), a constitué la feuille de route assignée à l'OIF, à l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), aux opérateurs directs des Sommets que sont l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), TV5MONDE, l'Université Senghor d'Alexandrie et l'Association internationale des maires francophones (AIMF), ainsi qu'aux Conférences ministérielles permanentes (Confémen et Conféjes).



Le partenariat avec (...) la société civile doit être reconnu comme un élément majeur d'une gouvernance mondiale véritablement ouverte, participative, démocratique.* ”

* Discours d'Abdou Diouf à l'ouverture de la 9^e Conférence des OING et OSC de la Francophonie, Caraquet, le 15 mai 2008.

Venue en son temps, cette feuille de route s'est déclinée en quatre missions procédant d'une vision prospective du monde à l'horizon 2014, avec les défis majeurs que les chefs d'État et de gouvernement voyaient se profiler et les enjeux mobilisateurs qui en découlaient pour la Francophonie :

- Promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique.
- Promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'Homme.
- Appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche.
- Développer la coopération au service du développement durable et de la solidarité.

“
Mettons-nous à
l'œuvre sans tarder
pour qu'émergent
des solutions, des
financements,
des partenariats
innovants (...)*.
”

À ce premier Cadre stratégique décennal arrivant à échéance en 2014 viendra succéder un nouveau Cadre stratégique de la Francophonie (2015-2022), qui sera proposé pour adoption lors du Sommet de Dakar, en novembre 2014.

Concernant les deux dernières programmations quadriennales, l'OIF a procédé au resserrement de ses contenus, passant de 89 projets (2006-2009) à 40 (2010-2013). La dynamique de recentrage des actions sur des créneaux d'excellence, et avec une masse critique notable, est appelée à se poursuivre. L'ancrage de la stratégie de l'OIF dans des actions très concrètes, dont l'impact est mesurable et la méthode transposable, a constitué de la sorte l'une des clés du succès de la programmation. Le bilan positif va de pair avec le développement d'outils d'évaluation précis et une gestion axée sur les résultats qui correspondent aux exigences croissantes de nos bailleurs de fonds, définies en termes de responsabilité, de rigueur et d'efficacité dans l'allocation des budgets.

* Discours d'Abdou Diouf lors du XII^e Forum de Doha, le 20 mai 2012.

Des valeurs partagées pour une mobilisation réaffirmée

Pour remplir ses missions et optimiser ses actions, l'OIF n'a de cesse de travailler en complémentarité avec l'ensemble des parties prenantes de l'espace francophone. Ses plaidoyers sur les grands enjeux internationaux vont à la rencontre de ses différents partenaires, suscitant la concertation et la mobilisation commune.

DES PARTENAIRES POUR AGIR ENSEMBLE EN FAVEUR DES POPULATIONS

Au sein de l'espace francophone, l'OIF entretient des relations fécondes avec l'ensemble des parties prenantes, qu'il s'agisse des échanges avec ses États et gouvernements membres; de ses complémentarités avec les opérateurs de la Francophonie, les Conférences ministérielles permanentes et l'APF; de ses appuis aux différents réseaux institutionnels et professionnels; ou encore de son dialogue avec la société civile.

Les États et gouvernements, des échanges permanents et institutionnalisés

Le système institutionnel de la Francophonie s'articule autour d'instances politiques et d'opérateurs. Les instances politiques sont la Conférence des chefs d'État et de gouvernement ayant le français en partage (plus communément appelée « Sommet de la Francophonie »), la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) et le Conseil permanent de la Francophonie (CPF).

→ Le Sommet de la Francophonie

La Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage est l'instance suprême de la Francophonie. Grand rendez-vous bisannuel, le Sommet prend des décisions stratégiques et approuve les programmes d'action. Il est présidé par le chef d'État ou de gouvernement du pays hôte du Sommet jusqu'au Sommet suivant.

Il statue sur l'admission de nouveaux membres, adopte toute résolution qu'il juge nécessaire au bon fonction-



Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie, et Clément Duhaime, Administrateur de l'OIF (à gauche). © Benjamin Renout/OIF

nement de la Francophonie et à la réalisation de ses objectifs, et élit, par consensus, le Secrétaire général de la Francophonie.

→ La Conférence ministérielle de la Francophonie

La CMF se réunit entre les Sommets afin d'assurer la continuité politique. Les chefs d'État et de gouvernement y sont représentés par le ministre chargé de la Francophonie ou le ministre des Affaires étrangères. Cette conférence a pour mission de veiller à l'exécution des décisions arrêtées par le dernier Sommet et de préparer le Sommet suivant. Elle se prononce sur les grands axes de l'action multilatérale francophone. En outre, elle recommande au Sommet l'admission de nouveaux membres, de membres associés et d'observateurs.

La Francophonie s'appuie également sur les travaux et les recommandations de Conférences ministérielles

sectorielles et de deux Conférences ministérielles permanentes : la Conférence des ministres de l'Éducation des États et gouvernements de la Francophonie (Confémen) et la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française (Conféjes).

→ Le Conseil permanent de la Francophonie

Le CPF est l'instance chargée de la préparation et du suivi du Sommet. Il est présidé par le Secrétaire général de la Francophonie et composé des représentants personnels dûment accrédités par les chefs d'État ou de gouvernement. Si nécessaire, le Secrétaire général peut réunir le Conseil permanent en session extraordinaire.

Le CPF a notamment pour missions de veiller à l'exécution des décisions prises par la CMF, d'examiner les propositions de répartition du Fonds multilatéral unique (FMU) et d'exercer son rôle d'animateur, de coordinateur et d'arbitre. Il dispose à cet effet de 4 commissions : politique ; économique ; de coopération et de programmation ; administrative et financière.

L'APF, les opérateurs et les Conférences ministérielles permanentes, des relations de complémentarité

Au sein de l'espace francophone, les relations entre l'OIF et l'APF, les opérateurs – AUF, TV5MONDE, Université Senghor d'Alexandrie, AIMF – et les Conférences ministérielles permanentes (Conféjes et Confémen) s'inscrivent dans une logique de complémentarité.

Impulsée par le Secrétaire général, celle-ci se fonde sur les dispositions de la Charte de la Francophonie, adoptée à Antananarivo en 2005, de même que sur les orientations validées par les chefs d'État et de gouvernement pour lesquelles l'OIF reçoit son mandat lors des Sommets. Ces coopérations et concertations sont conduites à tous les niveaux et échelons de l'OIF, des opérateurs, de l'APF et des Conférences ministérielles.

L'APF, les opérateurs et les Conférences ministérielles sont présents et actifs dans presque toutes les instances de l'OIF, de même que la plupart de ses commissions et groupes de travail. Assurant la présidence du Conseil de coopération, auquel participent l'Administrateur de l'OIF, les opérateurs et l'APF, le Secrétaire général de la Francophonie veille à la complémentarité des programmations et de la coopération multilatérale. Reflets de l'évolution de la riche diversité de l'espace francophone, l'APF, les opérateurs et les Conférences ministérielles permanentes possèdent leur propre instance de gouvernance, où le Secrétaire général de la Francophonie est représenté. Par ailleurs, l'APF, les opérateurs et les Conférences ministérielles permanentes participent activement aux nombreux réseaux de la société civile que l'OIF a mis en place au cours des dernières années. L'APF, les opérateurs et les Conférences ministérielles ont eu l'opportunité d'harmoniser leurs orientations

stratégiques et leurs programmations, validées par leurs instances respectives, avec le nouveau Cadre stratégique de la Francophonie et la programmation quadriennale qui en découle. Le Cadre stratégique et la programmation quadriennale, sous la forme de deux documents, seront proposés aux chefs d'État et de gouvernement pour validation lors du XV^e Sommet à Dakar (Sénégal) en novembre 2014.

Les réseaux institutionnels et professionnels, des partenariats spécifiques

Encourageant la mise en place d'espaces de coopération entre institutions de compétences similaires, l'OIF apporte son soutien aux réseaux institutionnels et professionnels de l'espace francophone, privilégiant l'échange d'expériences et de savoir-faire, notamment par la concertation, la formation par les pairs et le développement de capacités et d'outils de travail comparatifs et mutualisés. Dans les domaines du maintien de la paix, de la consolidation de l'État de droit et de la promotion des droits de l'Homme définis par les Déclarations de Bamako (2000) et de Saint-Boniface (2006), l'OIF travaille avec 15 réseaux institutionnels. Reposant sur une culture linguistique et juridique commune, ces réseaux présentent la particularité de se situer à un niveau intermédiaire entre la sphère étatique et la société civile. En effet, ils regroupent les responsables des institutions nationales dans les secteurs du droit et de la justice, des droits de l'Homme, de la régulation des médias, de la médiation et des élections. À ce titre, ils constituent un vivier d'expertise unique et réactif au service des actions engagées par l'OIF.

Dans ses actions de promotion de la langue française et du multilinguisme, l'OIF peut compter sur le dynamisme du Réseau des associations professionnelles francophones (RAPF). Créé en octobre 2011 autour de la Charte des associations professionnelles francophones élaborée sous l'égide de l'OIF, il rassemble désormais 14 fédérations internationales représentant des notaires, des géomètres, des experts comptables, des commissaires aux comptes, des normalisateurs, des ingénieurs, des scientifiques, des technologues biomédicaux, des infirmières, des pharmaciens, des physiothérapeutes, des spécialistes de la gestion de projet, des fonctionnaires internationaux, des dirigeants d'entreprise. Ce réseau permet à ses membres de partager leurs expériences et de définir, en lien avec l'OIF, des stratégies de protection et de promotion de la langue française et du multilinguisme dans ses usages professionnel, technique, scientifique, économique ou financier.

Dans les années 2013 et 2014, trois autres réseaux thématiques ont été créés et soutenus par l'OIF : le Réseau francophone pour l'égalité femme-homme (RF-EFH), la Plate-forme internationale des réseaux jeunesse francophones et le Réseau francophone de l'innovation (Finnov).

La société civile, des liens nécessaires et indissociables

La société civile francophone est un partenaire indispensable pour l'OIF qui, pour mener à bien ses missions au profit des populations, peut s'appuyer ainsi sur l'expertise et l'expérience des organisations internationales non gouvernementales (OING).

Depuis 2012, les relations avec la société civile se sont considérablement étendues et diversifiées. D'une part, de grands rendez-vous ont mobilisé la société civile des cinq continents, et en particulier les jeunes, autour de thématiques phares pour la Francophonie, à l'instar du Forum mondial de la langue française (Québec, 2012), du Forum mondial des femmes francophones (Paris, 2013 ; Kinshasa, 2014) et du Forum international francophone « Jeunesse et emplois verts » (Niamey, 2012 et 2014). D'autre part, la mise en réseau des acteurs de la société civile a été favorisée autour de thématiques prioritaires, comme la promotion du français dans le monde du travail, la jeunesse et l'égalité entre les femmes et les hommes, afin de leur permettre non seulement une meilleure synergie de leurs actions de plaidoyer, mais aussi à la société civile francophone de parler d'une même voix sur la scène internationale. Ces nouvelles formes de partenariat ont été mises en avant lors de la 9^e Conférence des OING et organisations de la société civile (OSC) francophone.

→ La Conférence des OING et OSC

En juin 2014, la 9^e édition a réuni à Dakar près de 150 participants issus des 67 OING et OSC accréditées auprès des instances de la Francophonie et, pour la première fois, du RAPF, du RF-EFH, de la Plate-forme internationale des réseaux jeunesse francophones et de la société civile sénégalaise, centrafricaine, malienne, malgache et tunisienne.

Organisée par le comité de suivi de la 8^e Conférence des OING, avec le soutien de l'OIF et la collaboration étroite du gouvernement du Sénégal, cette conférence s'est essentiellement consacrée au thème du XV^e Sommet de la Francophonie « Femmes et jeunes en Francophonie : vecteurs de paix, acteurs de développement ».

Elle a également permis d'informer la société civile francophone sur le processus d'élaboration du Cadre stratégique de la Francophonie 2015-2022, ainsi que sur la programmation quadriennale de l'OIF qui en découle. Elle a aussi été l'occasion de lancer les bases d'une réflexion de fond sur les nouvelles modalités de relation entre la société civile et l'OIF, compte tenu de l'évolution et de l'élargissement de la société civile depuis ces dix dernières années.

Témoignage



Roger Ferrari

Président du comité de suivi de la 8^e Conférence des OING et des OSC francophone

Le Sommet de Kinshasa en 2012 a été le point de départ d'une nouvelle dynamique pour les organisations internationales de la société civile liées à l'OIF. Le comité

de suivi de la 8^e Conférence, présent tout au long du Sommet au Village de la Francophonie, a permis à des organisations de la société civile de la République démocratique du Congo de montrer leur activité.

À l'issue du colloque organisé en marge de la conférence, une déclaration intitulée « Gouvernance, démocratie et droits de l'Homme, dans la perspective du développement durable, dans l'espace francophone », a été adoptée. En mars 2013, le comité de suivi a participé, pour la première fois, avec plusieurs organisations de la conférence au Forum social mondial de Tunis. En décembre de la même année, le comité s'est rendu au Mali pour y exprimer sa solidarité avec la population au cours d'une rencontre avec la plupart des organisations de la société civile. Cette mission a marqué le point de départ d'une action concrète au sein de l'OIF pour les pays qui sortent de crise. De nouveaux partenariats sont également mis en chantier, notamment avec les différents réseaux thématiques de la société civile avec lesquels l'OIF entretient une relation privilégiée.

Ces nouvelles composantes de la société civile francophone ont pris part, au côté d'organisations accréditées, à la 9^e Conférence des OING et OSC de la Francophonie à Dakar en juin 2014.

Elles ont également contribué à l'élaboration de la déclaration qui sera portée à l'attention des chefs d'État et de gouvernement lors du Sommet de la Francophonie de Dakar, en novembre 2014.

Au terme des travaux, deux représentants de la Plate-forme internationale des réseaux jeunesse francophones ont présenté la déclaration finale écrite, puis adoptée par les participants. Celle-ci invite les États et gouvernements à renforcer leur collaboration avec la société civile des pays francophones en faveur de la paix et du développement ; à restaurer la confiance dans leurs institutions ; et à créer les conditions d'une démocratie participative, incluant les femmes et les jeunes, dont l'éducation à la paix et l'exercice de la citoyenneté sont des éléments essentiels.

DES PLAIDOYERS ET DES CONCERTATIONS POUR FAIRE ENTENDRE TOUTES LES VOIX

Les activités de plaidoyer de l'OIF sur les grandes questions mondiales sont impulsées par le Secrétaire général de la Francophonie. Elles sont relayées par les représentations de l'OIF tant auprès de l'Organisation des Nations unies à New York (États-Unis) et Genève (Suisse) ou de l'Union européenne à Bruxelles (Belgique), que de l'Union africaine et de la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba (Éthiopie). Elles reçoivent le soutien actif des groupes des ambassadeurs francophones (GAF) auprès de ces organisations, ainsi que des représentations de l'OIF auprès des régions francophones : Afrique centrale et océan Indien (Libreville, Gabon) ; Afrique de l'Ouest (Lomé, Togo) ; Asie et Pacifique (Hanoi, Vietnam) ; Caraïbe (Port-au-Prince, Haïti) ; Europe centrale et orientale (Bucarest, Roumanie).



Concertation ministérielle francophone organisée par l'OIF au siège des Nations unies à New York, le 22 septembre 2014, en marge du Sommet sur le climat. © Joël Sheakoski

Ce rôle de plaidoyer s'appuie enfin sur des organisations partenaires et sur les réseaux d'organisations non gouvernementales qui participent aux activités de l'OIF. Le maillage de ces partenariats et l'animation assurée par les réseaux institutionnels et professionnels permettent d'accompagner, dans la préparation et la participation aux grandes négociations internationales, les pays membres qui en ont le plus besoin, et d'y promouvoir leurs intérêts.

La Francophonie œuvre pour intégrer pleinement les pays du Sud dans les forums et séminaires internationaux. Grâce à l'organisation de concertations francophones en marge des grandes conférences ou négociations internationales et à la mise en place de formations pour les négociateurs, l'OIF contribue à cette ouverture effective des instances internationales aux pays du Sud et à leur participation au concert des nations. Il s'agit là d'un enjeu essentiel pour la démocratie à l'échelon international.

Ces concertations se sont progressivement imposées comme un instrument privilégié de dialogue, d'information et de décision à tous les niveaux de la Francophonie (chefs d'État et de gouvernement, ministres, ambassadeurs, experts).

Si les objectifs de ces concertations varient, elles ont, dans tous les cas, la même raison d'être :

- esquisser une réflexion sur un sujet nouveau afin d'évaluer la possibilité d'inscrire la question dans les objectifs et les programmes de l'OIF ;
- identifier, en prélude à une conférence internationale, des points de convergence francophones et établir un cadre de discussion permanent lors d'une négociation internationale multilatérale ;
- favoriser les échanges d'informations, à la veille de la session d'un organe multilatéral comme lors des concertations en prélude aux sessions du Conseil des droits de l'Homme à Genève ;
- énoncer des objectifs francophones pour promouvoir le multilinguisme au sein des organisations internationales, ou encore affirmer un soutien solidaire à l'occasion de l'élection, soit d'un candidat, soit d'un pays francophone, au sein d'une organisation internationale multilatérale.

Les groupes des ambassadeurs francophones

La mise en place de groupes des ambassadeurs francophones est une formule de concertation qui s'est avérée féconde en lien avec les unités hors siège de l'OIF (New York, Genève, Bruxelles, Addis-Abeba, Lomé, Libreville, Port-au-Prince, Bucarest, Hanoi) et auprès de certaines organisations partenaires comme l'Unesco.

Des GAF se sont également créés de leur propre chef dans plusieurs pays (Côte d'Ivoire, Ghana, Maroc, Sénégal, Thaïlande, etc.) ou auprès d'autres organisations internationales dans des pays non membres de l'OIF – par exemple, Vienne (Autriche) et La Haye (Pays-Bas).

En France, un groupe des ambassadeurs des États et gouvernements francophones accrédités auprès de la République française et des représentants personnels au Conseil permanent de la Francophonie a vu le jour en 2014 avec le projet de contribuer à faire rayonner la Francophonie en France.



A. K. Haidara, Abdou Diouf et François Hollande lors de l'inauguration de l'exposition sur les manuscrits de Tombouctou, le 20 mars 2014.
© Cyril Bailleul/OIF

DES ÉVÉNEMENTS INSTITUTIONNELS POUR RASSEMBLER

Aux actions de plaidoyer et d'influence de l'OIF et de ses unités hors siège s'ajoute l'organisation de manifestations qui contribuent à diffuser auprès de différents publics les messages de la Francophonie en général et de l'OIF en particulier. À l'instar des Sommets et des Jeux de la Francophonie, la Journée internationale de la Francophonie est ainsi un événement planétaire et populaire.

Dédiée à la langue française qui unit les 225 millions de locuteurs de français dans le monde entier, cette Journée est célébrée chaque année le 20 mars par les francophones sur tous les continents pour exprimer leur solidarité et leur désir de vivre et de dialoguer ensemble, dans leurs différences et leur diversité.

Les talents des jeunes francophones se sont révélés tout au long de l'année 2013 dans des domaines où l'innovation a toute sa place : numérique, économique, politique, culturel ou encore sportif. C'est pourquoi le 20 mars 2014 a été placé sous le thème des « jeunes talents ». Plus de 1 000 événements dans plus de 110 pays ont été organisés à cette occasion marquée particulièrement par l'accueil, au siège de l'OIF à Paris, du président de la République française, François Hollande. Le Secrétaire général et son hôte ont longuement

échangé sur la vitalité de la langue française dans l'espace francophone et au-delà.

À Paris, l'exposition *Les manuscrits de Tombouctou, la sauvegarde d'un trésor*, organisée par l'OIF, a témoigné de la richesse de l'empire songhaï et de l'encyclopédisme de l'islam dans les anciens royaumes de l'Afrique, l'Organisation valorisant ses actions de sauvegarde du patrimoine culturel francophone, notamment dans le cadre des travaux de numérisation des patrimoines culturels du Sud.



Au fil des ans, la Journée du 20 mars a gagné en notoriété et en ampleur. Les multiples manifestations tendent désormais à se dérouler tout au long du mois de mars. Cette fête de la Francophonie mobilise ainsi des acteurs toujours plus nombreux, et ce bien au-delà de l'espace francophone, signe de la vitalité et de l'appropriation mondiale de cet événement.

Une cérémonie d'hommage aux anciens hauts responsables de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), de l'Agence de la Francophonie et de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF), dont l'OIF est l'héritière, s'est tenue en juin 2014 au siège de l'OIF.

Le Secrétaire général de la Francophonie, Abdou Diouf, a tenu à saluer des personnalités ayant fortement contribué à la Francophonie multilatérale, rappelant que ce



Cérémonie d'hommage aux anciens hauts responsables de l'Organisation, le 26 juin 2014. De gauche à droite : Jean-Louis Roy, Clément Duhaime, Abdou Diouf, François Owono-Nguéma et Roger Dehaybe. © Cyril Bailleul/OIF

grand dessein n'avait pu se concrétiser et prospérer que parce qu'il était « *porté par des hommes de conviction qui, successivement, l'ont enrichi de leur personnalité, de leurs compétences et de leur engagement* », à savoir :

- Jean-Marc Léger, premier Secrétaire général de l'ACCT (1970-1973) †;
- Dankoulodo Dan Dicko, Secrétaire général de l'ACCT (1974-1981) †;
- François Owono-Nguéma, Secrétaire général de l'ACCT (1982-1985);

- Paul Okumba d'Okwatségué, Secrétaire général de l'ACCT (1986-1989);
- Jean-Louis Roy, Secrétaire général de l'ACCT puis de l'Agence de la Francophonie (1990-1997);
- Roger Dehaybe, Administrateur général de l'AIF (1998-2005).

Le premier Administrateur de l'OIF, Clément Duhaime, a évoqué « *un devoir de mémoire et de reconnaissance* » traduit par le dévoilement, à l'issue de la cérémonie, des portraits de ces six personnalités dans la salle du 20 mars, inaugurée pour l'occasion.

Des partenariats en faveur de la paix, du développement et de la solidarité

L'OIF rassemble des pays présentant de fortes disparités socio-économiques autour d'une langue partagée et de valeurs communes. Les défis posés par un monde en mutation, traversé par des crises de toute nature, requièrent des partenaires du développement qu'ils mutualisent toujours plus leurs efforts pour lutter efficacement contre la pauvreté et les inégalités.

L'APPROCHE PARTENARIALE AU CŒUR DE LA STRATÉGIE DE L'OIF

Pour l'OIF, le partenariat s'invite au cœur des actions engagées en faveur d'un développement durable et inclusif. Aussi l'Organisation participe-t-elle aux grandes rencontres internationales. Elle a apporté sa contribution aux Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) en menant des actions de plaidoyer et en renforçant les capacités humaines et institutionnelles de ses membres. Parmi ceux-ci, 23 font partie des 49 pays les moins avancés (PMA). Elle le fait en partenariat avec des organisations internationales et régionales, des réseaux institutionnels et professionnels, et des OING et OSC.

Signataire de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement (2005) et du Programme d'action d'Accra (2008) qui consacrent le partenariat comme clé de voûte de la coopération internationale, l'OIF élabore, à partir de ces principes, ses orientations stratégiques, programmatiques et de gestion rassemblées dans son Cadre stratégique décennal. Ses programmations sont ainsi guidées par les principes de subsidiarité, de pertinence, de partenariat, d'intégration et de mesurabilité, tels que précisés dans l'Agenda sur l'efficacité de l'aide. Dans la perspective du programme de développement des Nations unies pour l'après-2015, l'OIF a lancé l'Initiative de contribution de la Francophonie au processus des Objectifs de développement durable (ODD) et mis ainsi en application la Déclaration des chefs d'État et de gouvernement du Sommet de Kinshasa d'octobre 2012. Elle associe l'ensemble de ses partenaires à cette réflexion. Les ODD, issus de la Conférence de Rio+20 de juin 2012, font l'objet de discussions de la part de la communauté internationale afin

de dégager un consensus sur leur contenu et leur mise en œuvre. L'OIF prendra la place qui est la sienne pour ce faire.

DES PARTENARIATS POUR LA CONCERTATION ET L'ACTION

Depuis plusieurs années, l'OIF fait le choix de fédérer des partenaires autour de ses missions et de ses actions. Elle collabore avec des organisations internationales et régionales, des agences gouvernementales ou encore des banques de développement qui apportent aux projets majeurs qu'elle initie un appui technique et financier. Elle s'associe aussi à diverses initiatives qui sont le fait de ses partenaires au sein de l'espace francophone. La coopération avec les Nations unies, comme avec l'ensemble des organisations internationales et régionales, est l'un des objectifs que la Charte de la Francophonie assigne à l'OIF « *sur la base des principes et des formes de coopération multilatérale reconnus* ». Outre la volonté exprimée et la nécessité d'une coopération accrue entre les organisations internationales, l'ancrage des membres de la Francophonie dans toutes les grandes régions du monde et dans les principales organisations favorise cette tendance. S'y ajoute la diversité des pays qui ont rejoint l'OIF au fil du temps et ont élargi sa coopération originellement Nord-Sud à une coopération Sud-Sud ainsi que Est-Ouest et Sud-Est, engendrant également des collaborations toujours plus étroites avec les autres organisations internationales dont ces pays sont membres. Quant aux représentations permanentes de l'OIF, elles facilitent les échanges directs d'informations d'organisation à organi-

sation, permettent le suivi des travaux des conférences, suscitent et appuient la concertation régulière des États et gouvernements membres de la Francophonie, ou encore assurent le secrétariat des groupes francophones auprès des différentes organisations où ils se sont constitués. Elles veillent particulièrement au respect du multilinguisme qu'elles encouragent, comme c'est le cas à l'ONU, au sein de l'Union européenne et de l'Union africaine ou de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Des accords de coopération formalisent ces relations entre organisations. Ils sont autant d'outils pour leur mise en œuvre. Ils ont été signés avec 38 organisations et organismes intergouvernementaux. Un grand nombre relève du système des Nations unies.

L'Organisation des Nations unies

L'OIF est un partenaire hautement mobilisé, disposant d'une expertise et d'une expérience reconnues et appréciées par l'ONU et auxquelles celle-ci recourt. Elle est associée aux chantiers de réflexion pour l'après-2015, participe aux opérations conjointes de consolidation des processus de paix et de résolution des crises, aux initiatives pour une meilleure prise en compte du multilinguisme dans les organisations internationales ainsi qu'aux actions en faveur des jeunes et de l'égalité femme-homme.

L'OIF collabore également, sur la base d'accords-cadres, avec les institutions et agences spécialisées des Nations unies, telles que le Haut-Commissariat aux droits de l'Homme (HCDH), l'Unesco, l'Organisation de la propriété intellectuelle (Ompi), l'OMS ou l'Unicef. Par ailleurs, l'OIF a obtenu le statut d'observateur auprès des institutions de Bretton Woods.

L'Unesco

L'OIF et l'Unesco ont poursuivi leur dialogue sur les thématiques qui interpellent les deux organisations. Répondant à l'invitation du Groupe francophone de l'Unesco, Abdou Diouf et Irina Bokova, Directrice générale, se sont rencontrés le 24 octobre 2013 pour évoquer les enjeux du numérique. En effet, la pleine prise en compte de ce dernier dans la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles demeure une grande priorité (lire p. 69).

L'Organisation mondiale pour la propriété intellectuelle

Exemple réussi d'une collaboration fondée essentiellement sur des actions concrètes menées conjointement, le partenariat entre l'OIF et l'Ompi a été renforcé à travers plusieurs étapes de consolidation successives. L'accord-cadre signé entre les deux organisations en 2000 a été consolidé et complété par deux mémorandums d'entente successifs en 2012 et 2014, dont l'objectif est de mettre en lumière le rôle que la propriété

Témoignage



Ban Ki-moon
Secrétaire général
des Nations unies

L'OIF et l'ONU entretiennent des relations étroites établies de longue date. (...)

Nous travaillons ensemble pour atteindre des Objectifs du millénaire pour le développement. Il ne reste

que 800 jours avant 2015, aussi devons-nous accélérer les progrès pour tenir nos engagements. La voix de la communauté francophone se fait entendre dans les débats internationaux sur l'élaboration d'un programme de développement pour l'après-2015. C'est l'occasion d'approfondir notre réflexion sur les OMD, et de nous attaquer aux problèmes complexes d'une nouvelle ère. (...)

Notre coopération porte aussi sur de grandes questions d'intérêt commun dans le domaine de la paix et de la sécurité. Récemment, notre collaboration dans les domaines de l'assistance électorale et des missions de bons offices a donné des résultats très encourageants (...). Notre partenariat s'illustre également dans les domaines de la consolidation et du maintien de la paix, du suivi des processus électoraux, de la protection de la diversité linguistique et culturelle, de l'État de droit et de la réforme du secteur de la sécurité. (...)

Ce vaste programme va nous obliger à travailler ensemble en nous concentrant plus que jamais sur nos objectifs communs.

Discours prononcé à l'occasion de la concertation ministérielle informelle de la Francophonie, le 23 septembre 2013, au siège des Nations unies à New York.

intellectuelle peut jouer comme levier de développement grâce au renforcement de l'expertise francophone sur le sujet (lire p. 92). L'accès à l'information juridique adéquate et le renforcement des capacités ont été identifiés comme les moyens les plus judicieux pour atteindre cet objectif. À moyen terme, cette collaboration permet aussi d'aider les pays francophones dans la définition de leurs stratégies industrielle et culturelle liées aux problématiques de la propriété intellectuelle. Enfin, l'innovation a été identifiée dans le dernier mémorandum comme une priorité commune pour les deux organisations.

L'Onusida

Forts de leur accord-cadre signé en 2009, le Secrétaire général de la Francophonie et le Directeur exécutif de l'Onusida ont poursuivi leur plaidoyer conjoint en faveur d'un engagement fort : « *Zéro nouvelle infection au VIH. Zéro discrimination. Zéro décès lié au sida* ».

Cet accord-cadre a été enrichi par les discussions de la Conférence « Le monde francophone et le sida », tenue en marge du Sommet de Kinshasa en 2012. À cette occasion a été présenté le premier rapport de l'Onusida faisant l'état des lieux de l'épidémie du sida en Afrique francophone et des réponses qui lui ont été opposées.

Cette coopération a par ailleurs pour but de faire évoluer l'agenda international et de permettre une juste prise en compte des priorités des pays en matière de développement, ce en lien avec la résolution 1983 sur le sida adoptée en juin 2011 par le Conseil de sécurité. Depuis, les partenaires ont réaffirmé la nécessité de combattre la violence faite aux femmes, facteur majeur de vulnérabilité

au VIH, et de parvenir à l'élimination de la transmission du VIH de la mère à l'enfant d'ici à fin 2015, priorité énoncée naguère par le G20.

Deux accords spécifiques signés avec l'APF et l'Université Senghor d'Alexandrie complètent cet accord-cadre. L'action de l'AIMF est venue donner à la dynamique d'ensemble une impulsion en prenant fait et cause pour la libre circulation des personnes séropositives.

À l'occasion de la Coupe du monde de football au Brésil en 2014, l'Onusida a procédé au lancement de la campagne « Protège le goal », avec pour objectif de mobiliser les jeunes pour une participation active à la prévention contre le virus. Avec le concours des équipes nationales des pays membres de l'OIF – Belgique, Cameroun, Côte d'Ivoire, France, Grèce et Suisse –, 6 des 32 équipes nationales, de même que les présidents des fédérations sportives concernées, ont relayé en français ce message adressé aux footballeurs et aux passionnés de tous les continents.

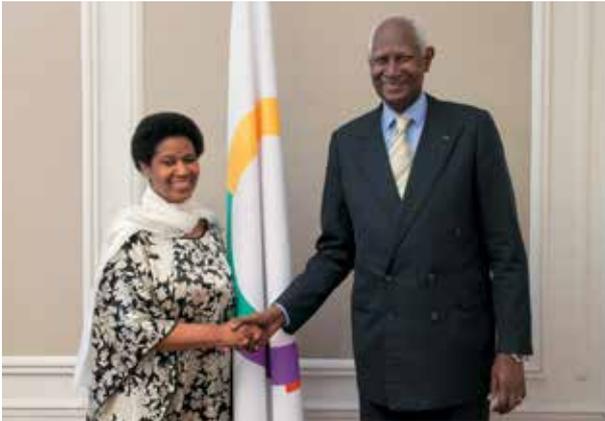
Plaidoyer de l'AIMF pour la libre circulation des personnes séropositives

Le 33^e Congrès des maires francophones tenu à Paris en novembre 2013 a été notamment marqué par la participation de Michel Sidibé, Directeur exécutif de l'Onusida. L'Assemblée générale de l'AIMF a pris un engagement fort à travers une motion appelant les pouvoirs publics nationaux à adopter des politiques tolérantes pour faciliter la liberté de circulation des personnes séropositives.

Cette préoccupation s'inscrit en relais à l'action quotidienne des élus locaux pour la prévention, le dépistage et l'accompagnement socio-médical des malades du sida, action qui passe par des centres de santé spécialisés, comme ceux financés par l'AIMF à Ouagadougou (Burkina Faso) ou encore à Kaolack (Sénégal).



Ouverture du 33^e Congrès des maires francophones en présence du président de la République française et du Directeur exécutif de l'Onusida, invité d'honneur, dans les salons de l'hôtel de ville de Paris. © Jean-Baptiste Gurliat / Ville de Paris



Abdou Diouf et Phumzile Mlambo-Ngcuka lors de la signature de l'accord-cadre en juin 2014. © Cyril Bailleul/OIF

ONU-Femmes

L'OIF et ONU-Femmes, l'entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ont démarré leur coopération en signant un premier accord-cadre en 2012. En juin 2014 à Paris, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, Phumzile Mlambo-Ngcuka, et le Secrétaire général de la Francophonie, Abdou Diouf, ont confirmé leur volonté de poursuivre leur collaboration en signant un accord-cadre de coopération qui consolide les initiatives et projets en faveur des femmes dans les pays francophones. Les axes de cette coopération concernent :

- l'égalité femme-homme, les droits et l'autonomisation des femmes dans le programme de développement pour l'après-2015 ;
- la mobilisation des acteurs nationaux dans le cadre du 20^e anniversaire de la Plate-forme de Pékin ;
- la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles ;
- la participation des femmes à la prise de décision politique ;
- le plaidoyer en faveur de la traduction des engagements internationaux des pays francophones dans les législations nationales.

Ce nouvel accord s'inscrit dans la dynamique amorcée par l'OIF en faveur des femmes, cibles prioritaires des actions de l'OIF, et de l'égalité femme-homme.

La Commission européenne

Des 28 États de l'Union européenne, 17 sont également membres ou observateurs de l'OIF. Le protocole d'accord signé en 2006 entre les deux partenaires visait à renforcer la concertation, la coopération et la coordination. Concrétisées dans les pays en crise, sortie de crise ou en transition, les complémentarités et les synergies recherchées ont dégagé une valeur ajoutée en faveur du renforcement de la démocratie dans les pays francophones, en particulier à l'occasion des périodes électorales.

Impliquant étroitement le groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), ces synergies, traduites par une coopération technique et financière réussie, sont à l'origine de Hub & Spokes I et II (lire p. 140), comme, dans le secteur éducatif, de l'Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres (Ifadem), désormais dotée d'un soutien financier de la Commission européenne (lire p. 110).

Le Conseil de l'Europe

Le Conseil de l'Europe et l'OIF partagent les mêmes valeurs, portées par le programme de travail 2012-2013 sur les droits de l'Homme et l'État de droit dans des domaines d'action liés à ces valeurs fondamentales de démocratie inclusive, de solidarité, de paix et de dialogue des cultures. L'OIF a de la sorte pris bonne note de l'ouverture de conventions du Conseil de l'Europe à la signature d'États non membres et porté l'existence du programme de travail conjoint à la connaissance de ses États observateurs, pour beaucoup membres du Conseil de l'Europe. Ayant apprécié la qualité du travail mené en Tunisie, les deux organisations ont décidé, pour une valeur ajoutée, de concerter, à l'avenir, leurs actions en faveur du renforcement des écoles politiques de la rive sud de la Méditerranée.

À l'exemple de sa mobilisation à l'Unesco pour l'adoption de la Convention sur la promotion et la protection de la diversité des expressions culturelles, la Francophonie est à la disposition de ses États européens lorsqu'ils entendent devenir une force de proposition au sein du Conseil de l'Europe comme de l'Union européenne. À l'occasion de la réunion de la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, en mars 2013 à Paris, l'OIF a été invitée à s'exprimer sur le thème « Identités et diversité au sein de sociétés multiculturelles », exercice d'explication mené dans le cadre du suivi recommandé par le rapport du Conseil de l'Europe *Vivre ensemble : conjuguer diversité et liberté dans l'Europe du XXI^e siècle*, lequel concerne des sociétés européennes ouvertes, mais conseille également la politique du Conseil de l'Europe à l'égard de régions voisines.

Le Commonwealth

La Francophonie et le Commonwealth ont débuté leur coopération par la signature d'un protocole d'accord en juin 1992. Ce dernier fut amendé en juillet 1999. Ce cadre prévoit une rencontre annuelle des deux secrétaires généraux, alternativement à Paris et à Londres, afin qu'ils examinent ensemble les diverses facettes de leur collaboration.

Une relation étroite s'est développée au cours des dernières années entre les deux organisations, les portant à intervenir conjointement, auprès du G20 et des institutions de Bretton Woods, en faveur des pays les plus petits, les plus pauvres et les plus vulnérables, afin que les financements consacrés à leur développement

soient accrus et que soient mieux prises en compte les préoccupations de leurs espaces respectifs. Ainsi, l'OIF et le Commonwealth organisent une concertation annuelle de leurs pays membres avec le groupe de travail sur le développement du G20 à l'occasion des assemblées de printemps de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. Cet échange permet aux pays les plus pauvres de discuter librement de sujets d'intérêt commun (emploi et croissance) et d'analyser comment les pays membres du G20 peuvent les aider efficacement. C'est dans ce cadre que le projet Hub & Spokes, avec le soutien de l'Union européenne, est mené de concert par les deux organisations depuis 2005.

Si cette collaboration est particulièrement visible en matière économique, elle s'est également développée dans le domaine des droits de l'Homme et de la démocratie, les approches de l'OIF et du Commonwealth reposant en effet sur des valeurs analogues et des conceptions semblables.

Les autres aires linguistiques

L'OIF poursuit son action au côté du Secrétariat général ibéro-américain (Segib) et de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) en faveur de la promotion et de la protection de la diversité culturelle et du maintien du multilinguisme au sein des organisations internationales.

En décembre 2013, les Secrétaires généraux et exécutifs de ces trois espaces linguistiques ont adopté une déclaration commune réaffirmant l'importance de la diversité linguistique et culturelle, indispensable levier du développement durable, ainsi que leur volonté d'accentuer la coopération entre leurs organisations respectives. La promotion du multilinguisme sur la scène internationale, la valeur économique des langues, et leur rôle dans l'enseignement supérieur et la recherche, ou encore le multilinguisme numérique sont autant de domaines dans lesquels les trois espaces continuent d'agir ensemble, tout en s'ouvrant à d'autres aires linguistiques, notamment arabophone (lire p. 54-55).

Confirmant une égale détermination après leurs dix années de coopération, les trois organisations se mobilisent pour que les États qui ne l'ont pas encore fait ratifient la Convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Au-delà, le but est de renforcer la coopération internationale autour de sa mise en œuvre, notamment à travers le Fonds international pour la diversité culturelle.

L'Union africaine

Depuis 2005, l'OIF intervient aux côtés de l'Union africaine pour accompagner la paix, la démocratie et les droits de l'Homme; créer des conditions favorables à un progrès économique en Afrique; promouvoir le multilinguisme.

Afin de renforcer l'usage du français et le multilinguisme au sein de l'Union africaine, des séminaires de formation

ont été organisés à l'intention des hauts responsables francophones. Ce travail commun a permis à la mission permanente du Sénégal, coordonnateur pour le multilinguisme au sein du GAF à Addis-Abeba, de contribuer à l'élaboration et à l'adoption, à l'ONU, de la résolution sur le multilinguisme en 2013.

De plus, des concertations de haut niveau sur les stratégies africaines de croissance et de développement se tiennent en marge des Conférences des ministres du Commerce et de l'Agriculture de l'Union africaine. Lors de ces rencontres, les intervenants rappellent la place essentielle du commerce dans leurs stratégies, sollicitant l'intervention de l'OIF, expert dans le dialogue sur la performance des outils statistiques et facilitateur reconnu entre les communautés économiques régionales.

Les organisations économiques régionales africaines

De nombreuses actions sont menées en partenariat avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao), la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cemac), et l'Union monétaire ouest-africaine (UEMOA), principalement en faveur de la démocratie, du multilinguisme, du développement économique durable.

En 2013, l'OIF et la Cedeao ont signé une entente sur le renforcement de l'usage du français, langue officielle et langue de travail au sein de cette organisation. Dans son projet de création d'un marché régional africain basé sur la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes, l'OIF appuie régulièrement la Cemac, lui offrant, en matière de politiques commerciales, des sessions de formation en renforcement de capacités, et faisant de la Cemac un bénéficiaire du projet Hub & Spokes. Enfin, dans la perspective de l'après-2015 et des ODD, l'OIF développe des partenariats innovants. Ainsi, en 2014, l'UEMOA et l'OIF ont-elles signé un protocole d'entente instaurant un programme de mise en place de systèmes d'informations énergétiques dans les pays membres de l'UEMOA. Tandis que cette dernière y apporte un appui financier, l'OIF met à disposition son réseau de compétences.

Le groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique

La coopération entre l'OIF et le groupe des États ACP n'a cessé de se renforcer depuis la signature d'un accord-cadre en 2002. En 2014, les deux organisations ont activement travaillé à des projets concernant la qualité de l'éducation, les industries culturelles, ou encore Hub & Spokes I et II. Le Secrétaire général de la Francophonie et le Secrétaire général du groupe des États ACP, Muhammad Mumuni, se sont félicités du succès de leurs actions communes financées par les crédits du Fonds européen de développement (FED).



Le Secrétaire général de la Francophonie rend visite à son homologue de l'OCDE, Angel Gurría, en 2013. © Julien Daniel/OCDE

DE NOUVEAUX PARTENARIATS

Fort de ces succès, l'OIF a noué d'autres partenariats depuis 2012, notamment avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation des États américains (OEA), le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et l'Ordre souverain de Malte.

Par ailleurs, de nouvelles perspectives de coopération sont en discussion, notamment avec la Banque africaine de développement.

L'Organisation de coopération et de développement économiques

Le Secrétaire général de la Francophonie et le Secrétaire général de l'OCDE, Angel Gurría, ont signé un protocole d'accord, en avril 2013, résultant d'une convergence de préoccupations économiques et politiques liée au fait que dix pays sont membres des deux organisations. Cette coopération se propose de mener des actions conjointes d'information et de réflexion, de susciter des dynamiques de recherche, particulièrement dans les pays francophones, et de favoriser l'échange régulier de données et d'expériences. Les domaines prioritaires retenus sont l'éducation et la formation professionnelle, la croissance et le développement durables, la mobilisation des ressources domestiques et la fourniture d'un appui technique en matière de fiscalité, le développement local et l'emploi, l'économie de la culture (économie mauve) ou encore la gouvernance publique et l'égalité femme-homme.

Le Secrétaire général de la Francophonie a participé à une conférence sur le thème : « Impact du multilinguisme et de ses conséquences bénéfiques sur la pensée et la création intellectuelle ». En retour, en décembre 2013, l'OCDE a été invitée avec d'autres partenaires à participer à une concertation sur l'élaboration de la Stratégie

économique pour la Francophonie. En juin 2014, c'était le tour de l'OIF de s'associer à la Semaine du développement du Centre de développement de l'OCDE pour un dialogue de haut niveau sur les enjeux de l'égalité femme-homme et des normes sociales pour leur prise en compte dans le programme de développement de l'après-2015.

L'Organisation des États américains

L'OIF a conclu un mémorandum d'accord avec l'OEA, signé à New York en septembre 2012. Il marque le point de départ d'un partenariat approfondi dans les domaines de la promotion de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme, notamment pour l'appui aux processus électoraux, la consolidation des institutions de l'État de droit et de protection des droits de l'Homme, ou encore le renforcement de la société civile. Ce mémorandum peut s'appuyer tant sur l'échange d'expériences et d'expertise que, à terme, sur la conduite d'actions communes. Ce partenariat a été mis à l'honneur par l'OEA lors de la célébration du Mois de la Francophonie au siège de l'Organisation continentale, à Washington, en mars 2013, l'OIF s'y adressant au Conseil permanent de l'OEA.

Le Comité international de la Croix-Rouge

Le Secrétaire général de la Francophonie et le président du CICR, Peter Maurer, ont procédé en mai 2014, au siège du CICR à Genève, à la signature d'un accord de coopération au bénéfice du développement et de la promotion du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'Homme. À cette occasion, les deux partenaires ont réaffirmé l'importance de combiner leurs efforts afin de promouvoir la paix et renforcer la mise en œuvre des instruments du droit international humanitaire.

L'ordre souverain de Malte

L'OIF et l'Ordre souverain de Malte ont formalisé, en mai 2014, au profit des États et gouvernements membres de la Francophonie, leur coopération dans les domaines de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme. Celle-ci porte sur la prévention des conflits, la médiation dans les pays en crise et en sortie de crise, la promotion des droits de l'Homme, ainsi que la consolidation de l'État de droit.

L'échange d'informations, la prise de décisions spécifiques et la réalisation d'actions conjointes sur des sujets d'intérêt commun prennent tout leur sens dans cet accord voué à l'assistance et aux secours humanitaires, signé par le Secrétaire général de la Francophonie et le grand chancelier et ministre des Affaires étrangères d'un Ordre dont le caractère est neutre et apolitique. Pour mieux assurer la mise en œuvre de leur collaboration, les deux organisations s'inviteront mutuellement à leurs réunions institutionnelles d'importance.

Un Plan de gestion stratégique axé sur la culture du résultat

Dans l'esprit de la Déclaration de Paris, le Secrétaire général de la Francophonie et l'Administrateur de l'OIF ont mis en place en 2009 un Plan de gestion stratégique (PGS) visant à doter l'Organisation des meilleurs instruments et pratiques de planification et de gestion lui permettant d'exécuter efficacement son mandat. Cette démarche a introduit de nouvelles méthodes de gouvernance et de planification dans le fonctionnement quotidien de l'Organisation.

Le PGS s'est principalement attaché à mobiliser l'ensemble du personnel du siège de l'Organisation comme de ses unités hors siège, et ce à tous les niveaux de responsabilité. Si le PGS constitue un contrat d'objectifs, il repose également sur un contrat de moyens pris en charge notamment par deux États membres, le Canada et la Suisse, ainsi que par le budget de fonctionnement de l'Organisation.

DES ACQUIS MAJEURS ET STRUCTURANTS

Après cinq années de mise en œuvre, l'OIF peut désormais s'appuyer sur des méthodes de travail renouvelées et de nouveaux outils lui permettant de mieux structurer son action et d'optimiser ses interventions. La structure de gouvernance a été repensée pour être pleinement en phase avec la Charte de la Francophonie. Elle se fonde désormais sur des flux organisationnels et des circuits de décision simplifiés. Le cadre de travail a été grandement amélioré avec la mise en place d'outils modernes de gestion des ressources humaines. L'amélioration se poursuit avec l'élaboration récente d'un véritable code d'éthique et de conduite, rendue possible grâce à la contribution et la mobilisation de l'ensemble du personnel.

Un nouveau système structurant d'information (SIG 2.0), destiné à accompagner les équipes dans le suivi de leurs programmes et de leur gestion, est en cours de finalisation. Il vient s'ajouter au déploiement d'un système de comptabilité analytique et à l'élaboration d'un corpus de directives administratives, visant à faciliter les

processus de prise de décision et à améliorer les circuits en matière financière et budgétaire. Le nouveau SIG, dont la réalisation est très avancée, sera pleinement fonctionnel en 2015.

Enfin, les efforts poursuivis en matière de modernisation de la communication, tant au niveau interne qu'externe, ont permis à l'Organisation de renforcer sa notoriété et sa visibilité sur la scène internationale, et de promouvoir une image plus moderne et dynamique de la Francophonie.

Ces acquis ont ouvert la voie à une réforme, en cours de finalisation, des mécanismes de contrôle interne de l'Organisation. Elle intervient dans la continuité des objectifs et réalisations du PGS, traduisant la volonté d'asseoir toute action sur une gestion axée sur les résultats, de simplifier les processus et procédures de décision, et de systématiser et consolider les rapports de reddition de comptes à tous les niveaux.

Les 6 objectifs stratégiques principaux

1. Recentrer les actions de l'OIF en fonction de ses créneaux d'excellence ;
2. Adopter une structure organisationnelle et décisionnelle simplifiée ;
3. Adapter la gestion des ressources humaines aux besoins de l'Organisation ;
4. Améliorer les instruments de gestion ;
5. Communiquer efficacement ;
6. Mesurer les effets des réalisations.

Cette importante réforme, qui s'inscrit dans l'évolution générale des standards et des bonnes pratiques comptables et de l'audit interne, vise à renforcer l'efficacité générale du système de contrôle global, pour une complémentarité améliorée entre le contrôle interne et l'audit externe. L'objectif est de capitaliser sur les efforts déployés dans le cadre du PGS et de réaffirmer ainsi la responsabilisation à tous les niveaux de l'Organisation.

Elle induit une nécessaire réorganisation avec la création d'une direction de l'audit interne outillée pour remplir l'ensemble des fonctions d'évaluation du système de contrôle et de gestion de risques, et la mise en place d'un comité d'audit constitué d'experts représentant les États et gouvernements. Ce dernier aura pour mandat de donner des avis aux instances sur la qualité du système de gestion des risques et du contrôle interne, et sur la mise en œuvre des recommandations des plans d'audit interne et des auditeurs externes.

Un programme multiforme de formation et de sensibilisation en direction des membres du personnel concerné accompagne cette réforme qui s'inscrit dans le plan de formation global initié dans le cadre de la pérennisation de l'esprit et des acquis du PGS.

LA PÉRENNISATION DE L'ESPRIT DU PGS

Outre les directives relatives à l'ensemble des questions de gestion, l'OIF développe des outils d'appropriation, dont une quinzaine de manuels et de guides de procédure, afin de poursuivre la consolidation des acquis enregistrés et d'inscrire la modernisation dans la durée. Ceux-ci traitent :

- de l'accueil et de la gestion dynamique des ressources humaines ;
- de la programmation (gestion axée sur les résultats, processus et méthodologie, suivi et évaluation, intégration du genre, approche du développement durable) ;

- des outils de gestion de l'information, de l'informatique et de la téléphonie ;
- des outils budgétaires, comptables et financiers (procédures budgétaires d'élaboration et de clôture, comptabilités générale et analytique, contrôle de gestion interne) ;
- des outils de communication ;
- du partenariat.

L'année 2014 a été tout particulièrement consacrée au renforcement des capacités en vue de la pérennisation des acquis.

Dans le cadre de ce plan de formation, une priorité a été accordée à la culture du résultat et de la performance. L'élaboration du *Manuel de la gestion axée sur les résultats* (GAR) constitue un premier outil de base à la disposition de l'ensemble des équipes de l'OIF. Depuis 2013, une trentaine de sessions de formation ont été organisées à l'intention de l'ensemble du personnel, dont une dizaine sur la GAR, tandis que d'autres sont prévues d'ici à la fin 2014 et au-delà.

Un plan de formation autour de 5 axes

1. Accompagner le changement, optimiser les performances individuelles et piloter l'activité ;
2. Promouvoir une culture professionnelle commune en matière de gestion de projet et s'approprier les méthodes de gestion axée sur les résultats ;
3. Développer les compétences liées aux emplois, aux évolutions métiers, anticiper les mobilités ;
4. Faire converger les besoins et les compétences techniques des personnels ;
5. Consolider les connaissances des spécificités et la culture de l'Organisation.



LE RENFORCEMENT DE LA GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS

La GAR vise à établir une planification du fonctionnement de l'Organisation, afin de s'assurer de l'adéquation des moyens consacrés aux diverses missions définies et des objectifs fixés. Une bonne GAR correctement planifiée permet d'atteindre les objectifs de manière efficiente en tirant le meilleur parti des financements.

Dans ce cadre, l'OIF a élaboré deux programmations quadriennales (2006-2009 et 2010-2013) en adéquation avec les principes qui fondent la Déclaration de Paris. Le passage progressif à une GAR y est intégré à travers tout le cycle de planification, de suivi et d'évaluation des programmes, dans le but de renforcer l'efficacité de son action et d'améliorer la reddition de comptes auprès des instances.

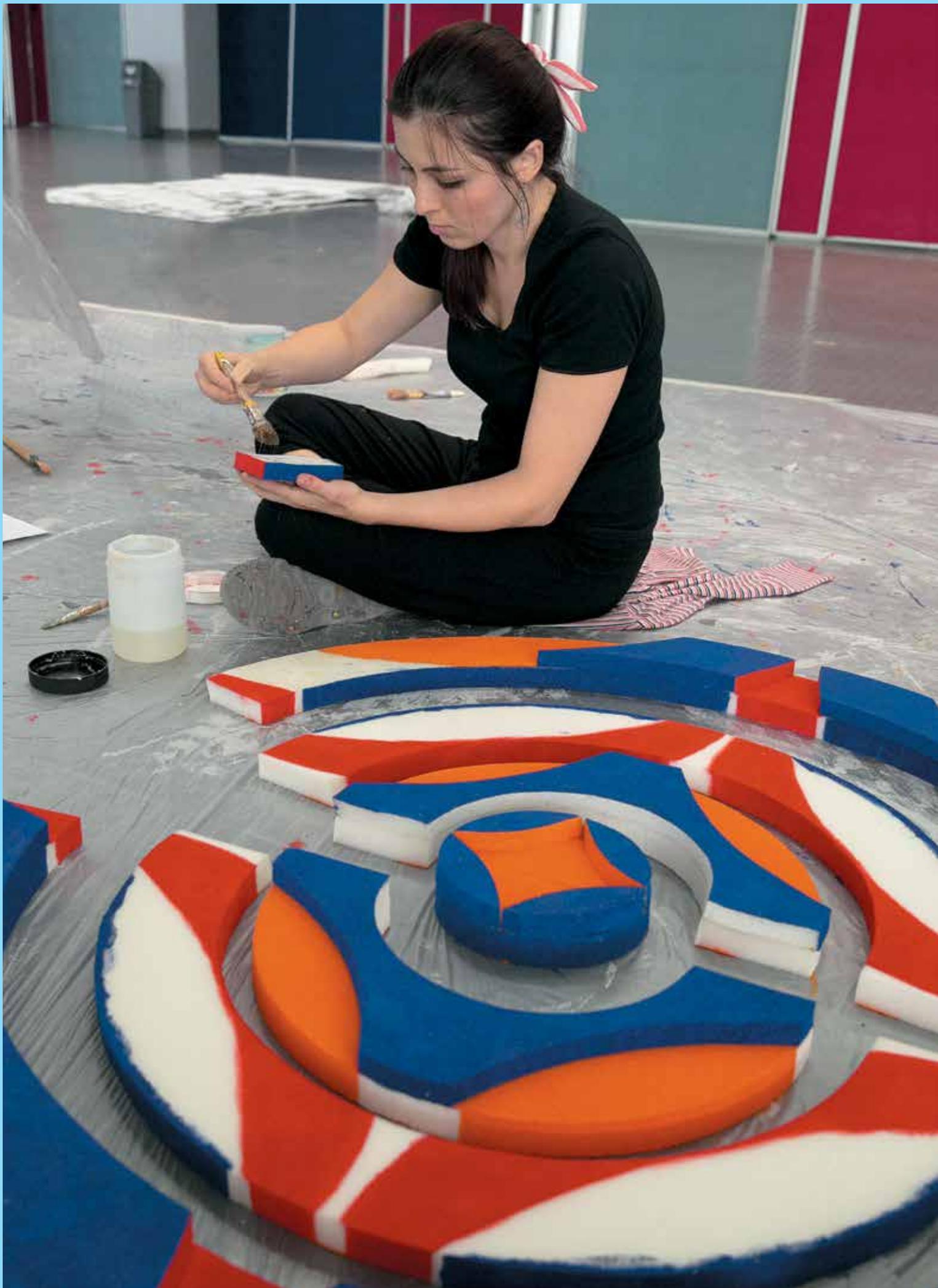
La mise en place progressive de ces outils et méthodes s'est accompagnée d'une nécessaire appropriation de nouvelles pratiques en vue d'une pérennisation des acquis et de l'ancrage durable de la culture du résultat. Afin de mobiliser au mieux ces outils dans le cadre de l'élaboration de sa programmation quadriennale 2015-2018, l'OIF a mis en place des ateliers permettant aux équipes de bénéficier d'un accompagnement personnalisé tout au long de ce processus. Les équipes se voient

ainsi appuyées dans le cadre de la formulation et de la déclinaison de modèles logiques, d'indicateurs spécifiques et de plans de suivi et d'évaluation.

L'ÉLABORATION DE LA NOUVELLE PROGRAMMATION QUADRIENNALE

L'élaboration des grandes orientations de la programmation quadriennale 2015-2018 de l'OIF s'inscrit dans le cadre d'un processus de planification stratégique renforcé. Le comité interne de programmation, mis en place par l'Administrateur en 2014, est le garant d'une meilleure application de la GAR aux différentes phases, tant au niveau de l'élaboration que du suivi et de la mise en œuvre de l'évaluation des programmes de l'Organisation.

Le comité a pour fonction de renforcer la cohérence de l'offre de programmation en privilégiant l'intersectorialité et le rapprochement entre les missions, une meilleure prise en compte des femmes et des jeunes en tant qu'acteurs du changement et bénéficiaires prioritaires, ainsi que l'intégration plus poussée du rôle du numérique et la mobilisation de la société civile. Avec l'ensemble des unités hors siège, il agit pour la prise en compte des spécificités régionales et la déconcentration, autant que possible, des programmes.



UNE LANGUE
PARTAGÉE POUR UNE

DIVER
SITÉ

RÉAFFIRMÉE

Dans la plupart des pays de l'espace francophone, le français coexiste harmonieusement avec d'autres langues, qui peuvent être nombreuses. Il résulte souvent d'un choix, des gouvernements, des communautés, des individus eux-mêmes. Les programmes de l'OIF visent à conforter ce choix et confirment que le français est une langue de communication internationale, de création et d'échanges culturels ainsi qu'une langue de l'univers numérique.

Intitulée *Le français, une langue d'aujourd'hui et de demain*, la Politique intégrée de promotion de la langue française a été adoptée par les chefs d'État et de gouvernement réunis à Kinshasa (République démocratique du Congo) en octobre 2012 pour le XIV^e Sommet de la Francophonie.

Se fondant sur les nouveaux équilibres linguistiques qui résultent de la multipolarité des relations internationales, ce texte invite l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), les opérateurs, mais aussi, fidèles aux engagements pris, les États et gouvernements eux-mêmes à mener une action résolue et concertée pour que le français continue à être une langue d'influence sur la scène internationale, dans le respect de la diversité linguistique et des différents contextes nationaux et régionaux dans lesquels il s'inscrit.

La Politique intégrée demande de renforcer particulièrement notre action dans le domaine de l'éducation et de la formation, ce qui influera positivement sur l'image véhiculée par notre langue : celle d'une langue utile et attractive, qui favorise l'accès à l'emploi et la participation de tous aux échanges économiques, celle d'une langue souple, malléable, ouverte à la diversité et qui gagne en expressivité dans ses contacts féconds avec les autres langues internationales ou locales.

C'est aussi autour de l'utilité et de la modernité de notre langue que les jeunes participants à la première édition du Forum mondial de la langue française, organisé à Québec (Canada) en juillet 2012, se sont fortement mobilisés. Leurs témoignages nous ont stimulés et encouragés à poursuivre nos actions de plaidoyer et de coopération linguistiques. Les quinze priorités définies lors de cette rencontre ont inspiré la préparation de

la programmation 2015-2018 de l'OIF. Dans le sillage de Québec, la deuxième édition du Forum aura lieu en juillet 2015, à Liège (Belgique), autour de « La francophonie créative ». Une occasion de montrer une nouvelle fois l'immense potentiel de notre langue, à la fois comme source et outil d'innovation.

“
Parler français est
un acte politique
fort (...), une
manière d'accéder
à la citoyenneté
mondiale*.”

Même si certains esprits pessimistes font valoir le contraire, notre langue en partage est promise à un bel avenir. Les tendances qui seront mises en lumière par l'édition 2014 de *La Langue française dans le monde*, le rapport produit par l'Observatoire de la langue française à partir de données toujours plus fiables et diversifiées, le montrent. Des tendances

clairement à la hausse, liées, bien sûr, au dynamisme démographique du continent africain, mais qui exigent, pour se confirmer, que la Francophonie relève de nombreux défis, au premier rang desquels celui de l'accès à une éducation de qualité en Afrique et du maintien du français comme langue d'enseignement dans de nombreux États.

Le français doit aussi figurer en bonne place dans l'offre éducative en langues étrangères de la plupart des pays du monde. Il importe que, aujourd'hui, davantage de pays s'engagent à proposer au moins deux langues étrangères aux élèves du primaire et du secondaire. Ne l'oublions pas, le français est majoritairement une langue choisie. Il n'est la langue maternelle et naturelle que d'un nombre très réduit d'habitants de notre espace. La grande majorité est francophone par choix : choix délibéré des autorités nationales, fondé sur un héritage complexe ; choix des individus, motivé, certes, par la capacité expressive de notre langue en partage mais aussi par son utilité et par sa valeur écono-

* Discours de clôture prononcé par Abdou Diouf, lors des Entretiens de Royaumont, le 3 décembre 2011.

mique. Le défi est de taille! Nous comptons le relever encore plus efficacement dans le cadre de notre prochaine programmation.

Engagée dans une action permanente de promotion du dialogue des cultures et de renforcement de la coopération pour le développement culturel, la Francophonie accompagne les États, les artistes et les entrepreneurs culturels par un ensemble de programmes qui apportent des réponses concrètes face aux risques d'uniformisation des cultures.

Inscrite dans une vision ouverte et guidée par les principes d'adéquation aux besoins des acteurs du développement culturel, notre action a constamment visé la valorisation des identités et des expressions culturelles dans le dialogue et le respect de leur diversité. Elle est également menée dans une logique de complémentarité avec les autres acteurs de la coopération internationale avec lesquels la Francophonie a renforcé ses partenariats, notamment l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (Ompi), l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (Isesco), l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), ou encore le groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP).

“
Nous devons être
des indignés
linguistiques* !”

La coopération au bénéfice des pays membres s'est articulée autour du renforcement de la gouvernance du secteur culturel, en vue de promouvoir la diversité des expressions culturelles et de créer les conditions favorables à l'accroissement de la contribution des industries culturelles et créatives à leur développement économique et social.

Dans cette perspective, une action multiforme est engagée pour œuvrer à la prise en compte du secteur culturel dans l'Agenda de développement post-2015, ce principalement en faveur de l'inscription de la culture dans les stratégies nationales et dans les nouveaux Objectifs de développement durable (ODD).

En outre, convaincue du dynamisme et de l'engagement de la jeunesse, la Francophonie a entrepris une action de promotion de l'entrepreneuriat culturel, orientée en priorité vers la jeunesse et les femmes par le moyen de formations ciblées. Également, le développement des échanges entre acteurs culturels offrant une plus-value économique a été constamment recherché et facilité.

Ainsi, de nouveaux programmes permettent, d'une part, de renforcer la mobilité des artistes et des acteurs culturels, d'autre part, d'accroître l'information sur les marchés afin de créer les conditions optimales de diversification de l'offre culturelle, et favoriser le développement des échanges et la diffusion des biens culturels produits dans l'espace francophone, particulièrement dans les pays du Sud.

Un effort important a été déployé pour asseoir des programmes dédiés à l'amélioration de l'accès à la connaissance et à la société du savoir. Le programme de lecture publique, mis en œuvre à travers les Centres de lecture et d'animation culturelle (Clac), intègre désormais les évolutions technologiques et culturelles induites par le numérique.

Mutation majeure de notre époque, l'accroissement du rôle du numérique dans la production et la diffusion des produits culturels a donc été pris en compte dans les programmes thématiques afin de préserver le patrimoine littéraire, audiovisuel et musical des pays →

* Discours d'ouverture d'Abdou Diouf, à l'ouverture du Forum mondial de la langue française, Québec, le 2 juillet 2012.

francophones, de promouvoir la créativité et l'innovation, et de faciliter la circulation et l'échange des contenus tout en protégeant les auteurs à l'heure de la dématérialisation des supports. Ainsi, entre mémoire partagée, innovation et coopération, la Francophonie conduit une action sur le long terme au service de la diversité culturelle et du développement des cultures en dialogue.

La Francophonie a d'ailleurs été précurseur sur les enjeux des technologies de l'information, notamment en termes de diversité et d'inclusivité. La première étape a eu lieu dès 1997,

“
*Le défi n'est pas
 tant de rêver l'unité
 ou de dénoncer
 l'uniformité du
 monde que de
 penser et d'organiser
 sa diversité à travers
 le dialogue*.*”

lorsqu'elle s'est dotée d'un plan d'action lors de la Conférence ministérielle sur les inforoutes organisée à Montréal (Canada-Québec). Plus récemment, la Stratégie de la Francophonie numérique à l'horizon 2020 *Agir pour la diversité dans la société de l'information* a été élaborée et adoptée lors du Sommet de Kinshasa en 2012. Rénovant les actions de coopération francophone, elle sera pleinement mise en œuvre dans le cadre du Cadre stratégique de la Francophonie 2015-2022.

D'ores et déjà, l'OIF a infléchi sa programmation 2010-2013 de façon à engager des actions pilotes anticipant la préparation de la programmation quadriennale 2015-2018. Elles ont concerné des secteurs fortement marqués par les évolutions technologiques rapides, comme la confiance numérique, la gouvernance de l'internet, le cinéma numérique, la transition vers le numérique de la radio et de la télévision, la cartographie libre et

ouverte, les applications mobiles, les données à caractère personnel dans le contexte de l'espionnage numérique massif, ou encore l'édition numérique. Le Fonds francophone des inforoutes (FFI) a été rénové et aligné sur les axes d'intervention de la Stratégie numérique afin d'agir davantage en faveur des jeunes et des femmes.

Une attention particulière a également été portée à la mise en place d'environnements et de conditions favorables à l'exercice de la souveraineté numérique des États concernés. La question stratégique des ressources critiques de l'internet s'est trouvée au cœur de cet accompagnement. Certains États ont pu de la sorte se conformer aux meilleures pratiques internationales en la matière, et souscrire aux engagements pris lors des deux phases du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), organisées par l'ONU en décembre 2003 à Genève (Suisse) et en novembre 2005 à Tunis (Tunisie).

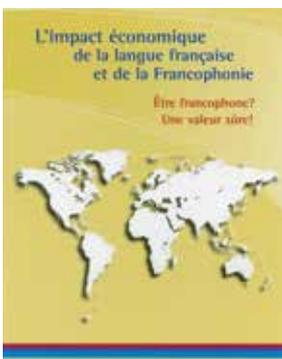
* Conférence d'Abdou Diouf à l'École polytechnique, Paris, le 18 février 2010.

La promotion de la langue française et de la diversité linguistique

Après l'adoption de la Politique intégrée de promotion de la langue française lors du Sommet de Kinshasa (République démocratique du Congo) en 2012, l'OIF a continué de mettre en œuvre la programmation 2010-2013 tout en commençant à apporter les infléchissements souhaités par les chefs d'État et de gouvernement.

LA SITUATION DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS LE MONDE

L'Observatoire de la langue française poursuit son travail d'investigation et de collecte de données sur la situation de la langue française dans le monde. S'appuyant sur le rapport *La Langue française dans le monde* (2010), il a développé des rubriques d'information sur le site internet de l'OIF concernant le dénombrement des francophones et l'apprentissage du et en français, et enrichi son répertoire des médias de langue française dans le monde qui couvre désormais les régions de l'Europe centrale et orientale, et de l'Afrique de l'Ouest et centrale.



Par ailleurs, afin d'alimenter la réflexion des participants au Forum mondial de la langue française organisé à Québec (Canada) en juillet 2012, l'Observatoire a coordonné la publication de *L'Impact économique de la langue française et de la Francophonie*, en partenariat avec le réseau des Organismes francophones de politique et d'aménagement linguistiques (Opale). Il a également publié avec

l'Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone (ODSEF) de l'Université Laval à Québec une brève étude intitulée *Aperçu sur quelques espaces linguistiques dans le monde*.

L'édition 2014 du rapport *La Langue française dans le monde* suit tout particulièrement les recommandations de la Politique intégrée de promotion de la langue française. Le rapport insiste en l'occurrence sur la dimension africaine

de la francophonie, en concentrant son attention sur la réalité des usages du français sur ce continent et sur les représentations qu'en ont les populations, notamment dans la région des Grands Lacs. La diversité des situations ainsi mise en évidence sera débattue au cours d'une table ronde organisée en marge du Sommet de Dakar. Celle-ci a été précédée par la tenue en septembre 2014 du 2^e Séminaire méthodologique sur l'observation de la langue française dans le monde, organisé en partenariat avec l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) et l'ODSEF de l'Université Laval. Ce séminaire international a réuni à Paris (France) une quarantaine de spécialistes et d'experts d'une dizaine de disciplines scientifiques et a permis de faire l'inventaire des méthodes existantes. Il donnera lieu à la publication d'un référentiel assorti de recommandations à l'usage de tous les chercheurs intéressés.

Les 6 priorités de la Politique intégrée de promotion de la langue française

- Renforcer la place et le rayonnement du français sur la scène internationale.
- Relever le défi politique du multilinguisme.
- Adapter l'action multilatérale aux contextes linguistiques régionaux et nationaux.
- Consolider le français comme langue d'accès au savoir pour tous.
- Mettre en valeur l'apport de la langue française au développement économique.
- Valoriser l'usage de la langue française.

Enfin, une évaluation externe de l'Observatoire, conduite entre novembre 2013 et mai 2014, a conclu à la nécessité de renforcer sa fonction de veille, de favoriser une meilleure diffusion de ses travaux et de développer un volet prospectif pour mieux orienter les actions de la Francophonie.

LA MOBILISATION AUTOUR DE LA DIVERSITÉ LINGUISTIQUE

Dans le cadre de la mise en œuvre du *Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales*, adopté au Sommet de Bucarest (Roumanie) en 2006, un quatrième document de suivi sera déposé au Sommet de Dakar. Il dresse un état des lieux de l'usage réel du français dans quelques organisations internationales ciblées (Unesco, institutions européennes, organisations juridiques internationales) et met en avant l'action des francophones (États, groupes d'ambassadeurs, OIF et ses représentations permanentes). Il aborde en particulier les enjeux cruciaux liés au recrutement et à la formation des fonctionnaires internationaux ainsi qu'à la communication, notamment à travers les sites internet des organisations.

En 2014, l'Observatoire a dressé une première cartographie des groupes d'ambassadeurs francophones dans le monde. Elle a permis de constater le dynamisme de ces pôles d'influence. Ils constituent pour l'OIF de précieux relais de son plaidoyer politique de promotion des valeurs de la Francophonie et de son action en faveur du multilinguisme dans les organisations internationales. L'OIF s'est notamment rapprochée du groupe francophone auprès de l'Unesco afin de soutenir son action.

Dans les enceintes internationales, les représentants et délégués des États et gouvernements membres de l'OIF mettent régulièrement l'accent sur la nécessité de faire partager l'engagement en faveur du multilinguisme par

les autres groupes linguistiques. Cela favoriserait, entre autres, le mécanisme d'adoption des résolutions sur le multilinguisme aux Nations unies.

À cet égard, une véritable approche stratégique s'impose, considérant, sans remettre en cause le statut privilégié du français, langue de travail de la plupart des organisations internationales, que le multilinguisme est l'instrument indispensable d'un multilatéralisme plus démocratique et plus proche des citoyens.

C'est ainsi qu'une adaptation multilingue du guide pratique de mise en œuvre du vade-mecum a été élaborée par l'Observatoire de la langue française en 2013. Intitulé *Mise en œuvre du multilinguisme dans les organisations internationales : mettre en pratique la diversité linguistique*, cet ouvrage a été édité en version bilingue dans les cinq autres langues officielles des Nations unies, ainsi qu'en allemand, portugais et swahili.



Les trois espaces linguistiques

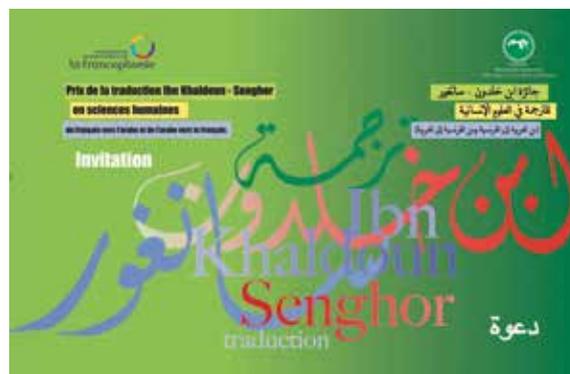
L'alliance entre les langues, prônée par la Politique intégrée de promotion de la langue française, qui invite la Francophonie à « relever le défi politique du multilinguisme », est à l'œuvre dans le mouvement des trois espaces linguistiques (TEL) qui regroupe hispanophones, lusophones et francophones.

Le 26 septembre 2013, à l'occasion de la Journée européenne des langues, les TEL ont diffusé le message « Pour une Europe multilingue » afin de sensibiliser les États et les responsables des institutions européennes à l'importance de la promotion des langues. Les plus hauts dirigeants des TEL, Enrique Iglesias, Secrétaire général ibéro-américain, Murade Isaac Miguigy Murargy, Secré-

Francophonie et arabophonie : le Prix Ibn Khaldoun-Senghor

Afin d'encourager toutes les formes d'échanges culturels entre le monde arabe et l'espace francophone, et de promouvoir la diversité culturelle et linguistique, l'OIF et l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et les sciences (Alecso) organisent conjointement le Prix de traduction Ibn Khaldoun-Senghor en sciences humaines, du français vers l'arabe et de l'arabe vers le français.

En 2012, le jury a récompensé le professeur Ravane Mbaye, de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, pour sa traduction, de l'arabe vers le français, de *Perles des sens et réalisation des vœux dans le flux d'Abû-I-'Abbas at-Tijânî* de Sidi Ali Harâzim Ibn Al-'Arabî Barrâda ; et, en 2013, Mohamed Haddad, docteur ès lettres de la Sorbonne (Paris), spécialiste en civilisation arabe et histoire des religions, pour sa traduction, du français vers l'arabe, de l'ouvrage *Petit Traité d'histoire des religions* de Frédéric Lenoir.



taire exécutif de la Communauté des pays de langue portugaise, et Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie, se sont ensuite rencontrés à Paris, au siège de l'OIF, le 11 décembre 2013.

Cette réunion était précédée d'un colloque, intitulé « Les trois espaces linguistiques et la mondialisation », au cours duquel les intervenants ont montré que le français, le portugais et l'espagnol ont toutes les cartes à jouer dans le nouvel équilibre linguistique qui découle de la multipolarité des relations internationales.

Dans la déclaration finale qu'ils ont adoptée, les secrétaires généraux et exécutif ont réaffirmé leur souhait de continuer à mener ensemble une réflexion globale sur la diversité linguistique comme composante essentielle de la diversité culturelle, indispensable levier du développement durable des communautés, des peuples et des nations.

Outre la promotion du multilinguisme sur la scène internationale, le mouvement des TEL souhaite poursuivre leur dialogue politique, en particulier dans les domaines de la valeur économique des langues, du rôle des langues dans l'enseignement supérieur et la recherche, du multilinguisme dans l'univers numérique et de la mise en œuvre de la Convention pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles adoptée en 2005 par l'Unesco.

Les secrétaires généraux et exécutif se sont engagés à mettre en avant leur dialogue lors des Sommets des chefs d'État et de gouvernement membres de leurs organisations respectives et à l'ouvrir à d'autres grands espaces linguistiques.

La coopération sur projets entre les TEL s'est arrêtée avec la disparition de l'Union latine en 2012. Néanmoins, l'OIF a continué son action dans le domaine de l'intercompréhension des langues d'origine romane en organisant, en partenariat avec la principauté d'Andorre et dans ce pays, en novembre 2013, le séminaire « L'intercompréhension en langues voisines, pour enfants et adolescents, d'ici et d'ailleurs ». Des professeurs et cadres éducatifs du primaire et du secondaire venus du Cap-Vert, de Côte d'Ivoire, de Roumanie, du Sénégal et d'Uruguay ont participé à cette formation pour être sensibilisés aux méthodes d'intercompréhension.

LE SOUTIEN AUX RÉSEAUX DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

La coopération étroite avec la société civile, des acteurs de terrain engagés proches des préoccupations des populations, permet de profiter d'une expertise et d'une expérience au quotidien dans la mise en œuvre des programmes.



Rencontre des secrétaires généraux et exécutif des trois espaces linguistiques au siège de l'OIF, Paris, le 11 décembre 2013.
© Cyril Bailleul/OIF

Le réseau des « anciens jeunes experts francophones »

Déployé par l'OIF de 1999 à 2004, le programme « Jeunes experts francophones » (JEF) a permis de porter les valeurs de la Francophonie au cœur de certains centres de décision internationaux et de donner une visibilité nouvelle à l'expertise pluridisciplinaire francophone. Il a concerné 55 jeunes, âgés de 25 à 32 ans, issus des pays du Sud et de l'Europe centrale et orientale qui ont été affectés pendant deux ans dans des organisations internationales du système des Nations unies. 67 % d'entre

TV5MONDE accessible en 12 langues

TV5MONDE s'écoute exclusivement en français. Tel est le choix, depuis l'origine de la chaîne en 1984, de ses gouvernements bailleurs de fonds et de ses diffuseurs actionnaires. Mais, au fur et à mesure des avancées technologiques, la chaîne a saisi toutes les occasions d'offrir un sous-titrage adapté à ses téléspectateurs non francophones du monde entier.

Ainsi, en fonction des droits disponibles et pour sa programmation de soirée, hormis les directs, TV5MONDE propose aujourd'hui des sous-titres en 12 langues (anglais, allemand, espagnol, portugais, roumain, russe, néerlandais, arabe, vietnamien, coréen et japonais, ainsi qu'en français). Les audiences des programmes sous-titrés sont multipliées par quatre.

Le dispositif d'apprentissage du français proposé par TV5MONDE ainsi que plusieurs sites internet locaux et certaines de ses applications mobiles bénéficient également de ce dispositif. La chaîne participe ainsi à la réalisation des objectifs défendus par la Francophonie, notamment au sein des trois espaces linguistiques.



L'OIF a organisé à Paris, les 2 et 3 décembre 2013, une rencontre des anciens bénéficiaires du programme « Jeunes experts francophones » afin de favoriser la constitution d'un réseau. © Benjamin Renout/OIF

eux ont été recrutés par ces organisations et occupent aujourd'hui des postes à responsabilité. D'autres exercent d'importantes fonctions dans des organismes multilatéraux ou nationaux ou dans le secteur privé.

Les anciens JEF constituent une richesse, un vivier d'expertises et d'expériences à solliciter pour enrichir et relayer les activités de l'OIF. Celle-ci a organisé à Paris, en décembre 2013, une rencontre des anciens bénéficiaires du programme afin de favoriser la constitution d'un réseau. À l'issue de ces deux jours, un plan d'action a été adopté, fixant les modalités de fonctionnement du réseau, dont l'objectif est la promotion de la langue française et de l'expertise francophone. En 2014, des sections des anciens JEF ont été créées à New York et à Genève.

Le Réseau des associations professionnelles francophones

En vertu de la Charte des associations professionnelles francophones signée à Paris en 2011, le Réseau des associations professionnelles francophones (RAPF) fédère des associations représentant des métiers très divers qui ont à cœur de promouvoir la langue française et la culture professionnelle francophone. Il a accueilli en son sein trois nouvelles associations depuis le XIV^e Sommet de la Francophonie de Kinshasa : l'Association internationale des établissements francophones de formation à l'assurance (AIEFFA), le Centre des jeunes dirigeants d'entreprise-International (CJD-International) et le Réseau Habitat et Francophonie (RHF), portant ainsi le nombre total d'associations membres à 14.

Après s'être doté en décembre 2012 d'un plan d'action qui a mis en relief la nécessité de centrer les travaux communs sur les problématiques liées à la traduction, à la recherche de financements internationaux et à la

formation professionnelle, ce réseau a organisé en décembre 2013 au siège de l'OIF le séminaire « Former en français : un atout pour la compétitivité mondiale ». À la suite de ce séminaire, qui a mis en lumière de nombreux exemples de bonnes pratiques, une étude faisant l'état des lieux de la formation professionnelle francophone a été lancée par le RAPF avec le soutien de l'OIF.

D'autres initiatives de la société civile en faveur du plurilinguisme

L'OIF apporte son soutien à des initiatives qui soulignent la vitalité de la langue française et visent à l'enrichir et à la moderniser afin qu'elle reste en phase avec l'évolution des réalités contemporaines et le développement économique et social.

Ainsi, elle a soutenu l'Association pour la promotion du français des affaires (Apfa) dans la mise en place d'une certification officielle francophone (Vafie) dont le but est d'encourager les artisans, les employés et les techniciens qui, grâce à leur pratique quotidienne, ont acquis une connaissance du français appliqué à leur métier. En 2013 et 2014, des sessions de certification ont été organisées respectivement au Liban, en partenariat avec le ministère du Tourisme de ce pays, et aux Seychelles, en partenariat avec celui de l'Éducation. C'est aussi en partie grâce au soutien de l'OIF que l'Apfa organise le concours des « Mots d'Or » qui récompense les meilleures productions en langue française d'étudiants en économie et gestion de différents pays du monde. La remise des prix a été organisée en 2013 et 2014 à la Délégation générale de Wallonie-Bruxelles à Paris.

Pour la Biennale de la langue française, qui s'est tenue à Bordeaux (France) en 2013 sur le thème « Quels militants pour la francophonie du XXI^e siècle ? », l'OIF a pris en

charge la participation de la coordonnatrice du RAPF, mais aussi celle de deux membres du comité de suivi de la Déclaration des jeunes francophones et francophiles du Forum de la langue française organisé à Québec (Canada) en juillet 2012. Ces deux jeunes avaient été sélectionnés grâce à un concours d'écriture lancé sur les réseaux sociaux du Forum mondial de la langue française.

L'OIF s'emploie ainsi à faire en sorte que le soutien aux associations de la société civile qui œuvrent en faveur de la langue française prenne la forme d'un véritable partenariat sur des projets compatibles avec les orientations fixées par les chefs d'État et de gouvernement.

par le Sommet de la Communauté est-africaine (EAC) sur les modalités de l'introduction du français dans cette organisation, force est de constater que la tendance au monolinguisme dans les organisations internationales se poursuit.

Pendant plusieurs années, l'OIF a fait de la formation linguistique son axe majeur d'intervention. L'expérience montre cependant que la connaissance de la langue française ne garantit pas son utilisation dans les débats internationaux. Si, en 2013 et 2014, l'Organisation a continué de former à la langue française de nombreux diplomates et fonctionnaires, elle a également diversifié son action.

Le Forum mondial de la langue française

L'OIF a initié une démarche de suivi des 15 priorités dégagées lors de la première édition du Forum mondial de la langue française qui s'est déroulée à Québec (Canada) en juillet 2012. Un travail de concertation et d'inventaire des actions a été entrepris par la Direction de la langue française et de la diversité linguistique, au sein de l'OIF et auprès des opérateurs de la Francophonie, afin d'identifier celles qui répondent déjà aux priorités exprimées par la société civile ou qui pourraient s'en inspirer à l'avenir.



La deuxième édition aura lieu du 20 au 23 juillet 2015 dans la ville de Liège, la candidature de la Fédération Wallonie-Bruxelles ayant été favorablement accueillie par le Conseil permanent de la Francophonie (CPF). Le thème de cette édition, « La francophonie créative », se déclinera en cinq axes majeurs (l'éducation, l'économie, la culture et les industries culturelles, la participation citoyenne et la relation entre langue et créativité).

Lors de la conférence de presse de lancement du 25 mars 2014, le Secrétaire général de la Francophonie a annoncé la désignation de Philippe Suinen, représentant personnel du ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles au CPF, comme commissaire général du Forum.

Le français dans les organisations internationales

Dans le cadre de son programme « Le français dans les organisations internationales », l'OIF poursuit ses activités visant à renforcer l'usage du français comme l'une des langues officielles et de travail des principales organisations régionales africaines. À la Commission de l'Union africaine (CUA), le dispositif francophone de renforcement du français mis en place depuis 2008 est suivi par un coordinateur de l'OIF, en poste au cabinet du vice-président de la commission, qui gère des fonds mis à disposition par le ministère français des Affaires étrangères. Avec la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (Cedeao), un nouveau partenariat a été établi en juillet 2013 portant sur la consolidation du français dans le cadre du multilinguisme. Les activités de renforcement du français ont également été poursuivies au Marché commun de l'Afrique orientale et australe (Comesa) et à la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).

En l'espace de deux ans, près de 1 000 cadres et hauts fonctionnaires de ces organisations ont bénéficié d'une formation au français des relations internationales, mais aussi aux techniques de négociation multilatérale, de renforcement de capacités pour les traducteurs et interprètes, et de stages en immersion linguistique.

Le dispositif francophone de renforcement du français est intégré dans ces institutions comme l'un des éléments pérennes d'amélioration des capacités des personnels. Il s'est enrichi d'une plate-forme d'apprentissage à distance du français de la diplomatie et des relations internationales, mise en place à Arusha (Tanzanie) depuis 2013 auprès d'organisations partenaires de l'OIF dans ce pays, notamment l'EAC et la Cour africaine des droits de l'Homme et des peuples. En mai 2014, il a été diffusé auprès de l'ensemble des organisations du continent africain, partenaires de l'OIF ; ce sont ainsi près de 500 cadres et hauts fonctionnaires qui bénéficient depuis de ce dispositif, décliné dans les trois premiers niveaux du Cadre européen commun de référence pour les langues.

Enfin, en vue d'apporter une réponse structurée en matière de traduction et d'interprétation au profit des délégations francophones lors des grandes réunions internationales, l'OIF a mis sur pied le Réseau francophone

LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES DIPLOMATES ET FONCTIONNAIRES

Le premier axe de la Politique intégrée de promotion de la langue française incite la Francophonie à « renforcer la place et le rayonnement du français sur la scène internationale ». Malgré quelques avancées en 2013, telles que l'introduction du français comme langue de travail à la Communauté caribéenne (Caricom) ou la réflexion menée

de traducteurs et interprètes de conférence (Reftic) autour duquel se développent des formations régionales de formateurs au sein des grandes organisations, des sessions de renforcement des capacités des traducteurs et interprètes indépendants, ainsi qu'un programme de mobilité en faveur d'étudiants de pays francophones avant leur insertion dans les circuits de recrutement des organisations partenaires de l'OIF. C'est dans ce cadre que ce programme a vu naître, en mai 2014, un partenariat entre l'École supérieure de traducteurs et d'interprètes de l'Université de Buéa (Cameroun) et l'OIF pour l'attribution de bourses d'étude de master en interprétation et traduction pour des étudiants amenés à intégrer le Reftic et à travailler au service des organisations régionales africaines. Il est prévu que la première promotion d'étudiants boursiers de la Francophonie, dont la sélection a été conjointement opérée par l'École supérieure de

traducteurs et d'interprètes, l'OIF et la Direction générale de l'interprétation de la Commission européenne, fasse sa rentrée universitaire en 2014.

Par ailleurs, l'OIF et l'Université Senghor d'Alexandrie ont travaillé dans le sens d'une meilleure « intégration » de leurs actions voulue par la Politique intégrée de promotion de la langue française. Elles ont ainsi organisé à Ouagadougou (Burkina Faso) en 2012 et 2013 des sessions de formation continue d'interprètes de conférence, en partenariat avec la Direction générale de l'interprétation de la Commission européenne.

Le français dans la diplomatie et la fonction publique

Créé en janvier 2002, date de la signature par l'OIF du Plan pluriannuel d'action pour le français en Europe avec les trois principaux partenaires : la France, la Fédération Wallonie-Bruxelles et le grand-duché de Luxembourg, le programme « Le français dans la diplomatie et la fonction publique » est ouvert, depuis 2010, à tout État et gouvernement membre ou observateur de l'OIF n'ayant pas le français comme langue officielle. Aujourd'hui, en plus de la plupart des pays de l'Europe centrale et orientale, ce programme compte parmi ses partenaires le Vietnam, la Guinée équatoriale et l'Égypte.

Entre 2012 et 2014, il a bénéficié à près de 20 000 agents de 24 pays en charge de dossiers européens ou internationaux dans leurs capitales ou dans les représentations permanentes et missions auprès de l'Union européenne à Bruxelles.

Outre les formations linguistiques, 85 séminaires nationaux d'échange d'expériences et de transfert d'expertise sur des thématiques d'actualité européenne et internationale ont été soutenus par l'OIF entre 2012 et 2014, et cinq à dimension régionale, répondant à l'axe 3 de la Politique intégrée de promotion de la langue française : « *adapter l'action multilatérale aux contextes* ». Ils visent un double objectif : le renforcement des compétences professionnelles des fonctionnaires et diplomates, et la création de cercles d'échanges dans l'espace francophone.

Ces séminaires régionaux rencontrent un véritable succès, notamment auprès des pays en préparation ou sortie de la présidence du Conseil de l'Union européenne. Ainsi, en 2014, deux séminaires régionaux ont été organisés par la Lituanie et la Grèce. L'un sur « La gestion des conflits en Afrique » à Vilnius (Lituanie) en mars ; et l'autre sur les « Relations européennes et politiques de la mer en Méditerranée » à Athènes (Grèce) en mai.

Par ailleurs, plus de 150 hauts responsables, porte-parole et personnalités politiques des États et gouvernements membres et observateurs de l'OIF ont pu améliorer leur aptitude à s'exprimer en français, à exposer leur position nationale et leurs points de vue dans les grandes enceintes européennes et internationales grâce à des stages en immersion sur mesure, en France ou en Belgique.

Témoignage



Meta Bole

Ambassadrice, coordinatrice du programme « Le français dans la diplomatie et la fonction publique » pour la Slovénie

En tant que membre observateur de l'OIF et État membre de l'Union européenne, la Slovénie attribue une grande place au

multiculturalisme et à la diversité linguistique. Elle est consciente de l'importance de la langue française et œuvre à ce que toujours davantage de personnes puissent l'apprendre.

La mise en œuvre du programme « Le français dans la diplomatie et la fonction publique » a permis la formation de plus de 750 fonctionnaires slovènes depuis 2005. Les agents de l'administration publique en charge des dossiers internationaux ont pu ainsi améliorer leur maîtrise de la langue française et sont plus confiants pour coopérer régulièrement en français avec leurs homologues francophones de l'Union européenne. Ces programmes sont particulièrement utiles aux employés et diplomates qui projettent d'être affectés à des postes à l'étranger, notamment dans des pays ayant le français comme langue officielle, ainsi que dans des organisations internationales.

Dans mes fonctions, je constate que des progrès ont été réalisés et que la formation au et en français développée dans le cadre de notre coopération avec l'OIF est un vrai succès. La maîtrise du français est perçue positivement et représente un avantage et une valeur ajoutée pour notre activité professionnelle. Ce plan de formation est très apprécié, les fonctionnaires qui le suivent le jugent très utile et c'est l'une des raisons pour lesquelles les demandes de participation ne cessent d'augmenter.

Par ailleurs, des stages en immersion collectifs ont été mis en place et organisés pour les bénéficiaires des deux programmes (« Le français dans la diplomatie et la fonction publique » ; « Le français dans les organisations internationales ») au Centre international d'études pédagogiques de la Réunion et dans d'autres centres en 2013 et 2014. Les futures élites européennes et internationales (étudiants du Collège d'Europe et de l'Académie diplomatique de Vienne, élèves fonctionnaires de l'Académie diplomatique de Zagreb et de l'Institut diplomatique de Bulgarie) ont été formées à un français de spécialité (diplomatique, juridique et protocolaire) et familiarisées avec un environnement de travail plurilingue. Ces activités ont été réalisées par le biais de « projets francophones d'établissement » intégrant une palette variée d'activités de promotion du français et de la francophonie : soutien aux associations francophones d'étudiants, forums électroniques ouverts aux débats d'actualité en français, concours d'essais sur des thématiques ciblées, ateliers-rencontres, etc.

L'OIF a également travaillé en 2013 et 2014 avec la Chambre de commerce et d'industrie de Paris Île-de-France à la mise en place d'une certification en français des relations internationales dont l'obtention devrait dans les prochaines années se généraliser parmi les bénéficiaires du programme.

L'ACTION FRANCOPHONE DANS LE SPORT INTERNATIONAL

Depuis l'année 2004 et les Jeux olympiques d'Athènes, l'OIF s'engage au côté du Mouvement olympique pour assurer la visibilité et l'usage de la langue française pendant les Jeux, sur la base de la règle 23 de la Charte olympique qui fait du français et de l'anglais les deux langues officielles du Comité international olympique (CIO). À ce titre, un Grand Témoin est nommé par le Secrétaire général de la Francophonie pour chaque édition des Jeux. De même, de jeunes traducteurs et interprètes issus de différents pays francophones sont envoyés auprès des comités d'organisation par l'OIF et ses États et gouvernements.

Dans le cadre d'un partenariat avec la France, le Québec et la Suisse, l'OIF a dépêché 20 volontaires aux Jeux olympiques d'hiver de Sochi (Russie) en février 2014 pour qu'ils se mettent au service des principaux acteurs des Jeux. Le Grand Témoin de la Francophonie, Hélène Carrère d'Encausse, a remis son rapport au Secrétaire général de la Francophonie à l'issue des Jeux olympiques et paralympiques, comme pour chaque édition. Ce rapport a confirmé la stabilité de la place du français dans les Jeux (discours officiels, services à la famille olympique), l'évolution favorable de l'usage du français en plusieurs occasions (discours en français du président du Comité d'organisation des Jeux olympiques, commentaires en français de certaines compétitions sportives) et la nécessité de rester vigilant pour ne pas subir de recul supplé-



Hélène Carrère d'Encausse le 30 janvier 2013 au siège de l'OIF, avec Abdou Diouf. © Cyril Bailleul/OIF

mentaire à l'avenir (signalétique, qualité de la traduction en français). Il souligne également la pertinence du travail de création de réseaux, engagé depuis 2007, qui contribue à inscrire la question francophone à l'agenda de nos partenaires sportifs, journalistiques et institutionnels avant et pendant les Jeux.

Depuis les Jeux de Pékin (Chine) en 2008, plusieurs nouvelles étapes ont en effet été franchies. La dimension politique et multilatérale de l'action de l'OIF a été renforcée avec, notamment, la mobilisation des groupes d'ambassadeurs francophones. La visibilité de l'action de l'OIF a également été accrue grâce à la campagne de communication « Le français j'adore ! » et au site www.lefrancaisjadore.com mis en place pour les Jeux olympiques de Londres (Angleterre) en 2012.

L'OIF a aussi soutenu la création de réseaux francophones sportifs : Association francophone des académies olympiques (AFAO, 2009), Association francophone des comités nationaux olympiques (AFCNO, 2010) avec laquelle elle a signé un partenariat en 2013, associations francophones de fédérations sportives internationales, réseaux de commentateurs sportifs, ou encore d'interprètes et de journalistes...

Initialement engagée en 2004 pour promouvoir la langue française aux Jeux olympiques, l'action de l'OIF et de ses États et gouvernements membres s'inscrit désormais dans le cadre d'une approche globale de promotion de la francophonie sur la scène sportive internationale et de coopération avec le Mouvement olympique.



Elle concerne aussi les Jeux paralympiques avec la venue de traducteurs québécois à Sochi, ainsi que les Jeux olympiques de la jeunesse à Nankin (Chine, août 2014), avec celle de jeunes traducteurs suisses et chinois.

VERS UNE PROMOTION PLUS « INTÉGRÉE » DE LA LANGUE FRANÇAISE

En adoptant la Politique intégrée de promotion de la langue française, les chefs d'État et de gouvernement ont demandé à l'OIF et aux opérateurs de veiller à la complémentarité de leurs actions dans le respect des mandats et des compétences de chacun, en recherchant autant que possible des partenariats et des synergies.

Le Pôle de la langue française

La réflexion menée au sein du Pôle de la langue française, qui réunit l'OIF et les opérateurs de la Francophonie, a abouti à l'élaboration de la Politique intégrée de promotion de la langue française adoptée en 2012 au Sommet de Kinshasa. Le Pôle de la langue française a poursuivi ses réunions en 2013 et 2014, recensant les différentes actions mises en place par ses membres pour promouvoir la langue française. Il a également identifié les domaines qui devraient permettre un travail davantage en synergie : l'observation de la langue, la promotion du plurilinguisme, le renforcement des capacités des diplomates et fonctionnaires, ou encore la formation des professeurs de français. Les membres du Pôle ont créé les conditions de la mise en place d'un site portail commun, « Apprendre la langue française », qui guidera l'internaute vers la meilleure offre en ligne pour maîtriser le français. Un second site, « Apprendre la francophonie », regroupera, adaptées aux différents publics (enseignants et apprenants de différents niveaux), les ressources indispensables à une plus large diffusion des particularités et du potentiel linguistique francophone.

Les pactes linguistiques

Le pacte est un instrument exigeant qui engage le pays signataire à prendre des mesures en faveur de la langue française, avec l'accompagnement de l'OIF et des opérateurs de la Francophonie. Trois pactes linguistiques ont été signés en 2010 à Montreux (Liban, Sainte-Lucie, Seychelles) et un quatrième en 2012 à Kinshasa (Arménie). De nombreuses actions de coopération ont été menées par l'OIF et les opérateurs dans les pays signataires ; elles concernent notamment la formation de professeurs, la formation professionnelle et technique, ou encore la mise en place et le renforcement des Clac et des Espaces du livre francophone (Elfe).

L'année 2014 a permis de dresser les premiers bilans des pactes, en particulier ceux signés avec Sainte-Lucie et les Seychelles qui arrivent à échéance à la fin de l'année. Les chefs d'État et de gouvernement prendront connaissance de ces bilans en vue d'une éventuelle reconduction. Les pactes ont indéniablement favorisé une convergence des actions de l'OIF et des opérateurs avec celles des coopérations bilatérales, en particulier la coopération française

qui, au Liban, par exemple, a mis en œuvre un important Fonds de solidarité prioritaire pour la promotion du français. La recherche de complémentarité entre les différents acteurs de la Francophonie au sein d'un même État membre a été le principal effet positif des pactes, qui constituent à ce titre un excellent outil de « politique intégrée ».

En 2013 et 2014, des travaux ont été engagés en vue de la signature de deux nouveaux pactes linguistiques avec le Burundi et le Ghana.



Clément Duhaime, administrateur de l'OIF, et Edward Naibandian, ministre des Affaires étrangères arménien, ont signé la Convention de partenariat relative à la formation au et en français dans la diplomatie et la fonction publique, en 2012. © Joseph Moura/OIF

LE RÉSEAU OPALE

Opale est le réseau des organismes francophones de politique et d'aménagement linguistiques de quatre États et gouvernements membres de la Francophonie : France, Fédération Wallonie-Bruxelles, Suisse et Québec.

L'OIF participe à la réunion annuelle de concertation du réseau en tant qu'observateur ainsi qu'au colloque organisé à sa suite autour d'un sujet de politique linguistique abordé de manière comparative. En 2013, le thème était : « Pour un français convivial, s'approprier la langue ». En 2014 c'est le concept de « langue partenaire » et ses conséquences pour une politique intégrée du français qui a été retenu. Par ailleurs, à la demande du réseau Opale, l'OIF facilite depuis 2010 son ouverture aux pays du Sud en prenant à sa charge la participation (à la réunion de concertation et au colloque) d'experts du Sud.

La diversité et le développement culturels

Pour la Francophonie, la valorisation de la création artistique est indissociable de la viabilité économique. Aussi, les actions de l'OIF visent-elles le développement de véritables filières d'industries culturelles pour le livre, l'image, les arts plastiques et le spectacle vivant. Elle soutient également la lecture publique, le dialogue des cultures, et accompagne les États qui en font la demande dans le développement de politiques et d'industries culturelles.

LA VALORISATION DE LA PRODUCTION AUDIOVISUELLE

Depuis 2012, l'OIF s'est engagée dans une mutation en profondeur de ses activités en faveur de la télévision et du cinéma en mettant de nouveaux outils au service de la production audiovisuelle des pays francophones du Sud. Si l'accompagnement des nouveaux talents a constitué une priorité ces deux dernières années, la numérisation et la mise en valeur du patrimoine audiovisuel ont également été soutenues.

La restauration et la numérisation d'archives audiovisuelles

L'OIF a poursuivi son action en faveur de la sauvegarde et de la valorisation des archives de films et de télévision. Le stock d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles accumulé par l'Organisation depuis les années 1970 a été transféré à la Cinémathèque française, à la cinémathèque de Toulouse et à la Bibliothèque nationale de France (BNF).

Le recours à ces nouveaux partenaires facilite la restauration et la numérisation de ce patrimoine ainsi que sa mise à la disposition du public. Le partenariat avec la BNF a permis de lancer le projet « Capital numérique » qui bénéficie d'un financement Union européenne-ACP de 500 000 euros. Ce projet permet, d'une part, de rendre à nouveau disponibles des centaines d'heures de films et de programmes de télévision du Sud et, d'autre part, d'organiser la mise en réseau des archives de vingt télévisions publiques qui pourront ainsi mieux valoriser leurs fonds, notamment pour la production de documentaires.

Piloté par l'OIF, le projet « Capital numérique » mobilise sept partenaires : la BNF, le Conseil international des

radios-télévisions d'expression française (Cirtef), l'UEMOA, l'Institut national de l'audiovisuel (INA), l'institut Imagine du Burkina Faso et les sociétés Côte Ouest audiovisuel et Soon. Le volet du projet mis en œuvre par l'UEMOA vise à faire évoluer le cadre juridique en permettant l'adoption d'une directive instaurant le dépôt légal audiovisuel dans huit pays d'Afrique de l'Ouest, afin de favoriser la préservation du patrimoine audiovisuel.

La célébration du cinéma francophone

Mis en place par l'OIF depuis plus d'un quart de siècle, le Fonds francophone de production audiovisuelle du Sud a donné naissance à un important patrimoine cinématographique. Ces œuvres sont aujourd'hui mises en lumière grâce à un programme de numérisation. Par ailleurs, l'OIF a entrepris de rendre hommage aux cinéastes qui ont fait le « lit du cinéma africain » à travers l'organisation d'événements spécifiques en marge des festivals.

Ainsi, de grands noms du cinéma africain ont été célébrés : Tahar Chériâa (Tunisie), créateur des Journées cinématographiques de Carthage, et Paulin Soumanou Vieyra (Sénégal), pionnier du cinéma africain, lors du 67^e Festival de Cannes ; Sembène Ousmane (Sénégal) à l'occasion de la 23^e édition du Festival panafricain du cinéma et de la télévision (Fespaco).

Autre événement, la première édition des Trophées francophones, qui s'est tenue à Dakar (Sénégal) en juin 2013, dont l'OIF a été l'un des principaux partenaires, au côté de TV5MONDE, de la France, de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Belgique), de la Soddec (Canada) et d'Unifrance Films (France). Cette manifestation itinérante a reçu un accueil très positif de la part de la critique et des professionnels.

Le site Images francophones

Ce site sert à valoriser le patrimoine audiovisuel en proposant en ligne un répertoire de plus de 1 400 œuvres soutenues par l'OIF depuis les années 1970. Il facilite également la circulation de l'information sur les financements et les canaux de diffusion offerts aux producteurs de films et de programmes de télévision. Enfin, il démocratise l'accès aux aides du Fonds francophone de production audiovisuelle du Sud en rendant l'information sur le fonds facilement accessible. Par ailleurs, le dépôt des dossiers sous forme électronique, rendu possible en 2012, a permis, via le site, de multiplier par deux le nombre de projets présentés.

Ainsi, en 2012 et 2013, sur les 207 projets reçus, 175 déclarés recevables ont été examinés. Parmi ces derniers, 71 ont bénéficié d'aides au développement, à la production ou à la finition. Au total, ce sont 226 heures de programmes de télévision provenant de 20 pays qui ont été soutenues à travers le Fonds francophone de production audiovisuelle du Sud.

Véritable outil de dialogue entre l'OIF et le milieu professionnel du cinéma et de l'audiovisuel, le site reçoit près de 45 000 visites par an et sa fréquentation ne cesse d'augmenter.



Morbayassa, long métrage du Guinéen Cheick Fantamady Camara soutenu par le Fonds francophone de production audiovisuelle du Sud.

L'accompagnement des nouveaux talents

Donner à la nouvelle génération de professionnels de la cinématographie francophone les moyens de développer leurs projets, de consolider leur faisabilité, de nouer des collaborations et de trouver des diffuseurs, des distributeurs ou des acheteurs internationaux, est une priorité pour la Francophonie. Aussi l'OIF a-t-elle engagé de nombreux partenariats avec de prestigieux festivals et institutions dans le but de renforcer, à travers des ateliers de coproduction, les capacités de jeunes cinéastes francophones.

Grâce à ces partenariats récents et d'autres « historiques » (notamment le Festival international du film francophone de Namur en Belgique, Vues d'Afrique et l'Atelier Grand Nord de la Sodec au Canada-Québec, les Journées cinématographiques de Carthage en Tunisie, ou encore le Festival international du film de Venise en Italie), un appui

considérable a été apporté au démarrage ou à la finalisation d'un projet de film, ainsi qu'à la consolidation de projets de manière générale.

Toujours dans cette dynamique d'accompagnement des jeunes réalisateurs et producteurs, l'OIF participe depuis 2007 à la réalisation, à Cannes (France), du pavillon « La fabrique des cinémas du monde » au côté de l'Institut français et de France Médias Monde. La participation de trois équipes de producteurs et réalisateurs francophones, sélectionnées à la suite d'un appel à candidature international, est ainsi prise en charge. Cette sélection donne accès à plusieurs ateliers de renforcement des compétences et classes de maître.

L'aide à la recherche de financements

Depuis 2011, l'OIF a ajouté un nouvel élément à sa panoplie d'actions d'accompagnement des producteurs de films et de programmes de télévision : certains d'entre eux peuvent en effet bénéficier de l'aide de consultants pour accéder aux financements de l'Union européenne gérés par les pays ACP. Cette forme d'appui a facilité l'obtention de financements par quatre producteurs de longs métrages, pour un total de 1 385 000 euros, entre 2012 et 2014.

L'appui à la diffusion

L'OIF a adapté son dispositif d'aide à la diffusion pour encourager l'émergence de véritables structures de distribution, plutôt que d'aider individuellement chaque producteur à promouvoir lui-même ses œuvres. Depuis 2012, cette nouvelle politique a permis d'assurer chaque année la présentation de catalogues riches de plus de 150 œuvres lors d'une dizaine de manifestations différentes (marchés, festivals et salons professionnels) sur quatre continents. Ce dispositif a conduit, en 2013, à la première vente d'une série africaine francophone au groupe

La Côte d'Ivoire représentée au 67^e Festival de Cannes

Pour la première fois de son histoire, la Côte d'Ivoire a fait son entrée au Festival de Cannes (2014) grâce au film *Run* du réalisateur Philippe Lacôte, sélectionné dans la catégorie « Un certain regard ». Le film avait auparavant bénéficié d'un soutien multiforme de l'OIF : aide au développement via une bourse octroyée dans le cadre du Fonds d'aide au développement du Festival international du film d'Amiens, aide à la production via le Fonds francophone de production audiovisuelle du Sud, et mise à disposition d'une expertise pour faciliter le montage de dossier pour l'obtention du financement ACP-UE.

sud-africain M-net, un diffuseur anglophone. En deux ans, les ventes de programmes conclues grâce à ce dispositif ont atteint 238 000 euros.

LE SOUTIEN AU SPECTACLE VIVANT ET AUX ARTS VISUELS

Prenant en compte les nombreuses mutations des industries culturelles et créatives, ainsi que l'apport de la culture à l'économie, la Francophonie fait évoluer ses programmes et adopte de nouvelles orientations en faveur du spectacle vivant et des arts visuels.

L'entrepreneuriat culturel

En 2014, la Francophonie a renouvelé son offre de services en matière de promotion du spectacle vivant et des arts visuels, afin de répondre à un objectif de dynamisation des filières artistiques (musique, danse, théâtre, arts visuels) implantées dans les pays francophones du Sud et contribuer ainsi à la pérennisation des entreprises culturelles et à la consolidation d'un secteur culturel dynamique, créateur d'emplois et de richesse.

Il s'agit pour l'OIF d'apporter, pour la première fois, un appui structurel (notamment à la création et à la diffusion de projets artistiques, ou encore à l'acquisition d'équipements) et pluriannuel à une dizaine d'entreprises créatives inscrites prioritairement dans une logique de mutualisation innovante et qui développent une politique active en faveur de la création contemporaine et de la jeunesse.

L'accompagnement des lauréats des Jeux de la Francophonie

Dans le cadre de son engagement en faveur de la diversité culturelle, l'OIF contribue à la promotion des artistes des pays francophones et de leurs œuvres au-delà de leurs frontières nationales. La nouvelle politique d'accompagnement des lauréats des Jeux de la Francophonie conduit l'OIF à favoriser le développement de carrière de ces artistes, à encourager les opportunités de dialogues et d'échanges artistiques internationaux, et à s'associer à de grandes manifestations internationales.

Ainsi, en 2013 et 2014, 33 artistes francophones, médaillés à Nice en septembre 2013, ont pris part à :

- des biennales : Marché des arts du spectacle africain (Masa) d'Abidjan et Biennale de l'art africain contemporain de Dakar (Dak'Art) ;
- des tournées : Festival d'été de Québec (Canada), tournée prévue à Dakar (Sénégal) puis à Nouakchott (Mauritanie) ;
- des festivals : Biarritz (France), Festival des musiques urbaines d'Anoumabo (Femua, Côte d'Ivoire), Saison de la Francophonie en Arménie, Coupe d'Afrique de la diaspora (France), Rencontres artistiques internationales en places publiques Awaln'art (Maroc), Rencontres itinérantes des arts de la parole et du langage (Congo).

Le partage d'expériences entre artistes dans un contexte international, la mutualisation des connaissances, l'accompagnement personnalisé par des artistes confirmés, la mise en relation avec les acteurs culturels constituent autant d'opportunités de présence sur le marché.



Pockemon Crew (France), médaille d'argent dans la catégorie hip-hop aux Jeux de la Francophonie de Nice 2013. © DR

Le programme « Équation musique »

À travers son programme « Équation musique », l'OIF favorise la mise en réseau des professionnels du secteur culturel et créatif, et facilite également leur accès aux marchés internationaux. Lancé en 2008 à l'initiative de l'OIF et de l'Institut français, ce programme a offert à 30 professionnels de 21 pays l'opportunité de :

- participer à plusieurs éditions de cinq marchés mythiques (Babel Med Music, Biennales internationales du spectacle, Moshito, MaMA, Womex), en bénéficiant d'une meilleure visibilité sous une bannière commune, avec des outils de communication collectifs ;
- prendre part à de grandes réunions internationales (États généraux des musiques du monde, Conférence de l'Union européenne, Sommet mondial de la culture) ;
- présenter 14 artistes de leur catalogue dans le cadre de concerts (« showcase ») donnés à l'occasion de ces marchés ou de la tournée Équation musique, dont la production exécutive a été confiée à un des professionnels participant au programme.

Équation musique s'affirme comme un programme évolutif reposant essentiellement sur l'investissement des participants : démarche entrepreneuriale, capacité à accompagner des propositions artistiques innovantes et de qualité, dynamique collective, et aptitude à partager l'information.

Le programme « Édition limitée »

Le programme « Édition limitée » vise à soutenir la formation des créateurs des pays du Sud dans le domaine de l'artisanat de luxe. Ce programme de repérage des talents a pour vocation de faciliter l'accès des professionnels de l'artisanat d'art à une formation spécifique de haut niveau, mais aussi de promouvoir la recherche, d'améliorer la qualité, de préserver les savoir-faire traditionnels et de développer l'innovation.

Pour l'année 2014, le programme s'est consacré aux arts du textile, par un accompagnement de jeunes professionnels à travers des classes de maître, sous forme de résidence de deux semaines dans un atelier. Ainsi, dix créateurs de mode, âgés de 20 à 35 ans, résidant et travaillant dans des pays d'Afrique et de l'Europe centrale et orientale, ont séjourné deux semaines dans l'atelier du styliste ivoirien Pathéo.

Ces classes seront itinérantes afin de favoriser une meilleure promotion de la diversité des expressions culturelles.

Le Marché des arts du spectacle africain

À la fois espace de communication autour du patrimoine culturel africain, endroit de valorisation et de légitimation des artistes, des professionnels et des productions, ou encore célébration de l'identité africaine, le Masa a fait son grand retour à Abidjan en mars 2014 après sept ans d'interruption. Soutenu par deux logiques permettant,

d'une part, la préservation et la promotion de la diversité des expressions culturelles, et, d'autre part, la promotion d'une forme de création dans une logique de marché, le Masa donne aux artistes et aux opérateurs culturels davantage d'atouts et d'opportunités pour vivre de leur métier. Entre marché et festival, il permet aussi de fédérer les festivals d'Afrique.

L'OIF est à l'origine de la création du Masa, un événement qu'elle accompagne depuis 1993. L'Organisation était donc présente pour cette édition 2014 qui signe la renaissance d'un pays marqué par des années d'instabilité politique, le Masa contribuant à la réconciliation nationale en cours de construction par le dialogue des cultures.

Par ailleurs, l'OIF a initié différentes activités en marge du Masa, notamment un plateau des lauréats des Jeux de la Francophonie de Nice, un colloque sur la femme africaine dans le théâtre et des rencontres autour du dialogue des cultures et des religions.



Le Masa 2014 a suscité beaucoup d'enthousiasme mais également une réelle attente de la part des professionnels des arts du spectacle.

Quelques chiffres :

- 54 groupes présents, 32 contrats signés ;
- 50 stylistes ;
- 230 diffuseurs (professionnels, directeurs ou agents de festival, promoteurs de spectacles, directeurs de centres culturels et de festivals) en provenance d'Afrique, d'Amérique et d'Europe ;
- 474 journalistes ;
- 42 accords de partenariat (principalement institutionnels, financiers et universitaires) conclus ;
- 15 000 spectateurs par jour.

LA PROMOTION DES AUTEURS ET DES LITTÉRATURES FRANCOPHONES

La diversité des écrivains, la place qu'occupent leurs œuvres dans la littérature mondiale et les distinctions internationales qu'ils obtiennent constituent une illustration de la richesse et de la vitalité de la littérature francophone. Le Prix des cinq continents, créé par l'OIF en 2001, et les quatre prix littéraires auxquels l'Organisation apporte son soutien permettent de révéler chaque année de nouveaux talents et de les promouvoir sur la scène littéraire internationale.



Depuis treize ans, le Prix des cinq continents consacre un texte de fiction (roman ou recueil de nouvelles) reflétant l'expression de la diversité culturelle et éditoriale en langue française.

Succédant à Geneviève Damas (Fédération Wallonie-Bruxelles), pour son roman *Si tu passes la rivière* (Éditions Luce Wilquin), lauréate en 2012, et à Amal Sewtohul (Maurice) en 2013 pour *Made in Mauritius* (Éditions Gallimard), Kamel Daoud (Algérie) est lauréat de l'édition 2014 avec *Meursault, contre-enquête* (Éditions Barzak). C'est la première fois que ce prix revient à un auteur publié par une maison d'édition africaine. La cérémonie de remise du prix aura lieu à Dakar, en marge du Sommet de la Francophonie.

L'OIF soutient plusieurs prix à travers le monde :

- le Prix du jeune écrivain francophone, organisé par l'Association du Prix du jeune écrivain ;
- le Prix Ahmadou Kourouma, décerné à l'occasion du Salon africain du livre et de la presse de Genève ;
- le Prix Alioune Diop qui récompense tous les deux ans, en marge de la Foire internationale du livre et du matériel didactique de Dakar (Fildak), une maison d'édition africaine ;
- le Prix Aminata Sow Fall pour la créativité, créé en 2013, qui récompense une jeune auteure francophone.

Avec pour objectif de renforcer toujours davantage la dynamique de promotion des jeunes auteurs, l'OIF a édité en 2014 un recueil comprenant les cinq nouvelles distinguées dans le cadre du concours de littérature des VII^{es} Jeux de la Francophonie organisés à Nice (France) en septembre 2013.

Témoignage



Dany Laferrière
Écrivain, membre de l'Académie française

Je crois de plus en plus dans l'importance de l'Organisation internationale de la Francophonie, cette institution qui veille sur la langue française et qui rend compte de sa

présence sur la planète dans un élan égalitaire sans précédent. Chacun est donc compté en dehors des questions de classe, de race ou de religion.

Ce qui me touche dans le travail accompli par l'OIF c'est qu'il s'agit d'abord de travail, et moins d'idéologie, pour rassembler les énergies afin que ces expériences portées d'abord par la langue mais nourries par la sueur disent au monde que nous n'avons pas baissé les bras devant la violence quotidienne et les traumatisantes inégalités. Et ce combat a pris ces dernières années le beau visage d'Abdou Diouf.

L'OIF s'attache également, comme elle le fait dans ses autres programmes culturels, à favoriser la participation d'auteurs, mais aussi de professionnels du livre issus de pays du Sud, à des salons et à de grandes manifestations littéraires internationales.

Par ailleurs, l'OIF s'est employée en 2014 à soutenir une véritable structuration de la chaîne du livre ; elle a financé une étude qui a permis, pour chaque niveau de la chaîne (auteurs, éditeurs, imprimeurs, distributeurs, diffuseurs), de trouver les clés d'une mise en synergie. Les Clac ont été impliqués dans cette étude.

Le Réseau des bibliothèques francophones numériques

L'OIF apporte son soutien au Réseau des bibliothèques francophones numériques sur la protection et la valorisation du patrimoine documentaire des 25 bibliothèques et institutions membres du réseau. Promouvoir et protéger la diversité des expressions culturelles, contribuer à la sauvegarde d'un patrimoine immatériel et matériel menacé de disparition, favoriser l'accès du plus large public possible à des biens francophones communs, renforcer la capacité des institutions patrimoniales de l'espace francophone, promouvoir une culture de partage et de solidarité, tels sont les objectifs poursuivis par le réseau.



Clac de Rumonge (Burundi). © OIF

LES CLAC ET LES ELFE, ESPACES DE MÉDIATION DES CONNAISSANCES ET DES SAVOIRS

Depuis 1985, l'OIF a mis en place 305 Centres de lecture et d'animation culturelle dans 21 pays d'Afrique subsaharienne, de l'océan Indien, de la Caraïbe et du Proche-Orient au bénéfice de 3 millions d'utilisateurs par an. Développés principalement dans des zones rurales, ils offrent un meilleur accès aux savoirs, à l'information et aux loisirs pour les communautés locales. Dans le cadre de ce programme, l'OIF accompagne les pays dans le développement de politiques nationales de lecture publique, en assurant un renouvellement constant des biens culturels, et finance également la formation continue des acteurs locaux.

Au cours du biennium 2013-2014, 26 nouveaux Clac ont été installés aux Comores, au Burundi et en Haïti ; 29 autres ont bénéficié d'une réhabilitation en Côte d'Ivoire, au Congo et en Guinée. Parallèlement, la mise en œuvre et le renforcement des politiques nationales de lecture publique ont connu un développement important dans 8 pays bénéficiaires du programme. Plus de 100 000 ouvrages ont été sélectionnés en collaboration étroite avec les responsables locaux. Un effort particulier a été porté sur les productions locales et sur les œuvres dont l'étude est inscrite dans les programmes scolaires des pays.

Depuis 2012, l'OIF a également mis en place des Espaces du livre francophone à la demande des pays membres qui ne disposent pas d'un réseau Clac. Cette mesure permet à des bibliothèques publiques existantes de béné-

ficier d'un large éventail d'ouvrages en langue française reflétant la richesse et la diversité des expressions culturelles francophones. Ainsi, après le Ghana et les Seychelles, l'Arménie est aujourd'hui dotée d'Elfe.

Un accès aux outils numériques et aux cultures locales

Parce que la préservation et la promotion des cultures locales sont un élément essentiel de la transmission des savoirs, l'OIF a lancé en 2014 un projet pilote destiné à préserver et à diffuser le patrimoine culturel immatériel des communautés bénéficiaires d'un Clac. Chaque centre participant organise la collecte des contes et légendes de sa région qui sont ensuite numérisés, édités localement et diffusés dans tous les réseaux de lecture publique soutenus par l'OIF.

Le programme « Bibliomalles »

En s'inspirant des collections itinérantes mises en place dans les Clac, l'OIF a développé depuis 2003 le programme « Bibliomalles ». Contenant chacune 220 ouvrages et outils didactiques sélectionnés par l'OIF, ces malles de lecture circulent aujourd'hui dans 140 établissements scolaires, touchant plus de 200 000 élèves en milieu urbain. Après Kinshasa (République démocratique du Congo) et Bujumbura (Burundi), le programme sera implanté avec succès à Antananarivo (Madagascar) en 2015.

Le développement de nouveaux outils numériques a également permis d'élargir l'offre de services des Clac. Ainsi, plus d'une centaine de centres sont dorénavant dotés de tablettes ou d'ordinateurs qui assurent un accès direct à l'*Encyclopaedia Universalis*.

Enfin, dans le cadre de sa Stratégie numérique, l'OIF a généralisé l'installation dans les Clac de systèmes professionnels de sonorisation et de projection cinéma.

LE DÉVELOPPEMENT DES POLITIQUES ET DES INDUSTRIES CULTURELLES

Avec l'objectif de professionnaliser les filières culturelles dans les pays d'Afrique francophone, l'OIF participe à la mise en place de cadres politiques et législatifs adaptés, à la structuration des organismes publics et des réseaux professionnels, ou encore à la formation des cadres du secteur culturel.

Le renforcement des capacités de gouvernance

→ Les cadres des ministères

Le développement des filières culturelles et la vitalité de la diversité des expressions culturelles sont fortement tributaires du niveau d'expertise des différents intervenants en matière d'économie de la culture, de stratégies de régulation et de développement, ou encore de modalités de financement. L'OIF s'engage ainsi à accompagner les pays qui en expriment le besoin dans le renforcement de leurs capacités humaines et institutionnelles relatives à la gouvernance de la culture.

En 2012, plus de 90 cadres (Burkina Faso, Niger, Sénégal) chargés d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies publiques de développement des filières culturelles, en particulier dans le domaine du cinéma, de l'audiovisuel, du multimédia, du livre, de la musique et des arts du spectacle, ont bénéficié de sessions de renforcement de capacités organisées par l'OIF, lesquelles ont associé également des représentants d'organisations professionnelles de la culture.

→ Les organisations représentatives des professionnels

Le défaut d'organisation des professionnels de la culture participe à la faiblesse de la structuration de ce secteur. Les professionnels ont de réelles difficultés à entretenir un dialogue constructif avec les pouvoirs publics autour d'intérêts collectifs.

L'action de l'OIF vise ainsi à faciliter les rencontres et la coordination des organisations professionnelles de la culture. Elle soutient leurs initiatives (sessions de formation, publications de documents structurants, etc.) afin qu'elles deviennent des interlocuteurs représentatifs, qualifiés, et contribuant à l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de développement des industries culturelles.

Les stratégies de développement des filières culturelles

L'OIF accompagne les pays qui en font la demande dans la création d'un environnement favorable à l'affirmation de la diversité des expressions culturelles et au renforcement des liens entre culture et développement. Ces deux dernières années, elle a de la sorte apporté son soutien aux pays et organisations d'intégration suivants :

- Burkina Faso : création d'une agence de développement des industries culturelles et créatives ;
- Haïti : élaboration d'un plan national de développement culturel ;
- Niger : mise en œuvre du volet culture de son Plan de développement économique et social 2012-2015 ;
- Sénégal : opérationnalisation de la loi sur le droit d'auteur et les droits voisins ; organisation d'une campagne nationale de promotion de la diversité culturelle ;
- UEMOA : définition des mécanismes de financement de la culture au sein de ses pays membres ;
- Commission économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) : élaboration d'une stratégie culturelle régionale.

L'action de l'OIF se traduit par une mise à disposition d'expertise, un soutien financier, des actions de renforcement des capacités des opérateurs publics et privés et l'organisation de concertations avec d'autres partenaires techniques et financiers de la coopération internationale.

Témoignage



Alioune Ifra Ndiaye
Directeur de BlonBa,
opérateur culturel au Mali

Grâce au Fonds de garantie des industries culturelles de l'Organisation, nous avons pu monter le projet Wôklôni, une industrie de création, de production et de diffusion de programmes télévisuels,

de contenus multimédias, de spectacles vivants, d'événements télévisuels au Mali et dans l'espace de l'UEMOA.

Seconde phase de la mise en place d'une industrie de la culture au Mali, Wôklôni vient après BlonBa, outil indépendant de mission de service public destiné à favoriser l'expertise dans les corps de métier de la culture et à éduquer le public à de nouvelles approches.

Le Fonds de garantie de l'OIF a convaincu des partenaires privés de s'associer au projet. 41 jeunes de moins de 30 ans sont venus s'ajouter à une quinzaine de techniciens dans le cadre des actions de BlonBa. Wôklôni a débuté sous la forme d'une chaîne de télévision en octobre 2014 et l'ensemble de ses programmes est destiné à démarrer en janvier 2015.

L'économie de la culture

→ La facilitation de l'accès au financement bancaire

L'accès aux financements constitue l'un des principaux obstacles à l'essor d'industries culturelles au Sud. Pour y remédier, l'OIF a mis en place depuis 2003 trois fonds de garantie des industries culturelles (FGIC) bénéficiant à deux pays du Maghreb (Maroc et Tunisie) ainsi qu'à huit pays de l'UEMOA. Ces fonds permettent de cautionner, à hauteur de 70 à 80 %, les prêts consentis par les institutions bancaires locales aux entrepreneurs, et sont gérés en partenariat avec la Caisse centrale de garantie du Maroc, la Société tunisienne de garantie et la Banque de développement et d'investissement de la Cedeao (BIDC).

En 2009, la BIDC a décidé d'augmenter la dotation du fonds en étendant, d'un commun accord avec l'OIF, sa couverture aux 15 pays de la Cedeao. Ce partenariat, très important pour le financement du développement des industries culturelles, est une première dans la sous-région. Grâce aux fonds, le montant total des opérations de crédit garanties depuis 2003 atteint 17,2 millions d'euros.

→ La formation des entrepreneurs et des professionnels de la culture

En complément des dispositifs d'accès au financement, l'OIF organise des sessions de formation en gestion d'entreprise et en élaboration de plan d'affaires à destination des entrepreneurs culturels, dans les filières de l'image, de l'édition et de la musique. Depuis 2012, une cinquantaine d'entrepreneurs d'Afrique ont pu bénéficier de ces sessions et se familiariser avec des outils de négociation adaptés à la structuration et au développement de leurs activités.

Par ailleurs, l'OIF a apporté un appui financier à une dizaine de structures professionnelles, associatives ou inter-États pour l'organisation de formations techniques (animation et administration culturelles, régie générale, régie son et lumière, management d'artistes, résidences d'écriture de scénario, etc.).

Dans l'objectif de renforcer les capacités opérationnelles des associations et regroupements de professionnels et leur permettre ainsi de jouer pleinement leur rôle dans le processus de structuration des filières des industries culturelles, l'OIF agit en partenariat avec un certain nombre d'entre eux (formations au développement de carrière, à la gestion de projets, à l'administration culturelle...), tels que le Bureau international de l'édition française (BIEF), l'Association internationale des libraires francophones

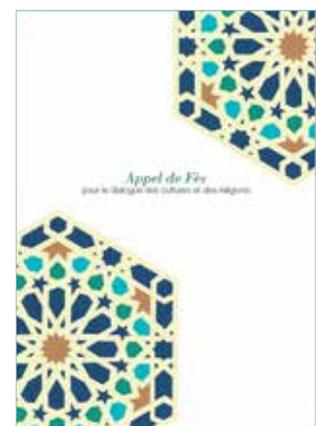
La Conférence internationale pour le dialogue des cultures et des religions

Organisée à Fès du 30 septembre au 2 octobre 2013 en partenariat avec l'Unesco et sous le haut patronage du roi Mohamed VI, la Conférence internationale pour le dialogue des cultures et des religions a mobilisé une cinquantaine d'éminentes personnalités politiques, religieuses et morales qui ont analysé les avancées, mais aussi les contraintes relatives au renforcement du dialogue des cultures et des religions.

À l'issue de la conférence, les participants ont lancé un appel en soulignant notamment le besoin urgent de nouvelles formes d'interaction et d'entente entre les civilisations. Ils déplorent que « *les affrontements idéologiques, les ingérences et les agressions, la violence intercommunautaire [...], la discrimination effectuée sur des fondements ethniques ou religieux, le terrorisme [...], les replis communautaristes et la montée de la xénophobie aient marqué l'évolution de cette dernière décennie* ». Ils sont convaincus que les actions éducatives à tous les niveaux de l'enseignement national doivent être l'outil privilégié du dialogue des civilisations, des cultures et des religions. Les participants sont persuadés que « *toutes les formes d'expression culturelle sont de nature à consolider et élargir ce dialogue [...]* et appellent les médias à faire connaître les bonnes pratiques, à rendre compte de la pluralité et de la diversité des religions et des cultures, et à contribuer, par là même, à la création d'un climat d'ouverture et de respect ».

Un cadre d'actions a également été élaboré ; se déclinant en trois axes, il prévoit : la créativité au service du dialogue des cultures et des religions ; l'éducation pour le dialogue des cultures et des religions ; la médiation et la médiatisation. Dans le cadre du suivi de cette conférence, l'OIF a mis en place une plate-forme d'échange et de sensibilisation pour le dialogue avec et entre les jeunes. Un appel à projets a été lancé pour la réalisation d'un film documentaire sur les cultures et les religions.

Au cours de son audience du 26 septembre 2014 au Vatican, Abdou Diouf a fait part au pape François des conclusions de la Conférence de Fès et des actions engagées par l'OIF en faveur du dialogue des religions.



(AILF), l'Alliance internationale des éditeurs indépendants, le Centre africain de formation à l'édition et à la diffusion (Cafed) et le Bureau Export de la musique africaine.

Le plaidoyer en faveur de la diversité et du développement culturels

→ La mise en œuvre de la Convention de l'Unesco

Face au risque d'uniformisation culturelle lié à l'avènement de la mondialisation, la Francophonie a encouragé ses États et gouvernements membres et observateurs à ratifier la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, adoptée par l'Unesco en octobre 2005. Le taux de ratification est aujourd'hui proche des 90 %.

Après s'être fortement mobilisée en faveur de l'élaboration et de l'adoption de cette convention, la Francophonie poursuit ses actions de sensibilisation et de plaidoyer en faveur d'une application réelle des principes et des valeurs qu'elle contient. La mobilisation se poursuivra aussi longtemps que cette convention ne rencontrera pas la mise en œuvre effective, notamment dans les pays du Sud, de politiques et de structures nationales favorisant la création et le développement des industries culturelles.

S'il faut se réjouir des opportunités liées à la révolution numérique, la vigilance s'impose face aux bouleversements engendrés dans les modes de création, de production et de diffusion des œuvres. Ces grandes avancées doivent se faire au bénéfice du bien commun et non favoriser une dérégulation aveugle de l'économie de la culture.

C'est dans cette optique qu'une étroite collaboration est maintenue avec l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), l'ensemble des États et gouvernements membres de l'OIF, les réseaux francophones de la société civile ainsi qu'avec les groupes d'ambassadeurs francophones, afin d'établir des coalitions dans les enceintes internationales pour la défense de la diversité culturelle.

En partenariat avec l'APF, l'OIF a également organisé deux séminaires parlementaires sur la promotion de la diversité des expressions culturelles en décembre 2012 à Libreville et en juillet 2013 à Ouagadougou avec la collaboration des Assemblées nationales du Gabon et du Burkina Faso.

→ La prise en compte de la culture dans les nouveaux ODD

La mobilisation politique a été poursuivie en faveur de la prise en compte de la culture dans l'élaboration du programme de développement des Nations unies pour l'après-2015 et la négociation sur les nouveaux ODD.

L'action francophone vise, d'une part, à favoriser le partage d'une expertise riche et diversifiée, et, d'autre part, à mener des actions de plaidoyer auprès des acteurs de la vie internationale.

Témoignage



Jean-Pierre Raffarin
Ancien Premier ministre de la République française

L'histoire souvent tragique et la géographie multi-continentale font de l'espace francophone celui où l'on peut le mieux débattre de la dialectique moderne : les valeurs universelles face à la diversité

culturelle. Le véritable défi posé aujourd'hui est de dépasser cette apparente contradiction.

La Francophonie ne doit pas être défensive et étriquée parce que le français, comme l'écrit Léopold Sédar Senghor, est « une langue adaptée par excellence au caractère universel de la pensée ». La Francophonie doit ainsi, de plus en plus, se porter vers la promotion de valeurs politiques universelles : la recherche de la paix, la défense et la promotion de la liberté et de la démocratie, le combat pour les droits de l'Homme. La solidarité entre chacun des États et gouvernements membres est un impératif pour façonner la mondialisation.

Mais l'avenir de la Francophonie, c'est aussi la promotion du multilinguisme car une langue n'est pas un simple outil de travail ou de communication, elle est un instrument d'incarnation et de transmission de valeurs. C'est la raison pour laquelle j'ai défendu « l'intransigeance francophone » dans les institutions internationales.

Les prolongements naturels de ce combat sont la diversité culturelle et la promotion du multilatéralisme.

La Francophonie est donc profondément moderne et le continent africain, si dynamique, est l'avenir de la Francophonie !

À cet effet, l'OIF a produit et mis à la disposition de ses membres un argumentaire d'aide à la formulation d'ODD relatifs à la culture. Elle effectue par ailleurs un suivi des travaux du groupe de travail ouvert sur les ODD, en s'assurant, au côté du groupe francophone des ambassadeurs auprès des Nations unies, que la culture soit prise en compte dans les domaines prioritaires d'intervention.

C'est dans ce cadre que l'OIF a organisé en mai 2014 à New York, en marge de la 68^e Assemblée générale des Nations unies, une manifestation spéciale de plaidoyer sur le thème « La culture, moteur du développement : expériences et succès ».

L'appropriation de la culture numérique

Partie prenante aux instances internationales de la société de l'information, l'OIF s'attache à défendre la diversité culturelle sur internet, en soutenant notamment la production de contenus en français ainsi que la numérisation des ressources et du patrimoine. La mise en place de dispositifs numériques en accompagnement des autres programmes contribue à une pénétration accélérée de l'univers numérique par les francophones.

LA VALORISATION DE L'EXPRESSION NUMÉRIQUE

Les opportunités offertes par l'édition numérique, le livre électronique, ou encore les nouvelles pratiques de lecture sur écran, stimulent l'appropriation du numérique comme outil de créativité, d'innovation et de maillage. L'accompagnement des milieux professionnels et des communautés d'intérêt, notamment parmi la jeune génération, vise à développer les initiatives et pratiques collaboratives et à encourager les talents et les expressions qui témoignent souvent de la spécificité francophone.

L'appropriation des pratiques numériques de création en réseau

Si les technologies de l'information et de la communication (TIC), notamment les outils communautaires en ligne, rendent possible la co-élaboration d'initiatives, de contenus et de savoirs collectifs à l'image de l'encyclopédie *Wikipedia*, la mise en œuvre de ces nouvelles formes de travail en commun nécessite l'apprentissage de compétences et l'usage d'instruments adaptés. Dans ce contexte, l'OIF encourage le développement de pratiques numériques francophones sur une base collaborative et contributive, centrant principalement son action sur les usages innovants et créatifs des TIC.

S'appuyant sur l'initiative Floss Manuals, plate-forme et méthodologie multilingue de corédaction de manuels sur les logiciels libres, l'OIF a poursuivi en 2013 et 2014 son soutien à la réalisation de plusieurs ouvrages originaux en français consacrés à l'appropriation de la culture numérique. Rédigées collectivement par des experts du Nord et du Sud, ces ressources d'apprentissage destinées aux professionnels, aux enseignants et aux étudiants sont

accessibles librement en version numérique et papier. Dans la perspective de l'édification d'une société de l'information inclusive, ouverte, transparente et démocratique, la production collaborative de contenus à l'aide de dispositifs numériques dédiés favorise la mise en réseau des compétences et l'actualisation régulière des ressources produites.

Depuis 2013, dans le cadre de la Stratégie de la Francophonie numérique, adoptée au Sommet de Kinshasa (République démocratique du Congo) en octobre 2012, et de la réflexion menée sur l'élaboration de la programmation 2015-2018, l'OIF soutient au Burkina Faso, au Niger, au Sénégal, au Tchad et au Togo des actions pilotes de renforcement de capacités en création et usage de données cartographiques collaboratives ouvertes (OSM) à l'aide des technologies numériques 2.0.

Destinées à la fois aux professionnels des secteurs public et privé, aux acteurs de la société civile ainsi qu'au milieu académique, ces formations visent à favoriser dans les pays en développement (PED) l'émergence de services numériques créatifs et innovants reposant sur la géolocalisation de données. De nombreux domaines sont concernés : e-gouvernance, économie numérique, développement social et solidaire, participation citoyenne, éducation, etc.

Le soutien à l'édition numérique

L'OIF continue d'encourager les professionnels de l'édition indépendante francophone du Sud à une meilleure prise en compte des mutations et des opportunités d'innovation et de développement qu'offrent l'impression à la demande, l'édition électronique et les supports tels que les tablettes. En partenariat avec l'Alliance internationale des éditeurs indépendants, cet accom-

Jeux vidéo, création audiovisuelle et applications mobiles

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de la Francophonie numérique, l'OIF a initié plusieurs actions pilotes d'amélioration et de valorisation des compétences numériques dans le domaine de la création audiovisuelle, du jeu vidéo et des applications mobiles. Il s'agit avant tout d'aider les pays du Sud à exprimer leur créativité en s'appuyant notamment sur les logiciels libres de création numérique, les normes ouvertes, les opportunités offertes de diffusion sur Internet et sur téléphone, les possibilités de micro-paiement mobile.

Depuis 2013, en partenariat avec les milieux spécialisés et des structures de formation, l'OIF a organisé des rencontres régionales pour des formateurs au logiciel libre de montage audio-vidéo professionnel Cinelerra, soutenu un atelier de formation à la projection vidéo illusionniste 2D/3D à l'aide du logiciel libre MapMap, valorisé de jeunes créateurs de jeux vidéo originaires d'Afrique du Nord et de l'Ouest lors du IX^e Sommet mondial Internet et multimédia de Chongqing (Chine) en octobre 2013, appuyé des formations, organisées et animées par les femmes et pour les femmes, à la réalisation de sites Internet avec le logiciel libre Drupal, ainsi qu'à la création d'applications mobiles avec Android.

À travers ces initiatives pilotes s'appuyant sur les logiciels libres et à code source ouvert, l'OIF entend soutenir des actions de transfert de compétences qui ne génèrent pas de nouvelles dépendances, mais libèrent la créativité des jeunes francophones qui souhaitent se lancer dans les métiers du secteur du numérique.



pagement s'est principalement traduit en 2013 et 2014 par :

- le soutien à la création et à l'animation d'un site Internet ressource sur l'édition numérique (<http://alliance-lab.org>) ;
- la mise à disposition d'experts assurant un tutorat individualisé sur des projets numériques portés par des éditeurs francophones du Sud ;
- la fabrication et la mise à disposition de gabarits personnalisables en licence libre pour les maisons d'édition n'ayant pas de site Internet ou souhaitant en changer ;
- l'organisation en mai 2014 à Abu Dhabi (Émirats arabes unis) d'un atelier professionnel sur l'édition numérique dans le monde arabe.

LES RÉPONSES STRATÉGIQUES FACE AUX DÉFIS DE LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

Par une présence active et concertée au sein des instances spécialisées de la gouvernance mondiale de l'Internet, la Francophonie agit comme force de proposition et s'affirme comme un acteur influent d'un monde numérique solidaire.

La gouvernance de l'Internet

Grâce au soutien de la Francophonie, les experts des PED francophones ont activement participé et contribué aux débats sur la gouvernance mondiale au sein d'instances, comme la société d'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet (Icann), le Forum sur la gouvernance de l'Internet (FGI) et le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI).

Ainsi, les experts ont apporté un soutien décisif à la Commission de l'Union africaine afin qu'elle obtienne de l'Icann la sélection d'un organisme africain pour gérer le nom de domaine « .africa ». La communauté francophone a également produit une contribution à la Réunion mondiale multipartite sur l'avenir de la gouvernance de l'Internet, organisée à São Paulo (Brésil) en avril 2014. Les acteurs ont œuvré à la prise en compte, dans la Déclaration finale, du principe de « *protection de la diversité culturelle sous toutes ses formes* » dans le cyberspace. Ils ont également contribué à la réforme de l'Icann relative aux services de l'annuaire des noms de domaine générique de premier niveau (gTLD) et ont défendu les valeurs et principes francophones sur les données à caractère personnel. À la suite de la décision du gouvernement américain d'abandonner sa supervision directe de la gestion de l'Internet, la communauté francophone s'implique dans les débats sur l'internationalisation de la gestion technique de la racine de l'Internet (fonctions IANA) et sur la démocratisation de l'exercice de la fonction politique assurée par l'Icann.

Témoignage



Fadi Chehade
PDG de l'Icann (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers)

Au moment de ma prise de fonctions à l'Icann en octobre 2012, j'ai été frappé par la diversité des composantes de l'institution, imprégnée

d'apports anglo-saxons, et par les différents niveaux de participation des parties prenantes à cet organisme « hétérogène » composé d'acteurs qui concourent à maintenir la fiabilité et la résilience de l'Internet. Aussi, ma première action a-t-elle été d'annoncer une réforme d'envergure, la « nouvelle saison de l'Icann », qui reposerait sur le triptyque suivant : inclusion, diversité et participation.

Au fil de mon mandat, j'ai fort apprécié que les activités et contributions de certaines institutions membres de l'Icann, notamment l'OIF, soient parfaitement en accord avec les piliers de mon engagement. J'ai en outre noté que les participants francophones aux réunions de l'Icann ne cessaient de réclamer l'inclusion de tous les acteurs dans les processus de décision, et que l'OIF avait déjà inscrit dans ses programmes le souhait d'une plus grande inclusion des acteurs francophones dans les instances de décision sur les normes et protocoles de l'Internet.

L'OIF est riche de la diversité des ressortissants de ses pays. Les contributions francophones aux structures d'appui de l'Icann montrent une grande variété d'idées, d'approches et de connaissances.

Lors de mon arrivée à la tête de cette organisation, j'ai pris connaissance de la Déclaration des ministres africains en charge des Technologies de l'Information et de la Communication, adoptée à Dakar (Sénégal) au moment de la 42^e Réunion de l'Icann en octobre 2011. La Déclaration réclamait, entre autres, une participation accrue des Africains aux activités de l'Icann. En donnant suite à cette requête, je me suis aperçu que la Francophonie avait depuis longtemps favorisé cette participation, en assurant un quota de participants francophones et en facilitant leurs contributions aux débats.

Pour toutes ces raisons, je souhaite remercier vivement la Francophonie pour ses apports à l'édification d'un Internet toujours plus accessible, plus inclusif et plus prometteur.

La lutte contre la cybercriminalité

La Francophonie a poursuivi son soutien au renforcement des activités de la plate-forme africaine de réponse aux incidents de sécurité informatique, AfricaCERT. Cet organisme a organisé plusieurs sessions de formation et de sensibilisation lors des réunions du registre régional d'adresses IP desservant l'Afrique (Afrinic) et du Sommet de l'Internet en Afrique (AIS). AfricaCERT se prépare à entrer dans une phase de densification de son réseautage et d'appui à la création de centres d'alerte CERT dans les pays où il n'en existe pas.

L'appui aux activités du Réseau international francophone de formation policière (Francopol) s'est concrétisé par l'organisation de deux colloques et trois sessions de formation sur la cybercriminalité (lire p. 88). Francopol a permis d'œuvrer à l'émergence et au renforcement des capacités des unités de cyberpolice en Afrique. Au Liban, l'OIF a organisé avec les acteurs locaux un atelier de sensibilisation en février 2014 sur les enjeux de la mise en place d'une politique nationale de cybersécurité.

La transition de l'audiovisuel : de l'analogique vers le numérique

Après l'organisation de séminaires de sensibilisation, d'ateliers de formation et la mise à disposition de guides et d'expertise pour l'élaboration de stratégies nationales, 11 pays francophones d'Afrique (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Sénégal, Tchad et Togo) ont mis en place des processus de transition de l'audiovisuel, de l'analogique vers le numérique. Grâce à l'appui de l'OIF, la Guinée, le Niger et le Bénin ont également élaboré des avant-projets de textes législatifs et réglementaires pour encadrer ce processus.

Ces enjeux ont notamment été abordés lors de la Conférence internationale sur l'avenir des médias francophones organisé par l'OIF à Montréal du 8 au 10 octobre 2014 (lire p. 153).

LE FONDS FRANCOPHONE DES INFOROUTES

L'accès à un nombre significatif de contenus numériques francophones de qualité est décisif pour la vitalité de la langue française comme de la culture francophone. Pour accroître la présence et la visibilité de ressources en français sur Internet, en quantité et en qualité, la Francophonie soutient la production de contenus originaux.

Un dispositif historique de la Francophonie

Précurseur dans le plaidoyer pour le développement des contenus numériques et pleinement consciente de la nécessité d'accroître la présence francophone dans ce secteur, la Francophonie agit depuis 1998 via son Fonds francophone des inforoutes.

Par le biais d'appels à projets, l'Organisation soutient des initiatives multilatérales de production de contenus et d'applications numériques francophones, et vise ainsi à développer l'usage et la maîtrise des TIC au sein de ses pays membres. Les projets soutenus concernent des secteurs aussi variés que la diversité linguistique, l'éducation, les médias, le cinéma, la création de logiciels, les sciences et techniques, ou encore les bibliothèques électroniques. Les dossiers déposés sont examinés par un groupe d'experts francophones indépendants. Leur avis est ensuite soumis au Comité francophone des inforoutes, instance décisionnelle constituée de représentants des différents États et gouvernements bailleurs et, au titre d'observateurs, des opérateurs de la Francophonie.

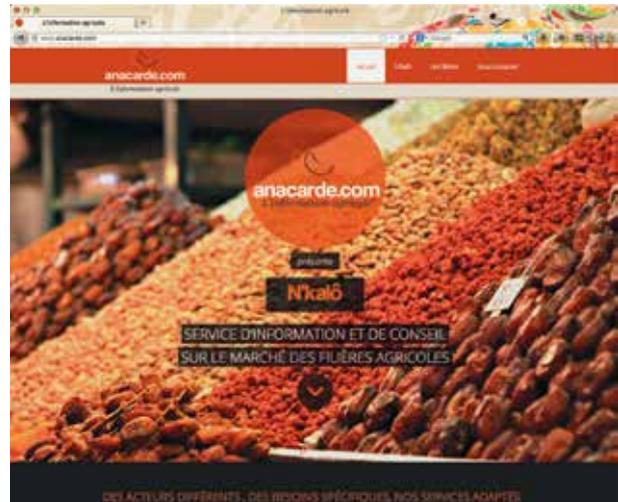
Ainsi, dans le cadre du vingtième et dernier appel en date qui a eu lieu en 2012, 11 projets sur les 93 présentés ont été retenus.

Certains portaient sur la valorisation de la langue française et la promotion de la diversité culturelle :

- « Semantis : les arbres de la connaissance » (www.projetsemantis.org/), qui propose une pédagogie scolaire par le recours aux arts numériques (illustrations, contes...) adaptés au contexte culturel des pays francophones d'Europe de l'Est ;
- « Africa Stand Up » (www.africastandup.com), cofinancé par l'Unesco, qui offre un panorama multiculturel, via les TIC, sur le rire et l'humour africains dans le domaine des arts de la scène, notamment par la valorisation, la formation et la mise en réseau sur Internet d'humoristes africains émergents.

D'autres étaient liés aux grandes thématiques internationales en débat, portées notamment par les OMD et dans la perspective des nouveaux ODD :

- « Démocratie durable » (www.democratie-durable.info), plate-forme de participation citoyenne pour une société écologique et solidaire ;
- « N'kalô » (www.anacarde.com/), plate-forme qui vise à favoriser l'insertion des petits producteurs agricoles du Sud (de noix de cajou et de sésame) dans le commerce international par la diffusion d'informations utiles et régulières.



La refonte du FFI

Fort de 232 projets soutenus en seize ans et suite aux recommandations de son évaluation, en 2013, le FFI a amorcé un processus de rénovation de son dispositif. Ces nouvelles inflexions permettront d'aligner son action sur les axes de la Stratégie de la Francophonie numérique à l'horizon 2020 et de moderniser ses modes d'intervention pour une meilleure prise en compte des besoins de son public cible prioritaire que sont les jeunes et les femmes.



UN ENGAGEMENT FORT

**POUR LA PAIX,
LA DÉMOCRATIE ET
LES DROITS DE L'HOMME**

La Francophonie participe activement,
en partenariat avec les organisations
multilatérales, les acteurs nationaux et la société
civile, à la construction d'un espace pacifié
et respectueux des libertés et de l'État de droit.

Depuis plus de vingt ans, la Francophonie s'est résolument engagée à œuvrer en faveur de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme. Cette mobilisation répond à la demande des États et gouvernements membres de la voir devenir un acteur politique majeur sur la scène internationale. Le cadre de cette action a été précisé par les Déclarations de Bamako (2000) et de Saint-Boniface (2006), qui rappellent que, au-delà d'une langue, nos 77 États et gouvernements membres et observateurs partagent ces valeurs et principes.

Le développement des activités de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) dans les domaines de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme s'est amplifié plus encore au cours des deux dernières années, sous l'impulsion du Secrétaire général de la Francophonie, la mobilisation obtenue répondant à plusieurs exigences. Tout d'abord, la recherche d'une intervention efficace qui s'appuie sur une connaissance fine des acteurs et des enjeux du terrain. Ensuite, la volonté de répondre aux attentes – toujours plus fortes – des États et gouvernements francophones. Enfin, la détermination à travailler en étroite collaboration avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux, à travers des partenariats stratégiques, dans un esprit de complémentarité.

Attentive aux demandes grandissantes des populations, l'OIF, pour mener à bien ses missions, œuvre avec les acteurs de terrain au plus proche des réalités. L'approfondissement de la coopération avec la société civile relève de cet engagement. Nous avons donc souhaité renforcer ces partenariats et accompagner le développement des associations et organisations non gouvernementales (ONG) dans leurs missions de veille, d'alerte et de pivot de la démocratie, mais aussi pour les responsabiliser et les rendre plus efficaces.

L'OIF peut également compter sur une ressource unique et très recherchée, les réseaux institutionnels de la Francophonie. Regroupant les responsables des institutions nationales dans les secteurs du droit et de la justice, des droits de l'Homme, de la régulation, de la médiation et des élections, nos 15 réseaux institutionnels sont des structures souples et réactives. Ils constituent un vivier d'expertise exceptionnel au service des actions engagées par l'OIF en faveur de la consolidation de l'État de droit et de la démocratie.

Cependant, en dépit de ces ressources qui ont permis de répondre aux difficultés auxquelles plusieurs de nos États ont été confrontés, l'actualité internationale met en évidence de nouveaux défis qui nous enjoignent d'améliorer nos moyens d'action.

La résurgence des crises dans l'espace francophone, y compris dans des pays ayant bénéficié d'une attention soutenue de la communauté internationale ou que l'on pensait arrimés solidement à la démocratie, nous amène à adapter nos approches. Au début de l'année 2013, quatre de nos États membres faisaient l'objet de mesures de suspension des instances prononcées à la suite de ruptures de l'ordre constitutionnel. L'OIF s'est mobilisée pour accompagner les efforts conduits par les acteurs nationaux et internationaux. Elle a ainsi déployé des actions de médiation et de soutien ciblées au profit des acteurs des transitions, qui ont contribué à la restauration de la paix et de la démocratie.

Un peu plus d'un an plus tard, trois d'entre eux avaient progressivement réintégré la Francophonie à la suite de processus électoraux de sortie de crise réussis (Mali, Madagascar et Guinée-Bissau).

Cependant, la tenue d'élections de sortie de crise ne constitue qu'une étape. Elle ne peut marquer la fin de notre engagement sur le terrain, alors que c'est justement dans cette phase postélectorale que l'attention de la communauté internationale tendrait à se relâcher. Les autorités nouvellement élues doivent répondre aux fortes attentes de leurs concitoyens, tout en s'engageant résolument sur les questions liées à la réconciliation. L'OIF a donc choisi de rester mobilisée aux côtés des acteurs nationaux durant la phase qui suit la sortie de crise. Cette continuité dans nos actions conditionne les chances de stabilisation et de changement en profondeur des pratiques politiques.

Le second constat qui appelle un approfondissement de notre stratégie porte sur le changement de nature de certains processus électoraux, en particulier dans des contextes politiques fragiles. Traditionnellement outils et symboles de la démocratie, les élections peuvent être toutefois des facteurs de crispations politiques, voire à l'origine de l'aggravation de crises latentes ou ouvertes, dans les pays en transition ou en phase de consolidation de la démocratie. Le choix de l'OIF de concentrer son assistance électorale auprès des pays en situation de fragilité s'est révélé pertinent. Au-delà de cette expertise technique développée sur des aspects clés des élections (notamment la consolidation des organes de gestion ; l'établissement de listes électorales fiables ; la gestion du contentieux ; la sécurisation du processus), l'attention doit se porter sur les conditions politiques de préparation des scrutins. L'accompagnement des efforts de dialogue et les initiatives de facilitations du Secrétaire général, dans des contextes préélectoraux, sont indispensables. Les années 2015-2016 seront particulièrement importantes en raison des élections qui se tiendront dans un grand nombre de pays francophones. Elles verront un engagement accru de la part de l'OIF.

Face à la complexité croissante des crises, l'OIF a choisi d'apporter sa contribution à des solutions multilatérales, notamment aux opérations de paix. La Francophonie a donc développé des programmes d'appui aux États francophones pour qu'ils puissent davantage y participer et permettre ainsi que les Casques bleus comptent davantage de locuteurs en français. Les missions de paix à travers le monde sont aujourd'hui majoritairement déployées dans des États francophones ; il est donc indispensable que les personnels déployés puissent communiquer, en français, avec les populations de ces pays. La mobilisation de l'OIF est essentielle pour y parvenir. Elle prend également en considération l'évolution de ces opérations, de plus en plus multidimensionnelles, en cherchant à développer l'expertise civile francophone.

Au-delà de la réponse aux situations d'urgence, le rôle premier de la Francophonie est d'enraciner les pratiques démocratiques dans son espace. Moins visible et pourtant essentiel, le renforcement structurel des institutions de l'État de droit et de protection des droits de l'Homme constitue une composante importante de notre action. En effet, lui seul permet d'envisager, sur le moyen et le long terme, une vie politique apaisée et une démocratie partagée. →

“
 Ayons plus que
 jamais une vision
 intransigeante et
 non négociable
 de l'universalité
 [des droits de
 l'Homme], une vision
 qui reconnaisse,
 à chaque individu,
 une part irréductible
 d'humanité et de
 dignité (...).”

* Discours d'Abdou Diouf lors de la Conférence des grands témoins, à l'École nationale de la magistrature, Bordeaux, le 21 février 2012.

Ainsi, il ne peut y avoir de sortie de crise viable et de véritable retour à la paix sans lutter contre l'impunité, que ce soit par les voies de la justice nationale ou, le cas échéant, à travers les juridictions internationales. Le rétablissement de la justice et de l'État de droit est essentiel, non seulement pour surmonter les effets des exactions commises dans le passé, mais aussi pour promouvoir la réconciliation nationale et contribuer à empêcher le retour du conflit. L'approche de la Francophonie en matière de processus de transition, justice, vérité

“
*Francophonie
et démocratie sont
indissociables,
mais si nous
prétendons souscrire,
pour l'avenir,
à cet impératif
démocratique, il nous
faut, plus encore
que par le passé,
mobiliser toute notre
énergie et notre
imagination*.”*

et réconciliation vise à une meilleure prise en compte des réalités et pratiques juridiques et culturelles nationales. Parallèlement, le Secrétaire général s'est personnellement engagé au service de l'universalisation de la justice pénale internationale, dans le respect de la souveraineté des États et la pleine application du principe de complémentarité, pour faire avancer la lutte contre l'impunité dans l'espace francophone.

Enfin, l'instauration d'une paix durable et la lutte contre les extrémismes qui minent certaines de nos régions supposent que les droits de l'Homme et les libertés fondamentales soient partout promus et réellement protégés. Dans ce domaine également, l'action de l'OIF se veut constamment innovante pour s'adapter aux besoins des acteurs nationaux. L'appui qu'elle développe auprès de ses États membres, dans le cadre du processus de l'examen périodique universel (EPU) du Conseil des droits de l'Homme (CDH) des Nations unies, est à ce titre exemplaire, tout comme l'attention qu'elle porte au bon fonctionnement des institutions nationales des droits de l'Homme (INDH). Là encore, la Francophonie peut se prévaloir du magistère d'influence exercé par son Secrétaire général qui a porté, au sein des instances internationales et auprès des autorités des États membres, des combats menés en faveur de l'abolition de la peine de mort, de la lutte contre la torture et de la liberté de la presse.

Pour tenir compte de l'évolution de la vie internationale, nos activités doivent davantage utiliser les réseaux sociaux, les technologies de l'information et de la communication. Il y a là un formidable potentiel et levier d'action que nous n'avons pas encore complètement exploité. C'est un moyen pour mieux atteindre les jeunes femmes et les jeunes hommes qui font le dynamisme, la richesse et le futur de la Francophonie, et rappeler que notre organisation est ouverte sur le monde et à l'écoute des citoyens de son espace.

* Discours d'Abdou Diouf lors du 40^e anniversaire du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le 7 décembre 2011.

La prévention et le règlement pacifique des crises et des conflits

Les Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface définissent le cadre des actions de la Francophonie en matière de prévention, d'accompagnement des transitions et des processus électoraux, ainsi que de maintien et de consolidation de la paix. L'OIF privilégie une approche globale qui, au-delà des réponses immédiates aux situations de fragilité ou de crise, vise à développer et ancrer les pratiques démocratiques dans l'espace francophone. Pour mener à bien ces objectifs, elle s'appuie sur une expertise à la fois politique et technique, et travaille en étroite collaboration avec ses partenaires multilatéraux dans une volonté d'efficacité et de complémentarité.

LA PRÉVENTION DES CRISES ET DES CONFLITS

Afin d'être plus à même d'anticiper et de cerner les risques de conflit, l'OIF cherche à renforcer ses propres outils ainsi que les capacités des acteurs francophones, tout en consolidant sa coopération avec les partenaires internationaux.

Le renforcement de la médiation et du dialogue

L'OIF a mobilisé une expertise politique et technique dans plusieurs États en situation de fragilité politique. Les actions mises en œuvre ont permis d'identifier des signes précurseurs de crise, en particulier dans la gestion des processus électoraux.

Au Togo, dans un contexte de crispations préélectorales, le Secrétaire général a désigné Henriette Dagri-Diabaté, grande chancelière de la république de Côte d'Ivoire, en qualité d'envoyée spéciale. Sur la base des recommandations formulées à l'issue de la mission d'information et de contacts que Mme Dagri-Diabaté a conduite à Lomé en avril et mai 2013, l'OIF a développé, avec les acteurs togolais et ses partenaires internationaux, un programme d'accompagnement du processus électoral et de prévention de la violence postélectorale. Cette démarche, qui encourageait le rétablissement de la confiance entre

Les autorités locales dans la prévention et la sortie de crise

De la prévention des conflits par l'instauration du dialogue jusqu'aux sorties de crise, les élus locaux sont en première ligne du fait de leur proximité avec les populations.

Tout au long de l'année 2012, l'Association internationale des maires francophones (AIMF) a suscité auprès de ses villes membres un échange et une réflexion pour identifier des manières de faire efficaces et réexploitables pour prévenir les crises, apaiser les tensions locales et renouer le dialogue en cas de conflit. Cette année de travaux s'est achevée par le colloque d'Abidjan (Côte d'Ivoire) en novembre 2012 sur « Villes, dialogue inter-culturel et paix ».

Au-delà de ces échanges, l'AIMF est l'expression d'une solidarité très concrète avec les villes touchées par des conflits. C'est en effet parce qu'ils sont en mesure de mettre en place des projets de terrain que les élus locaux sont reconnus dans leurs missions et leurs fonctions de protecteurs de la société civile et du bien commun. Et c'est cette capacité qui leur permet d'être entendus et suivis par les populations pour un retour à la paix civile.

Que ce soit au Burkina Faso, en République centrafricaine, en Côte d'Ivoire ou au Mali, l'AIMF s'est attachée à maintenir et à mener à bien ses projets en dépit de contextes troublés, et ce au bénéfice direct des populations.

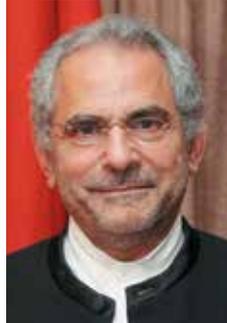
les parties à travers l'instauration d'un dialogue direct, a grandement facilité la tenue des élections législatives, en juillet 2013.

En Guinée, l'OIF s'est très fortement mobilisée au côté du médiateur des Nations unies pour aider à rapprocher les positions des acteurs politiques sur les conditions d'organisation des élections législatives. Le Secrétaire général a rencontré les acteurs politiques guinéens et dépêché sur place plusieurs missions de médiation et de facilitation afin d'encourager la mise en place d'un dialogue interguinéen. La dynamique née de ce dialogue, qui s'est tenu en juin 2013, a permis d'organiser les scrutins législatifs en septembre de la même année.

Avec cette même volonté d'anticiper d'éventuelles difficultés dans la mise en œuvre de processus électoraux, le Secrétaire général a mandaté, dès mai 2014, Mohamed El Hacem Ould Lebatt, ancien ministre des Affaires étrangères de Mauritanie, en qualité d'envoyé spécial au Burundi. Cette mission a permis d'identifier les secteurs dans lesquels l'appui de l'OIF pourrait être utile et contribuer à la tenue des prochaines élections.

L'OIF a encouragé et développé des programmes destinés à doter les acteurs nationaux d'outils en matière de prévention ou de gestion des crises. Ainsi, en partenariat avec l'Association des ombudsmans et médiateurs de la Francophonie (AOMF), elle a soutenu le cycle de formation aux techniques de facilitation et de médiation, organisé par le Centre professionnel de médiation de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth (Liban) à l'intention de représentants de différentes sensibilités politiques (de novembre 2013 à mars 2014). En outre, elle a organisé à Paris en juillet 2013, avec l'appui de l'Académie diplomatique internationale, deux formations au bénéfice de diplomates des États et gouvernements membres et observateurs de la Francophonie dans le domaine de la prévention et du règlement des conflits. L'OIF a également appuyé la tenue à Vilnius (Lituanie) d'un séminaire sur la gestion des crises en Afrique pour des diplomates lituaniens en mars 2014.

Témoignage



José Ramos-Horta

Prix Nobel de la paix, ancien président du Timor-Leste, représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies en Guinée-Bissau

L'essor de la Francophonie comme acteur majeur de la prévention des conflits, de la résolution des crises

et de la consolidation de la paix, doit beaucoup à son Secrétaire général, S.E.M. Abdou Diouf. C'est en effet sous son impulsion que l'OIF a progressivement développé une expertise et une expérience qu'elle a su mobiliser dans plusieurs situations délicates, non seulement dans l'espace francophone traditionnel, mais aussi dans des aires linguistiques partagées.

J'ai pu prendre la pleine mesure de ses efforts pour l'accompagnement du processus de sortie de crise en Guinée-Bissau. Dans ce pays, la Francophonie a contribué à la tenue d'élections libres, fiables et transparentes, à la relance du dialogue inclusif visant à la réconciliation nationale, et a œuvré en faveur de l'apaisement de la vie politique et de la reconstruction de l'État de droit.

Au regard de la pertinence de sa contribution en Guinée-Bissau et ailleurs, j'encourage fortement la Francophonie à poursuivre et à intensifier son action. Je soutiens fermement l'idée d'une mise en commun des efforts de tous les acteurs nationaux, régionaux et internationaux impliqués dans la prévention et le règlement pacifique des crises et des conflits, en vue d'un ancrage solide de la paix et de la démocratie dans l'espace francophone, et au-delà.



2^e Retraite sur la médiation internationale

Afin de contribuer à l'amélioration des pratiques de médiation internationale et de consolider le dispositif francophone de prévention et de règlement des conflits, l'OIF a organisé à Genève (Suisse) en novembre 2012, avec le concours du Centre de politique de sécurité de Genève (GCSP), une retraite sur la médiation internationale, qui fait suite à une première rencontre organisée en 2007.

Réunissant une vingtaine de personnalités et de praticiens de la médiation internationale et des représentants d'organisations internationales partenaires, elle a abouti à la formulation de recommandations pour rendre plus efficaces les médiations internationales dans un contexte

de complexification des crises. Ces conclusions ont fait l'objet d'une publication et sont aussi accessibles sur le site de la Francophonie.

Enfin, en septembre 2013, l'OIF a organisé une concertation ministérielle informelle francophone, sous la présidence de la République démocratique du Congo. Cette rencontre, qui a eu lieu à New York en marge de l'ouverture de la 68^e session de l'Assemblée générale des Nations unies, a réuni une soixantaine de délégations. En présence du Secrétaire général des Nations unies, les représentants ont évoqué les crises et les efforts de la Francophonie pour la consolidation de la paix et de la sécurité.

La consolidation des partenariats

L'OIF a renforcé ses partenariats avec les organisations multilatérales et a développé des liens avec de nouveaux acteurs.

Elle a ainsi activement participé à la réunion de concertation des points focaux des Nations unies, de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (Cedeao) et de l'Union africaine à Dakar (Sénégal) en décembre 2012. Cette rencontre, préparée à l'initiative du Bureau pour l'Afrique de l'Ouest des Nations unies, a permis de formaliser un cadre d'échange d'informations permanent entre les organisations participantes. Par ailleurs, en collaboration avec l'Union africaine, l'OIF a pris part à la réflexion sur la mise en place d'un mécanisme continental de prévention structurelle des conflits à Kigali (Rwanda) en juin 2013, et a été régulièrement associée aux rencontres de haut niveau conduites par l'organisation continentale.

Les concertations avec l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) se sont également approfondies, notamment par la participation systématique aux commissions politiques respectives et le développement d'échange d'informations sur des situations politiques sensibles. Cette mutualisation des expertises s'est étendue avec les réseaux institutionnels de la Francophonie. Ainsi, en partenariat avec l'Association des cours constitutionnelles ayant en partage l'usage du français (ACCPUF) et la Cour constitutionnelle du Bénin, l'OIF a organisé à Cotonou (Bénin) en novembre 2013 un colloque sur la contribution de la pratique du contentieux électoral à la prévention des conflits dans l'espace francophone.

En matière de lutte contre le terrorisme, l'OIF s'est associée à l'International Peace Institute (IPI) et au Centre des stratégies pour la sécurité du Sahel Sahara (Centre 4s) pour organiser des séminaires et conférences de haut niveau sur les menaces transversales dans la région du Sahel : conférence préparatoire de la Stratégie de développement et de sécurité du Niger à Niamey en février 2013 ; réunion sur le rôle des femmes, des jeunes et des sages dans le rétablissement de la stabilité au Sahel et au Maghreb à Rabat (Maroc) en juin 2014. Une plate-forme d'échange et de discussion sur la situation politique et sécuritaire au Mali et au Sahel a en outre été mise en place avec l'Académie diplomatique internationale (ADI).

LE RÈGLEMENT PACIFIQUE DES CONFLITS ET L'ACCOMPAGNEMENT DES TRANSITIONS

La démarche de l'OIF se caractérise par un soutien politique et la mobilisation d'une expertise technique en faveur des institutions de transition, en particulier pour l'appui à la tenue des élections.

Le soutien au dialogue politique et aux institutions de la transition

Engagée depuis 2003 en République centrafricaine (RCA), l'OIF a intensifié ses actions depuis le début de la rébellion en 2012 et le coup d'État en mars 2013. Saisi par le Secrétaire général de la Francophonie, le Conseil permanent de la Francophonie (CPF) a suspendu la RCA des instances francophones en avril 2013.

Témoignage



Louis Michel

Député européen, envoyé spécial du Secrétaire général de la Francophonie pour le suivi de la situation en RCA

Le Secrétaire général de la Francophonie m'a désigné comme envoyé spécial pour le suivi de la crise en RCA.

J'ai, à ce titre, mené plusieurs

missions de terrain, rencontré des acteurs nationaux, régionaux et internationaux, afin d'aider à trouver des solutions rapides et efficaces aux difficultés auxquelles ce pays doit faire face.

J'ai pu mesurer le rôle majeur que la Francophonie joue en faveur du renforcement de la démocratie, de l'État de droit et de la paix. Fondée à la fois sur une connaissance des acteurs et des contextes nationaux, la démarche de la Francophonie allie des actions politiques et techniques visant à surmonter les divergences tout en offrant des solutions tirées des meilleures pratiques.

Ainsi en RCA, où elle est mobilisée depuis 2003, l'OIF joue un rôle significatif dans le règlement de la crise. La synergie de ses actions avec d'autres acteurs internationaux rend plus efficaces ses interventions sur le terrain. La souplesse de ses procédures lui permet de mobiliser rapidement une expertise correspondant aux besoins immédiats des acteurs de la transition centrafricaine.

Sur la base de mon expérience dans le domaine de la gestion multilatérale des crises, je suis convaincu que la Francophonie, qui bénéficie d'une grande autorité morale, notamment à travers la stature de son Secrétaire général, est un acteur majeur sur la scène internationale.

L'envoyé spécial du Secrétaire général de la Francophonie pour le suivi de la situation en RCA, Louis Michel, a effectué plusieurs missions de bons offices et œuvré, en lien avec les partenaires internationaux, en faveur du rétablissement de la paix et de la démocratie dans le pays. Membre du Groupe international de contact sur la RCA (GIC-RCA), l'OIF a pris part à toutes les négociations qui ont abouti aux accords de Libreville et, en qualité de membre du comité de suivi de ces accords, elle s'est attelée à promouvoir une approche inclusive et participative du processus de transition.

L'OIF a en outre développé une stratégie d'accompagnement dans les domaines de la réconciliation nationale et du renforcement du dispositif électoral et institutionnel. Des experts francophones ont ainsi été déployés pour contribuer à l'élaboration des différents textes juridiques de la transition, en particulier la Charte constitutionnelle, en partenariat avec les Nations unies.

L'OIF a également soutenu le processus de sortie de crise au Mali. Membre fondateur du Groupe de soutien et de suivi sur la situation au Mali, elle a participé à toutes les sessions de cette instance qui s'est régulièrement réunie avec les autorités maliennes de la transition afin de conduire le processus de sortie de crise. Parallèlement, l'OIF a élaboré, après une mission d'évaluation technique et politique, un plan multisectoriel d'appui aux autorités et institutions de la transition : soutien au dialogue et à la réconciliation nationale, appui au processus électoral, aux secteurs de la justice et des droits de l'Homme, ainsi qu'aux actions de restauration de la paix. Dans ce cadre, l'OIF a activement soutenu et renforcé les capacités de

la Commission dialogue et réconciliation. Un séminaire d'échange de bonnes pratiques en la matière a été organisé par l'OIF à Bamako (Mali) en mai 2013.

En Guinée-Bissau, l'OIF a apporté un appui aux autorités et institutions de la transition après le coup d'État d'avril 2012. Dans ce cadre, elle a participé, avec la Cedeao, l'Union africaine, l'ONU, la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) et l'Union européenne, à la mission conjointe d'évaluation en Guinée-Bissau, en juillet 2013. Cette dernière a permis de relancer le processus de sortie de crise et d'identifier plus précisément les besoins des institutions et des acteurs du pays. Au-delà, les missions francophones ont permis à l'OIF d'affiner ses actions en appui aux efforts déployés par les Bissau-Guinéens.

En Égypte, à la suite de la crise politique et institutionnelle qui a été marquée par la destitution du président Mohamed Morsi en juillet 2013, l'OIF, conformément aux recommandations du Conseil ad hoc consultatif restreint du 5 août 2013, s'est mobilisée pour favoriser le retour à l'ordre constitutionnel. Une mission d'information et de contacts a été dépêchée au Caire dès juillet 2013 afin de rencontrer les acteurs politiques, religieux et de la société civile. Un dialogue exigeant – notamment sur les questions relatives aux droits de l'Homme et à la réconciliation nationale – a été engagé avec les autorités de transition. L'OIF a également veillé à maintenir une concertation régulière avec les organisations régionales mobilisées en Égypte, notamment l'Union africaine et la Ligue des États arabes.

L'accompagnement du processus de sortie de crise à Madagascar

L'OIF s'est fortement engagée au côté des autorités malgaches dans leurs efforts de rétablissement de la paix, conformément aux engagements pris dans la feuille de route de sortie de crise et au rétablissement durable de la paix sur l'île. Outre sa participation aux réunions du Groupe international de contact pour Madagascar (GIC-M), l'OIF a concentré ses actions sur la mise en place de cadres de médiation et de concertation entre les différentes parties prenantes, l'appui aux institutions chargées de rédiger les textes fondamentaux et sur l'accompagnement du processus électoral.

16 missions d'évaluation et d'assistance technique ont été déployées entre octobre 2012 et décembre 2013. Plus d'une vingtaine d'actions concrètes ont été menées par l'OIF en faveur du renforcement des capacités des acteurs du processus électoral, de son cadre juridique, de la révision des listes, du secteur des médias et de l'observation nationale des élections. Cette mobilisation a été menée grâce à l'appui exceptionnel de certains États membres, en particulier la France et la Suisse.

Des missions d'observation ont été déployées à l'occasion des élections présidentielle et législatives d'octobre et de décembre 2013. La réintégration de Madagascar au sein des instances de la Francophonie, décidée lors de la 91^e session du CPF, en mars 2014, permet d'envisager la poursuite des efforts engagés dans l'accompagnement du processus de réconciliation nationale et de renforcement de l'État de droit.



© OIF



Élection présidentielle au Mali, juillet 2013. © OIF

L'appui à la tenue d'élections libres, fiables et transparentes

Les élections, étape fondamentale du processus démocratique, peuvent cependant être génératrices de conflits, voire de violences, en particulier dans les pays en transition ou en sortie de crise. Ainsi, ces dernières années, l'OIF a favorisé l'accompagnement des processus électoraux de transition, en intervenant avec tous les acteurs concernés, et notamment la société civile, pour renforcer leur caractère consensuel.

En République centrafricaine, l'OIF développe des actions de renforcement des capacités des membres des institutions ainsi que des acteurs politiques et de la société civile impliqués dans le processus électoral. Un important séminaire d'appropriation des pratiques et textes électoraux a d'ores et déjà été organisé par l'OIF en juillet 2014 à Bangui.

À la demande des autorités du Mali, l'OIF a mis à la disposition des institutions électorales un expert qui a contribué à l'établissement d'un fichier électoral biométrique fiable. La Cour constitutionnelle a également bénéficié d'un plan de renforcement de ses capacités grâce à un séminaire d'échange d'expériences sur le contentieux électoral en juin 2013. L'OIF a aussi soutenu deux organisations de la société civile malienne d'observateurs électoraux. Lors de la tenue des élections présidentielle (juillet et août 2013) et législatives (novembre et décembre 2013), le Secrétaire général a dépêché deux missions d'information et de contacts.

Les missions déployées lors de consultations électorales

Missions d'information et de contacts :

- Congo : élections législatives des 15 et 29 juillet 2012
- Burkina Faso : élections législatives et locales du 2 décembre 2012
- Togo : élections législatives du 25 juillet 2013
- Mali : élection présidentielle des 28 juillet et 11 août 2013 et élections législatives des 24 novembre et 15 décembre 2013
- Cambodge : élections générales du 28 juillet 2013
- Guinée : élections législatives du 28 septembre 2013
- Cameroun : élections législatives et municipales du 30 septembre 2013
- Guinée-Bissau : premier tour de l'élection présidentielle couplé aux élections législatives du 13 avril 2014 et second tour de l'élection présidentielle du 18 mai 2014
- Égypte : élection présidentielle des 26, 27 et 28 mai 2014
- Mauritanie : élections législatives du 21 juin 2014

Mission d'observation électorale :

- Madagascar : premier tour de l'élection présidentielle du 25 octobre 2013 et second tour de l'élection présidentielle couplé aux élections législatives du 20 décembre 2013



L'OIF accompagne le processus électoral en Guinée-Bissau. © OIF

En Guinée-Bissau, les missions d'évaluation électorale d'août et de décembre 2013 ont précisé les axes d'intervention et d'assistance prioritaires de l'OIF. Des experts francophones ont été mis à la disposition des institutions électorales, en particulier de la Commission nationale électorale (CNE), notamment pour la mise en œuvre du chronogramme des élections. L'appui technique de l'OIF a également permis d'organiser des rencontres périodiques entre acteurs nationaux et internationaux. À l'occasion des élections présidentielle et législatives d'avril et mai 2014, le Secrétaire général de la Francophonie a dépêché une mission d'information et de contacts.

En Guinée, l'OIF a apporté un appui technique conséquent pour l'organisation des élections législatives. Elle a mis à la disposition de la Commission électorale nationale indépendante (Ceni) des experts pour la consolidation du fichier électoral, la gestion opérationnelle et la sécurisation du processus électoral.

En Égypte, l'OIF a soutenu l'organisation de trois sessions de formation à l'observation nationale avec le Conseil national des droits de l'Homme. Elle a déployé, à l'occasion de l'élection présidentielle de mai 2014, une mission d'information et de contacts.

LA CONSOLIDATION DES ACQUIS DÉMOCRATIQUES PAR LES ÉLECTIONS

Les actions menées privilégient le renforcement des capacités des acteurs dans la préparation et la gestion des élections. L'OIF approfondit en outre son expertise sur des secteurs particulièrement sensibles des processus électoraux.

La contribution à l'appropriation du savoir-faire électoral

Forte d'une expérience de plus de vingt ans en matière d'accompagnement des processus électoraux, et dotée d'un vivier d'experts riche et diversifié, l'OIF a multiplié les initiatives visant à renforcer les capacités nationales.



Premier jour de vote pour l'élection présidentielle en Égypte, Le Caire, 26 mai 2014. © OIF

En novembre 2013, elle a organisé à Cotonou (Bénin), en partenariat avec l'ACCPUF, un séminaire sur le contentieux électoral dans l'espace francophone. Réunissant des juges constitutionnels, des présidents d'organes de gestion des élections et des représentants de la société civile, il avait pour objectif d'aider à l'anticipation des conflits postélectoraux. Des recommandations concrètes ont été formulées, encourageant la rationalisation des cadres normatifs, institutionnels et politiques, et l'échange de bonnes pratiques.

Le soutien de l'OIF au développement des activités du Réseau des compétences électorales francophones (Recef), créé en 2011, participe de cette volonté de diffuser auprès des acteurs nationaux le savoir-faire et les bonnes pratiques en matière électorale. Ainsi, l'OIF a appuyé l'organisation de deux séminaires en marge des assemblées générales de ce réseau sur des sujets d'intérêt majeur : l'un à Libreville (Gabon) en décembre 2012 sur la biométrie en matière électorale, l'autre à Bamako (Mali) en janvier 2014 sur le rôle et le fonctionnement des organes de gestion des élections.

L'OIF s'est également mobilisée pour encourager le partage d'expériences et le développement d'initiatives communes avec les acteurs régionaux, y compris via les réseaux des institutions électorales. Ainsi, elle a pris part à un séminaire organisé par le Réseau des commissions électorales en Afrique de l'Ouest (Resao) sur la prévention des violences électorales, en juin 2013, au Bénin. Il a permis d'identifier les domaines nécessitant un renforcement des institutions. L'OIF a en outre intensifié ses échanges sur les questions électorales avec l'Union européenne et le Commonwealth et l'Organisation des États américains.

L'importance de l'état civil

Nombre de pays francophones, en particulier ceux en sortie de crise, éprouvent des difficultés pour l'identification des électeurs, leur enregistrement, et la constitution des listes électorales, liées en partie à l'absence, voire à la mauvaise tenue, du registre d'état civil. Afin d'aider ces pays, l'OIF, le



Recef, l'Association du notariat francophone (ANF) et l'Association francophone des autorités de protection des données personnelles (AFAPDP) ont élaboré et publié le *Guide pratique pour la consolidation de l'état civil, des listes électorales et la protection des données personnelles*. Ce partenariat a notamment permis de souligner l'importance de l'état civil dans la constitution de listes électorales fiables et transparentes.

Ce guide, qui a été présenté à Paris en mai 2014 lors des Journées des réseaux institutionnels de la Francophonie, doit permettre aux pays intéressés d'élaborer un plan national de modernisation, voire de mise en place, du registre d'état civil, enjeu majeur de la fiabilisation des fichiers électoraux.

Le renforcement des organes de gestion et de contrôle des élections

L'OIF inscrit son action sur le long terme et renforce ses interventions dans les domaines où son expertise est avérée : l'établissement de cadres normatifs et législatifs, la mise en place d'institutions pérennes favorisant la sauvegarde et la diffusion du patrimoine électoral, et le renforcement de l'observation nationale. L'objectif étant que les acteurs nationaux s'approprient durablement l'expertise électorale.

Au Burkina Faso, l'OIF a apporté un soutien financier à la Commission électorale nationale pour la mise en œuvre d'un système de transmission sécurisé des résultats des élections législatives de décembre 2012.

Au Cameroun, à la demande des responsables d'Élections Cameroun (Elecam), des experts ont été envoyés en août 2012 afin d'évaluer les besoins pour la consolidation du système électoral. En suivi des recommandations, l'OIF a organisé en novembre 2012 un séminaire de renforcement des capacités et d'échange d'expériences sur l'utilisation de la biométrie. Le Secrétaire général a dépêché une mission d'information et de contacts à l'occasion des élections législatives et municipales de septembre 2013, chargée d'identifier, avec les autorités

camerounaises, les secteurs où l'expertise francophone pourrait être renforcée.

Au Congo, l'OIF a soutenu l'organisation en juillet 2012 d'un séminaire de formation des observateurs nationaux avec le comité de suivi de la Convention pour la paix et la reconstruction. À demande des autorités congolaises, l'OIF a déployé une mission d'évaluation électorale à Brazzaville en novembre 2013, afin d'identifier les axes prioritaires pour le renforcement du dispositif légal et institutionnel des élections. Ses conclusions pratiques ont été partagées avec l'ensemble des acteurs congolais (gouvernement, majorité, opposition, société civile et médias) en mars 2014.

Enfin, dans la perspective des élections harmonisées aux Comores prévues en novembre 2014, l'OIF a dépêché en juillet 2014 une mission d'expertise chargée d'identifier les besoins d'appui des institutions impliquées dans le processus électoral.



Élection à Madagascar. © OIF

TV5MONDE, la couverture médiatique des événements

TV5MONDE est depuis de nombreuses années la chaîne la plus africaine des télévisions conçues dans un pays du Nord. Lancée en 1992 dans le prolongement des III^e et IV^e Sommets de la Francophonie (Dakar, 1989, puis Chaillot, 1991), et inspirée par le président Abdou Diouf, TV5MONDE Afrique a diffusé et produit des magazines africains de plus en plus nombreux, rejoints par un *Journal Afrique* quotidien et le lancement en 2010 de la web TV TV5MONDE + Afrique.

En 1998 est née TV5MONDE Maghreb-Orient dont le programme emblématique est aujourd'hui *Maghreb-Orient Express*, créé dans le prolongement des printemps arabes.

Les événements survenus en 2013-2014 ont donné lieu à plusieurs émissions d'actualité comme cela avait été le cas par le passé autour d'Haïti. Ainsi, le Sommet Afrique-France de décembre 2013 a suscité de grands entretiens, et la guerre au Mali a été traitée par trois grandes « Spéciales » avec des reportages sur le terrain et des interviews de personnalités de premier ordre. Enfin, les élections à Madagascar ont été particulièrement suivies par la rédaction de TV5MONDE en lien avec le programme d'accompagnement du processus électoral mené par l'OIF.



Patrouille de police de la Minusma à Gao, Mali. © UN Photo/Marco Dormino

L'APPUI AU MAINTIEN ET À LA CONSOLIDATION DE LA PAIX

L'OIF met en œuvre sa stratégie en faveur de la contribution francophone aux opérations de paix, notamment par le renforcement des capacités civiles et le développement de nouveaux outils opérationnels. Parallèlement, ses efforts pour la consolidation de la paix concernent en priorité la gouvernance démocratique des systèmes de sécurité.

Le renforcement de la participation francophone aux opérations de paix

Au premier rang des activités menées dans ce domaine figurent des actions de plaidoyer auprès des États et gouvernements membres de la Francophonie. En juin 2013, le Secrétaire général leur a ainsi adressé une lettre afin de les encourager à appuyer la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (Minusma). Dans un autre courrier, en juin 2014, il a sollicité leur soutien pour le déploiement de la Mission intégrée multidimensionnelle des Nations unies pour la stabilisation en République centrafricaine (Minusca).

Afin de sensibiliser les responsables africains à l'importance de la contribution francophone aux opérations de paix, l'OIF a organisé, en collaboration avec les ministères

français des Affaires étrangères et de la Défense, et le GCSP, un cycle de séminaires sur le rôle des pays francophones dans les opérations de maintien de la paix (OMP) de l'ONU. Ces quatre séminaires de haut niveau (Addis-Abeba – Éthiopie, novembre 2012 ; Dakar – Sénégal, janvier 2013 ; Genève – Suisse, juin 2013 ; et New York – États-Unis, octobre 2013) ont permis de transmettre aux représentants des États francophones des informations pertinentes sur les enjeux, conditions et avantages stratégiques d'une participation aux OMP.

Par ailleurs, l'OIF a organisé ou apporté son soutien à des activités de formation destinées aux experts de ses États et gouvernements membres, afin de renforcer leurs connaissances des questions administratives, financières et logistiques relatives aux OMP. En mai 2013, à New York, des conseillers militaires et experts chargés des OMP ont ainsi bénéficié d'une formation, organisée conjointement avec la mission militaire de la représentation permanente de la France auprès de l'ONU, sur le *Manuel COE/MAC relatif aux procédures de remboursement par l'ONU des capacités mises à disposition des opérations de maintien de la paix par des États contributeurs de troupes*.

En outre, l'OIF a contribué à l'élaboration de la stratégie et du concept opérationnel (Conops) de la Mission internationale de soutien à la RCA sous conduite africaine (Misca) en mettant à disposition une expertise technique

dans le cadre de la planification stratégique et opérationnelle de cette mission. Elle a ainsi participé activement aux consultations sur la stratégie de mise en œuvre du Conops organisées au Bénin et au Gabon en septembre 2013.

L'OIF a par ailleurs développé son appui aux centres de formation francophones au maintien de la paix. Elle a notamment soutenu une session de formation sur le « genre » organisée par l'École de maintien de la paix Alioune Blondin Beye de Bamako (Empabb) en avril 2014. Cette formation était destinée à des stagiaires militaires et civils, originaires d'Afrique francophone, et appelés à être déployés au sein de la Minusma.

L'OIF a également soutenu la traduction, vers le français, de cours relatifs aux opérations de paix, tels que le *Senior Leader Management Course (SLMC)* de l'Union africaine, ainsi que des cours en ligne, notamment celui sur la protection des civils mis en place par l'Institut de formation aux opérations de paix (Ifop), ou encore celui sur la sécurité en période électorale élaboré par l'Institut des Nations unies pour la formation et la recherche (Unitar).

Afin de renforcer l'usage du français au sein des opérations de paix, l'OIF a finalisé et diffusé, en 2013 et 2014, les trois tomes de la méthode *En avant!*, destinée aux forces de défense et de sécurité non francophones appelées à prendre part à des opérations de paix déployées au sein d'un État francophone. Cette méthode, développée

conjointement avec le ministère français des Affaires étrangères, a également été utilisée pour la formation accélérée d'instructeurs de l'Union européenne amenés à former, en français, des troupes maliennes dans le cadre de la mission EUTM (*European Training Mission in Mali*).

Enfin, toujours dans la volonté de mettre à disposition une information facilement accessible et en français sur les procédures de participation aux opérations de paix, l'OIF a appuyé l'élaboration et le partage de guides à l'intention des acteurs francophones du maintien de la paix. L'Organisation a ainsi diffusé, en mars 2014, un guide sur les procédures de candidature aux postes de policier au sein du Secrétariat des Nations unies et dans les opérations de maintien de la paix, développé avec le Réseau international de formation policière (Francopol) et la division police du Département des opérations de maintien de la paix des Nations unies (Domp).

L'accompagnement des efforts pour la consolidation de la paix

Poursuivant l'accompagnement de ses États et gouvernements membres dans leurs processus de réforme des systèmes de sécurité (RSS), l'OIF a mené plusieurs activités : elle a soutenu avec l'Union africaine le séminaire de lancement du Service civique d'aide au développement (SCAD) à Conakry (Guinée) en mars 2013 ; mis en place

<http://reffop.francophonie.org>

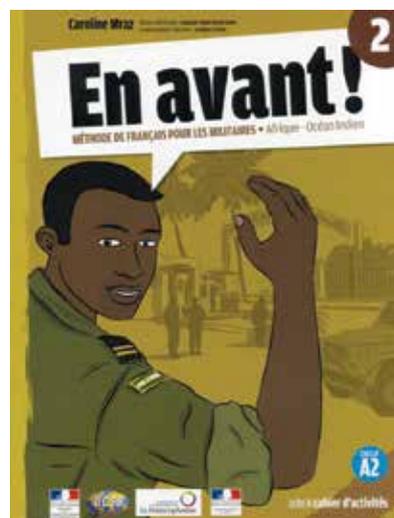
Le Réseau d'expertise et de formation francophone pour les opérations de paix (Reffop) a été lancé en janvier 2014 à Paris. Cette plate-forme Internet fédère les acteurs engagés dans le domaine du maintien de la paix, notamment : les États, les organisations multilatérales, les opérateurs et les 15 réseaux institutionnels de la Francophonie, ainsi que les centres de formation au maintien de la paix et les experts individuels.

SES OBJECTIFS

- Produire une information en français sur l'offre de formation aux opérations de paix.
- Favoriser la mobilisation de l'expertise civile de haut niveau dans le cadre des opérations multidimensionnelles.
- Mettre les ressources de formation aux opérations de paix en adéquation avec les normes onusiennes.

LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES ACCESSIBLES

- Une présentation des structures de formation aux opérations de paix : les 17 centres et instituts de formation, situés dans 13 pays, membres du Reffop, proposent des cours ou des programmes de formation sur le maintien et la consolidation de la paix.
- Un fichier de l'expertise civile francophone.
- La méthode d'apprentissage du français sur objectifs militaires *En avant!* est accessible gratuitement en ligne sous deux formes : pour un auto-apprentissage interactif ou encadré.



Francopol au service de l'émergence d'un réseau d'unités de cyberpolice

Dans le cadre de son partenariat avec le Réseau international francophone de formation policière, l'OIF appuie la mise en place d'unités de cyberpolice dans les pays francophones en développement. Des activités de formation sur la cybercriminalité ont été organisées par Francopol en faveur de policiers et gendarmes du Bénin (2012), du Burkina Faso et du Tchad (2013).

L'objectif est de développer un réseau africain d'unités de cyberpolice pour faire face à la montée en puissance des infractions en ligne qui affectent particulièrement le cyberspace des pays francophones d'Afrique. La sécurisation de ce cyberspace est nécessaire au développement de l'économie du numérique qui constitue aujourd'hui une importante source de croissance.

à Abidjan (Côte d'Ivoire) en septembre 2013 un séminaire régional sur « Les forces de sécurité intérieure, acteurs majeurs de la gouvernance démocratique des systèmes de sécurité en Afrique de l'Ouest », en partenariat avec les autorités ivoiriennes, l'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire (Onuci) et le ministère de l'Intérieur français. Enfin, à la demande des autorités maliennes, l'OIF, avec la division police de la Minusma et le réseau Francopol, a organisé une session de formation sur la sécurité publique en période électorale à l'Empabb de Bamako en juillet 2013. Cette formation visait à transmettre à une centaine de hauts fonctionnaires des services de sécurité maliens les connaissances et méthodes de travail nécessaires à la mise en place de dispositifs permettant d'assurer la sécurité publique dans le respect des règles démocratiques, lors de consultations électorales.

L'OIF s'est également mobilisée pour appuyer la mise en œuvre des accords politiques et les nouvelles institutions dans les États en phase de consolidation de la paix et de la démocratie.

Ainsi, en Guinée, elle a soutenu en novembre 2012 l'atelier portant sur le Pacte de convergence et de stabilité sociale organisé à Conakry par le Conseil national de la transition pour apaiser la vie politique et sociale et favoriser la réconciliation nationale.

Au Tchad, à l'occasion de la mise en place d'un nouveau cadre de concertation permanent, et afin de renouer le dialogue entre les parties, Mohamed El Hacem Ould Lebat, envoyé spécial du Secrétaire général de la Francophonie, a été dépêché à plusieurs reprises en 2012. En outre, l'OIF a mis une expertise juridique de haut niveau à disposition du comité de suivi des recommandations de la Commission nationale d'enquête des événements de février 2008.

Aux Comores, l'OIF a pris part, avec l'Union africaine, les Nations unies et la Banque mondiale, à la mission conjointe d'évaluation du processus de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR), et de consolidation de la paix, qui a eu lieu à Moroni en février 2013.

Le soutien et la consolidation de la démocratie

L'OIF œuvre au renforcement de la gouvernance démocratique pour une vie politique apaisée, en mettant un accent particulier sur la réforme des textes fondamentaux et l'appui aux parlements à travers le soutien apporté à l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. Elle encourage également le développement du droit et de la justice et soutient la liberté de la presse, le pluralisme et la régulation des médias.

VERS UNE GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE ET UNE VIE POLITIQUE APAISÉE

L'OIF accompagne les États et les institutions nationales dans leurs efforts en faveur de la réforme des textes constitutionnels ainsi que des lois. Elle renforce la gouvernance des institutions publiques et valorise l'action des parlements.

La promotion de la démocratie

Dans le cadre de son partenariat avec le Conseil de l'Europe, l'OIF a soutenu les deux premières éditions du Forum mondial de la démocratie à Strasbourg (France) en octobre 2012 et novembre 2013. À l'occasion de la 2^e édition, qui avait pour thème « Rétisser la démocratie : connecter les institutions avec les citoyens à l'ère du numérique », elle a également pris en charge la venue d'une dizaine de représentants de la société civile de pays du Sud.

Ces rencontres ont notamment permis un échange d'expériences entre jeunes européens et jeunes africains à l'occasion de l'extension, sur le continent africain, du Réseau des écoles d'études politiques, un programme conjoint du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne, appuyé par l'OIF, et qui vise à favoriser la participation des jeunes à la vie politique et à les initier à la culture de la démocratie. À cet effet, l'OIF a pris part, avec le soutien de l'École politique bulgare, au lancement et au développement de l'École politique de Tunis en décembre 2012 et de l'École citoyenne et politique de Yaoundé en mars 2013.

Le dialogue entre les Secrétaires généraux de la Francophonie et du Conseil de l'Europe

Le 23 mai 2008 à Strasbourg, Terry Davis, alors Secrétaire général du Conseil de l'Europe, et Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie, ont signé une déclaration commune sur le renforcement de la coopération entre leurs deux organisations. Le dialogue ainsi établi a permis, depuis, le développement d'actions concrètes dans un esprit de complémentarité et d'efficacité.

Pour la période 2014-2015, un programme de travail a été renouvelé autour des droits de l'Homme et de l'État de droit, ainsi que de la démocratie et de la société civile.

Fondée sur les valeurs de démocratie inclusive, de solidarité, de paix et de dialogue des cultures, cette coopération s'est trouvée vivifiée par la participation, en novembre 2013, du Secrétaire général de la Francophonie à l'ouverture du 2^e Forum mondial de la démocratie, à l'invitation de son homologue du Conseil de l'Europe, Thorbjorn Jagland.

À l'occasion de cette rencontre à Strasbourg, les deux Secrétaires généraux ont évoqué les dispositions prévues par la Déclaration de Bamako et examiné les perspectives de collaboration concernant la démocratie, les droits de l'Homme et l'État de droit, notamment dans le cadre des chantiers du Conseil de l'Europe ouverts à des pays non membres de ce dernier.



8^e Congrès de l'Association des ombudsmans et médiateurs de la Francophonie, Dakar, 25-28 novembre 2013. © AOMF

Avec la publication de son rapport bisannuel sur l'état des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone, initiée en 2004, l'OIF revient sur les grandes tendances observées dans l'espace francophone dans ces domaines et trace des perspectives d'actions pour conforter la paix et la démocratie. La 6^e édition, en 2014, traite entre autres des questions relatives aux enjeux constitutionnels, à la diversité juridique, aux droits de l'Homme et à la justice en période de transition ou encore à l'accompagnement des processus électoraux.

Le renforcement des institutions de l'État de droit

L'OIF porte une attention particulière à la mise en place et au bon fonctionnement des institutions concourant à l'État de droit et à la gouvernance démocratique. Elle soutient le renforcement de ces structures, ainsi que le développement de leur coopération, via les réseaux institutionnels de la Francophonie.

Ainsi, elle a renforcé ses échanges avec l'ACCPUF, en soutenant les activités de ce réseau, notamment son 6^e Congrès, placé sous le thème « Le citoyen et la justice constitutionnelle », réuni à Marrakech (Maroc) en juillet 2012, et la 7^e Conférence des chefs d'institutions sur le thème « Médias et juridictions constitutionnelles », à Ottawa (Canada) en avril 2014. L'OIF a également contribué à l'organisation du 8^e Congrès de l'AOMF à Dakar (Sénégal) en novembre 2013, sur le thème « Médiation institutionnelle et crises », et de la 7^e Conférence de l'AFAPDP à Marrakech en novembre 2013.

À la demande de ces institutions, l'Organisation a continué de soutenir des programmes de formation par les pairs, destinés à renforcer les capacités des institutions récentes ou fragiles. Ainsi, des actions ont été entreprises au bénéfice des membres et des personnels de ces institutions, notamment par l'AOMF et les Conseils économiques et sociaux et institutions similaires des États et gouvernements membres de la Francophonie. Par ailleurs, le cycle régulier de formation pour les Cours des comptes

et institutions équivalentes, développé par l'Association des institutions supérieures de contrôle ayant en commun l'usage du français (AISCCUF), a de nouveau bénéficié du soutien de l'OIF.

L'action parlementaire au cœur de la démocratie

Le partenariat privilégié entre l'APF et l'OIF en matière de prévention des crises, de renforcement de la démocratie et de l'État de droit, s'est encore approfondi, à travers notamment la tenue de concertations régulières. Grâce à l'important soutien de l'OIF, l'APF a poursuivi le développement de ses actions de coopération parlementaire autour de plusieurs axes.

À travers son programme « Noria » de renforcement des capacités de gestion et de diffusion de l'information législative interne, l'APF a appuyé la modernisation des systèmes d'information parlementaire en Côte d'Ivoire, en Mauritanie, en République démocratique du Congo et au Tchad. En outre, trois séminaires ont été organisés par l'Assemblée au bénéfice des parlementaires et fonctionnaires francophones : sur le rôle et le statut du parlementaire à Abidjan (Côte d'Ivoire) en avril 2013 ; sur les lois de finances et les lois de règlement, facteurs de renforcement de la démocratie et de la bonne gouvernance à Brazzaville (Congo) en avril 2013 ; et sur le contrôle parlementaire de l'action gouvernementale à Port-au-Prince (Haïti) en novembre 2013.

Le Réseau des femmes parlementaires de l'APF a organisé à Bruxelles (Belgique), en décembre 2013, un séminaire portant sur la représentativité des femmes aux postes de décision. Il a également participé à la première réunion du Réseau francophone pour l'égalité femme-homme (RF-EFH) en janvier 2014 à Dakar (Sénégal), ainsi qu'à la 57^e session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes à Genève (Suisse) en février 2014.

Enfin, dans le cadre de son programme de soutien à la jeunesse, l'APF a poursuivi sa réflexion en 2013 dans deux directions : donner la priorité à la mise en place de parle-

Les Journées des réseaux institutionnels de la Francophonie

La 4^e édition des Journées des réseaux institutionnels de la Francophonie s'est déroulée à Paris en mai 2014 au siège du Conseil économique, social et environnemental (Cese). Cet événement biennal rassemble les hauts responsables des 15 réseaux institutionnels, représentant plus de 500 institutions de l'État de droit à travers l'espace francophone.

En présence du Secrétaire général de la Francophonie, le président du Cese, la grande chancelière de l'Ordre national de la Côte d'Ivoire et le président de l'Association francophone des commissions nationales des droits de l'Homme (AFCNDH) ont apporté leur témoignage. Dans son discours d'ouverture, le Secrétaire général a rappelé que « *les réseaux institutionnels de la Francophonie sont les vigies, les leviers et les viviers de la démocratie* ».

La Francophonie dispose d'un partenariat privilégié avec ces réseaux, structures souples et réactives, mobilisés dans les secteurs du droit et de la justice, des droits de l'Homme, de la régulation, de la médiation et des élections.

Cette rencontre a également été l'occasion de présenter le *Guide pratique pour la consolidation de l'état civil, des listes électorales et la protection des données personnelles*, réalisé par l'OIF avec l'appui du Recef, de l'AFAPDP et de l'ANF. Ce guide est le résultat d'un travail collectif et transversal inédit entre trois réseaux institutionnels de la Francophonie.



© Cyril Bailleul/OIF

ments nationaux de jeunes (PNJ) et instaurer des mécanismes destinés à conférer une plus grande visibilité aux PNJ et aux parlements francophones des jeunes (PFJ), dont la 6^e édition s'est tenue à Abidjan en juillet 2013.

L'OIF a en outre soutenu l'Initiative multilatérale de coopération interparlementaire francophone (Imcif) de l'APF, qui cherche à fédérer les coopérations de parlements francophones en faveur d'assemblées de pays en transition démocratique et en sortie de crise. L'Imcif vise également à renforcer les coopérations Sud-Sud. Pour la première fois, l'initiative a été mise en œuvre au profit de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire, avec 29 projets identifiés depuis 2013.



40^e session de l'APF à Ottawa (4-8 juillet 2014) : Andrée Champagne, présidente de l'APF, et Pascal Terrasse, Secrétaire général parlementaire. © DR

LE DÉVELOPPEMENT DU DROIT ET DE LA JUSTICE

L'OIF appuie ses pays membres dans leur mission de protection de l'État de droit et de lutte contre l'impunité. Un accent est mis sur la modernisation du dispositif francophone de diffusion du droit, le développement de l'action de ses réseaux institutionnels et la mise au point de stratégies francophones (processus de transition, justice, vérité et réconciliation, lutte contre le crime international et le terrorisme).

Le renforcement des capacités institutionnelles et professionnelles

L'OIF a assuré la préparation, la tenue et le suivi des États généraux de la justice du Niger, et accompagné le Mali et la Guinée dans leurs efforts de rénovation des moyens matériels et documentaires de leurs juridictions. Parallèlement, et pour consolider les expertises nationales, elle a soutenu les initiatives de formation de l'Association africaine des hautes juridictions francophones (AAHJF) et de l'Ahjucaf. Ces réseaux vont progressivement associer plus étroitement le nouveau Réseau africain des structures nationales de formation judiciaire (RAFJ). Les différents efforts de renforcement de l'expertise judiciaire francophone seront ainsi mieux adaptés aux besoins nationaux et pourront aussi servir à la formation d'autres praticiens du droit.

L'appui à la diffusion et à l'harmonisation du droit

L'OIF soutient la diffusion du droit et la circulation de l'information juridique tout en encourageant les initiatives régionales et internationales d'harmonisation et de modernisation du droit.

Elle poursuit son appui au développement de l'Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique (Ohada) – instrument essentiel de sécurisation juridique et judiciaire des investissements, et par là facteur d'amélioration du climat des affaires et de développement –, en particulier ses activités sur le terrain. Elle a ainsi participé à la 1^{re} Conférence des chefs d'État et de gouvernement tenue à l'occasion du 20^e anniversaire du traité fondateur de l'Ohada à Ouagadougou (Burkina Faso) en octobre 2013, et soutenu l'organisation du Conseil des ministres qui s'est tenu en juillet 2014 à Yaoundé (Cameroun).

La coopération avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (Ompi) s'est également approfondie en faveur d'une meilleure maîtrise et utilisation de la propriété intellectuelle – levier pour le développement – par les pays du Sud. L'OIF et l'Ompi ont ainsi coorganisé un séminaire de formation à Abidjan (Côte d'Ivoire) en octobre 2012, sur l'harmonisation jurisprudentielle dans l'application des droits de propriété intellectuelle en Afrique subsaharienne, qui a réuni 120 magistrats ressortissants de 16 pays d'Afrique. Le mémorandum d'entente entre les deux organisations pour la période 2014-2015 a été renouvelé par le Secrétaire général de la Francophonie et le directeur général de l'Ompi en mai 2014.

Le développement des stratégies francophones

→ Transition, justice, vérité et réconciliation

Le rétablissement de la justice et de l'État de droit est essentiel, non seulement pour surmonter les effets des exactions commises dans le passé, mais aussi pour promouvoir la réconciliation nationale et contribuer à empêcher le retour du conflit. Il en est ressorti l'utilité d'une approche spécifique de la Francophonie sur ces sujets. Elle s'appuie sur ses actions dans les pays en crise ou en sortie de crise, et vise à une meilleure prise en compte des réalités et

La stratégie renouvelée de diffusion du droit

La création en décembre 2008 du Réseau francophone de diffusion du droit (RF2D) procédait de la volonté des États et gouvernements de rendre plus accessibles les informations et les textes juridiques francophones par la création d'un site dédié.

La refonte du site Internet du RF2D en 2014, qui est désormais hébergé sur le serveur de l'OIF, marque ainsi une étape importante, car le RF2D est le principal outil de vulgarisation et de diffusion du droit de l'ensemble des pays francophones.

pratiques juridiques et culturelles nationales. Ce faisant, elle contribue également à la promotion de la diversité des cultures juridiques dans l'espace francophone.

L'élaboration par l'OIF du *Guide pratique sur les processus de transition, justice, vérité et réconciliation dans l'espace francophone* constitue une étape importante. Présenté en janvier 2014 au siège des Nations unies à New York, cet ouvrage unique en son genre recense l'ensemble des expériences conduites ou envisagées dans l'espace francophone tout en mettant en évidence la grande variété des mécanismes nationaux (enquête, vérité, justice coutumière ou traditionnelle) et internationaux. Destiné en priorité aux membres des commissions vérité, aux experts et aux organisations de la société civile concernés par ces dispositifs, il est disponible sur le site de la Francophonie.

→ Lutte contre l'impunité et développement de la justice pénale internationale

Depuis l'adoption du Statut de Rome en 1998, la Francophonie porte une attention particulière à la question de l'effectivité de la justice internationale.

L'OIF a conduit plusieurs opérations de coopération avec la Cour pénale internationale (CPI) à destination de ses États membres. Ainsi, des séminaires régionaux de formation sur le thème « Regards croisés sur les enjeux et perspectives de la justice pénale internatio-



Le Centre international en Afrique de formation des avocats francophones

Le Centre international en Afrique de formation des avocats francophones (Cifaf) créé en 2000 à l'initiative des barreaux membres de la Conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune (CIB), et avec le soutien de l'OIF, regroupe les barreaux francophones d'Afrique. Il organise des sessions de formation destinées aux avocats africains en partenariat avec plusieurs barreaux de l'espace francophone (Europe, Moyen-Orient, Amérique).

Un pôle de formation continue, décentralisé auprès de barreaux bénéficiaires, a été développé en 2012. Plus de 500 avocats reçoivent chaque année ces formations, renforçant également les capacités nationales de formation des barreaux membres.



Abdou Diouf avec Fatou Bensouda, procureur de la CPI.
© Cyril Bailleul/OIF

La collaboration OIF-CPI

La signature solennelle, le 28 septembre 2012, au siège de l'OIF par le président de la CPI et le Secrétaire général de la Francophonie de l'accord de coopération entre les deux institutions confère aujourd'hui un cadre global à leur collaboration.

Le Secrétaire général a pu solennellement rappeler lors de son intervention à La Haye (Pays-Bas), le 20 novembre 2013, en qualité d'invité spécial à la séance d'ouverture de l'Assemblée des États parties au Statut de Rome, l'engagement commun de l'OIF et de la CPI au service de l'universalisation de la justice pénale internationale dans le respect de la souveraineté des États et dans la pleine application du principe de complémentarité. Il a fermement souligné que c'est au nom des millions de victimes, enfants, femmes et hommes, que les responsables et auteurs de ces crimes devaient être poursuivis, jugés et condamnés.

nale : la Cour pénale internationale et les juridictions nationales » (à Dakar, Yaoundé, Tunis et en Asie du Sud-Est en 2014) ont été organisés par l'OIF à la demande de la CPI pour inciter l'ensemble des partenaires à remplir leurs obligations de coopérer.

En outre, l'OIF a poursuivi son appui aux actions de sensibilisation des États membres de l'Union africaine à la ratification et à l'intégration des normes du Statut de Rome en droit interne, en soutenant l'organisation des 2^e et 3^e séminaires conjoints Union africaine-CPI à Addis-Abeba (Éthiopie) en octobre 2012 et juillet 2014.

→ Lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée

En 2013, l'Association internationale des procureurs et poursuivants francophones (AIPPF), avec le soutien de l'OIF, a engagé une réflexion pour favoriser la conclusion de plusieurs grandes conventions internationales relatives à : l'entraide judiciaire en matière pénale ; l'extradition ; le transfèrement des personnes condamnées ; la saisie et la confiscation des avoirs criminels.

Ces instruments, à caractère régional, ont été discutés à l'occasion du séminaire sous-régional de haut niveau organisé par l'AIPPF à Bamako (Mali) en décembre 2013, avec le soutien de l'OIF, à l'intention d'une centaine de procureurs généraux et de hauts magistrats ressortissants de 10 États (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Sénégal, Tchad et Togo).

LE SOUTIEN À LA LIBERTÉ DE LA PRESSE ET À LA RÉGULATION DES MÉDIAS

Les activités de l'OIF concernant les médias sont structurées autour de deux priorités : couvrir l'espace francophone avec des actions adaptées à chaque région et soutenir les médias francophones dans leur rôle de piliers de la vie démocratique. Cela implique l'existence d'un cadre législatif et réglementaire adéquat, qui garantisse la liberté d'expression et la régulation démocratique du paysage médiatique.

La promotion de la liberté de la presse et du pluralisme des médias

Pour promouvoir un environnement plus favorable à la liberté de la presse et au pluralisme des médias, l'OIF s'appuie essentiellement sur les associations professionnelles et les structures représentant les médias et les journalistes, à travers, notamment, l'élaboration et l'adoption de codes de bonne conduite, particulièrement en période électorale.

L'OIF a ainsi poursuivi son travail de sensibilisation aux enjeux de la couverture médiatique des élections par la promotion, à la veille et pendant certains processus électoraux (Congo, Guinée, Mali), du *Guide pratique du journaliste en période électorale* produit en 2010 avec Reporters sans frontières.



Le chef adjoint de la mission d'observation de la Francophonie à Madagascar avec des journalistes malgaches. © OIF

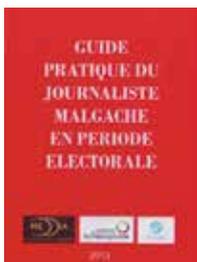
L'Organisation a également souhaité s'associer à l'Unesco pour la tenue, le 5 mai 2014 à Paris, en marge de la célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse, d'une table ronde dédiée spécifiquement au rôle des journalistes durant les élections dans l'espace francophone. Au cours de cette rencontre, les experts ont croisé leurs regards et partagé leurs expériences.

Le pluralisme des médias n'est garanti que dans un environnement où existe le plus grand nombre d'entreprises de presse viables. Le Fonds d'appui à la presse francophone a été créé pour réunir les conditions de ce pluralisme. Les travaux de la 25^e Commission du fonds se sont tenus à Libreville (Gabon) en septembre 2013. Les experts ont retenu, après étude, 6 projets pour un montant total de près de 150 000 euros. Depuis son lancement en décembre 1998, près de 150 entreprises de presse de l'espace francophone ont ainsi bénéficié du soutien de ce fonds pour un montant total cumulé de 3,5 millions d'euros.

Le développement de la régulation et de l'autorégulation des médias

Les actions menées par l'OIF visent en priorité à renforcer les compétences des instances de régulation francophones, leur mise en réseau, ainsi qu'à favoriser l'autorégulation et la professionnalisation des journalistes.

Le soutien aux médias malgaches en période électorale



Dans le cadre de son accompagnement du processus électoral de sortie de crise à Madagascar, l'OIF a mené une série d'activités en direction du secteur médiatique, dont une session de formation des journalistes malgaches sur les fondamentaux du journalisme et les règles d'éthique, en

décembre 2012. Cette première session a été suivie, en janvier 2013, d'un séminaire de sensibilisation des médias à la couverture électorale organisé avec la Ceni pour la transition et la Commission de l'océan Indien.

Ces réunions ont abouti à l'adoption d'une charte inédite pour la couverture de la période électorale, engageant au respect des standards francophones et internationaux, et signée par près de 700 journalistes. Cela a permis également la réalisation d'un guide pratique de couverture des élections, en français et en malgache.

La diffusion et la promotion de la charte et du guide ont été assurées par l'ONG Médias en action et pour la formation, qui a mis en place, avec le soutien de l'OIF, des sessions de formation en faveur des journalistes malgaches.

Ainsi, en matière de régulation, l'OIF accompagne le Réseau francophone des régulateurs des médias (Refram), depuis sa création en 2007. Deux orientations prioritaires ont été suivies.

D'une part, le renforcement des compétences des régulateurs. Dans ce sens, l'OIF a soutenu la publication d'un guide pratique permettant d'améliorer les compétences et connaissances des régulateurs sur le traitement des plaintes et la protection des mineurs, et appuyé l'organisation d'un séminaire à Yaoundé (Cameroun) en mai 2014 sur « L'harmonisation des procédures de traitement des plaintes et des réglementations des organes de régulation des médias d'Afrique centrale ». Elle a également contribué à la tenue d'un séminaire à Dakar en novembre 2012 sur l'appropriation par les régulateurs des enjeux du processus de la transition numérique. Les instances de régulation du Bénin, de la Côte d'Ivoire et du Sénégal ont en outre bénéficié d'un appui de l'OIF pour la mise en œuvre de leur plan de développement et de modernisation consistant à se doter de matériels et de logiciels de *monitoring*.

D'autre part, l'OIF a pris part aux initiatives conduites par le Refram en vue de l'intégration de la problématique « genre » au sein des politiques et actions des régulateurs francophones. À cette fin, elle a soutenu en octobre 2012 la publication d'un guide pratique sur l'égalité entre les hommes et les femmes, et celle du *Vade-mecum des moyens d'action pour une approche intégrée de l'égalité entre hommes et femmes dans les politiques des régulateurs du Refram*. L'OIF a en outre apporté son appui au projet de la Haute Autorité pour la communication audiovisuelle du Maroc visant à l'édition d'une norme pour combattre les stéréotypes sexistes et promouvoir l'égalité femme-homme dans les médias marocains.

L'OIF a activement participé à la 3^e Conférence des présidents du Refram à N'Djamena (Tchad) en octobre 2013, qui a conduit au renouvellement du bureau et à l'élaboration de la feuille de route 2014-2015 ainsi que d'un plan d'action opérationnel.

Le renforcement de la professionnalisation des médias

L'OIF privilégie des actions spécifiques en direction des associations de journalistes et des réseaux regroupant des médias francophones.

Au cours de l'année 2013, à la suite du renouvellement des instances de l'Union internationale de la presse francophone (UPF), l'OIF a repris sa coopération avec cette structure, suspendue depuis juin 2010. Elle a ainsi apporté son soutien à la tenue du Bureau international de l'UPF à Casablanca (Maroc) en octobre 2013, qui est la plus grande association de journalistes francophones au monde, et compte près de 2 500 membres actifs dans une centaine de pays.

L'accompagnement du secteur des médias en Tunisie

Depuis la révolution de 2011, la Francophonie a soutenu la mise en place de la Haute Autorité indépendante de la communication audiovisuelle (Haica) créée officiellement en mai 2013. Acteur central du paysage médiatique, la Haica doit assurer sa pérennité, relever des défis importants pour structurer le secteur des médias et garantir l'accès de tous à une information pluraliste, diversifiée et indépendante. Au cours de l'année 2013, l'OIF a apporté à la Haica un appui important destiné à accompagner la mise en œuvre de son plan d'action stratégique. En outre, encouragée par l'OIF, la Haica a intégré le Refram en octobre 2013.

Cet appui s'inscrit dans le cadre d'une collaboration plus large avec la Tunisie. L'OIF a en effet organisé à Tunis en avril 2013, en partenariat avec le Conseil de l'Europe, l'Institut arabe des droits de l'Homme et Monaco, un séminaire consacré aux médias, qui avait pour objectif de sensibiliser les acteurs institutionnels sur la nécessité de favoriser un environnement juridique conforme aux normes internationales.

L'OIF a également poursuivi son soutien au Réseau de l'audiovisuel public d'Afrique francophone (Rapaf) qui regroupe tous les directeurs généraux de radios et télévisions publiques d'Afrique francophone. Elle a ainsi appuyé, en octobre et novembre 2013, la tenue à N'Djamena (Tchad) de la 5^e Assemblée générale statutaire du Rapaf qui avait pour thème « Les télévisions africaines de demain : la transition vers le numérique ».

Dans le cadre du Plan spécial d'aide au développement des journaux francophones édités dans les pays où le français n'est pas la langue officielle, initié par l'OIF en



Formation dispensée par l'École supérieure de journalisme de Lille pour les journalistes du Courier du Vietnam. © OIF

2012, la seconde rencontre des responsables de ces publications a eu lieu à Hanoi (Vietnam), en juillet 2013. L'OIF vise deux objectifs à travers ce plan : assurer, grâce à un soutien financier conséquent, la pérennité des publications et garantir une information en français dans certaines parties du monde où l'usage de cette langue tend à reculer. Sept journaux d'Europe centrale et orientale et d'Asie du Sud-Est (*Le Courier des Balkans*, *Le Courier de Moldavie*, *Le Courier d'Erevan*, *Regard*, *Gavroche*, *Le Rénovateur du Laos* et *Le Courier du Vietnam*) en ont bénéficié.

L'OIF, comme elle le fait depuis 2008, a soutenu les éditions 2013 et 2014 des prix Albert Londres pour la presse écrite et l'audiovisuel. Les prix 2013 ont été attribués aux deux journalistes français Doan Bui (*Le Nouvel Observateur*) et Roméo Langlois (France 24). L'édition 2014 a récompensé le journaliste du quotidien *La Marseillaise*, Philippe Pujol, et le trio Julien Fouchet, Sylvain Lepetit et Taha Siddiqui, du magazine *Envoyé spécial* de France 2. Consacrant le grand reportage, les prix Albert Londres restent les plus prestigieuses distinctions journalistiques dans le monde francophone.

La promotion et la protection des droits de l'Homme

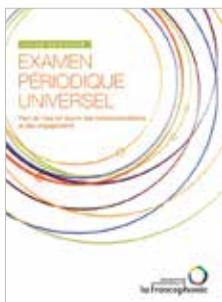
L'engagement de la Francophonie pour la protection et la promotion des droits de l'Homme s'est approfondi, en soutenant les États dans leurs missions et leurs obligations et en s'appuyant sur l'expertise et la proximité de terrain des acteurs de la société civile. Il s'agit pour l'OIF de rester au plus près des préoccupations des populations, tout en veillant à améliorer la visibilité de ses actions, notamment grâce à l'émergence de positions francophones concertées et au renforcement de ses partenariats stratégiques.

L'APPUI AUX ÉTATS ET AUX INSTITUTIONS NATIONALES

Afin d'accompagner les pays francophones dans la mise en place d'un cadre juridique et organisationnel efficace, l'OIF agit sur trois leviers complémentaires : développer un important programme d'accompagnement des États dans le cadre de l'EPU ; soutenir la mise en place et le fonctionnement des institutions nationales des droits de l'Homme ; et encourager la ratification et l'incorporation des normes internationales en droit interne.

L'accompagnement des États dans le cadre de l'EPU

Dans le cadre de son partenariat avec le Haut-Commissariat aux droits de l'Homme (HCDH), l'OIF a poursuivi son programme d'accompagnement des États pour l'EPU. L'EPU est le mécanisme des Nations unies destiné à évaluer la situation des droits de l'Homme dans tous les pays membres de l'organisation onusienne. Ainsi, l'OIF a fourni une assistance technique à plusieurs pays francophones, notamment la Côte d'Ivoire, le Mali, le Togo, la Tunisie et l'Union des Comores. Cette assistance a eu un impact positif sur le degré de préparation et d'appropriation du processus de l'EPU.



Le guide pratique sur l'examen périodique universel

L'OIF a publié en avril 2013 un *Guide pratique sur le plan de mise en œuvre des recommandations et des engagements issus de l'EPU*. Ce document a été élaboré sur la base des bonnes pratiques identifiées lors des trois premiers séminaires sur l'EPU organisés par l'OIF à Rabat (Maroc) en 2008 et 2010, et à Tunis (Tunisie) en 2011. La méthodologie proposée a été développée à partir de l'expérience acquise dans le cadre des missions d'assistance technique de l'OIF.

Destiné aux représentants des structures nationales en charge de la coordination du suivi et de la mise en œuvre de l'EPU, cet ouvrage peut également être utile aux autres parties concernées, en particulier aux institutions nationales des droits de l'Homme et aux organisations de la société civile.

Ce guide a fait l'objet de plusieurs actions de sensibilisation et d'information menées en 2013 par l'OIF à la demande de certains États membres, notamment la Suisse et le Maroc. Traduit en anglais, il est accessible sur le site de la Francophonie.

Le 20^e anniversaire des Principes de Paris

Le 20^e anniversaire des Principes de Paris relatifs au statut et au fonctionnement des INDH a été célébré à Paris, en novembre 2013, à l'occasion du 5^e Congrès de l'Association francophone des commissions nationales de promotion et de protection des droits de l'Homme.

Lors de la session d'ouverture, le Secrétaire général de la Francophonie a rappelé le rôle majeur des INDH dans la protection et la promotion des droits de l'Homme. Il a également recommandé de respecter les Principes de Paris pour asseoir la légitimité et l'efficacité de ces institutions, que ce soit au sein de leurs pays, mais aussi auprès des enceintes inter nationales.

Réunissant 23 INDH des États et gouvernements membres de la Francophonie, ce congrès a accueilli pour la première fois des représentants des gouvernements francophones, invités par la Francophonie, l'occasion de réaffirmer la nécessité pour les gouvernements de soutenir ces INDH afin qu'elles travaillent en toute indépendance et avec les moyens adéquats.



5^e congrès de l'AFCNDH, le 8 novembre 2013. © Benjamin Renout/OIF

Cet appui s'est articulé autour de quatre axes : sensibilisation et mobilisation ; rédaction du rapport national et/ou du rapport à mi-parcours ; préparation de la session du groupe de travail du CDH chargé de l'EPU ; élaboration d'un plan de mise en œuvre des recommandations.

Parallèlement, l'OIF a participé activement aux sessions du CDH, notamment au groupe de travail dédié à l'EPU. Au cours de ces réunions, elle a porté une attention particulière aux examens des pays francophones et a pu promouvoir ses activités dans ce domaine.

Afin de faire le point sur la mise en œuvre de ce mécanisme par les pays francophones, l'OIF a organisé à Chisinau (Moldavie), en partenariat avec le HCDH, le 4^e séminaire francophone sur l'EPU en avril 2014, qui a bénéficié de l'appui du pays hôte et du soutien financier de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la France, de Monaco et de la Suisse. Il a rassemblé 135 représentants de 40 États et gouvernements membres de la Francophonie, dont 13 INDH et plusieurs ONG nationales et internationales. Forum d'échanges, de réflexion et de concertation transrégionaux, ce séminaire a constitué un exercice concret de partage des expériences et de bonnes pratiques, et a débouché sur la formulation de propositions concrètes visant à améliorer la mise en œuvre effective des recommandations issues de l'EPU.

Le soutien aux institutions nationales

L'OIF a poursuivi sa collaboration étroite avec l'Association francophone des commissions nationales des droits de l'Homme (AFCNDH). Avec l'appui de l'AFCNDH, elle a renforcé son programme visant à mettre en place et consolider les cadres législatifs des INDH, afin qu'elles soient conformes aux Principes de Paris (normes inter-

nationales qui établissent les conditions minimales auxquelles une INDH doit satisfaire pour être considérée comme crédible).

Depuis 2012, le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Guinée, Haïti, le Mali, le Maroc, la République démocratique du Congo, le Sénégal, l'Union des Comores et le Vietnam ont bénéficié du soutien de l'OIF.

La prévention de la torture et la lutte contre la peine de mort

L'engagement de la Francophonie en faveur de la prévention de la torture s'est amplifié notamment à travers l'approfondissement de sa coopération avec le Sous-comité pour la prévention de la torture (SPT) des Nations unies, qui s'en est d'ailleurs félicité lors de la 68^e session de l'Assemblée générale des Nations unies organisée à New York en décembre 2013.

Le Secrétaire général de la Francophonie et le SPT ont adressé un message conjoint à la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples (CADHP) lors de sa 54^e session organisée à Banjul (Gambie) en octobre 2013. La Francophonie, le SPT et la CADHP se sont engagés dans une initiative commune visant, d'une part, à inciter les États signataires à ratifier le Protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et, d'autre part, à accompagner les États parties du continent africain dans le processus de désignation des mécanismes nationaux de prévention (MNP). Dans cette perspective, l'OIF et le SPT ont organisé, en décembre 2013, un atelier sur le renforcement de la Commission nationale des droits de l'Homme du Mali dans son mandat de MNP.



De gauche à droite : Bacre Ndiaye, représentant du HCDH, Martine Brunshwig Graf, présidente de l'Association pour la prévention de la torture, Abdou Diouf, Lucy Asuagbor, représentante de la CADHP, et Wilder Tayler Souto, vice-président du SPT. © Benjamin Renout/OIF

Un séminaire international a été consacré, en juin 2014 au siège de l'OIF, à la mise en place de MNP efficaces en Afrique francophone. Cette rencontre, organisée par l'OIF, le SPT et le HCDH, a réuni les 11 des 13 États d'Afrique francophone parties au Protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Les États africains ont été invités à mettre en place des MNP viables, crédibles et efficaces. L'OIF, le SPT et les États se sont engagés à renforcer la mise en œuvre du Protocole facultatif à la Convention contre la torture adoptée en 1984, notamment dans la perspective de 2016, année des droits de l'Homme en Afrique.

Afin d'accompagner le processus de ratification du deuxième Protocole facultatif visant à abolir la peine de mort dans l'espace francophone (le protocole a déjà été ratifié par 36 États membres), l'OIF a poursuivi son soutien à la société civile, et s'est aussi engagée à mobiliser encore davantage les États francophones.

Dans le cadre du partenariat entre l'OIF et la Coalition mondiale contre la peine de mort, le Secrétaire général, dans un message délivré lors du 5^e Congrès de la Coalition à Madrid (Espagne) en juin 2013, a fortement incité les États à adopter un moratoire sur l'application de la peine de mort et à ratifier le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international sur les droits civils et politiques abolissant de manière irréversible la peine de mort. Grâce à l'appui de l'OIF, une trentaine de défenseurs des droits de l'Homme et de parlementaires originaires de pays du Sud ont pu participer à ce rendez-vous. Dans cette dynamique, l'OIF a pris part à la tenue à Paris, en octobre 2013, du premier séminaire parlementaire international pour l'abolition de la peine de mort organisé conjointement par le ministère français des Affaires étrangères et l'Assemblée nationale française. À cette occa-

sion, le vice-président de l'APF a exprimé sa volonté de soutenir la création d'un réseau francophone des parlementaires contre la peine de mort.

Le 10 octobre 2013, à l'occasion de la Journée mondiale contre la peine de mort, le Secrétaire général de la Francophonie et la haut-commissaire aux droits de l'Homme ont appelé conjointement les États à abolir en droit la peine de mort. L'OIF a également soutenu la 1^{re} Conférence panafricaine pour l'abolition de la peine de mort organisée par l'Union africaine à Cotonou (Bénin) en juin 2014.

LE SOUTIEN À LA SOCIÉTÉ CIVILE

La société civile francophone a fait l'objet d'un soutien renforcé. L'Organisation s'est beaucoup appuyée sur les ONG locales et internationales ainsi que sur les centres de recherche pour développer des actions au plus près des populations sur ses thématiques prioritaires.

Les défenseurs des droits de l'Homme

L'OIF a participé au 38^e Congrès de la Fédération internationale des droits de l'Homme (FIDH), OING accréditée auprès de la Francophonie, à Istanbul (Turquie) en mai 2013. L'OIF était l'un des principaux partenaires de ce rendez-vous majeur qui réunit tous les trois ans les défenseurs des droits de l'Homme issus des 164 organisations membres de la FIDH. Ce forum a rassemblé autour de la thématique « Transitions politiques et droits de l'Homme » près de 500 participants en provenance de 120 pays.

L'OIF a maintenu son appui à l'Observatoire des droits de l'Homme de la FIDH et de l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT). L'Observatoire a ainsi publié

Témoignage



Florence Elie
Protecteur du citoyen d'Haïti

J'ai débuté mon mandat à la tête de l'Office de la protection du citoyen (OPC) d'Haïti quatre mois après le terrible séisme du 12 janvier 2010 qui a laissé près de 300 000 morts et une grande partie de la capitale sous les décombres.

Dans ce moment tragique, l'OIF a proposé son soutien pour l'élaboration, en partenariat avec le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme, d'un plan stratégique de relance de l'OPC, dont la mise en œuvre continue de se poursuivre. Grâce à une forte mobilisation de la communauté internationale, l'OPC a pu déconcentrer ses services, déployer des agents juridictionnels à travers tout le pays, gagner en visibilité et améliorer l'accès à la justice des plus démunis.

L'OPC a aussi beaucoup profité des échanges organisés par l'OIF entre institutions francophones de même nature. L'accompagnement de l'OIF a également facilité l'obtention de l'accréditation de l'OPC au Comité international de coordination des institutions nationales des droits de l'Homme, apportant ainsi une nouvelle dimension à notre combat pour l'implantation d'une culture des droits humains en Haïti.

Entouré de cette solidarité francophone agissante mais respectueuse du principe d'indépendance, l'OPC se félicite de pouvoir bénéficier du soutien de l'OIF; les promesses faites par la Francophonie continuent d'être respectées. Quatre ans après, nous gardons vif l'espoir que notre famille francophone sera toujours présente à nos côtés pour la reconstruction de notre pays.

deux rapports annuels présentant la situation des défenseurs des droits de l'Homme à travers le monde.

Les droits de l'enfant

Plusieurs activités ont été réalisées en vue de renforcer les capacités des praticiens intervenant auprès des enfants. L'OIF a notamment contribué à l'organisation de plusieurs formations sur la lutte contre les violences à l'égard des enfants : atelier international sur les pratiques des forces de sécurité en matière de droits de l'enfant organisé à Lomé (Togo) par le Bureau international des droits des enfants en novembre 2012; congrès sur la justice juvénile du Bureau international catholique de l'enfance à Paris en juin 2013; cours d'été donnés par l'Université de Moncton et le Défenseur des enfants du Nouveau-Brunswick à Moncton (Canada Nouveau-Brunswick) en juillet 2013.

En outre, l'OIF a organisé en septembre 2013, à la Maison de la Francophonie, un atelier de sensibilisation à destination des réseaux institutionnels francophones sur le thème : « Protéger l'enfant des violences et défaillances institutionnelles ». Cette journée d'échanges, qui a mobilisé une quarantaine d'experts issus de 10 réseaux institutionnels de la Francophonie, a permis de réaffirmer le besoin de renforcer les dispositifs de formation et de prévention en matière de droits de l'enfant.

Les droits des personnes handicapées et la lutte contre les discriminations

L'OIF a soutenu l'Association internationale de recherche scientifique en faveur des personnes handicapées mentales (AIRHM) dans le cadre d'un processus de concertation relatif à la Convention sur les droits des personnes handicapées. Un document de synthèse a été rédigé et adopté par une quinzaine de participants venant d'une dizaine d'États africains.

La Francophonie s'est également mobilisée pour la défense des droits des personnes albinos victimes de discriminations et de graves violations des droits de l'Homme dans plusieurs États d'Afrique, au côté des groupes africains francophones au CDH, et de l'association canadienne Sous le même soleil. À la suite de la rencontre en juillet 2013 à Paris entre le Secrétaire général et le chanteur malien Salif Keita, accompagné de représentants de sa fondation, la lutte contre les discriminations à l'encontre des albinos dans plusieurs pays d'Afrique a été intégrée dans la feuille de route entre l'OIF et le HCDH pour la période 2014-2015.

La responsabilité sociale des entreprises

L'OIF, à travers sa Direction de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme, son Institut de la Francophonie pour le développement durable et sa Direction de la Francophonie économique, a consolidé son partenariat avec l'AFCNDH et la Dynamique des organisations de la société civile de l'Afrique francophone (Oscsf), pour l'appropriation des Principes directeurs des Nations unies sur les entreprises et les droits de l'Homme. Elle a élargi le cercle de ses partenaires en associant deux acteurs de la gouvernance économique et financière internationale : la Banque africaine de développement (BAD) et la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA) à travers l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP).

Ces deux partenaires techniques et financiers sont particulièrement impliqués dans la mise en œuvre de la stratégie de l'Union africaine destinée à revaloriser le secteur des mines. À cet égard, les chefs d'État et de gouvernement ont adopté en octobre 2012, lors du XIV^e Sommet de la Francophonie à Kinshasa, une résolution sur la bonne gouvernance dans les industries extractives et forestières, soutenant plus particulièrement cette stratégie africaine.

L'éducation aux droits de l'Homme

L'OIF a poursuivi son appui à la session d'enseignement organisée par l'Institut international des droits de l'Homme (IIDH) en finançant des bourses pour les étudiants du Sud. 55 étudiants originaires de 26 États de l'espace francophone ont ainsi participé, en juillet 2013, à la 44^e session annuelle de cet institut basé à Strasbourg (France). L'OIF a réitéré son soutien pour la 45^e session organisée en juillet 2014 sur le thème « Sports et droits de l'Homme ».



Le projet du Mouvement panafricain de la jeunesse féminine en Côte d'Ivoire a reçu le soutien du FFIDDHOP. © DR

Le Fonds francophone d'initiatives pour la démocratie, les droits de l'Homme et la paix

Le FFIDDHOP, destiné à soutenir les activités des organisations de la société civile, est lancé chaque année sur une thématique spécifique.

En 2013, le 7^e appel à propositions a été consacré à la lutte contre les violences faites aux femmes, dans le cadre du 20^e anniversaire de la Déclaration des Nations unies sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes adoptée en 1993 et des efforts déployés dans ce domaine par l'OIF. Lancé avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le 7^e appel a connu un vif succès avec 384 dossiers examinés, parmi lesquels 9 projets ont été retenus par un comité technique consultatif composé de personnalités de la société civile.

En 2014, le 8^e appel à propositions a porté sur le soutien aux processus de transition, justice, vérité et réconciliation (la « justice transitionnelle ») dans l'espace francophone, et a de nouveau reçu le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles. 56 dossiers ont été déposés, parmi lesquels 8 projets ont été retenus par le comité technique consultatif.

En 2013 et 2014, l'OIF a également poursuivi son soutien aux 11^e et 12^e éditions du Festival du film et du Forum international sur les droits humains, qui se tiennent chaque année, au mois de mars, à Genève (Suisse). Présente tout au long du festival dont la brochure de présentation est préfacée par le Secrétaire général de la Francophonie, l'OIF profite de cette enceinte unique pour mettre en avant ses actions dans le domaine de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme.

LE RENFORCEMENT DES PARTENARIATS INTERNATIONAUX ET RÉGIONAUX

L'OIF a consolidé sa coopération avec les organisations internationales et régionales afin de mieux sensibiliser ses États et gouvernements membres à la ratification et à la mise en œuvre effective des instruments internationaux relatifs aux droits de l'Homme.

Le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme

La coopération entre le HCDH et l'OIF, formalisée pour la première fois en 1997, s'est approfondie au cours des années 2012-2014 afin de renforcer les réflexions et les initiatives communes sur les grands enjeux dans l'espace francophone en matière de droits de l'Homme.

Dans le cadre de leurs consultations régulières, le haut-commissaire aux droits de l'Homme des Nations unies et le Secrétaire général de la Francophonie ont procédé en octobre 2013, à Genève, au renouvellement de la feuille de route pour 2014-2015. Outre la dimension « genre », les trois axes prioritaires de la coopération entre l'OIF et le HCDH ont été reconduits : soutien aux instruments et mécanismes des droits de l'Homme ; promotion des droits de l'Homme dans la prévention, le règlement des conflits et le maintien de la paix ; et promotion de la diversité et de la lutte contre toutes les formes de discrimination.

Une quinzaine d'activités conjointes ont été mises en œuvre depuis juillet 2012, dont :

- un atelier de formation des forces militaires et paramilitaires en droits de l'Homme en Côte d'Ivoire ;
- une action de sensibilisation à la ratification et à la mise en œuvre de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées organisée à Tunis ;
- une campagne d'information générale sur la loi relative à la justice transitionnelle en Tunisie ;
- un renforcement des capacités et un appui aux mécanismes de réconciliation nationale en Guinée (à Conakry et à Mamou) ;
- un soutien aux activités du SPT.

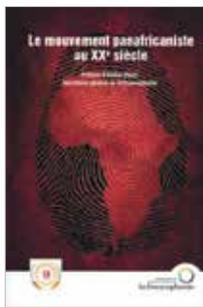
Par ailleurs, une mission de sensibilisation et de formation aux techniques d'intégration de la dimension genre a été menée à Banjul (Gambie), à l'intention des ONG africaines, en marge de la session de la CADHP.

Les organisations régionales

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration commune sur le renforcement de la coopération entre l'OIF et le Conseil de l'Europe, l'OIF a parrainé une table ronde à Tunis en avril 2013, consacrée aux garanties normatives et institutionnelles de la liberté d'expression.

L'Organisation a également poursuivi son soutien aux activités de la Commission de Venise, organe consultatif du Conseil de l'Europe, en matière de publication, en langue française, du *Bulletin sur la jurisprudence constitutionnelle* et des résumés de décisions adressées à la Commission de Venise par des cours constitutionnelles et instances équivalentes dans les pays membres de l'OIF.

L'OIF a renforcé sa coopération avec le mécanisme régional africain des droits de l'Homme, notamment dans les domaines de la prévention de la torture et de l'abolition de la peine de mort.



À l'occasion du cinquantenaire de la création de l'Organisation de l'unité africaine célébré en 2013, l'OIF a réédité *Le Mouvement panafricaniste au XX^e siècle*.

Cet ouvrage évoque les grands textes de l'histoire de la défense des droits de l'Homme, en particulier la lutte contre les discriminations et pour le droit des peuples, en Afrique et dans sa diaspora.

Cette anthologie a été présentée lors du colloque « Être panafricain » organisé par la Commission de l'Union africaine et le Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique à Addis-Abeba (Éthiopie) en mai 2013.



UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ POUR TOUS

Clé de voûte du développement social, économique, politique et culturel, l'éducation et la formation sont au cœur de la solidarité entre pays francophones. Avec pour objectif de préparer la nouvelle génération, l'enseignement, du primaire au supérieur, occupe une place centrale dans l'action menée par la Francophonie.

Dans leur recherche de réponses aux défis, multiples et variés, que leur pose la réalisation d'une éducation de qualité pour tous, l'OIF appuie ses États et gouvernements membres selon leurs attentes.

Depuis le Sommet de la Francophonie de Bucarest en 2006 (Roumanie), en partenariat avec la Conférence des ministres de l'Éducation des États et gouvernements de la Francophonie (Confémen) et l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), l'OIF a procédé à l'exécution de ses programmes et projets dans le respect des orientations du Cadre stratégique décennal de la Francophonie (mission C « éducation, formation, enseignement supérieur et recherche »), se référant également aux conclusions des différentes concertations francophones d'importance.

Deux grands objectifs ont présidé à l'articulation de ces programmes : d'une part, contribuer à l'effort international permettant aux États d'assurer l'éducation de base pour tous en éliminant les disparités entre les sexes ; d'autre part, favoriser l'enseignement, la formation et la recherche orientés vers le développement et l'emploi.

Dans la majorité des pays francophones, des progrès ont été accomplis en matière de scolarisation universelle. Les taux d'alphabétisation et d'inscription au secondaire et dans l'enseignement supérieur y sont, en effet, en légère hausse. Malgré ces efforts, force est de constater cependant qu'ils restent encore bas dans certains pays d'Afrique francophone et que des millions d'enfants et de jeunes ne connaissent pas l'école. L'éducation offerte aux jeunes du Sud est souvent déficiente, bien que les pays de la zone subsaharienne investissent beaucoup dans la scolarisation des enfants : environ 40 % des jeunes de 15 à 24 ans sont touchés par l'illettrisme. Il est regrettable que beaucoup parmi les enfants qui ont la chance d'aller à l'école l'abandonnent avant d'avoir achevé l'école primaire, le premier cycle de l'école secondaire ou atteint le baccalauréat. En effet, que ce soit dans les pays du Nord ou dans les pays du Sud, le décrochage scolaire reste un problème majeur : c'est sans qualifications que, chaque année, des millions de jeunes quittent l'école...

Quant aux disparités entre filles et garçons, la situation des filles en Afrique francophone laisse encore à désirer et doit inciter la Francophonie à redoubler d'efforts en faveur de l'égalité des chances et pour une plus grande équité dans les systèmes éducatifs.

Il convient également de souligner que l'enseignement supérieur et universitaire n'est pas accessible à tous les jeunes : les universités ne sont pas en mesure d'accueillir tous les candidats potentiels, dont beaucoup, en retour, n'ont pas les ressources financières pour faire face aux coûts de scolarité et aux frais y afférents. Aussi les universités souhaitent-elles répondre aux effets de la très forte croissance des effectifs de l'enseignement supérieur. L'enseignement étant un bien public, l'AUF fait entendre sa voix auprès des gouvernements, des grands acteurs internationaux et de la société civile, et fait valoir sa vision spécifique de l'université comme moteur de développement des sociétés à l'échelle mondiale. Un modèle francophone des cours en ligne ouverts et massifs (Clom), répondant aux besoins de développement des universités et des sociétés, notamment celles du Sud, est ainsi recherché s'appuyant sur les dimensions personnelle et humaine de l'enseignement.

Enfin, il existe un déphasage entre les programmes scolaires et de formation professionnelle et les besoins du marché du travail. Les diplômés sortant des écoles secondaires, voire des instituts d'enseignement supérieur et universitaire, et qui en ont reçu une formation profes-

sionnelle et technique (FPT), n'ont pas nécessairement acquis les compétences requises pour trouver un emploi dans leur domaine. Il apparaît désormais crucial que les élèves puissent bénéficier du soutien de mécanismes appropriés, s'appuyant sur les filières professionnelles.

L'enseignement supérieur y répond en favorisant le transfert des technologies, développant la culture de l'entrepreneuriat et multipliant les mobilités francophones, professorales et étudiantes, une des conditions de la circulation des savoirs. Consciente que l'uniformisation linguistique menace la vitalité de ces derniers, la Francophonie universitaire a pris position sur les questions fondamentales que sont l'université au service de la société et la pertinence sociale et économique des formations et de la recherche.

En réponse également aux besoins de formations appropriées et à l'employabilité des diplômés, l'appui à l'élaboration de politiques nationales selon l'approche programme, ainsi que la réforme de plusieurs volets pédagogiques selon l'approche par compétences (APC) ont été au cœur de l'action de l'OIF en matière de formation professionnelle et technique, pour en faire un vecteur de l'insertion économique des jeunes. Déployée dans 20 pays d'Afrique et d'Asie, l'expérience francophone en matière de FPT montre que, pour être efficace, l'offre de formation, orientée vers les compétences recherchées, doit être en adéquation avec les attentes du marché du travail.

Face à ces défis, l'OIF s'est donné pour objectif la qualité de l'éducation dans plusieurs pays de l'espace francophone, en ce qui concerne la régulation de leur système éducatif, la mise en place des dispositifs nationaux d'évaluation, mais également la formation des enseignants et des cadres du système éducatif. L'Éducation pour tous signifie éducation de qualité pour toutes et pour tous. Le principe érigeant l'éducation en bien public, de même que le rôle de l'État comme régulateur de la qualité et de l'équité des services éducatifs ont été réaffirmés par les chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie lors du Sommet de Kinshasa en 2012. Fort de l'appui technique et financier de l'OIF et de Wallonie-Bruxelles International (WBI), le programme visant la régulation par l'État du système éducatif a connu un développement appréciable : des études diagnostiques ont été réalisées, un ensemble de bonnes pratiques et de leçons tirées de l'expérience a été identifié afin de proposer un socle à l'amélioration des dispositifs de régulation existants.

De même, l'accent a été mis sur la gestion du système éducatif, notamment à travers le renforcement des compétences des gestionnaires, encourageant la production d'un nombre appréciable d'outils de formation intégrés dans les écoles de formation des maîtres et la mise en place d'une formation à distance diplômante organisée par l'Université Senghor d'Alexandrie. C'est dans cette perspective d'amélioration de la qualité que s'insèrent la pratique régulière de l'évaluation et les leçons tirées de celle-ci : c'est le sens du projet d'appui aux dispositifs nationaux d'évaluation (DNE), consolidés en 2012-2013, en particulier au Burkina Faso, au Liban et au Sénégal. →



L'une des batailles les plus déterminantes qu'il nous faut livrer aujourd'hui pour demain, c'est celle de l'intelligence, du savoir, de la culture.* ”

* Discours d'Abdou Diouf lors de la cérémonie de réception du doctorat Honoris Causa de l'Université de Franche-Comté, Besançon, le 10 avril 2014.

Parallèlement au soutien technique et financier de l'OIF, ces pays ont pris des mesures administratives et réglementaires permettant la création du DNE, son ancrage institutionnel et son fonctionnement. Chacun de ces dispositifs est actuellement actif, opérationnel et dispose d'une équipe d'évaluation qualifiée.

L'OIF a mis tout en œuvre pour accompagner ses États et gouvernements membres, jouant un rôle de conseil, parfois celui de relais auprès d'autres partenaires. En relation étroite avec l'AUF, elle les a accompagnés lors des expérimentations et de l'élaboration de modèles prometteurs, destinés à être déployés par la suite. Telle l'Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres (Ifadem), qui est un dispositif de formation continue intégrant des technologies dans l'éducation : une intégration raisonnée, au plus près des réalités dans les zones rurales, ciblant les instituteurs en poste, alliant distance et présence. Le succès d'Ifadem, c'est celui de la bonne utilisation d'une technologie adéquate, c'est celui d'une technologie au service de la pédagogie.

“
L'éducation,
la formation,
l'université ont un
rôle primordial à jouer
pour que les jeunes
esprits s'ouvrent
à la conscience
d'une citoyenneté
mondiale, non pas
ressentie comme une
dilution identitaire
mais (...) comme
une appartenance
complémentaire*.”

Avec le lancement le 24 janvier 2012, à Bamako, de l'Initiative multi-partenaire École et langues nationales en Afrique (Élan-Afrique), l'enseignement du français en contexte plurilingue a reçu une impulsion considérable dont le but est l'intégration de cette approche à grande échelle dans les plans et programmes de l'éducation nationale. Fruit d'une revendication essentielle des États généraux de l'enseignement du français en Afrique subsaharienne francophone de 2003 à Libreville qui réclamait la revalorisation des langues nationales, le recours à ces dernières, durant les deux premières années du cycle primaire, permettra à toujours plus d'enfants de maîtriser les concepts de base dans leur propre langue avant d'apprendre le français.

Très réactive aux avancées en matière éducative enregistrées à l'Unesco, l'OIF s'est également engagée dans la dynamique mondiale des ressources éducatives libres (REL) dont les principes fondateurs d'ouverture, d'accessibilité, de partage et de collaboration présentent un très fort potentiel. C'est dans cet esprit que l'OIF a lancé un cours pilote en ligne ouvert et massif portant sur l'utilisation de ces REL et ouvert à tous les acteurs de l'enseignement et de l'apprentissage, sans distinction.

L'OIF se trouve au moment où il lui faut définir et formuler son nouveau Cadre stratégique ainsi que sa programmation quadriennale pour 2015-2018. L'Organisation continuera à soutenir les réformes et les innovations qui s'avèrent nécessaires pour que les systèmes éducatifs de tous les pays francophones deviennent plus efficaces, plus efficaces, plus performants. Là est l'enjeu de la Francophonie de demain à laquelle le continent africain apportera son poids démographique. Que l'éducation devienne réellement un outil de promotion de la jeunesse francophone et qu'elle prépare mieux à leur avenir les générations qui seront celles de l'émergence économique et de l'enracinement démocratique.

L'OIF se trouve au moment où il lui faut définir et formuler son nouveau Cadre stratégique ainsi que sa programmation quadriennale pour 2015-2018. L'Organisation continuera à soutenir les réformes et les innovations qui s'avèrent nécessaires pour que les systèmes éducatifs de tous les pays francophones deviennent plus efficaces, plus efficaces, plus performants. Là est l'enjeu de la Francophonie de demain à laquelle le continent africain apportera son poids démographique. Que l'éducation devienne réellement un outil de promotion de la jeunesse francophone et qu'elle prépare mieux à leur avenir les générations qui seront celles de l'émergence économique et de l'enracinement démocratique.

* Discours d'Abdou Diouf lors de la cérémonie de réception du doctorat Honoris Causa de l'Université de Franche-Comté, Besançon, le 10 avril 2014.

Le renforcement des compétences

La qualité de l'éducation de base et de la formation professionnelle passe par l'amélioration des compétences des enseignants et des gestionnaires du système éducatif.

LA GESTION ET LA RÉGULATION DU SYSTÈME ÉDUCATIF

Une gestion efficace du système éducatif reste un enjeu majeur pour l'amélioration de la qualité et de l'équité de l'éducation. En partenariat avec la Confémen, l'OIF appuie les autorités gouvernementales chargées de l'éducation dans ses pays membres pour améliorer le pilotage et la gestion de leurs systèmes éducatifs. Elle les accompagne en vue de diagnostiquer l'efficacité des mécanismes de régulation de la qualité et de l'équité de l'éducation mis en place, d'élaborer les outils de formation des gestionnaires et d'instaurer des dispositifs nationaux d'évaluation.

Les dispositifs nationaux d'évaluation

L'idée de mettre en place des dispositifs nationaux d'évaluation a fait son chemin depuis la 51^e session ministérielle de la Confémen d'octobre 2004, au cours de laquelle les ministres avaient convenu, à travers un mémorandum, de développer une culture de l'évaluation dans les pays membres et de favoriser la mise en place de systèmes pertinents. Ils ont ainsi demandé à l'OIF d'appuyer la mise en place de DNE. L'OIF s'est alors engagée au Burkina Faso, au Liban, au Mali et au Sénégal (la coopération avec le Mali s'est arrêtée en avril 2012 à la suite de la suspension de ce pays des instances de la Francophonie).

De façon spécifique, le projet visait à appuyer chacun de ces pays dans la création ou la restructuration du dispositif d'évaluation existant de manière à le rendre plus cohérent et plus efficace. Pour atteindre cet objectif, il a fallu renforcer les capacités des ressources humaines en évaluation selon une méthodologie bien définie et adaptée aux réalités nationales. Plusieurs missions d'expertise de l'OIF ont ainsi été déployées dans chacun des quatre pays afin d'appuyer l'élaboration d'outils d'évaluation et d'aider à la consolidation des acquis à travers des études de cas au niveau national sur la base des évaluations



Atelier sur les dispositifs nationaux d'évaluation, à Beyrouth (Liban) en 2013. © DNE-Liban

diagnostiques et thématiques. Parallèlement, l'OIF a soutenu la mise en place de ces dispositifs par un appui financier échelonné tout au long de la programmation quadriennale 2010-2013. De même, selon le principe de l'appropriation, le renforcement des capacités des membres du DNE a été assuré de manière à les rendre techniquement autonomes.

De leur côté, les ministères concernés ont pris les mesures administratives et institutionnelles permettant la mise en place des DNE et leur ont conféré l'ancrage institutionnel approprié. De même, ils ont rendu les dispositifs opérationnels par la mise à disposition de locaux, que l'OIF a entièrement équipés en matériel informatique. Chacun de ces quatre pays a aussi désigné un coordonnateur ainsi que des personnes qualifiées en matière d'éducation et d'évaluation pour être affectés à l'équipe du DNE. Aujourd'hui, chaque dispositif est actif, opérationnel et dispose d'une équipe d'évaluation qualifiée.

Ces DNE, tels qu'ils sont en train de se développer dans ces pays, peuvent donner à chaque enseignant de nouveaux outils de pilotage pédagogique lui permettant d'acquérir progressivement les savoir-faire nécessaires pour construire, à terme, ses propres protocoles d'évaluation.

Ces outils sont destinés aux acteurs de terrain ; ils concernent tous les élèves dans une situation donnée. Il ne faut pas les confondre avec les évaluations internationales pratiquées en général sur des échantillons représentatifs, qui sont des outils de pilotage destinés aux décideurs politiques. Loin d'être concurrentes ou équivalentes, ces deux types d'évaluation sont complémentaires, tant par leurs objectifs que par leurs utilisateurs et destinataires potentiels.

Ainsi, les DNE ne sont pas une fin en soi, fondée sur un quelconque choix idéologique de promotion de nouvelles pratiques d'évaluation, mais la solution apportée aux professeurs, aux chefs d'établissement et aux inspecteurs territoriaux, permettant de considérer l'évaluation comme le seul véritable régulateur des apprentissages.

Parallèlement au travail d'évaluation, et pour rendre les conclusions récoltées constructives et rentables, le DNE s'emploie à :

- cibler l'information pertinente pour chaque acteur concerné, à chaque échelon, en fonction des responsabilités de gestion et/ou de contrôle ;
- comparer les informations recueillies à des grandeurs de référence : résultats d'autres écoles, moyennes de circonscription, de province, de région, moyennes nationales, sous-régionales, internationales, afin de détecter les situations dans la norme, celles s'en écartant, avec les priorités d'amélioration le cas échéant ;
- partager, enfin, toutes les informations avec chaque échelon du système éducatif de façon transparente, au bénéfice de tous les partenaires de l'école.

L'élaboration de référentiels et de modules de formation

Depuis le XIII^e Sommet de la Francophonie à Montreux en 2010, l'OIF et la Confémen s'attachent à renforcer les compétences des cadres du système éducatif dans six pays : Burkina Faso, Cameroun, République centrafricaine, Congo, Mauritanie et Tchad. Ne pouvant assurer directement la formation de plus de 2 000 gestionnaires de l'éducation par pays, l'OIF s'est attachée à outiller ces pays en documents stratégiques, en référentiels et en modules de formation. Elle a également apporté son appui pour l'intégration de ces outils dans les écoles de formation des enseignants.

Dans un premier temps, l'OIF a apporté son appui à la rédaction d'une stratégie de formation des gestionnaires du système éducatif, puis à sa validation et à son intégration dans les politiques éducatives. Elle s'est par la suite attelée au renforcement des compétences des équipes techniques mises en place par les pays pour l'élaboration des outils de formation.

Depuis 2013, les six pays ont à leur disposition des référentiels de compétences, d'évaluation et de formation, des guides pédagogiques ainsi que 45 modules de formation pour 14 fonctions identifiées comme prioritaires : surveillant général, directeur des études, inspecteur départe-



Une école élémentaire à Yaoundé. © OIF

mental, inspecteur pédagogique de l'enseignement primaire, animateur pédagogique, délégué régional, responsable de centre de formation continue, directeur central, conseiller technique, directeur d'école fondamentale, chef d'établissement secondaire, chef de division, chef de service et chef de circonscription d'éducation de base.

L'accent a également été mis sur l'appropriation de ces outils et la pérennisation des formations initiales et continues des gestionnaires. Deux pays, la Mauritanie et le Tchad, ont procédé, avec l'appui de l'OIF, à la contextualisation des référentiels et des modules de formation afin de les adapter à leur contexte national.

La Mauritanie a contextualisé les référentiels et modules destinés à la formation de 5 fonctions de gestion : inspecteur départemental de l'éducation nationale, directeur d'école fondamentale, directeur des études, chef d'établissement scolaire et surveillant général. Ces référentiels et modules ont été intégrés dans les programmes de formation initiale et continue de l'École normale supérieure de Nouakchott, qui a planifié une formation de deux semaines au printemps 2014.

Le Tchad a procédé à la contextualisation des outils de formation pour les 4 fonctions identifiées comme prioritaires par sa Stratégie intérimaire pour l'éducation et l'alphabétisation : inspecteur pédagogique de l'enseignement primaire, responsable de centre départemental de formation continue, animateur pédagogique et chef d'établissement scolaire. Des formations ont été organisées par le ministère de l'Enseignement fondamental et de l'Alphabétisation dès le mois de janvier 2014.

Qualité et équité de l'éducation : la responsabilité des États

Inscrit dans la programmation quadriennale 2010-2013, le projet « l'État régulateur de l'éducation », développé depuis la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur de 2009 à l'Unesco, aborde l'éducation sous l'angle du bien public. Il vise à consolider la fonction régulatrice des États, leurs prérogatives reconnues en la matière et leur capacité à intervenir dans le secteur de l'éducation, qu'il s'agisse de l'enseignement privé ou public. Selon cette vision, tous les acteurs éducatifs sont invités à concourir à l'atteinte des objectifs fixés par la politique

sectorielle de l'éducation, de manière à assurer leur part d'une éducation de qualité pour tous, du préscolaire au secondaire.

La problématique de la régulation a été reprise dans la Déclaration du XIV^e Sommet de la Francophonie à Kinshasa en 2012. Les chefs d'État et de gouvernement ont demandé à l'OIF et aux opérateurs de la Francophonie de renforcer l'accompagnement des pays membres dans la définition et la mise en place des instruments permettant d'assurer la qualité et l'équité de l'ensemble des services éducatifs, tant publics que privés.

Des missions exploratoires ont donc été menées dans huit pays au total : Burkina Faso, Maroc, Maurice, République démocratique du Congo, Roumanie et Vietnam entre 2010 et 2012 ; Rwanda et Liban en 2013, ce dernier ayant manifesté son vif intérêt pour le projet.

Un séminaire international a été organisé en mai 2012 au siège de l'OIF à Paris pour définir le cadre de référence du projet. Les experts internationaux et les répondants nationaux y ont élaboré des définitions consensuelles des concepts clés de régulation, de qualité et d'équité. Ils en avaient alors également identifié les principaux indicateurs de mesure.

Ce séminaire a ouvert la voie à l'organisation de séminaires nationaux de diagnostic de l'efficacité des mécanismes nationaux de régulation dans six pays : République démocratique du Congo (Kinshasa, octobre 2012), Burkina Faso (Ouagadougou, novembre 2012), Roumanie (Bucarest,

décembre 2012), Vietnam (Hanoi, décembre 2012), Maroc (Rabat, mars 2013) et Maurice (Flic-en-Flac, mai 2013). Des états des lieux, une synthèse reprenant les leçons apprises dans les six pays, une étude sur les écoles préscolaires à Maurice, ainsi qu'un document de référence sur la régulation ont été produits et sont disponibles.

Le diagnostic de l'état du système éducatif et des difficultés rencontrées dans les tentatives de régulation permet d'identifier de façon réaliste les éléments sur lesquels agir de façon prioritaire pour aider l'État à remplir son rôle de garant de l'équité et de la qualité. Cette phase est donc cruciale, puisqu'une bonne régulation dépend d'abord d'un bon diagnostic.

La lecture croisée des diagnostics nationaux, en matière de régulation par l'État de la qualité et de l'équité de l'éducation, a constitué l'essentiel des travaux du séminaire international organisé par l'OIF à Ouagadougou, au Burkina Faso, en janvier 2014. De cette lecture comparative, des offres et des besoins d'expertise ont été identifiés pays par pays, dans la perspective d'un engagement des ministères de l'Éducation à procéder à un échange d'expertise et à une mutualisation des bonnes pratiques existantes.

Lors de la 56^e session de la Conférence ministérielle de la Confémén à Abidjan (Côte d'Ivoire) en juillet 2014, les pays participants à ce projet de l'OIF ont signé une entente visant à la pérennisation des échanges entre leurs systèmes éducatifs et le renforcement de leurs mécanismes nationaux de régulation de la qualité et de l'équité de l'éducation.

La 56^e Conférence ministérielle de la Confémén

Clément Duhaime, Administrateur de l'OIF, a participé à la 56^e Conférence ministérielle de la Confémén à Abidjan (Côte d'Ivoire, juillet 2014), sur le thème « Éducation inclusive et de qualité pour tous en Francophonie (EIQPT) : défis, priorités et perspectives pour l'après-2015 ».

La Conférence a endossé la Déclaration des ministres adoptée par le bureau de la Confémén en juillet 2013 à Liège (Belgique), qui a fait l'objet de nombreuses consultations. En outre, ces dernières leur ont permis de défendre des positions communes, notamment à l'Assemblée générale des Nations unies, en septembre 2013, à la Conférence générale de l'Unesco, en novembre 2013, et au Forum international sur l'Éducation pour tous, en mai 2014, à Mascate (Oman).

Conformément aux quatre priorités énoncées dans la Déclaration de 2013, et avec pour objectif le XV^e Sommet de la Francophonie (Dakar, novembre 2014) et la Conférence mondiale sur l'éducation de l'Unesco (Séoul, Corée du Sud, 2015), les ministres entendent soutenir les orientations suivantes pour la réalisation de l'EIQPT :

- promouvoir des politiques transformationnelles ;
- poser la qualité comme inséparable de l'équité et de l'efficacité externe ;
- s'appuyer sur la gouvernance partenariale décentralisée pour mobiliser un large engagement en faveur de la qualité et de l'équité de l'éducation ;
- situer l'école et la classe comme lieux décisifs d'investissements et d'action où se déroulent les changements pour l'amélioration continue de la qualité ;
- mobiliser des ressources financières suffisantes en accordant 6 à 8 % du PIB au secteur de l'éducation des pays francophones, notamment ceux du Sud ;
- assurer une éducation équitable et de qualité et un apprentissage tout au long de la vie pour tous d'ici à 2030.

Au cours de la Conférence, les ministres ont renouvelé leur confiance à Jacques Boureima Ki, Secrétaire général de la Confémén, en lui confiant un second mandat à la tête de l'institution pour 2015-2018.

Témoignage



Kandia Camara
Ministre de l'Éducation nationale et de l'Enseignement technique de la Côte d'Ivoire

Mon ministère place de grandes ambitions dans l'Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres. Cette initiative

innovante s'inscrit en effet dans le cadre de mon action déterminée pour faire de l'école ivoirienne l'un des principaux socles de l'émergence à laquelle mon pays aspire à l'horizon 2020.

En renforçant les capacités des enseignants du primaire, Ifadem contribue à améliorer la qualité des enseignements, et à faire de l'école un lieu toujours plus propice à la formation d'une jeunesse apte à participer efficacement au développement du pays. Je ressens comme un devoir de témoigner de la solidarité de la famille de la Francophonie, dont Ifadem est l'une des manifestations, et qui s'est en outre incarnée par l'organisation de la première réunion du comité de pilotage d'Ifadem en mai 2013 à Abidjan, deux ans seulement après la fin de la crise postélectorale.

J'exprime, pour cette solidarité, ma gratitude au Secrétaire général, à l'Organisation internationale de la Francophonie et à l'Agence universitaire de la Francophonie.

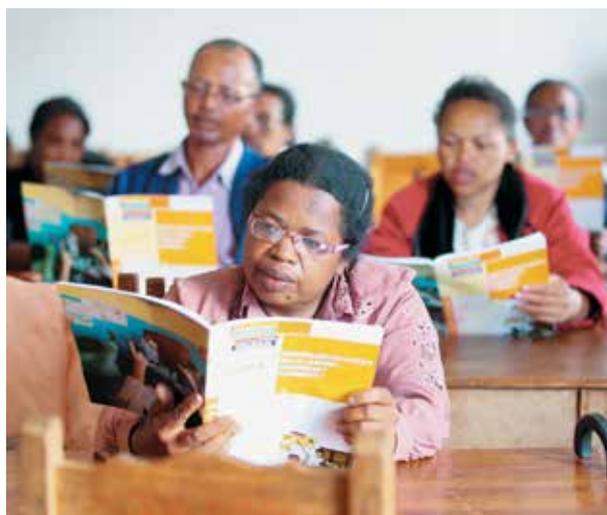
En tant que ministre en charge de l'Éducation nationale, je me félicite donc que notre quête de l'amélioration constante de la qualité de l'offre éducative, principal vecteur de diffusion du français, puisse bénéficier du partenariat mis en œuvre à travers Ifadem.

LE DISPOSITIF IFADEM

L'Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres constitue un bel exemple de complémentarité entre l'OIF et l'AUF dans le domaine de l'amélioration de la qualité de l'éducation.

Avec les ministères des pays concernés, Ifadem met en place un dispositif de formation qui associe distance et présence afin de renforcer les capacités professionnelles des enseignants du primaire en poste dans les zones rurales. La formation Ifadem est ainsi reconnue par le ministère et valorisée dans la carrière de l'enseignant, notamment en ce qui concerne l'avancement salarial.

Elle mobilise à cet effet tant les ressources nationales qu'une expertise internationale, et s'appuie sur l'innovation techno-pédagogique. La gouvernance mise en place par Ifadem vise à garantir la concertation entre les acteurs, la prise en compte des spécificités de chaque pays et l'intégration de l'Initiative aux programmes nationaux de



Formation des enseignants à Ambositra (Madagascar). © Ifadem

formation continue des instituteurs. Des experts internationaux représentant 7 pays et 11 laboratoires universitaires réunis au sein d'un groupe d'experts lui assurent un accompagnement scientifique permanent. Dans le cadre de son dispositif de formation, des espaces numériques connectés à Internet sont mis en place au sein des institutions de formation initiale d'enseignants du primaire.

Entre 2007 et 2010, le dispositif Ifadem a été expérimenté dans trois pays : Bénin, Burundi et Haïti. Une double évaluation externe a confirmé, en 2010, le bien-fondé et la pertinence de l'action de l'Ifadem, alors entrée en phase de déploiement dans les pays concernés et d'élargissement à de nouveaux pays candidats. Parce qu'elle garantit la qualité de l'éducation de base par le renforcement des compétences du personnel éducatif, les Sommets de Montreux et de Kinshasa lui ont renouvelé le soutien des États et gouvernements membres de la Francophonie. Confortée par les évaluations positives dont elle a fait l'objet, renforcée par de nouveaux partenariats financiers et techniques, elle n'a cessé de prendre de l'ampleur. Les agences d'aide publique au développement française (AFD) et canadienne, Wallonie-Bruxelles International, de même que le gouvernement du Québec ont ainsi apporté un soutien précieux à son développement.

Pour sa part, l'Union européenne a adopté dans le cadre du 10^e Fonds européen de développement en coopération avec le groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, une décision visant à apporter un soutien financier de 6 millions d'euros à l'OIF pour la mise en œuvre de l'Ifadem. Le comité de pilotage, qui a réuni, en mai 2013, à Abidjan les ministres en charge de l'Éducation de base des pays participant à Ifadem, a réaffirmé son plein appui à l'Initiative.

Débutée en 2012, la phase de déploiement d'Ifadem au Bénin a permis la formation de 4 000 enseignants, dont 95 % ont réussi la certification. Ils s'ajoutent aux 557 enseignants formés lors de la phase d'expérimentation. Ce sont ainsi 210 000 élèves concernés par Ifadem.

Au Burundi, 2 360 enseignants ont été formés, œuvrant auprès de plus de 114 000 enfants. Ifadem y poursuit son appui en fournissant une expertise pour le développement d'un plan de formation continue des enseignants.

En Haïti, l'évaluation externe qui a eu lieu au premier semestre 2013 a conclu à la pertinence d'une phase de déploiement d'Ifadem dans le pays. Soutenu par le gouvernement du Québec, ce déploiement vise 1 500 enseignants. Le séminaire chargé de poser les termes de la co-construction s'est tenu en décembre 2013 et la signature de l'accord-cadre a eu lieu en mars 2014.

En Côte d'Ivoire, à la suite du séminaire de co-construction tenu en mars 2013, l'accord-cadre signé par l'OIF, l'AUF et le gouvernement lors de la réunion du comité de pilotage à Abidjan en mai 2013, a marqué le début de la phase pilote. Les livrets de formation sont actuellement en cours de rédaction.

Au Liban, l'accord-cadre marquant le début officiel de la phase d'expérimentation d'Ifadem a été signé le 11 octobre 2013 à Beyrouth. Dans ce pays également, la phase de préparation de la mise en œuvre est en cours. L'expérimentation de l'Ifadem au Niger a été lancée en 2013, avec la rédaction de livrets pédagogiques et l'ouverture d'un espace numérique éponyme à Niamey.

Enfin, en République démocratique du Congo, Ifadem se développe dans deux régions : dans le Katanga (Likasi, Kolwezi) et à Kinshasa (Kinshasa, Bandundu et Bas-Congo). Au Katanga, 580 enseignants ont été formés lors de la phase d'expérimentation. L'évaluation externe concluante de cette phase a permis le démarrage d'une phase de déploiement en 2014 avec l'appui de l'Asso-

ciation pour la promotion de l'éducation et de la formation à l'étranger (Apefe). Elle concerne 1 200 enseignants dans quatre districts du Katanga. À Kinshasa, ce sont près de 2 000 enseignants qui ont été formés.

Une phase d'extension d'Ifadem concernant le Burkina Faso, le Cameroun et le Togo a été lancée en 2014. D'autres pays, en fonction de financements attendus, se joindront également à l'Initiative.



École publique Chakib Arslane, Beyrouth (Liban). © Ifadem

Améliorer la qualité de l'éducation avec les ressources éducatives libres

Promues par le Congrès mondial sur les ressources éducatives libres (REL) tenu à Paris en 2002 sous l'égide de l'Unesco, les REL désignent « *des matériels d'enseignement, d'apprentissage et de recherche sur tout support, numérique ou autre, existant dans le domaine public ou publiés sous une licence ouverte permettant l'accès, l'utilisation, l'adaptation et la redistribution gratuits par d'autres, sans restriction ou avec des restrictions limitées* ». Les REL sont aujourd'hui reconnues pour leur grand potentiel d'amélioration de l'accès à une éducation de qualité pour tous, notamment par :

- leur faible coût d'accès pour les élèves et les enseignants, les licences utilisées qui encouragent de manière simple et licite la circulation des œuvres, l'échange et la créativité ;
- le caractère collaboratif du processus de création de la ressource, qui augmente son adaptation à la diversité des contextes d'enseignement et d'apprentissage.

Afin d'encourager la création et la diffusion de REL en français, l'OIF, en partenariat avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick, a organisé à Moncton, en février 2013, un atelier international sur les REL rassemblant une vingtaine d'experts de haut niveau de pays du Sud et du Nord ainsi que d'importants acteurs dans ce domaine, tels que l'Unesco, la BAD, le Commonwealth of Learning, ou encore l'Union africaine. Les travaux ont permis d'élaborer un plan d'action opérationnel et stratégique qui permettra à l'OIF d'accompagner les futures initiatives en matière de REL dans l'espace francophone.

En 2013 et 2014, l'OIF a soutenu la création d'une bibliothèque numérique collaborative de REL en français mettant à la disposition des enseignants plus de 18 000 ressources gratuites, adaptables à leurs besoins en classe (projet Data <http://data.abuledu.org>), ainsi que le lancement, du 3 mars au 2 mai 2014, du premier Clom francophone sur les REL regroupant 1 273 acteurs de l'enseignement et de l'apprentissage (<http://rel2014.mooc.ca>).

L'enseignement du français en contexte plurilingue

L'OIF accompagne ses États membres afin qu'ils assurent un enseignement du et en français de qualité. Les programmes tiennent compte des contextes plurilingues dans lesquels ils se déploient : français comme langue principale d'enseignement au côté des langues nationales ou français langue étrangère. Les modes d'intervention privilégiés sont le renforcement des compétences des professeurs et la production d'outils adaptés aux contextes.

L'INITIATIVE ÉLAN ET LANGUES NATIONALES EN AFRIQUE

L'Initiative Élan-Afrique reflète à la fois l'action de la Francophonie pour le renforcement des capacités visant à accroître l'efficacité et l'efficience des systèmes d'enseignement, et celle menée en faveur de l'enseignement du français en contexte plurilingue. Contribuant directement au renforcement des capacités des enseignants du primaire, Élan-Afrique nourrit également de ses innovations didactiques le dispositif Ifadem.

L'objectif principal de cette initiative menée en partenariat avec l'AUF, le ministère français des Affaires étrangères et l'AFD consiste à améliorer la qualité de l'éducation dans les premières années du primaire en dispensant l'enseignement en langue maternelle et en français.

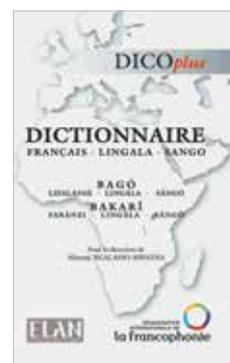
Dès 2012, avec l'accompagnement d'Élan-Afrique, huit pays (Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Mali, Niger, République démocratique du Congo et Sénégal) ont mis en œuvre des plans d'action en faveur d'un enseignement bilingue. Ainsi, 1 600 classes sont impliquées dans l'expérimentation, 150 formateurs et 1 600 enseignants ont été formés, et 45 000 élèves ont bénéficié de l'enseignement des langues nationales africaines en articulation avec le français.

Au regard du taux élevé d'échec scolaire dans le primaire, les pays partenaires ont décidé de mettre un accent particulier sur l'enseignement-apprentissage de la lecture et de l'écriture. C'est ainsi qu'Élan-Afrique a mis en place un dispositif complémentaire expérimental visant spécifiquement à renforcer les acquis des élèves en lecture et en écriture en langue nationale, et facilitant le transfert vers le français, durant les premières années du primaire. Ce dispositif pilote est opérationnel dans les huit pays depuis

la rentrée scolaire 2013 et concerne plus de 4 000 élèves répartis dans 75 classes. Une approche pédagogique innovante a accompagné sa mise en œuvre, venant dynamiser l'enseignement de la lecture-écriture en langue nationale. Un guide d'orientation à l'approche Élan a été élaboré. Des manuels pour les élèves et pour les maîtres ont été réalisés et contextualisés. Les enseignants ont reçu plusieurs formations ainsi qu'une gamme de supports pédagogiques comprenant des cartes, des alphabets en langue

Le dictionnaire trilingue français-lingala-sango

Préfacé par le Secrétaire général de la Francophonie, le dictionnaire trilingue français-lingala-sango a été présenté et lancé le 21 février 2014 lors de la Journée internationale de la langue maternelle que l'OIF a célébrée cette année en partenariat avec l'Unesco. Il est le fruit des travaux du Réseau international des langues africaines et créoles (Rilac).



Plusieurs chercheurs du Sud ont contribué à sa réalisation avec l'appui technique et financier de l'OIF qui en a confié la coordination scientifique au professeur Musanji Ngalasso-Mwatha. Ce dictionnaire illustre concrètement le partenariat entre le français et les langues africaines et créoles à travers un outil de transfert de connaissances par la traduction. Il répond parfaitement aux besoins de l'Initiative Élan-Afrique.



Enseignante de l'école Bosembo 3 de Kisangani (République démocratique du Congo), 2014. © OIF

nationale et une boîte à outils. D'autres supports sont en cours de réalisation pour renforcer les acquis des élèves dans la 2^e année du projet pilote.

L'amélioration de la qualité de l'éducation a été également renforcée par plusieurs actions d'équipement et promotion des langues partenaires dont l'édition d'un dictionnaire trilingue français-lingala-sango de 15 000 mots et l'organisation du prix Kadima des langues africaines et créoles.

Les pays bénéficiant de l'Initiative Élan-Afrique s'approprient de jour en jour le projet en l'inscrivant dans leur plan de développement sectoriel de l'éducation, facilitant ainsi l'octroi de subventions additionnelles d'autres partenaires techniques et financiers qui contribueront à la mise à l'échelle ultérieure.

Outre la subvention allouée par l'AFD, d'un montant de 4,5 millions d'euros pour 2012-2015, l'Initiative bénéficie pour la même période d'un appui financier de 1,2 million de dollars du Partenariat mondial pour l'éducation destiné à soutenir les actions liées à l'enseignement/apprentissage de la lecture et de l'écriture à l'école primaire.

Issue des États généraux de l'enseignement du français en Afrique subsaharienne francophone tenus en mars 2003 à Libreville, l'Initiative a été largement commentée lors de la conférence internationale « Réussir l'éducation en Afrique : l'enjeu des langues », organisée par le Centre international d'études pédagogiques (CIEP) de Sèvres en mars 2014, qui a réuni l'OIF, la Confémen, l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA), le Partenariat mondial pour l'éducation,

l'AFD et la Direction du développement et de la coopération de la Confédération helvétique. Un appel a été

Le Prix Kadima des langues africaines et créoles

Destiné à encourager les recherches appliquées sur les langues africaines et créoles ainsi que les efforts de création littéraire et de traduction dans ces langues, le Prix Kadima récompense tous les deux ans la meilleure œuvre dans les trois domaines suivants :

- Prix des langues : description linguistique, production d'outils didactiques ;
- Prix de littérature : tous les genres, oraux ou écrits ;
- Prix de la traduction : du français vers les langues partenaires ou inversement.

En 2013, la 9^e édition du Prix Kadima a primé trois auteurs :

- Aliou Mohamadou, du Cameroun, dans la catégorie « langues » pour son ouvrage *Le Dictionnaire des mots grammaticaux et dérivatifs du peul* (parlers du Fuuta-Tooro) ;
- François-Xavier Gasimba, du Rwanda, dans la catégorie « littérature » pour son recueil de poésie *Ibiruhuko* (Les vacances) ;
- Emmanuel Mbenda, du Cameroun, dans la catégorie « traduction » pour ses *Proverbes bassa*.

adressé aux bailleurs de fonds, qui ont fait connaître leur intérêt et les conditions de leur soutien. Un consensus des experts sur les bénéfices d'un enseignement fondé sur le partenariat entre le français et les langues africaines s'est confirmé lors de cette conférence.

LE FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT

Essentiellement destiné aux pays membres dont l'enseignement secondaire propose le français comme deuxième ou troisième langue, ce programme est dédié à la promotion de la langue française en contexte éducatif ainsi qu'à l'amélioration de son enseignement. Il s'inscrit dans la Politique intégrée de promotion de la langue française adoptée lors du Sommet de Kinshasa en 2012 et veille tout particulièrement à ce que ses actions soient contextualisées afin de répondre au mieux aux spécificités de chaque pays. L'enjeu est de maintenir le français dans l'offre de langues étrangères proposées dans les systèmes éducatifs, de renforcer les compétences des enseignants et de mettre à leur disposition des outils pédagogiques contextualisés, innovants et complémentaires par rapport aux manuels scolaires utilisés.

Les actions sont variées : appui à l'élaboration de plans nationaux de formation, formation des cadres à la gestion des établissements scolaires, ateliers thématiques, colloques, ou encore séminaires de recherche-action. Elles permettent de concevoir divers outils, tels que des référentiels de compétences, des guides pratiques, des fiches pédagogiques thématiques, ou encore des feuilletons radiophoniques bilingues de sensibilisation au français.

LES CENTRES RÉGIONAUX POUR L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS

L'OIF dispose de deux centres régionaux pour l'enseignement du français (Cref), l'un en Asie-Pacifique (Crefap), à Hô Chi Minh-Ville (Vietnam), et l'autre en Europe centrale et orientale (Crefeco), à Sofia (Bulgarie).

Afin de tenir compte de la spécificité des contextes régionaux ou nationaux, que ce soit de façon globale dans le domaine éducatif ou plus spécifiquement dans celui de la langue française et de son enseignement, les objectifs des Cref peuvent être déclinés diversement dans chacun des centres et pour chaque pays concerné. Le principal champ d'action des Cref étant l'enseignement du français, les publics prioritairement visés sont les enseignants, les formateurs, les cadres des systèmes éducatifs, ainsi que les apprenants.

Le Crefeco met en place des formations pour les enseignants de et en français développant leurs compétences didactiques et méthodologiques. Le Crefap développe des actions autour de trois axes majeurs : l'amélioration

Témoignage



Hadidja Youssouf Alim
Ministre de l'Éducation
de base du Cameroun

Dans le cadre de sa coopération avec l'OIF, le Cameroun a été retenu pour participer à la phase expérimentale de l'Initiative Élan-Afrique. Celle-ci constitue une opportunité intéressante,

pour beaucoup de pays africains au sud du Sahara, d'entreprendre un enseignement bi et plurilingue permettant aux élèves d'améliorer considérablement leur réussite scolaire.

L'Initiative valorise les langues africaines dans la mesure où elle exploite leur abondante richesse culturelle. Elle propose un modèle particulier et une approche didactique exemplaire tant dans l'élaboration de la politique linguistique que dans le choix des modes de gestion des moyens. Élan-Afrique permet aux élèves d'assimiler « lecture, compréhension et écriture » dans la mesure où les situations d'apprentissage ne s'écartent pas de leur environnement familial.

La généralisation de cette Initiative permettra à coup sûr d'améliorer la qualité de l'éducation dans nos systèmes éducatifs. L'Afrique se réjouit de bénéficier d'un tel dispositif et souhaite la voir se perpétuer et se développer.

Élan-Afrique est à la fois un symbole, un modèle et un espoir. Un symbole en raison des valeurs et des concepts que cette Initiative véhicule, au premier rang desquels la diversité culturelle et linguistique qui est au cœur des missions de l'OIF ; un modèle puisqu'elle est à la fois une approche scientifique et une expérimentation sur le terrain ; un espoir parce qu'elle constitue une chance pour l'école et les enfants en Afrique.

des systèmes éducatifs, le renforcement de la qualité de l'enseignement du et en français à travers les « recherches-actions », et le développement de l'ingénierie de l'éducation et de la formation. Des actions similaires sont également menées dans l'océan Indien, directement avec les ministères concernés.

Au second semestre de l'année 2013, l'OIF a engagé un processus de démarche qualité en vue de l'amélioration des Cref. Cette démarche qualité est un instrument de changement créant une dynamique de développement aussi bien en interne (au sein de l'institution) qu'en externe (en direction des pays partenaires). Elle s'appuie sur l'élaboration d'un référentiel qualité qui distingue les aspects institutionnel, organisationnel et opérationnel. Elle est complétée d'une expertise descriptive et prospective permettant d'identifier les points forts ainsi que les points jugés perfectibles.

Pour donner suite aux suggestions, propositions et recommandations qui ont accompagné cet état des lieux, de nouveaux outils et procédures sont en cours de développement par les Cref depuis le début de l'année 2014. Il s'agit notamment d'outils de gestion de projet et de pilotage, d'une charte qualité, ainsi que d'une stratégie permettant de mieux articuler les formations régionales avec les formations nationales et d'analyser les besoins des pays.

Les actions menées ces deux dernières années ont permis :

- d'affirmer l'expertise francophone et de développer le transfert de compétences et la professionnalisation du corps enseignant ainsi que des cadres éducatifs ;
- de renforcer le soutien aux systèmes éducatifs en apportant un appui à l'élaboration de plans nationaux de formation continue des enseignants ;
- d'élaborer des référentiels de compétences pour les enseignants, les formateurs de formateurs et les conseillers pédagogiques, des guides du formateur et de progression pédagogique pour le français, ainsi que des outils didactiques innovants pour l'enseignement du français au primaire et des fiches d'évaluation conformes aux examens de fin d'études secondaires des pays concernés.

Les Cref mettent ainsi en complémentarité des actions régionales regroupant des participants des différents pays représentés, et des actions nationales permettant de répondre plus spécifiquement aux demandes et aux besoins de chaque pays. Ils représentent un exemple dynamique et réussi de régionalisation.

APPRENDRE ET ENSEIGNER LE FRANÇAIS AVEC TV5MONDE

Depuis plusieurs années, TV5MONDE développe, via Internet, une offre numérique d'appui à l'enseignement du français, langue étrangère ou langue seconde. Baptisé « Apprendre et enseigner le français avec TV5MONDE », ce dispositif est gratuit, multimédia et interactif.



Nombre d'émissions et de ressources non linéaires de la chaîne sont perçues comme des instruments particulièrement appropriés pour rendre l'apprentissage du français plus attractif. Parmi les objectifs poursuivis, figure celui de répondre au mieux aux besoins éducatifs énoncés par les États et gouvernements membres de



Abdou Diouf s'entretient avec Yves Bigot, directeur général de TV5MONDE. © Cyril Bailleul/OIF

l'OIF, notamment au travers des pactes linguistiques. Sont aussi pris en compte les programmes de coopération axés sur l'enseignement du français aux hauts fonctionnaires et diplomates internationaux, la formation des instituteurs et des professeurs de français langue étrangère, l'action des Volontaires francophones (VIF), les besoins de contenus numériques consacrés à des thématiques comme le développement durable, le tourisme, ou encore la mise en place de cours à distance.

À l'occasion de la Journée européenne des langues, TV5MONDE a lancé, fin 2013, une nouvelle version de ses deux rubriques en ligne, désormais disponibles via :

- <http://apprendre.tv5monde.com> pour les apprenants de français ;
- <http://enseigner.tv5monde.com> pour les professeurs de français.

Elles disposent de fonctionnalités plus performantes, d'un accès plus facile aux ressources et offrent la possibilité de s'exercer sur tablette. Qu'ils soient soutenus par la Francophonie ou les coopérations et actions bilatérales, tous les sites conduisant une activité propre – Centres de lecture et d'animation culturelle (Clac), campus numériques, Alliances françaises, etc. – peuvent bénéficier de ce matériel et faire appel à des membres du réseau des formateurs labellisés TV5MONDE.

L'offre de la chaîne permet de pratiquer de manière autonome un millier d'exercices, de s'appuyer sur un très grand nombre de fiches pédagogiques qui facilitent le travail des professeurs et aussi de visionner et, de plus en plus, de télécharger des centaines de vidéos.

Le dispositif combine un référencement par thématique et par niveau (du A1 au C1 selon le Cadre européen commun de référence pour les langues). En outre, les apprenants ont désormais accès à des interfaces en huit langues (allemand, anglais, arabe, coréen, espagnol, français, japonais et vietnamien). En mars 2014, le dispositif affichait une fréquentation de plus de 600 000 visites mensuelles.

La multiplication des partenariats avec des équipes pédagogiques sur le terrain, de même que les contributions de ses télévisions partenaires (France Télévisions, Arte France, Radio-télévision belge de la Communauté française, Radio télévision suisse, TV5 Québec-Canada, Radio-Canada) et le caractère multilatéral de la chaîne constituent autant d'éléments contribuant fortement à la notoriété et à la reconnaissance de TV5MONDE par les milieux professionnels et les systèmes scolaires à travers le monde.

Parmi les émissions les plus regardées, on citera, outre ses deux productions propres *Merci professeur!* conçue et animée par le recteur de l'AUF, Bernard Cerquiglini, et *Destination Francophonie*, imaginée et présentée par Ivan Kabacoff, lancée début 2013 avec le soutien notamment de l'OIF et de l'AUF, le magazine hebdomadaire *7 jours sur la planète* dont la formule a été remaniée en 2013. Produit avec l'aide de l'OIF par la rédaction de TV5MONDE, ce magazine revient sur l'actualité internationale de la semaine. Sous-titré intégralement en français, il est enrichi d'un dispositif en ligne accessible dans huit langues et d'une application iPhone, iPad et Android axée sur le vocabulaire de l'actualité.

En plus de *Première classe avec TV5MONDE*, destiné en priorité aux étudiants étrangers se préparant à partir pour un pays francophone, ou encore des exercices d'entraînement au test de connaissance du français, TV5MONDE a conclu en 2014 un partenariat avec les Éditions Hachette autour de son nouveau manuel *Totem*.

Pour ses ressources en français des relations internationales, qui s'appuient entre autres sur *Géopolitis*, *Le Bar de l'Europe* et *C'est ça l'Europe ?!*, un accord conclu en 2013 avec Arte permet à TV5MONDE de disposer du magazine *Le Dessous des cartes*, plébiscité par un grand nombre d'enseignants.

Les contenus interculturels de la collection *Échos* ont été conçus en partenariat avec l'Office national du film du Canada à l'occasion du Forum mondial de la langue française, organisé à Québec en 2012. Quant aux deux éditions du Forum mondial des femmes francophones qui ont eu lieu à Paris puis à Kinshasa, celles-ci ont été accompagnées d'exercices sur la parité. Le web-documentaire Arte/TV5MONDE consacré aux « indépendances africaines » a inspiré, pour les volets RDC, Bénin, Togo et Sénégal, des ateliers de conception pédagogique locaux.

En octobre 2013 TV5MONDE s'est vu confier par le ministère français des Affaires étrangères son dispositif « Parlons français c'est facile », qui vise à encourager l'inscription à un cours de français. Axé sur des personnages de la vie réelle, ce dispositif s'appuie sur quatre web-documentaires inédits et propose des ateliers, des mémos grammaticaux, des aides phonétiques, des jeux, etc.

En 2014, TV5MONDE a veillé à élargir son public et à faire bénéficier divers organismes de ses ressources vidéo, en développant avec ces derniers des contenus pédagogiques en français à objectif spécifique.

Une aventure linguistique en direction des enfants

Dans la poursuite de sa web TV jeunesse, accessible depuis 2009, et de sa chaîne jeunesse déjà opérationnelle aux États-Unis, TV5MONDE met en chantier des activités ludo-éducatives autour de la nouvelle chaîne jeunesse qu'elle se propose de lancer sur le continent africain courant 2015.

UNE RELATION PRIVILÉGIÉE AVEC LA FIPF ET LES ALLIANCES FRANÇAISES

L'OIF soutient la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF) dont elle est devenue en 2013 le principal bailleur de fonds. Représentant le Secrétaire général de la Francophonie, l'ambassadeur du Congo, Henri Lopes, a assuré l'ouverture du 13^e Congrès mondial de la FIPF, tenu pour la première fois en Afrique, à Durban, en juillet 2012, et marqué par une forte présence africaine.

Forte de ses 80 000 adhérents, la FIPF regroupe 186 associations de 140 pays et constitue un relais important de l'action de l'OIF, y compris hors de l'espace francophone institutionnel. En 2013 et 2014, le partenariat avec la FIPF a évolué vers un soutien de projets directement liés à l'action de l'OIF. Ainsi, l'Organisation a financé le projet de livre blanc sur l'enseignement du français qui alimente les recherches de l'Observatoire de la langue française et la gestion du site de ressources pédagogiques www.franparler-oif.org, confiée à la FIPF. C'est enfin grâce au soutien de longue date de l'OIF que continue de paraître le supplément « Francophonies du Sud » de la revue *Le Français dans le monde* de la FIPF, qui s'adresse plus particulièrement aux enseignants d'Afrique et de l'océan Indien en situation de français langue seconde (FLS).

Le réseau des Alliances françaises constitue pour la Francophonie un formidable levier d'actions en même temps qu'un précieux partenaire en matière d'enseignement et de formation pour que la langue française et la francophonie continuent de rayonner dans tous les domaines de l'activité humaine et sur tous les continents. Aussi Abdou Diouf a-t-il accepté de siéger au conseil d'administration de la Fondation Alliance française.

La formation professionnelle et technique

Favoriser l'insertion des jeunes dans la vie active en appelle à une formation professionnelle et technique en lien avec les besoins du marché du travail.

Les Assises de la FPT organisées par l'OIF et la Confémén à Ouagadougou (Burkina Faso), en septembre 2012, ont eu pour effet de valider les résultats obtenus par le programme FPT de l'OIF en Afrique subsaharienne, renforçant la revalorisation de la formation professionnelle dans cette région de l'espace francophone.

Le programme de l'OIF pour la formation professionnelle a voulu répondre aux demandes des responsables politiques dans ce domaine qui font observer qu'en Afrique la croissance économique (de 6 à 8 % selon les pays) est au rendez-vous, la démographie est en constante croissance, alors que dans le même temps la jeunesse reste mal formée : 50 à 70 % des jeunes entre 15 et 20 ans n'ont ni baccalauréat ni formation professionnelle. De ce fait, la FPT, parent pauvre du système éducatif, est devenue l'une des priorités nationales dans la plupart des pays africains, asiatiques et européens francophones. L'OIF a donc pu apporter son expertise pour mettre en place des actions pérennes qui connectent l'offre de formation professionnelle au maintien et au développement de la croissance économique d'un État.

De 2012 à 2014, l'action de l'OIF s'est concentrée sur quatre aspects de la FPT :

- la révision et l'élaboration de politiques sectorielles pour la FPT avec les outils de la gestion axée sur les résultats ;
- les outils d'analyse de l'emploi en termes de quantité et de qualité ;
- l'élaboration de programmes de formation en tenant compte des compétences nécessaires à l'exercice d'un métier ;
- l'apprentissage du français comme compétence professionnelle dans le secteur du tourisme.

17 pays et 20 experts ont travaillé ensemble sur ces thématiques qui ont permis à dix pays francophones du Sud de développer des politiques sectorielles et des plans d'action à moyen terme pour la mise en œuvre de la FPT (Bénin, Burundi, Cambodge, Cameroun, Haïti, Laos, Liban, Sénégal, Tchad, Vietnam). Ces plans d'action se sont appuyés sur les attentes en compétences des repré-

sentants des entreprises formelles et informelles œuvrant à la croissance des économies nationales.

Près de dix nouveaux programmes de FPT axés sur les compétences, et non plus uniquement sur les connaissances, sont enseignés en Afrique et en Asie du Sud-Est. L'écriture de ces programmes a permis de s'approprier la démarche de l'approche par les compétences qui vise à faire valider les programmes par les employeurs. D'ici à 2016, environ 10 000 jeunes suivront ces nouveaux



Un étudiant vietnamien en mécanique auto. © OIF

programmes. Pour les élaborer, les personnels des ministères de ces pays ont été formés aux outils d'enquête pour connaître les besoins en compétences des filières économiques prioritaires.

Dans le secteur de l'hôtellerie-tourisme, 600 élèves issus de 8 pays d'Europe centrale et orientale, de l'océan Indien et des Caraïbes (Albanie, Bulgarie, Ex-République yougoslave de Macédoine, Lituanie, Moldavie, Roumanie, Sainte-Lucie et Seychelles) ont suivi en 2013 une partie de leur formation professionnelle en français pour devenir serveurs, réceptionnistes, guides touristiques.

La plus-value de l'OIF réside à la fois dans son expertise technique et son réseau d'experts du Nord et du Sud mis à la disposition des pays qui font le choix de réformer la FPT, et dans sa volonté de transférer une expertise complète d'un bout à l'autre de la chaîne. Cette démarche est hautement appréciée par les pays, qui maîtrisent de la sorte, de la conception à la mise en œuvre, tous les outils d'un projet de réforme ou de révision de programmes axés par exemple sur les compétences. De nombreux partenaires ont ainsi rejoint l'OIF sur ses objec-



Étudiants en formation en Roumanie. © OIF

tifs développés au niveau national ou au niveau régional, tels que l'Apefe, les collèges communautaires du Nouveau-Brunswick et les ministères responsables de la FPT du Québec, de la Tunisie, du Sénégal et de la France.

La réforme des baccalauréats technologiques au Sénégal

Sous la houlette du ministère de la Formation professionnelle, de l'Artisanat et de l'Apprentissage ainsi que de l'OIF, les baccalauréats technologiques industriels (T1 et T2) et de gestion (G) ont été réformés avec l'appui de deux inspecteurs académiques français.

L'objectif de cette réforme était de donner aux jeunes apprenants le niveau théorique et pratique suffisant pour la poursuite de leurs études au niveau supérieur – brevet de technicien supérieur (BTS), licence professionnelle. La réforme a permis de changer le contenu des cours des trois années de lycée en accord avec les responsables des BTS, d'y inclure un enseignement axé en partie sur les compétences et de repenser l'environnement technique des classes.

Depuis la rentrée de septembre 2014, les jeunes inscrits en seconde T1, T2 et G, dans les 10 écoles techniques que compte le Sénégal, bénéficient ainsi de ces programmes. Cette réforme a séduit de nouveaux partenaires désireux de financer l'équipement des lycées.

L'enseignement supérieur et la recherche

À travers un ensemble varié de formations d'excellence et d'aides à la recherche offertes par l'Agence universitaire de la Francophonie et l'Université Senghor, la Francophonie promeut l'intégration des jeunes dans leurs pays et contribue à une plus juste distribution des savoirs, des compétences et de la recherche.

L'AUF : LA COOPÉRATION ET L'EXPERTISE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

En mai 2013, plus de 600 recteurs, vice-présidents et autres représentants universitaires issus de 65 pays se sont rendus à São Paulo (Brésil) pour participer à la 16^e assemblée générale de l'AUF et y élire leur nouveau président, Abdellatif Miraoui, recteur de l'Université Cadi Ayyad de Marrakech (Maroc), qui succède à Yvon Fontaine, recteur de l'Université de Moncton.

Pendant trois jours, ces professionnels de l'enseignement supérieur ont échangé sur les problématiques du milieu universitaire international et la programmation quadriennale de l'AUF, adoptée en conseil d'administration de décembre 2013, avec ses quatre axes : la formation, la recherche, la gouvernance et le rayonnement international. Les thèmes, tels que les classements des universités, la professionnalisation des formations, le numérique éducatif ou encore l'innovation ont fait l'objet d'ateliers scientifiques aux échanges fructueux. Une table ronde a été consacrée à « La circulation internationale des connaissances ».

Les 11 représentants des États et gouvernements désignés par l'OIF au conseil d'administration de l'AUF ont



Bernard Cerquiglini, Recteur de l'AUF, et Abdou Diouf, juillet 2014. © OIF

été renouvelés, en 2013, pour y siéger pendant quatre ans – la Bulgarie, le Canada, le Canada-Québec, la Côte d'Ivoire, la Fédération Wallonie-Bruxelles, la France, le Maroc, la Roumanie, la Suisse et le Vietnam. Le 11^e poste est partagé entre l'Égypte (2013-2015) et le Liban (2015-2017).

Le développement des partenariats

Les actions de « diplomatie universitaire » conduites par l'AUF, notamment en Côte d'Ivoire et au Mali, illustrent l'importance pour l'Agence de multiplier les contrats d'expertise (60 en 2012, représentant 4,5 millions d'euros), mais aussi de produire de la doctrine sur des thématiques clés de l'enseignement supérieur, conditions de la sécurisation du financement de ses projets.

C'est dans cette logique que la programmation quadriennale 2014-2017 a été adoptée, marquant la mise en place croissante de dispositifs de coopération interuniversitaires, particulièrement en matière de recherche et d'innovation, favorisant l'expression internationale de la communauté scientifique francophone sur des thématiques liées à l'enseignement supérieur et au développement des sociétés.



Club entrepreneurial francophone d'Hô Chi Minh-Ville (Vietnam) fondé avec le soutien de l'AUF. © AUF

Le numérique : visibilité et avenir de la Francophonie

Depuis plus de vingt ans, l'AUF s'investit dans une ambitieuse politique du numérique éducatif. Ce capital numérique, l'AUF l'a construit en plusieurs étapes. Aujourd'hui, avec les Clom, s'ouvre une nouvelle phase de ce développement.

L'Agence dispose ainsi d'un réseau de 68 Campus numériques francophones répartis dans 42 pays. Des ateliers forment chaque année plus d'un millier d'enseignants du supérieur à l'usage des technologies et un institut basé à Tunis se consacre particulièrement à l'ingénierie de la connaissance et à la formation à distance.



84 formations ouvertes et à distance (Foad) diplômantes (8 diplômes universitaires, 11 en licence 3, 19 en master 1, 46 en master 2) étaient proposées à la promotion 2014-2015 dans les domaines suivants : « Droit, économie et gestion », « Éducation et formation », « Sciences de l'ingénieur », « Médecine et santé publique », « Sciences humaines » et « Environnement et développement durable ». En 2014, 34 de ces formations ont été proposées par des

pays du Sud et 50 par des pays du Nord. Leurs diplômes sont délivrés par des universités européennes et du Canada, mais aussi par des établissements du Sud (Burkina Faso, Cameroun, Égypte, Liban, Madagascar, Maroc, Sénégal, Tunisie).

Dans le domaine du numérique, l'AUF a accumulé une expérience considérable, des compétences et une expertise qui nourrit largement sa stratégie dans ce domaine capital des « connaissances et du savoir-faire ». Le livre blanc du numérique, produit et diffusé par l'Agence lors de son assemblée générale de Rio en 2013, entend synthétiser cette doctrine.

Aujourd'hui, les technologies permettent à chaque université de s'ouvrir à l'international tout en participant de manière plus active à l'enrichissement intellectuel mondial. Nouvelle modalité d'enseignement à distance visant la formation en quelques semaines de dizaines de milliers d'étudiants en formation initiale ou d'apprenants en formation continue, les Clom (en anglais MOOCs) se sont imposés ces deux dernières années.

S'appuyer sur l'expertise de l'AUF en matière de numérique éducatif et en Foad, former ses propres personnels à ces nouveaux moyens de formation massifs pour qu'ils en comprennent l'intérêt et la méthodologie, signer des partenariats gagnant-gagnant avec des puissances publiques font partie de la stratégie menée par l'AUF dans le domaine du numérique au service de ses membres du Sud et répondent ainsi aux besoins en formation de leurs pays liés à l'enjeu démographique.

Plusieurs initiatives illustrent cette volonté. Sur appel à projets, les premiers Clom issus d'établissements d'enseignement supérieur du Maghreb, d'Afrique subsaharienne et d'Asie du Sud-Est ont été sélectionnés en mai 2014. Grâce à son réseau de Campus numériques, l'AUF les proposera dès le début de l'année 2015. Une convention a aussi été signée avec le ministère français



Les Clom, une vraie solution éducative

Il ne s'agit pas d'introduire des cours venus de l'étranger, seraient-ils prestigieux, dans les cursus des établissements du Sud. Le développement endogène des Clom, le partenariat interuniversitaire ont pour tâche de rétablir un équilibre de l'offre entre pays développés et en développement ; ces derniers n'étant pas des annexes consommatrices de produits importés, ni leurs enseignants de simples répétiteurs de leurs collègues du Nord. Condition d'un bon usage des Clom, l'AUF recommande aux équipes pédagogiques intéressées de s'adresser prioritairement aux étudiants inscrits dans leurs établissements, afin de se concentrer sur un encadrement de proximité, et aussi de viser un public de formation continue à la recherche d'une validation de nouvelles connaissances ou compétences.

Surveillée comme un examen classique, la certification qui parachève le Clom est un engagement de l'université sur la qualité de son cours. Elle en garantit la validité. Afin que les contenus d'excellence soient accessibles au plus grand nombre, la règle de la gratuité d'accès, principe fondateur des Clom, doit être observée. Malgré l'investissement requis de l'université qui le propose, leur modèle économique ne doit reposer que partiellement sur le paiement de droits modiques pour les certifications proposées à la fin du cours.

de l'Enseignement supérieur, mettant notamment à la disposition des universités du Sud une plate-forme technologique. Enfin, un séminaire, organisé en mai 2014, à l'initiative de l'AUF, a permis de dégager les bonnes pratiques en matière de développement des Clom au Sud, en présence d'acteurs concernés du Nord et du Sud, mais aussi de partenaires techniques et financiers, et de représentants du secteur privé.

La gouvernance universitaire

Améliorer la gouvernance universitaire est une priorité de l'AUF. Axe de la programmation 2014-2017 qui vise le renforcement des institutions, condition préalable à l'internationalisation des universités, il s'agit d'accompagner celles-ci dans leur modernisation par l'appui à une gouvernance des établissements fondée sur la stabilité et la transparence des pratiques et des procédures.

L'Institut de la Francophonie pour la gouvernance universitaire (Ifgu) structure ainsi l'action de l'AUF dans ce domaine depuis le soutien au redressement des systèmes universitaires en sortie de crise jusqu'à la redéfinition de la normativité interne des établissements, en passant par l'implantation du système licence-master-doctorat (LMD) et l'évaluation périodique des universités dans le cadre d'une démarche qualité.

Deux objectifs sont poursuivis : former à la maîtrise des pratiques et des outils de gestion universitaire contemporains ; et accompagner les universités dans la mise en œuvre de l'assurance de la qualité par l'évaluation.

Le premier de ces objectifs vise le partage des expériences et des outils en matière de gestion universitaire. En 2014, le soutien de l'Agence aura concerné principalement la modernisation des systèmes d'information de ses institutions membres avec, entre autres, le déploiement d'un système de gestion intégré de scolarité LMD (Scolarix). Ce logiciel permet la saisie des offres de formation et la gestion administrative et pédagogique des étudiants (de la carte d'étudiant au diplôme) dans le système LMD. Deux projets illustrent ce domaine : « Appui du numérique à la gouvernance dans l'océan Indien » et « Modernisation de l'administration universitaire en Afrique de l'Ouest ».

Le second objectif tend à faire de l'auto-évaluation un outil qui participe à l'amélioration de la qualité de la gestion des universités. Parmi les projets soutenus par l'AUF en 2014 dans ce domaine, on peut citer l'« Appui à la mise en place de projets d'auto-évaluation des universités au Maghreb », l'« Appui à l'élaboration de plans stratégiques des établissements membres », ou encore l'« Appui à l'auto-évaluation en Europe centrale et orientale ».

L'AUF apporte également son soutien aux instances universitaires régionales. Celles-ci jouent en effet un rôle majeur dans l'identification des besoins, des potentialités ainsi que dans la définition des orientations en matière d'enseignement supérieur et de recherche dans leur région.

L'AUF soutient six conférences régionales qui rassemblent les cadres dirigeants des institutions membres au sein d'une même région : Conférence des recteurs des Universités francophones d'Afrique et de l'océan Indien (51 membres dans 18 pays) ; Conférence des recteurs d'Asie du Sud-Est (87 membres dans 10 pays) ; Conférence des recteurs des établissements membres de l'AUF en Europe centrale et orientale (86 membres dans 18 pays) ; Conférence régionale des recteurs, des présidents et des directeurs d'institutions universitaires, membres de l'AUF dans la Caraïbe (13 membres dans 4 pays) ; Conférence des recteurs de la région du Moyen-Orient (43 membres dans 12 pays). En 2013 est venue s'ajouter la Conférence des responsables d'établissements supérieurs maghrébins (57 membres dans 3 pays).



Inauguration en 1974 par le président L. S. Senghor (à droite) du bureau Afrique de l'Ouest de l'AUF, à Dakar, qui fête son 40^e anniversaire en 2014. À travers ses bureaux, l'Agence déconcentre de façon significative ses actions en faveur de la communauté universitaire. À gauche : les recteurs S. Madani et R. Mallet (université de Paris). © AUF

Les formations doctorales

Le renforcement de la recherche francophone au Sud et des capacités d'encadrement des étudiants est au cœur de la mission de l'AUF, qui a mis en place le dispositif des « collèges doctoraux » et le projet « Horizons francophones ».

Ceux-ci permettent à des doctorants et à des docteurs non agrégés, de préférence en poste à l'université, de suivre des formations complémentaires avec l'appui d'un consortium international, pour obtenir leur diplôme (doctorat ou agrégation). Ils favorisent l'ancrage des bénéficiaires dans leur pays, en assurant l'accompagnement de ces derniers pour une durée de trois ou quatre ans, et renforcent les coopérations scientifiques régionales et interrégionales.

→ Les collèges doctoraux

Depuis 2012, l'AUF déploie un dispositif de collèges doctoraux, espaces de perfectionnement et d'échange, qui renforcent les capacités des doctorants et des post-doctorants des pays du Sud.

Il offre au doctorant un encadrement scientifique de haut niveau et lui permet d'accéder à une formation à la fois disciplinaire, transversale et complémentaire par rapport aux programmes de son établissement d'origine (école ou formation doctorale).

Structuré sur trois ans, le dispositif offre un accompagnement à la conduite de travaux scientifiques, à la rédaction et à la soutenance de thèse. Il se décline en regroupements semestriels à travers des séminaires, des ateliers, des conférences et des présentations des travaux de recherche. En outre, ces rencontres scientifiques favorisent les échanges et le partage d'expériences entre les doctorants.

Le dispositif s'appuie sur un consortium international composé d'établissements universitaires et couvre des thématiques scientifiques adaptées à des besoins régionaux ou interrégionaux.

En 2013, 113 projets de coopération interuniversitaire ont impliqué 316 institutions. La même année, 174 manifestations scientifiques internationales ont été soutenues par l'Agence.

→ « Horizons francophones »

Lancé en 2009, le projet « Horizons francophones » a été expérimenté jusqu'en 2013 dans la région du Maghreb. Il a permis de renforcer les capacités du corps enseignant universitaire, tant pour l'enseignement que pour la recherche, en offrant aux bénéficiaires un encadrement scientifique, méthodologique et pédagogique de qualité afin qu'ils mènent à bien leur recherche doctorale et reviennent, diplômés, dans leur emploi universitaire.

Sept nouveaux collèges doctoraux

En 2014, près de 140 doctorants ont fréquenté les collèges doctoraux. Ce dispositif s'est enrichi de :

- trois collèges doctoraux au Maghreb (énergies renouvelables, sciences de l'eau et langues) ;
- deux en Europe centrale et orientale (sciences et technologie, sciences de la vie et de la santé) ;
- un en Asie-Pacifique (sciences humaines et sociales) ;
- un interrégional entre le pourtour méditerranéen et l'Afrique subsaharienne (technologies de l'information et de la communication au service de l'éducation – Tice).

Cet encadrement se concrétise par l'organisation de séminaires de méthodologie à la recherche et d'ateliers d'écriture, et par l'attribution d'allocations de mobilité. Le projet appuie les réseaux d'universités membres de l'AUF, développant des partenariats scientifiques durables.

Déployé à partir de 2013 en Afrique subsaharienne et dans l'océan Indien, il s'articule en deux volets :

- un projet régional en Afrique de l'Ouest : 31 formateurs en sciences de l'eau, santé et productions animales, sciences économiques et développement sont formés et suivis ;
- deux projets interrégionaux concernant l'Afrique centrale et des Grands Lacs, l'Afrique de l'Ouest et l'océan Indien. Le premier concerne 24 enseignants qui bénéficient d'un encadrement scientifique, méthodologique et pédagogique pour mener à bien leur recherche doctorale. Le second a permis de soutenir 94 candidats dans la préparation du concours à l'agrégation en sciences juridiques, économiques et de gestion, en appui au projet « Programme Agrégation » mis en œuvre par le Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (Cames).

La jeunesse : cœur de cible des programmes de l'AUF

Avec 2 160 apprenants en master 2 et une moyenne de 10 000 candidatures reçues par année universitaire, l'AUF s'investit pour la jeunesse francophone. Thème transversal des programmes de l'Agence, la jeunesse est à la fois un indicateur de suivi et une cible prioritaire de la programmation.

En 2013, l'action de l'AUF a représenté :

- 4 253 aides individuelles à la formation et à la recherche dont 2 701 allocations de mobilité ; 1 104 allocations d'études à distance et 448 allocations d'études locales ;
- 7 787 étudiants inscrits dans 100 filières universitaires francophones ;
- 4 560 professeurs et étudiants bénéficiaires de cours de mise à niveau en français ;
- 68 campus numériques francophones master/doctorat, 574 289 visites recensées en 2013, 14 530 étudiants, enseignants et chercheurs bénéficiaires d'une formation aux TIC ;
- 4 instituts de la Francophonie consacrés à la formation, 207 étudiants inscrits en 2013 ;
- 7 collèges doctoraux ouverts depuis 2010 dans 5 régions (Caraïbes, Europe centrale et orientale, océan Indien, Maghreb, Moyen-Orient) ; 84 formations ouvertes et à distance soutenues par l'AUF en 2014, dont 34 proposées par des universités francophones du Sud.

En 2014, le Secrétaire général de la Francophonie a soutenu la campagne menée par le Cames auprès de ses partenaires techniques et financiers faisant valoir que l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation constituent des leviers devant amener l'Afrique à développer des économies émergentes.

Les femmes et les postes à responsabilité dans l'enseignement supérieur

Mettant en œuvre la déclaration des représentantes universitaires francophones adoptée lors de son Assemblée générale de São Paulo en mai 2013, l'AUF a lancé en 2014 deux projets en faveur de l'accès des femmes aux responsabilités universitaires, ainsi que le prix Femme francophone entrepreneure au Moyen-Orient.

→ Le partenariat avec l'Organisation universitaire interaméricaine

Fin 2013, l'AUF a signé une convention de partenariat avec l'Organisation universitaire interaméricaine (OUI) visant la promotion des représentants universitaires dans les institutions d'enseignement supérieur. Cette collaboration est axée sur des activités de formation et de recherche :

- l'AUF s'est attachée en 2014 à la traduction et à l'adaptation pédagogique pour un public francophone de la formation à distance de 2^e cycle « Genre et leadership universitaire » proposée par l'OUI. Au titre de la gouvernance universitaire, l'AUF entend traduire et valoriser ce programme au sein de son réseau en incitant les responsables universitaires de ses institutions membres à suivre cette formation ;
- dans le cadre des travaux de l'observatoire « Genre et direction dans les institutions d'éducation supérieure des Amériques » créé par l'OUI au sein de l'Espace des femmes leaders des institutions d'éducation supérieure des Amériques (Emulies), un ensemble d'indicateurs a été défini sur le genre, le leadership et l'égalité entre les sexes dans le domaine de l'enseignement supérieur.

Dans le cadre de ce partenariat, l'AUF élargit d'un volet francophone cet observatoire qui sera intégré au réseau des institutions membres de l'Agence.

→ L'Initiative des représentantes universitaires

Composé d'une trentaine de représentantes universitaires issues de 8 régions, le comité international Initiative des représentantes universitaires veille à la mise en place et au suivi des propositions exprimées dans la déclaration finale des représentantes universitaires francophones, adoptée lors de la 16^e Assemblée générale de l'AUF en 2013. En mars 2014, une première rencontre du nouveau réseau de l'AUF « Femmes responsables universitaires francophones » a été organisée à Cancún (Mexique).

→ Le prix Femme francophone entrepreneure au Moyen-Orient

Autre initiative en faveur des femmes, ce prix a pour objectif d'encourager les étudiantes dans leur projet de création d'entreprise. Le soutien financier apporté à la lauréate couvre les frais d'incubation du projet sur une période de six mois, favorisant le passage du concept ou de l'idée vers l'entreprise grâce à l'accompagnement de la réalisation du plan d'affaires, de la recherche de financements, du montage juridique, de l'organisation de l'entreprise, du choix de la politique commerciale, de l'équipement et du recrutement des collaborateurs.

L'UNIVERSITÉ SENGHOR D'ALEXANDRIE, UN PÔLE D'EXCELLENCE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

Créée par le Sommet des chefs d'État et de gouvernement ayant le français en partage réuni à Dakar (Sénégal) en mai 1989, l'Université Senghor a une double nature : d'abord université francophone, reconnue d'utilité publique internationale, elle est également un opérateur des Sommets francophones qui lui ont confié la mission de former et de perfectionner des cadres de haut niveau capables d'impulser et d'accompagner le développement africain. À cet effet, son budget se voit doté de contributions émanant du Canada, de l'Égypte, de la France, du Québec, de la Suisse, et, depuis 2014 de la Fédération Wallonie-Bruxelles.



Abdou Diouf et le recteur Albert Lourde, octobre 2014. © OIF



Cérémonie de remise des diplômes, promotion 2013. © Université Senghor

Pour répondre à sa mission, l'Université Senghor propose, à Alexandrie, des formations spécialisées qui ne concurrencent pas mais complètent, en respectant une charte de qualité, les cursus offerts dans les pays par les universités nationales. Il s'agit d'un master professionnel en développement, internationalement reconnu, qui se décline en neuf spécialités : gestion du patrimoine culturel, gestion des industries culturelles, communication et médias, gestion de l'environnement, gestion des aires protégées, santé internationale, politiques nutritionnelles, management de projets, gouvernance et management public.

Au demeurant, l'Université Senghor est une université d'excellence de type grande école. Pour y être admis, les auditeurs passent un concours où 10 % seulement des candidats sont retenus.

En réunissant des auditeurs venus de différents horizons, en les faisant vivre et travailler ensemble durant deux années, l'Université Senghor favorise l'émergence d'une coopération administrative interafricaine francophone. Les diplômés sont regroupés en associations nationales, elles-mêmes réunies dans l'Association internationale des diplômés de l'Université Senghor (Aidus). Celle-ci met à la disposition des entreprises et de tous les opérateurs de la Francophonie un réseau de responsables particulièrement utile.

Un master consacré à l'Afrique

Issu d'une coopération innovante, ce master consacré à l'Afrique est proposé conjointement par l'Institut des études internationales et régionales (IEIR) de l'Université de Szeged (Hongrie) et l'Université Senghor d'Alexandrie.

Au printemps 2014, a été créé un master francophone en relations internationales dédié au développement Europe-Afrique et débouchant sur une codiplômation des universités de Szeged et Senghor d'Alexandrie.

Le français en tant que langue d'apprentissage et de travail permet à l'IEIR de recruter, chaque année, des étudiants européens et africains et de leur proposer des études de master de haut niveau dans un environnement multiculturel.

Les accords interuniversitaires ont été multipliés avec les universités françaises, européennes, canadiennes et africaines, prévoyant notamment les codiplômations et les cotutelles de thèse. Chaque année, une centaine de professeurs, de même que des professionnels de très haut niveau, venus de l'ensemble des pays francophones, y dispensent des enseignements spécialisés en faisant partager expérience pratique et diversité pédagogique, de manière à favoriser esprit critique et réflexion.

L'Université Senghor offre également un ensemble de formations continues à caractère professionnel dispensées sur place, le plus souvent durant une ou deux semaines, dans les pays africains eux-mêmes, assurant l'enseignement des domaines pointus pour lesquels les spécialistes font défaut. Durant ces cinq dernières années, plus de 3500 cadres dont 70 % étaient déjà titulaires d'un diplôme de niveau bac + 5 ont été formés. L'objectif reste de former 3000 cadres supplémentaires dans les années qui viennent.

Le master professionnel « Gestion des systèmes éducatifs »

Concerté avec l'OIF, l'AUF, la Confémén et l'Association francophone internationale des directeurs d'établissements scolaires (Afides), le master professionnel (M2) à distance en gestion des systèmes éducatifs forme des formateurs de responsables d'établissements scolaires depuis 2008. Les trois premières promotions ont été ouvertes au Bénin, au Burkina Faso, au Cameroun, au Gabon, au Mali, en Mauritanie, au Niger et au Togo. Il a été ensuite étendu à Haïti, puis, en 2012, à l'ensemble des pays francophones. À ce jour, les 129 diplômés contribuent à l'amélioration de la gestion des systèmes éducatifs de leur pays.

À l'écoute de son temps, soucieuse de l'adéquation des formations aux besoins, l'Université Senghor a régulièrement adapté et élargi le champ des options tout en respectant scrupuleusement les normes académiques les plus élevées (notamment le processus LMD) qui assurent une reconnaissance unanime de ses diplômes dans le système universitaire international.

Une réponse à la fuite des cerveaux

En proposant des formations sur place, sur le continent africain, l'Université Senghor œuvre à endiguer le fléau de la fuite des cerveaux. Contrainte, lors de chaque campagne de recrutement, de refuser plus de 2 000 candidatures de qualité, dans une période où les déplacements Sud-Nord sont rendus plus difficiles, l'Université Senghor a entrepris de se rapprocher de ses publics qui, pour des raisons diverses, ne peuvent ou ne souhaitent pas venir en Égypte. Elle a ouvert, tant au Maghreb que dans la partie subsaharienne du continent, en partenariat avec des établissements nationaux reconnus, des filières spécialisées formant des « Campus Senghor », structures locales légères qui, par le biais de formations modulaires, ont vocation à accueillir et à former sur place des étudiants de haut niveau. De tels campus sont opérationnels au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, à Djibouti et au Maroc. Des pourparlers sont en cours pour Libreville, Saint-Louis du Sénégal et Tunis.

En permettant aux étudiants qui n'ont pas la possibilité de quitter leur pays d'obtenir un diplôme de qualité internationalement reconnu, ces campus constituent un subs-



Bibliothèque de l'Université Senghor. © Université Senghor

titut notable à la mobilité Sud-Nord en assurant la formation des spécialistes qui font défaut aux universités africaines.

Par la décentralisation, l'Université Senghor, qui projette de former pour la prochaine décennie un millier de cadres supérieurs africains par année, entend apporter de la sorte une contribution significative au développement de ce continent.

Le Campus Senghor de Ouagadougou

Ce campus a démarré en 2011 avec la mise en place du master « Gestion des aires protégées » en Afrique de l'Ouest, financé par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). En 2012, deux autres masters ont été ouverts :

- « Management de projets » à l'Université de Ouaga II ;
- « Audit et contrôle de gestion basé sur le risque dans le secteur public » avec l'École nationale des régies financières et le Centre de recherche panafricain en management pour le développement.

Depuis 2011, l'Université Senghor vient en appui de l'Université de Ouagadougou pour le master « Innovation et développement en milieu rural ». En 2014, plusieurs masters ont été proposés :

- 4 à l'Université de Ouaga II : « Droit et politiques de l'environnement en Afrique » ; « Gestion de l'environnement » ; « Santé internationale » ; « Gouvernance et management public » ;
- 2 à l'Université de Ouagadougou : « Industries culturelles » et « Interprétation » (avec le soutien financier de l'OIF et de la Commission européenne) ;
- 1 à l'Université Aube Nouvelle : « Microfinance ».



UN ESPOIR DURABLE POUR LE DÉVELOPPEMENT

En plaçant l'homme au cœur de son action,
la Francophonie promeut un modèle de développement
équitable basé sur une économie solidaire, respectueuse
de l'environnement et socialement responsable.

L'action économique de la Francophonie a connu plusieurs étapes liées au fait que l'économie mondiale, plus globalisée mais aussi moins équilibrée, a subi de nombreuses et complexes mutations. La crise économique déclenchée en 2008, les enjeux d'une croissance partagée et du recul de la pauvreté, les impacts environnementaux des systèmes énergétiques, les nouvelles inflexions du commerce international et régional, le rôle clé des dispositifs d'éducation et de formation dans l'employabilité des jeunes, la nécessité d'environnements stables et prévisibles pour les entreprises comme la capacité de l'architecture institutionnelle internationale à traiter multilatéralement les défis posés ont exigé des volontés communes et des approches innovantes.

Dans ce contexte, les chefs d'État et de gouvernement ont demandé, lors du XIV^e Sommet à Kinshasa en octobre 2012, que la Francophonie se dote d'une stratégie dans le domaine économique, marquant ainsi l'importance qu'ils accordent à cette dimension. Car la Francophonie ne manque pas d'atouts dans ce champ d'activités.

Tout d'abord, sa vision d'une économie humaniste lui a permis de considérer l'Homme comme le point central du processus économique. Ensuite, en fondant son action sur la place de la solidarité, d'une part, et la reconnaissance et le respect de la diversité, d'autre part, la Francophonie a voulu, sur le terrain économique comme ailleurs, dépasser les intérêts particuliers et intégrer en priorité les situations et les préoccupations de ses pays les moins avancés (PMA). Enfin, pour renforcer sa crédibilité, la Francophonie a joué sur un double plan, à la fois en tant qu'acteur international porteur de messages forts, mais aussi en tant que soutien de programmes concrets en direction des acteurs économiques publics et privés comme des différents réseaux constitués ou en voie de l'être. C'est une cohérence entre la vision défendue et l'exigence de la traduire dans la réalité qui se doit d'être toujours assurée. Les partenariats noués dans ce cadre avec d'autres institutions ont été essentiels pour l'efficacité et l'efficience de cette démarche.

Sur le plan de l'accompagnement politique de ses États, la Francophonie a poursuivi et renforcé son appui à ses pays membres les plus vulnérables et intermédiaires dans le domaine du financement du développement, menacé, d'une part, par les difficultés économiques rencontrées par les États donateurs, d'autre part, par les besoins croissants de financement des pays à faible revenu qui connaissent depuis quelques années de forts taux de croissance et aspirent à se hisser au rang des pays émergents. En étroite collaboration avec les institutions multilatérales, la Francophonie apporte un appui à la fois technique et politique à leurs efforts de concertation et facilite leur participation aux plus hautes instances de gouvernance internationales. Fin 2012, cette question a été portée à l'attention des ministres des Finances de la Francophonie, réunis pour la première fois depuis Monaco, en avril 1999.

S'agissant du commerce, la dynamique du commerce international post-crisis financière et économique 2008-2010 a considérablement modifié les agendas des institutions nationales et régionales, et mis à rude épreuve les capacités humaines et techniques des pays francophones en développement, plus particulièrement celles des PMA.

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a accru son offre d'assistance technique dans le domaine du commerce grâce à des partenariats avec la Commission européenne, le Secrétariat du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et le Secrétariat du Commonwealth, l'Institut des Nations unies pour la formation et la recherche (Unitar) ou l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Les capacités des cadres nationaux et régionaux ont été renforcées; des experts résidents de haut niveau ont été mis au service

des organisations régionales et des pays bénéficiaires. En outre, l'OIF a facilité les concertations des délégations francophones pendant les forums internationaux, tels que le 4^e Examen global de l'aide pour le commerce à Genève (Suisse, juillet 2013), la IX^e Conférence ministérielle de l'OMC (Bali, décembre 2013). Un réseau de praticiens des négociations commerciales a également été constitué en vue d'aider les pays à appréhender, de la manière la plus efficace possible, tous les enjeux des grandes négociations commerciales multilatérales, que ce soit dans le cadre de l'OMC, dans celui des accords de partenariat économique avec l'Union européenne, ou encore dans un contexte d'intégration régionale. Par ailleurs, le rapprochement des acteurs économiques de l'espace francophone d'Afrique subsaharienne et du Mékong s'est consolidé et a permis de développer un modèle cohérent francophone de coopération tripartite.

“

*Nous devons
réconcilier économie,
droit et éthique*.”*

L'action de la Francophonie dans le domaine économique s'est aussi déployée en direction des acteurs de la vie économique et sociale de ses pays membres : organisations d'appui au secteur privé, collectivités locales, mais aussi organisations de la société civile. Elle s'efforce de leur proposer des outils et méthodologies pour identifier et mettre en œuvre des solutions innovantes à leurs problèmes de développement plus immédiats et concrets. Le partage d'expériences et de connaissances entre les pays francophones est à cet égard indispensable. À l'inverse, la capacité des professionnels à partager des pratiques et langages communs représente un atout économique pour l'espace francophone, qu'il faut préserver et renforcer. La Francophonie développe ainsi de plus en plus son accompagnement des réseaux économiques et professionnels francophones.

Au moment où la communauté internationale doit résolument s'engager sur ces questions essentielles, en cette période critique où le continent africain doit réussir son processus de transformation structurelle, ces acquis permettent à la Francophonie d'accompagner et de relayer la voix de ses pays membres au plus haut niveau. Ainsi, à côté des autres instruments stratégiques et opérationnels déjà disponibles ou en cours d'élaboration, la stratégie économique que les chefs d'État et de gouvernement ont demandée pour le Sommet de Dakar vient ajouter son apport à cette présence ambitieuse, impulsant un nouvel élan à la Francophonie économique.

La mutation de la Direction du développement et de la solidarité de l'OIF en Direction de la Francophonie économique convertit celle-ci en instrument stratégique et opérationnel d'ores et déjà disponible pour anticiper la nouvelle orientation stratégique attendue.

Parallèlement, les pays en développement (PED) de la Francophonie se sont manifestés de manière concrète, durant cette dernière décennie, dans la prise en charge des questions d'énergie, d'environnement et de développement durable. Afin de renforcer le processus en cours au sein de la communauté internationale de recherche de modèles de développement multidimensionnel basés sur des valeurs d'humanisme, de solidarité, de démocratie, d'équité, et de diversité socioculturelle et linguistique, la Francophonie a transformé son Institut de l'énergie et de l'environnement (IEPF) en Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD). La dynamique de conception, d'élaboration et de mise en œuvre du développement durable s'en est trouvée renforcée. →

* Discours d'Abdou Diouf à l'ouverture du 32^e Congrès de l'Institut international de droit d'expression et d'inspiration françaises, Le Caire, le 6 décembre 2009.

À travers l'OIF et son organe subsidiaire, les interventions de la Francophonie s'inscrivent dans cette dynamique de lutte contre la pauvreté, le développement durable induisant des solutions appropriées permettant l'amélioration des conditions de vie des populations.

Au sortir de la Conférence de juin 2012 des Nations unies sur le développement durable de Rio+20, à laquelle la Francophonie a pris une part active, le Sommet de Kinshasa a réclamé une action mobilisatrice en faveur des enjeux environnementaux interpellant la gouvernance mondiale. À l'issue de ce Sommet, la Francophonie s'est engagée à participer activement

“
*La mise en place
 du nouveau régime
 climatique attendu
 à la Conférence
 de Paris en 2015
 est urgente et ne
 saurait souffrir de
 retard ou de report
 qui aggraverait
 les catastrophes
 climatiques
 actuellement
 connues*.*”

à la mise en œuvre de la Déclaration de Rio+20, « L'avenir que nous voulons », à travers les Objectifs de développement durable (ODD). La formulation et la réalisation des ODD, l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales de développement durable (SNDD) et de modèles de développement équitable basés sur une économie verte respectueuse de l'environnement, et particulièrement du climat, ont constitué les priorités de ces années 2012-2014.

Elles ont orienté les activités de l'IFDD vers la veille stratégique sur ces enjeux et défis ; l'information, la sensibilisation et la communication ; la formation et le renforcement de capacités et compétences des parties prenantes et de tous les autres acteurs du développement. Ces actions ont été enrichies par l'accompagnement des acteurs des PED et PMA dans les négociations internationales sur le développement durable, particulièrement les conventions des Nations unies sur les changements climatiques, la diversité biologique et contre la désertification et la sécheresse.

En préparation du Sommet des Nations unies sur le climat (New York, 23 septembre 2014), une concertation ministérielle réunissant quelque 90 représentants des pays francophones a été organisée par l'OIF, au siège des Nations unies, la veille de l'événement. Se référant aux engagements pris lors des Sommets de Québec (2008), de Montreux (2010) et de Kinshasa (2012), la contribution francophone propose la mutualisation de solutions novatrices identifiées dans les pays francophones pour favoriser la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les questions liées à la transition énergétique et à l'accès à l'énergie pour les populations pauvres sont ressorties des débats, tandis qu'était affirmée la nécessité de conclure un accord inclusif et équitable, lors de la 21^e session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Paris en 2015.

* Extrait de la préface d'Abdou Diouf dans *Contribution de la Francophonie au Sommet 2014 sur le climat*, IFDD, septembre 2014.

Le plaidoyer et les concertations

Dans un contexte de mondialisation marqué par l'irruption de crises nombreuses et multiformes (économique, financière, énergétique, environnementale, alimentaire, etc.) ayant un impact variable pour les PMA francophones, la Francophonie s'est engagée dans un processus continu de plaidoyer soutenu par le développement d'actions en faveur de la solidarité.

LE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT

Aux fins de réaliser les OMD, et dans la perspective des ODD en cours d'élaboration, la communauté internationale s'est penchée sur les questions de financement. C'est dans ce cadre que les décideurs politiques et les experts francophones ont été mobilisés. En parallèle au XIV^e Sommet de la Francophonie à Kinshasa (République démocratique du Congo), en 2012, les ministres des Finances des États et gouvernements membres et observateurs de l'OIF se sont réunis à Tokyo (Japon). Ils ont admis la nécessité de rechercher et promouvoir des mécanismes susceptibles de répondre effectivement et rapidement aux besoins de financement du développement. Ils se sont en outre engagés à travailler ensemble de façon régulière afin de faire connaître leur point de vue à la communauté internationale. Ils ont également décidé de mettre en place un réseau d'experts francophones des finances, qui a vu le jour en 2013, afin d'accroître les échanges de connaissances, d'expériences, et d'alimenter le plaidoyer des ministres. Leurs premiers travaux portent sur les questions de recettes budgétaires et d'optimisation fiscale des entreprises, réflexion également menée par l'OIF conjointement avec la Commission coopération et développement de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

Enfin, les ministres ont salué la collaboration qui s'est renforcée entre l'OIF et les institutions financières internationales, notamment celles de Bretton Woods dont l'OIF est devenue observateur en 2012, ainsi que différents réseaux tels que le Caucus Afrique ou encore le Groupe pilote sur les financements innovants.

Parallèlement, dans le cadre des grandes rencontres des institutions financières internationales et, depuis 2011, auprès du Groupe de travail sur le développement du G20, la coordination avec d'autres organisations internationales, dont le Commonwealth, se poursuit en faveur des pays

pauvres très endettés (PPTÉ). Depuis que la crise économique et financière fragilise l'aide au développement, les positions retenues pour et lors de ces concertations alimentent plus particulièrement le travail constant de plaidoyer, mené auprès du G8 et du G20 par le Secrétaire général de la Francophonie et son homologue du Secrétariat du Commonwealth. Le G20 a de la sorte été conduit à se tourner vers l'OIF et le Commonwealth afin de consulter, sur des sujets d'intérêt commun concernant le développement, les PED membres de ces organisations. Des débats ont porté sur l'inclusion financière, la résilience, l'intégration des PED dans la chaîne des valeurs mondiales, ou encore sur le rôle de l'informel dans la création d'emplois de qualité et la transformation structurelle des économies.

Ces grands sujets continuent à nourrir les positions que la Francophonie défend au cours de réunions internationales spécialisées, comme les différentes éditions de la Conférence de Montréal organisée chaque année en juin par le Forum économique international des Amériques, également dans le cadre des travaux de l'Initiative sur la transparence des industries extractives (ITIE) ou celui du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, structure chargée du suivi des recommandations de Busan (Corée du Sud), dont l'OIF est devenue membre en 2012.

UN SYSTÈME MULTILATÉRAL ET RÉGIONAL ÉQUILIBRÉ

En ce début de XXI^e siècle, l'économie mondiale est marquée par la libéralisation des échanges, notamment commerciaux. Cette tendance lourde, amorcée dès 1944 avec les accords de Bretton Woods, s'accroît au fil des grandes négociations commerciales multilatérales menées notamment dans le cadre de l'OMC.

Les enjeux soulevés par ces négociations sont considérables, en particulier pour les PED qui, tout en prenant la mesure des opportunités offertes par l'ouverture des marchés, sont néanmoins conscients de leur vulnérabilité et veulent donc faire valoir leurs intérêts spécifiques. Pour ce faire, ils doivent être en mesure d'appréhender, de la manière la plus efficace possible, tous les enjeux des grandes négociations commerciales multilatérales, que ce soit dans le cadre de l'OMC, dans celui des accords de partenariat économique (APE) avec l'Union européenne, ou encore dans un contexte d'intégration régionale.

Le commerce est un puissant levier de développement lorsque les parties en présence sont en situation de relatif équilibre. Une exigence à laquelle l'OIF, tout au long de cette dernière décennie, a œuvré au sein de l'OMC et dans le cadre des APE.

La Francophonie s'est montrée active lorsqu'il s'est agi de mettre en avant un ensemble de propositions concrètes de nature à combler les écarts de développement entre les pays et à permettre aux pays bénéficiaires d'exercer pleinement leurs responsabilités. Cette vision que porte la Francophonie a particulièrement été illustrée par sa contribution lors du 4^e Examen global de l'aide pour le commerce en juillet 2013 à Genève.

Comme lors des trois années précédentes, l'OIF a organisé en octobre 2013 une concertation avec les chefs des délégations francophones en marge de la VIII^e Conférence des ministres du Commerce de l'Union africaine à Addis-Abeba (Éthiopie). Cette rencontre a permis de délivrer le message du Secrétaire général de la Francophonie et d'échanger sur les problèmes d'intérêt commun. L'OIF a également rendu compte de l'ensemble des initiatives prises tout au long de l'année pour préparer la IX^e Conférence ministérielle de l'OMC à Bali (Indonésie). Elle a notamment fait part des principales recommandations et conclusions du dialogue multi-acteurs tenu en septembre 2013 à Dakar sur le thème « En route vers Bali : renforcer la préparation des négociateurs de l'Afrique de l'Ouest et centrale pour la IX^e Conférence ministérielle de l'OMC ».

Parallèlement au cadre multilatéral, les opportunités offertes par le commerce interrégional sont d'une haute importance. L'espace francophone a l'avantage de la diversité de ses États et gouvernements membres : pays du Nord, pays du Sud et pays émergents constituent une plate-forme économique diversifiée favorisant le développement de formes innovantes de coopération et de partage d'expériences multi-secteurs. Au cours de ces deux dernières années, en raison de son rôle de facilitateur, l'OIF a continué à soutenir l'initiative qu'elle a lancée en 2008 pour développer la coopération économique entre les pays francophones du Mékong et ceux d'Afrique subsaharienne. De nombreux schémas de coopération Sud-Sud ont vu le jour, permettant ainsi la mise en place de partenariats d'affaires commerciaux et industriels amenant à un partage d'expériences. Le forum d'Hanoi sur la coopération économique francophone, organisé en avril 2014, a relevé tout l'avantage qui reste à tirer du développement de ces échanges interrégionaux.

Témoignage



Nguyen Ngoc Son
Ministre assistant des Affaires étrangères du Vietnam

De par sa composition et sa diversité, la Francophonie constitue un espace à fort potentiel économique. Et pourtant, ce potentiel reste à exploiter. En effet, depuis son démarrage au Sommet

de Hanoi (Vietnam) en 1997, la Francophonie économique a déjà lancé de nombreux projets ayant permis d'appuyer les pays francophones dans la réalisation des OMD et dans leur intégration à l'économie régionale et mondiale. La Francophonie a également multiplié les rencontres et les échanges entre acteurs économiques francophones de différentes régions, notamment entre l'Asie et l'Afrique. Grâce à sa langue partagée, sa capacité de mobilisation et de recherche, et à ses réseaux de travail et de solidarité, elle est appelée à jouer un rôle de plus en plus dynamique dans la promotion d'un véritable espace économique francophone. Ainsi, la stratégie économique qui sera adoptée lors du XV^e Sommet de Dakar devra constituer l'un des piliers de la Francophonie, en mettant l'accent sur la mise en relation des acteurs et la valorisation des opportunités, le renforcement du rôle des jeunes et des femmes dans le développement économique, et la diversification et l'approfondissement de la coopération Sud-Sud et tripartite.

En définitive, le développement et l'essor économiques des pays francophones rendront la Francophonie plus imposante sur la scène internationale.

UNE COOPÉRATION TRIPARTITE

L'élaboration et l'adoption d'une stratégie francophone en matière de coopération tripartite en 2012 répond à cette ambition d'approfondir et d'élargir cette forme de partenariat dans les années à venir.

En exécution des recommandations des Sommets de Montreux (2010) et de Kinshasa (2012), l'OIF a élaboré une démarche pour le développement de ce type de coopération horizontale. Un forum de haut niveau sur la coopération tripartite, organisé en partenariat avec le Tchad en novembre 2013, a constitué une étape importante proposant aux participants une plate-forme utile d'échange d'informations et d'expériences, ainsi qu'une lecture commune des enjeux et des défis de la coopération tripartite. La Déclaration de N'Djamena, qui en a été la conclusion, constitue un outil approprié de mobilisation collective des partenaires et des pays, afin d'assurer la mise en place d'un programme cohérent et intégré de coopération tripartite, énonçant les termes de la future stratégie économique pour la Francophonie.

Les activités de veille stratégique

À travers l'Institut de la Francophonie pour le développement durable, l'OIF assure une veille stratégique sur les questions environnementales d'actualité. La formulation des nouveaux Objectifs de développement durable, l'essor de l'économie verte ou encore les évolutions du Droit de l'environnement font l'objet d'un suivi régulier.

LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Suite à la Déclaration de Rio+20 et conformément à l'article 4 de la Déclaration de Kinshasa, le Secrétaire général de la Francophonie a demandé que soit préparée la contribution de la Francophonie à la formulation des ODD. Un comité de pilotage présidé par l'Administrateur de l'OIF, composé des directions de l'OIF et de la représentation permanente de l'OIF auprès des Nations unies, a travaillé sur la conception et le déploiement de l'initiative de la Francophonie sur les ODD, coordonnée par l'IFDD. Cinq thématiques ont été retenues sur la base des acquis de l'OIF et de la valeur ajoutée qu'elle peut apporter à l'élaboration des ODD, à savoir :

- culture et développement durable ;
- jeunesse, éducation et emploi des jeunes ;
- modes de production et de consommation durables ;
- transition énergétique et énergie durable pour tous ;
- gouvernance du développement durable.

Cette dernière dimension a été intégrée de manière transversale aux quatre premières. Cinq rapports ont été produits, quatre sur les thématiques suscitées, auxquels est venu s'ajouter un rapport de synthèse, *La Francophonie et les Objectifs de développement durable : pour une mondialisation solidaire et maîtrisée dans le respect de la diversité culturelle des peuples et des nations*. Ces résultats ont été transmis au plus haut niveau des Nations unies par le Secrétaire général de la Francophonie comme contribution de l'OIF au processus de réflexion et de négociation sur les ODD.

Ces résultats font également l'objet d'ateliers de restitution et de concertation avec les pays membres, ainsi que d'une large diffusion à l'occasion de tous les événements organisés sur le sujet par les Nations unies et

tout autre partenaire. Une dizaine de concertations et d'ateliers ont eu lieu en 2013, notamment à New York (États-Unis) en marge des travaux du Groupe de travail ouvert des Nations unies sur les ODD, à Genève (Suisse) en marge de la session du Conseil économique et social des Nations unies, à Addis-Abeba (Éthiopie) en marge de la Rencontre africaine sur les ODD et l'Agenda des Nations unies pour l'après-2015, à Bruxelles (Belgique) auprès de l'Union européenne et du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), ainsi qu'à Cotonou (Bénin) au cours d'une concertation ministérielle de la Francophonie sur le sujet. Ces activités se sont poursuivies en 2014.

LE DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

Le Droit de l'environnement s'est progressivement élaboré au cours de ces dernières décennies, en particulier depuis la Conférence de Stockholm en 1972, pour s'établir comme un outil de contribution à la préservation des ressources naturelles pour un développement durable. Néanmoins, l'état actuel de dégradation de la planète peut amener à douter de l'effectivité du Droit de l'environnement, d'où la nécessité d'agir pour mieux le connaître, le maîtriser et ainsi assurer son applicabilité. Après un diagnostic de la situation et en partenariat avec l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), l'IFDD a élaboré un plan d'action et lancé la *Revue africaine de Droit de l'environnement (RADE)* en 2013. Elle est conçue et éditée sous la responsabilité de la faculté des sciences juridiques de l'Université





Colloque international d'Abidjan (octobre 2013). © DR

Cheikh Anta Diop de Dakar (Sénégal) et appuyée par un comité scientifique d'experts francophones. Le premier numéro était intitulé « Rio de Janeiro de 1992 à 2012 : acquis, défis et perspectives du Droit de l'environnement dans sa contribution à la gestion durable de l'environnement en Afrique ».

Un colloque international s'est tenu à Abidjan (Côte d'Ivoire) en octobre 2013, sur les « Mécanismes institutionnels et financiers de mise en œuvre du Droit de l'environnement en Afrique dans la perspective du développement durable » pour engager une réflexion sur des pistes d'action sur le rôle que les différentes catégories d'acteurs devront jouer pour en assurer l'effectivité. Il a

réuni chercheurs, praticiens et acteurs du Droit de l'environnement, parlementaires et acteurs de la société civile. À la demande du Parlement ivoirien, une session spéciale d'information et de sensibilisation y a été intégrée.

L'ÉCONOMIE VERTE

L'économie verte, comme moyen de lutte contre la pauvreté, a été l'une des deux thématiques à l'ordre du jour de la Conférence de Rio+20. Elle a été reprise par la Déclaration de Rio+20 et aussi par la Déclaration de Kinshasa dans son paragraphe 5 comme base pour les modèles de développement équitable et durable.

En 2013, l'OIF a enclenché une série de réflexions avec l'Université Senghor d'Alexandrie (Égypte), le Centre international des technologies de l'environnement de Tunis (Citet) et l'Observatoire du Sahel et du Sahara (OSS), dont l'intention est de monter un programme de formation sur l'économie verte, avec pour objectifs :

- la promotion du concept et de ses outils de mise en œuvre ;
- le renforcement des capacités des acteurs selon leur rôle dans l'économie ;
- le plaidoyer pour les besoins spécifiques des PED francophones ;
- l'accompagnement de pays pilotes pour l'intégration de cet outil dans les politiques de développement.

Son lancement est prévu pour le dernier trimestre de l'année 2014.

La diversité culturelle : une force en appui du développement durable

La diversité des regards francophones éclaire les rapports entre le développement et l'environnement où s'expriment l'humain et ses choix de société. Réponse à un développement économique accroissant les inégalités et la dépendance des populations, l'économie sociale et solidaire telle que l'aborde la Francophonie devient enfin écologie humaine, intégrant au développement économique raisonné une trajectoire humaine durable.

Dès la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement à Rio de Janeiro en 1992, la Francophonie a porté très haut la prise en compte de la culture comme quatrième dimension du développement. Renouvelée au Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg en 2002, cette conviction s'est renforcée de l'adoption de sa propre définition comme paradigme, précisant sa démarche « *visant l'amélioration continue de la qualité de vie des citoyens par la prise en compte du caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale, économique et culturelle du développement dans une perspective d'équité intra et intergénérationnelle* ».

Ce plaidoyer constant a permis des avancées significatives au plan global avec notamment l'adoption, en 2005, de la Convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Plus récemment, au Sommet de Rio+20, la Déclaration « L'avenir que nous voulons » reconnaissait la contribution au développement durable de toutes les cultures et civilisations. Le 20 décembre 2013, l'Assemblée générale des Nations unies adoptait la résolution 68/223, intitulée « Culture et développement durable », faisant un lien direct entre la culture et les trois dimensions traditionnelles (environnementale, sociale, économique) du développement durable, tout en confirmant la culture comme catalyseur et moteur de ce dernier.

Ainsi, la culture ne saurait être absente des Objectifs de développement durable ni, au-delà, du Programme des Nations unies pour l'après-2015.



La ferme intégrée Songhai au Bénin : un exemple d'approche du cycle de vie pour la production agricole. © Ferme Songhai, 2013

L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Dans le cadre de l'accompagnement des PED et des PMA dans les négociations internationales sur l'environnement et le développement durable, un accent particulier est mis sur la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), notamment sur les questions d'adaptation. Ces négociations ont été identifiées comme prioritaires par les acteurs de développement des PED et des PMA dans la gestion des impacts des changements climatiques.

Au stade actuel de préparation pour l'élaboration et l'adoption de l'accord prévu en 2015 à Paris, qui va gérer l'après-protocole de Kyoto, l'engagement ou la contribution des PED/PMA se situe dans l'établissement de mesures nationales d'adaptation basées sur des activités sobres en carbone. Cela nécessite des compétences humaines et des capacités techniques et technologiques avérées, pour un exercice de planification requis à chaque niveau (local, national et régional). En outre, la planification doit prendre en compte les préoccupations climatiques dans toutes les politiques sectorielles de développement.

Dans cette optique, des plans climat territoriaux sont en construction et l'IFDD s'implique en mettant à disposition des pays l'expertise et les résultats des études menées dans le cadre du projet Négociation climat pour toute l'Afrique réussie (Nectar) démarré en 2009, notamment sur l'agriculture, l'énergie et les bâtiments. Un programme de formation et de renforcement de capacités sur les mesures nationales d'adaptation (Namas) a également été élaboré en collaboration avec la coopération française.

Il permet de préparer les différentes catégories d'acteurs du développement des PED et des PMA dans la conception et la mise en œuvre de leurs plans d'action pour l'adaptation. Ces plans détermineront les contributions et les engagements à annoncer en 2015 lors de l'adoption de l'accord après-Kyoto.

L'accord de 2015 devra assurer la gestion des changements climatiques comme élément de contribution à la lutte contre la pauvreté, avec des activités génératrices de revenus et respectueuses des principes et règles de la protection de l'environnement pour le développement durable.

LA GOUVERNANCE ET LE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La dynamique de Rio+20, qui a actionné la préparation de l'après-2015 et l'élaboration des ODD, accorde une importance particulière à la gouvernance et au financement.

Ces deux thématiques, dans leur conception actuelle, constituent les maillons faibles de la méthodologie d'approche du développement durable et doivent être repensées. Les Nations unies ont enclenché des processus de négociations pour y introduire les changements nécessaires en vue d'obtenir des modèles de gouvernance et de financement basés sur les principes de participation, de diversité, de transversalité, d'équité, de solidarité et d'inclusion.

Les activités entreprises par l'OIF pour accroître les capacités institutionnelles et techniques des acteurs du développement s'inscrivent dans cette dynamique. La douzaine d'ateliers tenus depuis deux ans dans le cadre de la mise en place des comités de développement durable, de l'élaboration des SNDD, de la revue par les pairs et de la formation à la grille d'analyse du développement durable intègre les principes suscités.

Un travail de suivi des 53 fiches-pays élaborées sur le profil national pour la gouvernance du développement durable se poursuit, en marge de la diffusion de l'ouvrage *La Gouvernance du développement durable dans la Francophonie* et des activités de renforcement de capacités sur le sujet. Dans ce cadre, un atelier régional sur le financement du développement durable, organisé en partenariat avec la Banque ouest-africaine de développement (Boad) et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), s'est tenu en décembre 2013 à Cotonou (Bénin) dans le but de faire connaître les opportunités innovantes de financement et de familiariser les acteurs des secteurs privés et bancaires au développement durable.

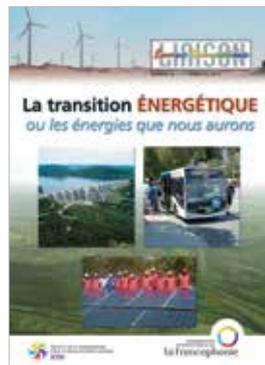
INFORMATION ET SENSIBILISATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Outre les publications réalisées dans chaque programme comme compléments aux actions de formation, l'IFDD dispose de trois outils d'information et de sensibilisation : la revue trimestrielle *Liaison-Énergie-Francophonie*, le site Médiaterre et le bulletin *Objectif Terre*.

Liaison-Énergie-Francophonie

La revue a joué le rôle de tribune pour la préparation et la diffusion des résultats de la Conférence de Rio+20. Les thématiques retenues comme enjeux mondiaux et sur lesquels les pays devraient adopter des politiques d'orientation et des stratégies d'action ont fait l'objet d'études et d'analyses à partir de cas concrets.

Elles ont permis d'en connaître les bonnes pratiques et autres expériences réussies, encourageant leur possible mutualisation. Trois numéros ont ainsi été consacrés à la Conférence de Rio+20. Par ailleurs, d'autres numéros ont traité des thématiques suivantes : la transition énergétique, les énergies renouvelables, le tourisme durable et le Droit de l'environnement.



Médiaterre

Médiaterre est un réseau d'information francophone pour le développement durable. Il compte 28 portails thématiques, géographiques et portails d'acteurs du développement durable.

En 2013, 8 129 dépêches ont été diffusées (7 932 en 2012), 10 165 personnes étaient abonnées au bulletin électronique « International », 31,3 millions de pages ont été consultées (26,3 en 2012) et 5 065 visiteurs par jour sont à signaler en moyenne.



Le nombre de lecteurs de dépêches en dehors des portails de Médiaterre était aussi en augmentation par rapport à 2012 (5 444 abonnés au flux Twitter principal de Médiaterre, 1 475 mentions « J'aime » sur Facebook). Le 20 mars 2014, le nombre de membres inscrits sur le site était de 10 000.

Objectif Terre

Objectif Terre fait état des développements internationaux liés à l'évolution et à la mise en œuvre des trois « conventions de Rio » (biodiversité, changements climatiques et lutte contre la désertification), que ce bulletin enrichit avec les questions liées à l'eau, aux forêts et à la gouvernance mondiale du développement durable.



Une nouvelle formule d'*Objectif Terre* est en cours, développant un partenariat avec le Bureau Afrique centrale et orientale de l'UICN et six universités du Nord et du Sud – Université Cheikh Anta Diop de Dakar (Sénégal); Université Félix Houphouët-Boigny, d'Abidjan (Côte d'Ivoire); Université Jean Moulin, Lyon 3 (France); Université Laval, Québec (Canada); Université Marien Ngouabi, Brazzaville (Congo); Université Ouaga II, Ouagadougou (Burkina Faso).

L'IFDD a également édité, en collaboration avec l'UICN et Global Footprint, l'*Atlas de l'empreinte écologique et de la biocapacité des pays membres de la Francophonie*.



Des capacités renforcées pour plus de solidarité

Les communautés de base et les entreprises, moteurs essentiels de la croissance, en sont également les premières victimes. L'OIF s'attache à renforcer les acteurs engagés dans les relations commerciales et à appuyer les différents réseaux économiques francophones dans leurs efforts de structuration.

L'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNAUTÉS DE BASE

Un processus de décentralisation a été mis en œuvre dans plusieurs pays francophones depuis une dizaine d'années, conférant un rôle important aux collectivités locales, en particulier dans la planification du développement local. Inscrivant son action dans la perspective d'une contribution à la réalisation de l'Objectif de réduction de la pauvreté, l'OIF a favorisé l'implication, à tous les niveaux, des acteurs locaux en renforçant les politiques

sectorielles par des approches de proximité, proposant en 2012 une initiative pilote. Le Programme francophone d'appui au développement local (Profadel) a pour objectif principal de mettre à la disposition des communautés de base des outils méthodologiques contribuant à assurer le bon développement de leurs territoires.

Durant sa phase expérimentale, Profadel est intervenu dans 16 localités de deux pays d'Afrique de l'Ouest (Sénégal et Togo) et de deux d'Afrique centrale (République centrafricaine et Rwanda) où de nombreuses actions ont été initiées visant la structuration du milieu, la contrac-

Avec l'AIMF, renforcer la participation des femmes au développement local

La participation des femmes à la vie locale, tant au niveau politique qu'économique et social, constitue un élément fort pour un développement harmonieux des villes. L'arrivée d'un nombre important de femmes dans les exécutifs des grandes villes au cours de ces dernières années marque une évolution notable. Le Bureau de l'Association internationale des maires francophones (AIMF) est l'expression de ce changement. En 2012, Victoria (Seychelles) et Genève (Suisse) étaient pilotées par une élue, suivies, en 2013, par Nouakchott (Mauritanie), Libreville (Gabon), Luxembourg et Port Louis (Maurice), et, en 2014, par Paris (France). Deux femmes sont par ailleurs présidentes de commissions permanentes (« Villes innovantes » et « Aide humanitaire »).

L'AIMF intervient sur plusieurs leviers d'action pour renforcer la participation des femmes au développement local :

- plaidoyer international par le soutien à la participation des femmes maires membres de son réseau aux grandes rencontres mondiales ;
- réflexion, formation et mise en lien des femmes à travers la commission permanente que préside la Ville de Bordeaux. Dans ce cadre, depuis 2013, un programme à long terme est engagé au Niger sur la promotion de l'entrepreneuriat féminin ;
- prise en compte de la condition de la femme dans les projets locaux de développement qu'elle finance (accès à l'eau, construction de maternités, soutien à l'entrepreneuriat par des centres féminins des métiers).



Abdou Diouf avec Anne Hidalgo, présidente de l'AIMF depuis 2014.
© Jean-Baptiste Gurliat / Ville de Paris

tualisation avec les organismes relais en charge d'accompagner les bénéficiaires, la création de comités locaux de développement, de même que la mise en place de comités nationaux de veille et de suivi. L'OIF a également contribué à l'élaboration et l'actualisation de 11 plans de développement local (PDL), au financement de 18 microprojets communautaires bénéficiant à plus de 37 500 personnes, à l'organisation de plusieurs ateliers d'information, de partage, de formation et de renforcement de capacité à différentes échelles (sous-régionale, nationale et locale). Enfin, la mobilisation de fonds supplémentaires auprès de plusieurs coopérations bilatérales s'est traduite par le financement de 13 projets à hauteur de 636 000 euros.

La finalité de Profadel est l'appropriation de la démarche de développement local par les acteurs bénéficiaires. Ainsi, en 2014, les organismes relais qui avaient initialement soutenu les acteurs se sont retirés, confirmant l'amorçage de l'apprentissage communautaire autonome prôné par le programme.



Mobilisation de la population de la localité d'Agou Nyogbo Agbétiko (Togo) pour la construction d'une mini-adduction d'eau. Projet financé dans le cadre du Profadel, 2013. © DR

UN MEILLEUR ACCÈS DES PME AUX MARCHÉS PUBLICS

Dans de nombreux pays, les marchés publics issus des financements de l'aide publique au développement (APD) représentent entre 15 et 20 % du PIB. Ils constituent aujourd'hui un véritable enjeu dans le soutien de l'économie et de l'emploi, en termes de bonne gouvernance et de réorientation en faveur de l'économie verte et de l'innovation.

Améliorer l'accès des petites et moyennes entreprises (PME) aux marchés publics contribue, à cet égard, à relever les divers défis rencontrés ; il s'agit : d'optimiser le bénéfice que l'économie locale retire de la commande publique ; de soutenir les entreprises en favorisant leur résistance aux chocs conjoncturels ; d'améliorer l'efficacité de la dépense publique en développant la concurrence ; et d'améliorer le fonctionnement des systèmes de passa-

tion des marchés en favorisant une plus grande confiance mutuelle entre le public et le privé. Les efforts réalisés par l'OIF depuis 2006 pour renforcer la capacité des organisations intermédiaires du secteur privé à aider les entreprises locales à mieux appréhender la commande publique ont conduit à la création, fin 2013, d'une association internationale francophone (Accès aux marchés publics pour le développement économique – Amade), issue du projet du même nom. Celle-ci vise à mutualiser les informations, à accompagner les entreprises dans leur conquête des marchés et à dynamiser l'action collective et les partenariats interentreprises. Elle s'est aussi fixé pour objectif de contribuer à animer un dialogue public-privé sur ces questions au niveau national, mais également au niveau international où les enjeux à venir sont considérables pour la transparence et le développement durable : les marchés électroniques, les marchés verts, ou encore l'accord multilatéral des marchés publics de l'OMC. Depuis 2009, plus de 220 contrats ont été décrochés par les entreprises bénéficiaires du projet Amade.

Enfin, l'OIF s'est associée aux initiatives lancées par les opérateurs économiques, tels que le Réseau Normalisation et Francophonie (RNF), l'Union bancaire francophone, le Réseau international des agences francophones de promotion des investissements (Riafpi) ou encore le Réseau des associations professionnelles francophones (RAPF).

L'association internationale Amade

Créée à Tunis le 30 octobre 2013, l'association Amade réunit 15 organisations intermédiaires du secteur privé de 14 pays francophones qui ont mis en place et développé des services d'appui aux entreprises. Ces organisations marquent leur volonté de pérenniser et développer collectivement les acquis du projet. Elles se sont notamment fixé les objectifs suivants :

- favoriser l'échange d'informations et le partage d'expériences sur les marchés publics ;
- mutualiser les compétences et les outils ;
- favoriser les partenariats interentreprises et la création de consortiums internationaux pour répondre aux appels d'offres ;
- développer des projets communs et collecter collectivement des fonds ;
- développer les actions collectives d'influence auprès des bailleurs de fonds et des autorités locales pour faciliter l'accès des PME aux marchés publics ;
- représenter les intérêts des membres du réseau auprès des décideurs et des instances internationales.

Le siège de l'association et son secrétariat sont basés à Douala (Cameroun), sa présidence étant assurée par la Côte d'Ivoire. Le Congo, Haïti, Madagascar, Maurice, le Sénégal et la Tunisie font partie du premier comité exécutif élu.

LE DÉVELOPPEMENT ET LE FINANCEMENT DES GRAPPES D'ENTREPRISES

En collaboration avec la Conférence permanente des chambres consulaires africaines et francophones (CPCCAF) et l'Agence française de développement (AFD), l'OIF a entrepris en 2010 un travail pilote visant le développement des grappes d'entreprises dans 6 pays d'Afrique (Burkina Faso, Cameroun, Comores, Congo, Madagascar, Sénégal). Cette initiative s'est intéressée à la méthodologie d'identification et de déploiement des grappes ainsi qu'aux instruments de financement de leurs projets collectifs, en examinant plus particulièrement comment les mécanismes de cautionnement mutuel pourraient compléter les dispositifs de financement existants. Elle a conduit à l'émergence de 13 projets de grappes d'entreprises et à la sensibilisation des acteurs publics et privés à cette démarche structurante où la compétitivité des filières et des territoires se trouve améliorée. Dans plusieurs des pays concernés, les grappes identifiées ont été intégrées dans la dynamique nationale visant la promotion de cette approche pour le développement et la croissance. Le *Guide de l'animateur des grappes*, premier guide francophone dans ce domaine, a également été produit sur la base de l'expérience acquise par les différentes équipes projets. Cette initiative participe de la

dynamique qui entend promouvoir l'entreprise comme creuset de l'apprentissage et de la maîtrise du français, langue d'innovation économique et technique, et s'inscrit dans le suivi des Rencontres internationales de la Francophonie économique (Rifé) qui ont eu lieu à Québec en 2008 et 2012.

LES LOGICIELS LIBRES, UNE OPPORTUNITÉ POUR LES ENTREPRISES

De plus en plus nombreuses et affirmées, les politiques numériques des États prennent en compte les logiciels libres et à code source ouvert dans leurs potentialités économiques, technologiques et sociales. Leur adoption par les entreprises s'inscrit dans une logique de diminution du coût d'acquisition et d'appropriation des technologies numériques favorisant la fiabilité et la pérennité d'applications spécifiques et locales.

Afin de mieux informer les entreprises africaines francophones de ces opportunités, l'OIF a coorganisé avec l'association Investir en zone franc (IZF) un séminaire de formation à destination des représentants de chambres de commerce de 14 pays de l'UEMOA et de la Cemac à Ouagadougou (Burkina Faso) en décembre 2013.

Au cours de cette initiative pilote de renforcement de capacités, les participants ont pu se familiariser avec ce mode de développement et de diffusion de logiciels, source de créativité, d'innovation et de performance, et mieux appréhender le rôle pouvant être joué par l'Afrique dans cet écosystème mondialisé. Plusieurs applications numériques libres, utilisées par des entreprises pour la gestion de leurs activités et de leur chaîne de gestion financière, ont fait l'objet de démonstrations.

LE SOUTIEN AUX NÉGOCIATEURS COMMERCIAUX

Dès le début des années 2000, l'OIF a pris en charge la question du renforcement des capacités de ses pays membres dans les négociations commerciales internationales dont celles de l'OMC et des accords de partenariat économique. Ces négociations ont souligné les faiblesses stratégiques et techniques de la plupart des pays francophones en développement mais, dans le même temps, elles ont eu le mérite de révéler les points d'impact, positifs ou négatifs, des différents processus internes d'intégration commerciale déjà amorcés sur le plan régional. Face à ces défis commerciaux multiples, l'OIF a pris des initiatives innovantes afin de proposer des solutions à ses membres, sous forme de programmes divers et ciblés adaptés à toutes les étapes et configurations des négociations commerciales. C'est ainsi que trois projets ont été mis en œuvre.

Témoignage



Albert Yuma Mulimbi
Président de la CPCCAF
Président de la Fédération
des entreprises du Congo

La construction de la Francophonie économique constitue pour la CPCCAF un axe majeur du développement de nos très petites, petites et moyennes

entreprises. Je sais gré au Secrétaire général de la Francophonie d'avoir été, dès 2007, force motrice pour la reconnaissance de cette thématique, qui constitue à mes yeux la nouvelle frontière du développement francophone.

Que ce soit pour les Rifé de Québec ou le développement des grappes d'entreprises au sein de l'espace francophone, l'OIF a constamment appuyé les actions de la CPCCAF sur le terrain. Puissent ces expériences concrètes aboutir à préciser l'espace économique francophone dont la stratégie sera adoptée au Sommet de Dakar.

Croissances économique et démographique au Sud, savoir-faire et technologies au Nord : la langue et la culture que nous avons en partage seront les facteurs de réussite du développement attendu.

Renforcement de l'expertise francophone en négociation d'accords commerciaux et d'investissement (Rexpaco)

Ce projet, mis en place à la suite de la Conférence ministérielle de l'OMC à Doha en 2001, a pour objectif de résorber le retard des PED dans le commerce multilatéral où la plupart des pays requérant assistance sont membres de l'OIF.

L'OIF a ainsi déployé des activités de renforcement des capacités en matière de commerce et d'investissement afin que les pays en développement s'adaptent plus rapidement aux exigences du marché mondial et puissent en tirer profit.

Depuis sa mise en œuvre, le projet Rexpaco a permis la constitution d'une masse critique d'expertise pérenne, se focalisant sur la formation des formateurs et des négociateurs commerciaux. Des pôles régionaux de formation ont été mis en place en Afrique centrale et de l'Ouest, en Afrique du Nord et dans les pays d'Europe centrale et orientale (Peco), s'adressant à toutes les parties prenantes, avec des offres diversifiées en présentiel et en ligne. Des partenariats ont notamment été développés, principalement avec la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (Cnuced), le Centre de commerce international (CCI), l'OMC, le Centre international pour le commerce et le développement durable (ICTSD) et l'Unitar.

Partenariat OIF-Unitar

Depuis 2007, l'OIF coopère avec l'Unitar dans le but de permettre aux pays francophones en développement de mieux défendre leurs intérêts, et de promouvoir leur participation effective dans les négociations commerciales internationales. Il s'agit plus spécifiquement d'améliorer les compétences professionnelles des cadres supérieurs de l'administration ainsi que des entreprises du secteur privé de ces pays.

Parmi les thèmes traités figurent les questions liées aux services financiers et au développement (2007 et 2008), les techniques de négociation (2008) et les accords de partenariat économique entre les pays ACP et l'Union européenne (2009). À cela s'ajoute le lancement, dès avril 2013, d'un réseau de praticiens en négociations commerciales internationales.

Partageant des buts communs notamment dans le domaine de la formation, les deux organisations ont tissé une relation solide pour tenter de mieux répondre aux besoins et aux enjeux auxquels ces pays se trouvent confrontés.

Fin 2013, ce sont quelque 1 500 responsables gouvernementaux, représentants du secteur privé et public et de la société civile des PED francophones qui ont profité de ces activités, dont plus de 90 % sont d'Afrique subsaharienne.

Initiative quadripartite Union européenne, ACP, OIF, Secrétariat du Commonwealth

La première phase du projet Hub & Spokes, « Renforcement des capacités des pays ACP en formulation, négociation et mise en œuvre des politiques commerciales », a été développée de 2005 à 2012. Elle avait pour but de fournir une assistance technique immédiate par le recrutement et la mise à disposition d'experts du commerce et la formation de cadres et de négociateurs du commerce international dans les pays et les organisations régionales.

L'un des mérites de ce projet est d'avoir réussi la connexion entre les différents niveaux de négociations et la nécessaire assistance technique de proximité offerte par des experts spécialisés en politiques commerciales. La promotion et la participation effective des pays ACP dans les négociations commerciales internationales, en particulier celles des ACP/Union européenne sur les APE, et les négociations dans le cadre de l'OMC ont constitué l'un de ses objectifs essentiels. En outre, la prise en compte d'un commerce international tourné vers le développement et les stratégies de réduction de la pauvreté dans les pays ACP en a été une composante importante.

Le projet s'est déployé au niveau régional par la mise à disposition, au bénéfice de quatre organisations d'intégration – Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao), Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), UEMOA et Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cemac) –, d'une vingtaine d'experts en matière de politiques et de négociations commerciales (conseillers régionaux), qui constituent des « pivots de coordination » ; et au niveau national par la mise à disposition de conseillers nationaux et d'analystes en matière de politiques commerciales au bénéfice des pays ayant manifesté leur intérêt. Une place considérable a été accordée à la sensibilisation et à la formation ; plus de 18 000 acteurs ont été formés aux problématiques liées au commerce et aux politiques publiques qui en découlent.

À l'origine, l'orientation du projet était liée à la finalisation réussie des accords de partenariat économique avec l'Union européenne ; et à celle des négociations où sont engagés les pays ACP dans le cadre de l'OMC. Toujours en cours, ces négociations lui assurent toute sa pertinence, sous réserve de l'évaluation des interactions possibles avec les autres projets existants.

Lancée en 2013, la deuxième phase de Hub & Spokes est conçue sous forme de programme. Elle se terminera en décembre 2015, avec pour objectif de consolider son appropriation par les bénéficiaires, à l'instar de la coopération OIF-Unitar, et d'élargir le champ des partenaires ainsi que le réseautage des parties prenantes.

Pour les années 2012-2014, Hub & Spokes a reçu de l'Union européenne un financement s'élevant à 3,5 millions d'euros.



© Claude Hamel/OIF/IEPF

Projet sur l'intégration régionale

L'OIF a très tôt compris que les processus d'intégration régionale, qui se multiplient dans le monde, représentent une tendance géopolitique lourde ainsi qu'une caractéristique majeure du phénomène de mondialisation. Cependant, force est de constater la persistance de la faiblesse du niveau des échanges et des investissements intra et interrégionaux. Or, la plupart des États membres de l'OIF sont impliqués dans ces processus d'intégration régionale qui, à terme, permettront la réduction ou l'élimination des obstacles au commerce sur une base régionale, par la mise en place de véritables zones de libre-échange et de libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes.

Dès lors, un projet a été mis en place afin d'appuyer l'intégration régionale et de promouvoir des échanges

intra et interrégionaux. Ce projet en cours garde toute sa pertinence du point de vue de ses finalités d'origine. Il soutient ainsi les initiatives concourant à la mise en rapport de partenaires politiques et commerciaux ayant la volonté de prospecter de nouvelles pistes de coopération au sein des espaces d'intégration régionale.

LE SOUTIEN AUX RÉSEAUX ÉCONOMIQUES

L'OIF s'est montrée particulièrement active dans l'appui à la mise en place de réseaux traitant de diverses questions liées au champ d'action économique. Les projets Rexpaco et Hub & Spokes ont jeté les bases de la création, en 2013, d'un réseau de praticiens dans le domaine des échanges internationaux et des négociations commerciales, issus des administrations, des organisations non gouvernementales (ONG) et des milieux de la recherche et de l'enseignement. Ce réseau, qui compte aujourd'hui plus de 450 professionnels, constitue un véritable maillage de l'espace francophone, relié aux institutions spécialisées dans les questions commerciales.

Dans le même registre, l'OIF a intégré les réseaux de la société civile pour leur permettre de s'approprier les enjeux des négociations commerciales, s'organiser pour formuler leurs positions dans les débats, et pour développer leur travail de plaidoyer auprès des décideurs nationaux, régionaux et internationaux. L'impulsion ainsi donnée, des organisations de la société civile d'Afrique francophone (Oscaf) participent activement aux débats avec d'autres organisations internationales non gouvernementales et de la société civile (OING/OSC) sur les questions du commerce, de l'investissement, de la coopération tripartite, de la responsabilité sociétale des entreprises et du développement.

Des appuis fructueux à la coopération interrégionale

Les appuis apportés par l'OIF ont eu des résultats positifs, par exemple, la création d'un vivier de 30 experts formateurs en Afrique centrale (Cemac) en 2010 et de 56 experts régionaux en Afrique de l'Ouest (UEMOA) en 2013. Ce groupe d'experts formateurs francophones maîtrisant toutes les procédures de la norme relative aux exigences liées au système de management de la qualité des denrées alimentaires assurera l'encadrement des entreprises et leur permettra d'acquérir la certification internationale requise pour leurs produits.

La signature de protocoles d'entente commerciale et industrielle entre le Vietnam et trois pays d'Afrique de l'Ouest (Burkina Faso en 2013, Bénin et Guinée en 2014) a permis de développer et renforcer les liens économiques et commerciaux, sur la base de l'égalité des intérêts mutuels. Ces accords permettent de créer des plates-formes d'échange d'informations sur les opportunités commerciales, le transfert de technologie et l'établissement de nouvelles relations d'affaires dont le besoin global annuel est estimé à plus de 100 millions d'euros.

Des contrats industriels et commerciaux bilatéraux de transfert de technologie ont été signés entre des opérateurs économiques du Vietnam et ceux du Bénin (anacarde), du Burkina Faso (riz et anacarde), du Cameroun (bois et produits dérivés du bois), du Congo (bois), de la Côte d'Ivoire et du Gabon (bois) pour un montant global de plus de 15 millions d'euros.

Par ailleurs, ces contrats sont accompagnés de mesures de renforcement des capacités techniques à travers le transfert de savoir-faire et la création d'un partenariat à risque partagé dans les filières de l'agroalimentaire, du textile/habillement, du bois et de ses dérivés.

Témoignage



Julia Marton-Lefèvre
Directrice générale de l’UICN

L’UICN est partenaire de l’OIF depuis 2008 dans des activités relatives à l’environnement et au développement durable. Sa collaboration régulière avec l’IFDD a abouti à la production d’outils pertinents comme la Revue africaine

de Droit de l’environnement (RADE), publication semestrielle accompagnée d’un plan d’action pour l’effectivité du Droit de l’environnement; ou encore l’Atlas de l’empreinte écologique et de la biocapacité des pays membres de la Francophonie.

Cet ouvrage, publié en 2013, révèle que 28 pays sur les 40 analysés sont en situation de déficit écologique, consommant plus de ressources et de services naturels que leurs écosystèmes ne peuvent produire. Cet atlas met ainsi en lumière les limites auxquelles les pays sont confrontés, tout en offrant des pistes de travail et des solutions concrètes pour y remédier.

Ces travaux novateurs, éclairants et inspirants, reflètent tout à fait la collaboration que nous entretenons avec les pays de la Francophonie et tracent les lignes directrices du chemin qu’il nous reste à faire ensemble pour assurer la mise en place de politiques adaptées de développement durable. L’engagement considérable de la Francophonie et de son Secrétaire général dans ce partenariat a été déterminant et devrait encore être amplifié.

LA PRÉPARATION AUX NÉGOCIATIONS INTERNATIONALES

Dans le domaine de l’environnement et de la biodiversité, les activités d’accompagnement concernent la compréhension et la maîtrise des processus de négociation sur les enjeux et défis définis par :

- la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques et le Protocole de Kyoto ;
- la Convention sur la diversité biologique, le Protocole de Carthagène sur la biosécurité et le Protocole de Nagoya sur l’accès et le partage des avantages ;
- la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification.

Depuis 2012, l’OIF *via* l’IFDD a tenu une dizaine de concertations et d’ateliers thématiques sur ces conventions et produit des guides du négociateur, des résumés pour décideurs et des notes de décryptage. La Francophonie a ainsi activement participé respectivement à la 11^e Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique à Hyderabad (Inde) ; la 18^e Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques à Doha (Qatar) ; la 11^e Confé-

Responsabilité sociétale des organisations

En retenant la responsabilité sociétale des organisations en général et des entreprises en particulier parmi les thèmes prioritaires du Sommet de Québec de 2008, les chefs d’État et de gouvernement ont conforté l’initiative prise par l’OIF dans le cadre du processus de Marrakech visant à accompagner les pays membres à s’organiser autour du Réseau Normalisation et Francophonie (RNF).

Ils ont ainsi pris une part active dans l’adoption, en 2010, de la norme ISO 26 000 sur les lignes directrices du développement durable. Ce réseau rassemble aujourd’hui plus de 70 institutions et organismes de normalisation francophones des États et gouvernements membres.

rence des parties à la Convention de lutte contre la désertification à Windhoek (Namibie) ; et la 19^e Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques à Varsovie (Pologne).

Des experts ont également animé en 2014 l’atelier national de formation et de renforcement de capacités des négociateurs du Bénin dans le domaine des négociations sur les changements climatiques, organisé en partenariat avec l’Unitar.

Concernant la connaissance et la maîtrise des avantages issus de la biodiversité, deux ateliers panafricains ont été organisés en Afrique du Sud et au Bénin pour environ 250 agents des administrations et de la société civile et un atelier à Copenhague pour une centaine d’acteurs du secteur privé des pays du Nord et du Sud. Ces ateliers ont été réalisés en collaboration avec la coopération allemande (GIZ), l’Union européenne et l’AFD dans le cadre d’un programme planifié sur trois ans doté d’un budget de 6 millions d’euros.

Par ailleurs, l’IFDD a publié *l’Atlas de l’empreinte écologique et de la biocapacité des pays membres de la Francophonie* en partenariat avec l’UICN et Global Footprint. Cet ouvrage est un précieux outil d’aide à la décision pour l’exercice de suivi et de planification des politiques et stratégies de développement durable des différents secteurs socio-économiques.

LES STRATÉGIES NATIONALES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Au sortir de la Conférence de Rio+20 et du XIV^e Sommet de la Francophonie, les demandes d’accompagnement des PED et PMA francophones pour la formation et le renforcement de capacités dans l’élaboration des SNDD se sont multipliées. Une vingtaine de pays membres ont ainsi fait part de leur souhait de se doter d’outils de planification stratégique pour le développement durable.

La grande majorité des pays se positionne pour adapter leurs cadres stratégiques de planification dans la perspective de la mise en œuvre de l'Agenda de développement des Nations unies pour l'après-2015. L'activité de veille sur la SNDD a permis d'identifier les termes de la grille d'analyse du développement durable (GADD) élaborée par la chaire en éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC). Cette grille a été adaptée à l'analyse des politiques et stratégies de développement durable réalisée par l'IFDD dans une douzaine de pays depuis la première programmation 2006-2009 du Cadre stratégique décennal, et a été testée dans quatre pays (Burkina Faso, Comores, Côte d'Ivoire et Guinée). En 2014, cet outil a été utilisé au Mali et au Sénégal, puis amélioré par des rencontres d'experts nationaux et internationaux afin d'être validé par les pays bénéficiaires et, sous la forme d'une résolution, soumis pour adoption au XV^e Sommet de la Francophonie à Dakar.

Après une formation test de l'équipe sur la GADD, des ateliers de formation ont été organisés dans 6 pays (Burkina Faso, Guinée, Côte d'Ivoire, Comores, Mali et Sénégal) au profit de plus de 200 experts nationaux issus de différents ministères, de la société civile et du secteur privé. Cette formation a permis le réajustement de la SNDD dans certains pays où l'exercice d'élaboration avait démarré et, pour ceux où il venait de débiter, elle a favorisé un partage de la prise de décision par les hauts cadres ainsi que les élus nationaux et locaux.

Au Niger, en République démocratique du Congo et au Congo, le lancement de l'exercice de définition de la SNDD s'est accompagné de l'élaboration de feuilles de route incluant des activités de formation à la GADD en perspective de l'Agenda post-2015 des Nations unies. Dans cette même perspective, le Togo envisage la mise à jour de son Cadre de planification stratégique.

Par ailleurs, l'IFDD et l'UQAC travaillent actuellement sur l'intégration de la dimension culturelle dans les éléments d'analyse de la GADD. Cette dernière n'avait en effet retenu que les dimensions économique, sociale, éthique

Témoignage



Achim Steiner

Directeur exécutif du Pnue
Secrétaire général adjoint
des Nations unies

Que peuvent avoir en commun une organisation environnementale et une agence fondamentalement culturelle ? Certes, les hommes et les femmes de culture peuvent

également être « écolos ». Il est vrai que, tout comme la culture, l'environnement ignore les frontières politiques. En outre, les cultures sont aussi diverses que les écosystèmes, aussi vulnérables que les milieux naturels. Les minorités culturelles largement dépendantes des ressources naturelles sont souvent les premières victimes de la dégradation du milieu.

Si le développement n'intègre pas la culture, il ne sera guère durable. « La culture est le début et la fin du développement », aimait rappeler Léopold Sédar Senghor. Inversement, aucune société ne prospérera à long terme sans intégrer la dimension environnementale.

C'est ce socle commun qui fonde la coopération entre l'OIF et le Pnue. Cette coopération s'est considérablement renforcée ces dernières années. La grande expérience et la vision stratégique du président Abdou Diouf, fils du Sahel, une région fortement marquée par la dégradation du milieu naturel et la perte de production des communautés rurales, ont joué un rôle déterminant. Les institutions sont fortement marquées par la qualité des outils de navigation dont disposent leurs dirigeants. Aussi par le bon usage qu'ils en font.

Au-delà de la défense d'une langue que les pays francophones ont en partage, le président Abdou Diouf aura été un ardent défenseur de la paix, de la justice et du développement durable, et c'est pour cela que le Pnue lui est fortement reconnaissant.

Les plans d'action nationaux de modes de consommation et de production durables

Plusieurs pays francophones se sont dotés de plans d'action nationaux de modes de consommation et de production durables (MCPD), en conformité avec la Déclaration de Rio+20, notamment sur la mise en œuvre pilote du Plan-cadre décennal de programmes de consommation et de production durables. Six pays de l'UEMOA sur huit (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Niger, Sénégal et Togo) en disposent aujourd'hui. Il en est de même pour certains pays de la Caraïbe, comme la Dominique, Haïti et Sainte-Lucie que l'OIF accompagne pour l'élaboration d'un plan régional. D'autres pays (Liban, Maurice, Tunisie) ont lancé des processus nationaux sur les achats publics durables.

Toutes ces actions se déroulent à travers un partenariat stratégique entre l'OIF et le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE). Ensemble, l'OIF et le PNUE ont promu les modes de consommation et de production durables comme force motrice du développement. L'énergie, le climat, la gestion des écosystèmes, l'appui aux petits producteurs ou encore le Droit de l'environnement sont autant de secteurs où la coopération a été remarquable. L'OIF, à travers l'IFDD, est devenue un acteur à part entière sur la scène internationale dans l'avant et l'après Rio+20, dans la préparation du processus post-2015 et la formulation des ODD, ainsi que dans les négociations sur le climat.

et environnementale. Cela doit aboutir à la validation d'une GADD de la Francophonie, à la fois complète, concrète et représentative des vues de celle-ci, pour la prise en compte de la culture dans le développement durable.

Des activités de formation en partenariat avec des écoles nationales d'administration (ENA) publique et/ou de magistrature (Cotonou, Dakar, Québec) ont également été réalisées à l'intention de hauts cadres des administrations centrales des finances, de l'économie et de la planification des pays membres, ainsi que des acteurs majeurs du secteur privé, comme les banques, sur les questions du développement durable et de la responsabilité sociétale des entreprises et des organisations. Ces formations se poursuivent, et d'autres ENA se montrent intéressées par ces activités en perspective de la mise en œuvre de l'Agenda de développement des Nations unies pour l'après-2015.

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET L'ÉLABORATION DE POLITIQUES ADAPTÉES

La transition énergétique implique le besoin de revisiter les modèles de politiques énergétiques actuellement utilisés. Elle fait partie des grands défis auxquels les pays doivent faire face. Dans sa mission d'accompagnement, l'OIF veille à la bonne compréhension et à la maîtrise de ce sujet par les PED/PMA francophones. Les modèles actuels de politiques énergétiques ont montré leurs insuffisances et leurs limites du fait des gaz à effet de serre qu'ils génèrent et de leurs impacts, dont les perturbations et les changements climatiques. Les activités de l'OIF consistent régulièrement à promouvoir des solutions alternatives à ces modèles : utilisation durable de l'énergie avec la maîtrise de l'énergie, l'efficacité énergétique, la promotion des énergies renouvelables et la mise en place de systèmes d'information énergétique (SIE) pour des politiques adaptées.

Dans ce cadre, plusieurs actions préliminaires sont menées :

- élaboration d'un programme conjoint de cours sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments avec l'École africaine des métiers d'architecture et d'urbanisme (EAMAU) de Lomé, pour former et familiariser les acteurs concernés par l'efficacité énergétique dès la conception des politiques d'urbanisation et d'habitat ;
- élaboration d'un code régional sur l'efficacité énergétique des bâtiments avec l'UEMOA ;
- normalisation et étiquetage des appareils électroménagers avec l'UEMOA, Econoler et le Partenariat pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (REEEP) ;
- mise en place de SIE en République centrafricaine, au Congo et en République démocratique du Congo en partenariat technique avec l'Union européenne, la Cemac, la Fédération Wallonie-Bruxelles et d'autres partenaires ;
- diffusion de l'outil de traitement de l'information pour les politiques énergétiques et l'écodéveloppement au Togo et au Cameroun pour une politique énergétique intégrant les préoccupations climatiques.

L'élaboration de politiques énergétiques adaptées s'articule sur les deux volets de l'utilisation durable de l'énergie et de l'accompagnement pour la mise en place de politiques énergétiques appropriées.

Les ateliers de formation et de renforcement de capacités dans le domaine de l'utilisation durable de l'énergie ont concerné, sur les deux années, une centaine d'agents du public et du privé dans les secteurs de la maîtrise de l'énergie, de la valorisation des énergies renouvelables et de la transition énergétique. Ces formations ont été réalisées en partenariat technique et financier avec l'UEMOA, l'EAMAU, Econoler, la Boad, le Centre régional pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique de la Cedeao (CERECEC), le Centre pour le développement de l'entreprise et le REEEP.

Les acquis de ces formations dispensées sur l'optimisation des factures d'électricité, l'efficacité énergétique dans les bâtiments et dans les industries, la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables ont influencé l'orientation des programmes énergétiques de pays tels que le Gabon, le Sénégal et le Togo, d'organismes tels que l'UEMOA, la Boad, l'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (Asecna) et la Banque d'investissement et de développement de la Cedeao (BIDC). Des protocoles d'accord signés avec l'OIF permettent de bénéficier de l'expertise francophone en la matière pour former les agents, assurer le suivi du programme de réduction du coût de la facture d'électricité (de 15 à 20 %) et enclencher le processus de transition énergétique de manière adaptée. L'impact positif des actions de l'IFDD réside dans cette appropriation de la démarche de gestion intégrée de l'énergie.

Quant à l'accompagnement que l'IFDD apporte aux PED et PMA francophones dans la mise en place de politiques énergétiques appropriées, il est basé sur cette démarche de gestion intégrée. L'OIF poursuit le renforcement des actions initiées pour l'établissement d'un Pôle intégré d'excellence en énergie (PIE-É) avec l'Institut international d'ingénierie de l'eau et de l'environnement (2IE) de Ouagadougou, l'Institut de formation à la haute expertise et de recherche (Ifher) du Bureau national d'études techniques et de développement (BNETD) d'Abidjan et le réseau Environnement et développement du tiers monde (Enda) de Dakar.

Une centaine d'acteurs des secteurs public et privé de différents pays de l'Afrique de l'Ouest et centrale (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, République centrafricaine, Congo, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Sénégal et Togo) ont bénéficié de formations de haut niveau, dans les domaines de la planification énergétique, de la politique et l'économie de l'énergie, ainsi que de la réglementation économique et financière des industries d'électricité.

La pertinence de ces formations de haut niveau et leur utilité pour les agents des sociétés d'électricité, des régulateurs, des ministères en charge de l'énergie, ainsi que d'autres acteurs du secteur de l'énergie explique la forte demande enregistrée par l'IFDD. Cela aboutit à l'organisation d'ateliers



L'écovillage de Bakombel (Sénégal) : foyers améliorés produits localement par des femmes et des cuisers solaires, avec une installation de 5 biodigesteurs domestiques dans le village. © DR

additionnels dans lesquels les participants assurent leur prise en charge partielle et/ou totale, en partenariat avec des agences nationales de régulation de la Côte d'Ivoire et du Sénégal. La masse d'agents formés devient alors suffisante pour impulser l'élaboration de politiques énergétiques adaptées, qui s'inscrivent dans le processus international lancé par les Nations unies de « L'accès pour tous à l'énergie durable » et dans lequel les États et gouvernements membres de la Francophonie sont parties prenantes.

Ces formations sont renforcées par la publication de fiches et d'outils techniques traitant des thématiques d'actualité, mais aussi par des études et expériences de cas concrets (projet Villes durables, plan climat Dakar).

Par ailleurs, l'OIF a régulièrement organisé des concertations francophones en marge des rencontres du Conseil mondial de l'énergie (CME) tenu à Daegu (Corée du Sud, octobre 2013) et de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (Irena) à Abu Dhabi (Émirats arabes unis,

janvier 2014) pour permettre aux pays francophones de prendre la mesure des enjeux mondiaux, des orientations technologiques pertinentes et des opportunités techniques et financières offertes par la communauté internationale.

Au vu des résultats du programme de maîtrise de l'énergie, l'UEMOA a retenu l'IFDD comme partenaire technique pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un code régional pour l'efficacité énergétique dans les bâtiments, d'une part, et de SIE dans les pays qui n'en disposent pas, d'autre part. Un protocole d'accord de 4 millions d'euros est affecté à l'exécution de ces deux programmes. Ces thèmes sont inscrits dans l'Initiative régionale pour l'énergie durable (Ired) de l'UEMOA.

LA MAÎTRISE DES OUTILS DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT

Les formations dispensées par le programme Moged concernent l'étude d'impact environnemental, l'analyse stratégique environnementale, l'économie de l'environnement et le Droit de l'environnement.

Des écoles d'été et des colloques sur l'évaluation environnementale, étoffant leurs contenus basés sur l'analyse de projets concrets et de participation, ont permis de former plus de 200 personnes depuis 2012. De plus en plus d'acteurs du secteur privé participent à ces formations. L'IFDD vient de publier un livre, *La Participation publique dans l'évaluation environnementale en Afrique francophone*, en collaboration avec son réseau d'experts et de formateurs sur l'étude d'impact environnemental.

Concernant l'économie de l'environnement, une réflexion est en cours avec l'Université Senghor d'Alexandrie, le Centre international des technologies de l'environnement de Tunis et l'Observatoire du Sahara et du Sahel pour le déploiement d'un cours sur l'économie verte, conformément aux Déclarations de Rio+20 et du XIV^e Sommet de la Francophonie.

La formation aux études d'impact environnemental en Haïti

Une expérience spécifique a vu le jour en Haïti, à la suite de la visite effectuée par le Secrétaire général de la Francophonie en octobre 2011. La reconstruction devenait la priorité dans toutes les interventions de l'OIF, et l'IFDD en partenariat avec le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud) a répondu à la demande de renforcement des capacités techniques et institutionnelles du ministère en charge de l'Environnement.

C'est ainsi que, depuis 2012, près de 80 agents de l'administration centrale et de l'université ont participé à des ateliers de formation en étude d'impact environnemental et analyse stratégique environnementale. Des experts mis à la disposition du ministère viennent également en appui à l'élaboration des textes juridiques sur les études d'impact environnemental et à l'établissement d'un bureau national pour les études d'impact environnemental.

Des contacts sont en cours pour la mise en place d'activités de formation visant cette fois l'élaboration de la SNDD et d'une politique énergétique appropriée. Cette expérience pays, en touchant une masse critique d'agents, pourra valablement influencer sur l'élaboration des politiques en la matière.



PERSPECTIVES

DE LA FRANCOPHONIE À L'HORIZON 2022

L'Organisation internationale de la Francophonie accompagne ses États et gouvernements afin que, ensemble, ils créent les conditions d'un progrès durable au bénéfice des populations. Ces ambitions et ces perspectives, dessinées collectivement, sont réunies au sein de documents stratégiques qui orientent l'action de l'OIF pour les années à venir.

Le Cadre stratégique de la Francophonie (2015-2022)

Document de référence pour toute la Francophonie, le Cadre stratégique 2015-2022, proposé à la validation des chefs d'État et de gouvernement au Sommet de Dakar, énonce une vision fondée sur les valeurs communes que la Francophonie partage depuis ses débuts. Il confirme sa vocation d'acteur des relations internationales et revalorise l'espace de solidarité et de coopération qu'elle offre.

En capitalisant sur les acquis enregistrés au cours des dernières années, le Cadre stratégique consolide, pour les huit années qui viennent, les quatre missions de la Francophonie reconnues depuis le Sommet de Ouagadougou en 2014, associées à des objectifs revus à l'aune d'un monde en profonde mutation.

En effet, au cours de la dernière décennie, les équilibres mondiaux ont été profondément affectés par les effets de la crise économique et financière mondiale de 2008, provoquant, notamment au sein de l'espace francophone, une aggravation de la pauvreté, des inégalités ainsi que la montée du chômage, touchant en particulier les femmes et les jeunes.

La Francophonie devra donc agir prioritairement pour soutenir une croissance durable, inclusive et attentive à l'usage rationnel des ressources naturelles, dans le cadre d'une économie humaniste, favorisant l'amélioration des conditions de vie et la création d'emplois, notamment grâce aux opportunités offertes par l'entrepreneuriat. Elle poursuivra son action de renforcement de la coopération économique dans l'espace francophone afin d'en faire un espace privilégié de prospérité et de solidarité.

En termes de démocratie, de paix et de sécurité, près de quinze ans après l'adoption de la Déclaration de Bamako, lors du Symposium international sur le bilan des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone (2000), suivie de celle de Saint-Boniface lors de la Conférence ministérielle sur la prévention des conflits et la sécurité humaine (2006), la persistance de crises au sein de l'espace francophone, les transitions sociopolitiques ou l'instabilité présente dans plusieurs pays appellent à la plus grande vigilance et à une action renforcée.

La Francophonie continuera donc d'agir avec conviction pour assurer le plein respect de ses textes fondamentaux en poursuivant la promotion des valeurs démocratiques, des droits de l'Homme et du dialogue des cultures, en soutenant les institutions publiques ainsi que celles de la société civile. Elle renforcera également son rôle de facilitateur et de médiateur dans la prévention et la résolution des conflits, et accompagnera, de manière intégrée, les sorties de crise, dans le but de consolider durablement la paix, la sécurité et la stabilité démocratique.

S'agissant de l'éducation, en dépit des progrès enregistrés, la mise en œuvre des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) soulève désormais le défi d'un large accès à l'éducation et de l'amélioration de la qualité. Les difficultés accrues de l'insertion socioprofessionnelle, au Nord comme au Sud, invitent plus que jamais le monde du savoir et de la connaissance à assurer le renouvellement des modèles d'apprentissage, de formation et de transmission, notamment en ce qui concerne l'enjeu des cours en ligne ouverts et massifs. La communauté scientifique francophone sera ainsi appelée à se mobiliser davantage pour soutenir la recherche ainsi que la diffusion et la circulation des savoirs et des connaissances en langue française.

Aussi, au cours des prochaines années, la Francophonie continuera-t-elle d'accompagner les politiques éducatives et de formation en se fondant sur l'égalité, l'équité et la qualité, en renforçant leur adéquation avec les besoins du marché du travail et les demandes de participation citoyenne des jeunes. Elle mobilisera plus encore les technologies de l'information et de la communication au service des innovations pédagogiques et de l'économie du savoir. La mobilité des jeunes étudiants, chercheurs, créateurs et entrepreneurs au sein de son espace sera également une priorité accrue.

S'agissant de la culture, l'adoption de la Convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005), rendue possible grâce à une forte implication de la Francophonie, soulève désormais l'enjeu de sa mise en œuvre effective par les États tout en tenant compte des évolutions du numérique. Ces dernières comportent, certes, un risque d'homogénéisation

des pratiques et des comportements culturels, mais renferment aussi des bénéfices qui peuvent consolider la diversité linguistique et culturelle.

Dans ce contexte, l'action de la Francophonie se concentrera sur la nécessaire intégration de la culture dans les stratégies de développement, de même que sur l'appui à la mise en œuvre et au renforcement des politiques et industries culturelles. Elle favorisera à cet égard une participation accrue des jeunes et des femmes à l'économie de la culture, en tenant compte de leurs besoins, en stimulant la création d'emplois et en leur permettant de bénéficier de meilleures possibilités de création et de diffusion des œuvres artistiques et numériques.

Dans le domaine du développement durable, plus de vingt ans après le Sommet de la Terre à Rio (1992) et plus de dix ans après celui de Johannesburg (2002), nombre d'engagements ont été pris et réaffirmés, notamment dans la Déclaration de Rio+20, à l'occasion de la Conférence des Nations unies sur le développement durable (2012). Dans l'élaboration du Programme de développement durable pour l'après-2015 et les Objectifs de développement durable (ODD), la Francophonie s'affirme comme force de propositions.

Les mutations du monde contemporain, qui ont entraîné de profonds changements concernant la place et l'influence des langues sur la scène internationale, exhorte la Francophonie à agir de manière plus offensive pour accompagner les dynamiques démographiques offrant des perspectives encourageantes, notamment en Afrique, pour le français. Le Cadre stratégique permettra d'aborder encore davantage la langue française à travers toutes ses dimensions, géopolitique, culturelle, éducative, économique, médiatique, scientifique, technique et sportive, tout en assurant la promotion des valeurs francophones. Cette action visera le rayonnement de la langue française,

en particulier au sein des instances internationales, et favorisera, dans le contexte de la diversité culturelle et linguistique, un ancrage harmonieux en relation avec les langues nationales et locales de même qu'avec les autres langues internationales.

Avec les opportunités et les contraintes de la mondialisation, face à la multiplicité et à la complexité d'enjeux de plus en plus interconnectés, la Francophonie fait ainsi le choix, à travers le Cadre stratégique qu'elle propose, d'adopter une démarche renforcée de transversalité, de cohérence et d'innovation dans tous ses domaines d'intervention. Elle soutiendra le rayonnement international de la langue française et la promotion de son usage, le rôle des femmes et celui des jeunes en tant que « vecteurs de paix et acteurs de développement », le rôle et la place de la Francophonie sur la scène internationale pour améliorer le multilatéralisme et la gouvernance mondiale, enfin, l'innovation et la créativité au service de l'économie de la culture, l'économie numérique, l'économie du savoir, l'économie sociale et l'économie verte.

Une fois validé, l'ensemble de ces orientations stratégiques permettra à la Francophonie de jouer pleinement son rôle au service d'une triple solidarité : solidarité entre les pays, notamment Nord-Sud et Sud-Sud, solidarité entre les générations actuelles et, enfin, solidarité avec les générations futures.

La mise en œuvre du Cadre stratégique se fera selon de nouveaux principes d'action. Afin d'être encore et toujours au plus près des enjeux réels, l'OIF adopte, d'ores et déjà, une approche régionale et amorce un processus de déconcentration graduelle de ses actions pour les rendre plus efficaces et efficientes. Ainsi, dans les zones où elle intervient, l'Organisation déploie davantage ses moyens matériels et ses équipes, afin de se rapprocher encore plus des populations bénéficiaires.

Une forte implication dans l'Agenda du développement

Depuis plusieurs années, la Francophonie s'engage en faveur du développement durable au sein de son espace. L'amélioration de la gouvernance, du cadre et des conditions de vie des populations est un impératif au cœur des actions qu'elle entreprend. Dès lors, elle s'implique dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre du Programme de développement pour l'après-2015 des Nations unies et des ODD.

La Conférence de Rio+20 a vu l'accord de la communauté internationale pour l'élaboration des ODD, outils dont la destination est d'assurer une action ciblée et cohérente en matière de développement au niveau international. Leur processus d'élaboration prend également en compte le programme de développement pour l'après-2015 qui, lui, s'inscrit directement dans la continuité des OMD et leur actualisation. Le Programme de développement pour l'après-2015 et les ODD devenant le cadre de référence de l'ensemble des acteurs du développement, un groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale des Nations

unies, comptant 30 membres, a été constitué. Il a été chargé de soumettre d'ici à septembre 2015 une proposition concernant les ODD. L'OIF, qui s'y trouve associée, accompagne la dynamique impulsée et poursuit son action de plaidoyer et de coopération de façon à contribuer à la mise en œuvre des ODD dans l'espace francophone, et à mobiliser fortement ses États et gouvernements autour de leur négociation.

Force de propositions, la Francophonie s'engagera ainsi activement dans la réalisation des ODD autour des priorités qu'elle a identifiées : intégration de la composante culturelle du développement durable, transition énergétique et énergie durable pour tous, lutte contre les dérèglements climatiques, nouveaux modes de production et de consommation durables, éducation et emploi durable des femmes et des jeunes. Une telle approche se fonde nécessairement sur une gouvernance internationale, régionale et nationale respectueuse de la démocratie et des droits de l'Homme.

Des stratégies francophones ambitieuses à accompagner

Outre le Cadre stratégique de la Francophonie, il est proposé au Sommet de Dakar d'adopter la Stratégie économique pour la Francophonie et la Stratégie jeunesse de la Francophonie, deux documents de référence pour une approche nouvelle, qui constitueront des réponses aux problématiques et défis contemporains de l'espace francophone.

Ces stratégies s'ajoutent à la Politique intégrée de promotion de la langue française et à la Stratégie de la Francophonie numérique à l'horizon 2020, adoptées lors du Sommet de Kinshasa en 2012.

UNE STRATÉGIE ÉCONOMIQUE

Déoulant de la Charte de la Francophonie et d'une prise de conscience désormais affirmée de la relation spécifique entre langue et économie, soulignée par la Politique intégrée de promotion de la langue française, la Stratégie économique pour la Francophonie s'attache à placer l'Homme au cœur du processus de développement économique. Préconisant une économie inclusive et donnant la priorité à la réduction des inégalités sociales, à la valorisation du capital humain, à l'équité des échanges et à l'atténuation de la vulnérabilité aux changements climatiques, cette stratégie s'inscrit dans la vision à long terme des enjeux de développement durable qui s'exprime dans l'agenda post-2015 des Nations unies. Les orientations de la Stratégie économique reposent sur une démarche

Le contexte de l'adoption de la Stratégie économique pour la Francophonie

Depuis la fin des années 2000, les modèles comme les acteurs traditionnels du développement sont mis à mal par une crise mondiale porteuse de ruptures et de bouleversements dans la géographie économique. La richesse globale connaît un basculement de plus en plus prononcé des pays du Nord vers les pôles émergents, dont l'Asie où la Francophonie est peu présente. Les inégalités repartent à la hausse dans les pays du Nord et continuent de se creuser dans les pays du Sud, posant de nouveau la question de l'inclusivité et des ODD à l'échelle mondiale.

Le modèle traditionnel de croissance polluant, énergivore, et confronté aux défis du changement climatique, de la sécurité alimentaire et de l'accès à l'énergie et à l'eau, est de moins en moins soutenable, d'autant que l'évolution démographique qui s'opère en faveur de l'Afrique, avec un taux de croissance de 12 % tous les cinq ans, soulève la question des ressources disponibles pour répondre à la grande pauvreté de ce continent en industries et infrastructures.

La dislocation de la chaîne de production, désormais éclatée entre plusieurs pays, ouvre la voie à de nouveaux positionnements sur la chaîne de valeur mondiale, à travers les différents piliers de l'économie de la connaissance. En outre, les disparités de développement et les complémentarités économiques et commerciales entre les pays membres de l'OIF invitent à construire un espace de partenariat et de solidarité prioritaire, fondé sur la densification des relations et des interdépendances économiques et commerciales, ainsi que sur la promotion d'une vision du monde et de l'économie qui intègre les valeurs d'humanisme et de respect des identités culturelles.

Il apparaît désormais primordial que la Francophonie et la communauté francophone s'insèrent davantage dans le commerce mondial et la richesse qui en découle, car leur déficit de présence actuel conduit à une importante érosion de la place de la langue française dans les systèmes multilatéraux.

incluant tous les acteurs de la Francophonie dans un esprit de cohérence, de performance et d'efficacité.

Avec ce texte, la Francophonie s'appuiera sur son espace de solidarité pour développer des pratiques innovantes et durables dans le champ de la promotion économique, des investissements et du commerce. Elle utilisera la mobilisation, la coopération et l'influence ainsi que le plaidoyer comme clés d'intervention pour le succès de ses missions et actions.

À la suite de la crise financière de 2008 et de l'accroissement des disparités économiques entre ses États et gouvernements membres, la Francophonie s'implique plus encore dans le système multilatéral pour y faire entendre sa voix. Avec ses partenaires, elle se mobilise et investit les lieux où s'élabore la régulation internationale, économique, financière et commerciale, où se définissent les grands enjeux des relations multilatérales et les grands axes de coopération internationale, où se construisent les modèles de développement et où se cherchent les équilibres nécessaires à un développement durable et équitable. La Francophonie participe ainsi davantage à l'élaboration des régulations pour bâtir une société démocratique, juste, solidaire, ouverte et transparente.

Face à la diversification des acteurs économiques opérant au sein de l'espace francophone, le renforcement et la mise en place de nouveaux partenariats mutuellement profitables seront cependant nécessaires et permettront de conduire des actions plus efficaces.

En 2010, les États et gouvernements membres et observateurs de l'OIF représentaient 14 % de la population mondiale, 14 % du revenu national brut mondial et 20 % des échanges mondiaux de marchandises. Pour accom-

pagner ce dynamisme économique qui entre-temps n'a pas fléchi, la Francophonie, à travers sa stratégie, propose, au côté du secteur privé, la création de richesses, la diversification des productions, l'équité dans les échanges, l'esprit d'entreprise et l'innovation, facteurs créateurs d'emplois décents en particulier pour les jeunes et pour les femmes. Elle plaide en faveur de la promotion d'une gouvernance économique et fiscale efficace et saine.

Face aux opportunités, mais aussi aux contraintes et aux risques que présente la mondialisation, la Stratégie économique pour la Francophonie permettra ainsi aux pays francophones de définir, en commun, de quelle façon parvenir à un équilibre raisonné entre les exigences de l'économie et le respect des droits de l'Homme, la valorisation de la diversité des cultures et le bon usage des biens publics mondiaux.

UNE STRATÉGIE JEUNESSE

On dénombre aujourd'hui plus d'un milliard de jeunes sur la planète. Les 15 à 29 ans représentent le quart de la population mondiale, ce qui est aussi le cas au sein de l'espace francophone où les États et gouvernements membres de l'OIF totalisent actuellement 245 millions de jeunes. Ceux-ci, touchés de plein fouet par la crise mondiale, sont confrontés à de multiples défis. La Francophonie entend, à travers sa Stratégie jeunesse, les accompagner et leur ouvrir de nouvelles perspectives.

Pour faire face aux difficultés d'accès à un emploi décent et à un taux de chômage très élevé, l'OIF propose de renforcer ses actions en matière de formation technique et professionnelle afin d'accroître l'employabilité des

jeunes et de favoriser leur insertion durable sur le marché de l'emploi.

Les carences en matière de formation mais aussi d'éducation se traduisent également par un nombre élevé de jeunes non scolarisés ou sans qualification à leur sortie du système scolaire. C'est pourquoi l'OIF multiplie ses missions de consolidation des systèmes éducatifs dans les pays ciblés, où l'enseignement contextualisé du français est une des réponses qu'elle apporte. En plus d'être un outil au service d'un développement inclusif, la langue française contribue à l'émancipation des populations en tant que clé d'accès au savoir, instrument de solidarité, vecteur d'intégration régionale et de développement économique. Elle offre un avenir aux jeunes qui bénéficieront d'une éducation de qualité promouvant les valeurs humaines et universelles et d'une formation adaptée au monde du travail.

La promotion de ces valeurs passe également par un renforcement de la participation des jeunes à la vie citoyenne. En 2014, il apparaît que les jeunes francophones ne sont pas pleinement engagés dans la vie démocratique, ni ne sont suffisamment représentés dans les instances décisionnelles de leur pays. La Francophonie entend inverser cette tendance en contribuant à renforcer l'accès à leurs droits et en soutenant leur participation à la vie citoyenne. Ainsi, et plus encore, la promotion de l'expertise francophone dans un cadre de développement durable et de renforcement de la diversité culturelle, une des ambitions auxquelles la Stratégie jeunesse veut répondre, participera au renforcement de ce rôle de citoyen-acteur qui leur est désormais reconnu.

Outre la Politique intégrée de promotion de la langue française, la Stratégie jeunesse prend également en compte la Stratégie de la Francophonie numérique et les propositions de la Stratégie économique.

L'accès des jeunes aux innovations technologiques et à l'information dématérialisée est ainsi l'un des défis à relever. Dès lors, afin de réduire la fracture numérique et de permettre aux jeunes d'échanger, de communiquer

et d'avoir une ouverture sur le monde, la Francophonie développe des supports et des outils pertinents.

Par ailleurs, la Francophonie est appelée à s'engager au côté des jeunes hommes et des jeunes filles en encourageant les États et gouvernements membres de l'OIF à apporter les réponses les mieux à même de concourir au bien-être physique et mental de la jeunesse, notamment en matière de santé sexuelle et reproductive.

Élaborée avec la participation active de tous les partenaires, y compris les jeunes eux-mêmes, s'inspirant des engagements internationaux auxquels ont souscrit les États et gouvernements membres, notamment le Programme d'action mondial pour la jeunesse en 2000, la stratégie Jeunesse engage l'ensemble de la Francophonie institutionnelle.

DES TRANSVERSALITÉS NUMÉRIQUES NÉCESSAIRES

Les transformations rapides des différents secteurs de l'activité humaine sont impulsées par des innovations qui apparaissent à un rythme sans précédent dans l'histoire de l'humanité. Dans ce contexte, les chefs d'État et de gouvernement ont appelé l'OIF et les opérateurs à mettre en réseau les acteurs de l'innovation pour faire de celle-ci un moteur du partage et un instrument créateur de synergies au service du développement et de la solidarité dans l'espace francophone.

Pour réaliser cet objectif, la démarche de la Francophonie vise à décloisonner les différents secteurs de l'innovation dans le but d'obtenir une intégration harmonieuse et multisectorielle favorisant l'innovation sociale et la prise en compte du développement durable. Cette approche transversale intègre le secteur du numérique aux innovations, facilitant leur expansion.

Dans cette dynamique, le Réseau francophone de l'innovation, lancé en juillet 2013, a pour objectif de propo-

Lancement du Réseau francophone de l'innovation

Porté par l'OIF avec l'appui de la Fédération Wallonie-Bruxelles et en partenariat avec l'AUF, le Réseau francophone de l'innovation s'inscrit dans le cadre d'une volonté exprimée par les chefs d'État et de gouvernement de mettre en réseau les acteurs de l'innovation afin de valoriser la diversité propre à la Francophonie.

Initié en juillet 2013, il s'appuie depuis février 2014 sur une plate-forme collaborative qui met à la disposition de la communauté francophone des ressources, en français, sur les bonnes pratiques. Elle permet de valoriser les initiatives en faveur de l'innovation, de développer les échanges entre acteurs et de favoriser la diffusion de l'innovation. Le premier Forum francophone de l'innovation organisé à Namur (Belgique) en septembre 2014 s'inscrit dans cette démarche.

Codéveloppée par l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne et le Centre international des ressources et d'innovation pour le développement durable, la plate-forme www.francophonieinnovation.org permet de partager de l'information par secteur (agroalimentaire, numérique et économie du savoir, technologie et économie vertes, industries culturelles et économie de la culture), par acteur ou par thématique transversale (aspects scientifiques et institutionnels de l'innovation et de son financement, relations avec le marché et les acteurs économiques, etc.). À terme, l'objectif est qu'elle devienne un outil incontournable pour l'orientation des politiques publiques et privées en faveur de l'innovation au sein des pays francophones.

ser une plate-forme collaborative mettant à la disposition de la communauté francophone des ressources en français sur les bonnes pratiques.

L'adoption de la Stratégie de la Francophonie numérique lors du Sommet de Kinshasa en 2012 a présidé à la mise en œuvre d'actions pilotes qui ont renforcé l'usage du numérique dans tous les secteurs d'activité de l'OIF.

Désormais, tout en mettant le numérique en œuvre au titre d'un axe transversal, l'OIF poursuit son action pour la maîtrise effective des transformations induites par la société de l'information sur les plans politique, économique, social et culturel, conformément aux conclusions de la Conférence ministérielle francophone de Rabat (2003), reprises par la Stratégie de la Francophonie numérique.

L'enjeu numérique est également lié à celui de l'information et des médias. Les mutations technologiques survenues dans le domaine de l'information et de la communication, ouvrant l'accès pour tous à l'actualité par l'image, l'écrit et le son, ainsi que la possibilité d'intervenir en temps réel à travers une multitude d'applications nomades, sont venues bouleverser nos modes de vie ainsi que nos manières de nous informer et de nous divertir. Dans ce registre, l'année 2016 marquera la fin de la transition du passage de la télévision analogique à la télévision numérique terrestre pour la quasi-totalité des pays membres de la Francophonie, y compris ceux du Sud.

La création d'un espace médiatique commun facilitant la diffusion de l'information et la communication au sein de l'espace francophone est une demande pressante des jeunes francophones et des partenaires de la Francophonie. Conçu comme un lieu privilégié de dialogue, il jouera aussi le rôle d'interface pour les échanges avec d'autres aires linguistiques et ne manquera pas de contribuer au renforcement du sentiment d'appartenance à un espace commun de valeurs et d'échanges.

LA PROMOTION DE LA LANGUE FRANÇAISE, CŒUR DE MÉTIER DE LA FRANCOPHONIE

La Politique intégrée de promotion de la langue française a réaffirmé la nécessité, pour l'ensemble des acteurs de la Francophonie institutionnelle, de continuer à promouvoir le français à l'horizon 2050. La langue française doit conserver, voire renforcer, ses atouts de langue mondiale. Référence pour l'action de la Francophonie à l'horizon 2022, ce document, qui souligne le caractère transversal de la langue française, figure en bonne place dans le Cadre stratégique.

Il s'agit, pour l'OIF et les opérateurs, mais aussi pour les autres acteurs de la Francophonie, notamment nationaux, de travailler de manière concertée au rayonnement du français et au renforcement de la place qu'il occupe sur la scène internationale, afin de lui assurer la position qui

La Conférence internationale sur l'avenir des médias

L'avenir des médias francophones est au cœur des préoccupations de l'OIF. Aussi, celle-ci a-t-elle organisé à Montréal, du 8 au 10 octobre 2014, en partenariat avec le pôle Médias de HEC Montréal, une conférence internationale qui a réuni, en présence de l'Administrateur de l'OIF, les principaux acteurs de l'espace médiatique francophone : responsables et journalistes de médias publics et privés, représentants d'associations professionnelles, membres d'instances de régulation des médias, blogueurs... Les conclusions de cette conférence ont notamment contribué à alimenter la prochaine programmation quadriennale de l'OIF (2015-2018) qui sera proposée à la décision des chefs d'État et de gouvernement lors de leur Sommet à Dakar en novembre 2014.

lui revient dans le nouvel équilibre linguistique issu de relations internationales de plus en plus marquées par la multipolarité.

Dès lors, l'action de la Francophonie, pour être efficace, devra s'adapter aux différents contextes régionaux et nationaux, forcément multilingues. C'est pourquoi elle a entrepris de favoriser les langues nationales comme langues d'apprentissage, tout en veillant à ce que l'éducation en langue française réponde à une exigence de qualité hautement prioritaire.

Parallèlement, la Francophonie poursuivra ses efforts pour relever le défi politique du multilinguisme par une coopération renouvelée avec les autres aires linguistiques, notamment hispanophone et lusophone, de même que par un plaidoyer actif au sein des organisations internationales et du mouvement olympique.

Le succès de la première édition du Forum mondial de la langue française à Québec en 2012, avec près de 2000 jeunes venus d'horizons divers, a confirmé la modernité de notre langue et démenti un supposé déclin du fait qu'elle serait prétendument peu adaptée à l'innovation.

La Politique intégrée de promotion de la langue française nous invite à agir en profondeur sur l'image de notre langue, parfois encore empreinte des lointains souvenirs de la colonisation ou d'idées persistantes sur son caractère figé plus que fixé et les difficultés qu'elle oppose à ceux qui l'apprennent. La deuxième édition du Forum mondial, qui aura lieu à Liège du 20 au 23 juillet 2015 sur le thème « La francophonie créative », mettra en exergue le potentiel novateur de la langue française, tout aussi apte qu'une autre à cerner les nouvelles réalités technologiques et à faire avancer la réflexion scientifique dans tous les domaines. Il s'agira également de démontrer, exemples à l'appui, que notre langue, vecteur de modernité, favorise le développement économique.

ANEXES

Sites Internet de la Francophonie

SITE ET RÉSEAUX SOCIAUX DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

Le site de l'OIF propose diverses ressources sur la Francophonie : les actualités de l'Organisation, les textes de référence (Charte de la Francophonie, déclarations des Sommets et autres documents adoptés par ses instances...), des infographies sur son histoire et sur l'usage du français dans le monde, des cartes de l'espace francophone, les différents rapports (Secrétaire général de la Francophonie, Grand Témoin de la Francophonie, État des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone...), des analyses et les documents de communication qu'elle publie, ainsi qu'une médiathèque contenant des photos, vidéos et extraits sonores.

www.francophonie.org



OIFrancophonie

SITES PRINCIPAUX DES OPÉRATEURS DE LA FRANCOPHONIE

Assemblée parlementaire
de la Francophonie
<http://apf.francophonie.org>

Agence universitaire
de la Francophonie
www.auf.org

TV5MONDE
www.tv5monde.com

Université Senghor d'Alexandrie
www.usenghor-francophonie.org

Association internationale
des maires francophones
www.aimf.asso.fr



SITES SPÉCIALISÉS

Sont regroupés ci-dessous, par thème, les autres sites Internet de l'OIF, des opérateurs et des partenaires de la Francophonie.

Langue française et plurilinguisme

Journée internationale de la Francophonie
www.20mars.francophonie.org

Centre régional francophone :
 pour l'Asie-Pacifique (Crefap)
www.crefap.org
 pour l'Europe centrale et orientale (Crefeco)
www.crefeco.org

École et langues nationales en Afrique (Elan Afrique)
www.elan-afrique.org

Fédération internationale des professeurs de français
<http://fipf.org>

« Francparler », le portail des professeurs de français
www.francparler-oif.org

Forum mondial de la langue française
www.forumfrancophonie.org

Le français, langue olympique
www.lefrancaisjadore.com

Réseau des associations professionnelles (RAPF)

Assemblée des fonctionnaires francophones
 des organisations internationales
www.affoimonde.org

Association francophone de management de projet
www.afitep.org

Association internationale des technologistes
 biomédicaux
www.assiteb-biorif.com

Association internationale des établissements
 francophones de formation de l'assurance
www.aieffa.org

Association du notariat francophone
www.notariat-francophone.org

Centre des jeunes dirigeants d'entreprise -
 International
www.cjdinternational.org

Conférence des ordres de pharmaciens
 francophones
www.ciopf.org

Fédération des géomètres francophones
<http://fgf.jimdo.com>

Fédération internationale des experts comptables
 et commissaires aux comptes francophones
<http://fidef.org>

Fédération internationale des organisations
 de physiothérapeutes francophones
www.fiopf.org

Réseau maintenance francophone
www.afim.asso.fr/

Réseau Normalisation et Francophonie
www.lernf.org/

Secrétariat des infirmières et infirmiers de l'espace
 francophone
www.sidliief.org

Union internationale des ingénieurs et scientifiques
 utilisant la langue française
<http://uati.uisf.fr>

Diversité et développement culturels, médias

Association internationale des libraires francophones
www.librairesfrancophones.org

Conseil international des radios-télévisions
 d'expression française
www.cirtef.com

Images francophones
www.imagesfrancophones.org

TV5 Québec Canada
www.tv5.ca

TV5 Monde+ Afrique
www.tv5mondeplusafrique.com

Réseau des médias francophones
www.mediaf.org

Culture numérique

Réseau des bibliothèques francophones numériques
www.rfnum.org

Paix, démocratie et droits de l'Homme

Association africaine des hautes juridictions
 francophones
www.aahjf.org

Association des cours constitutionnelles ayant en
 partage l'usage du français
www.accpuf.org

Association francophone des autorités de protection
 des données personnelles
www.afapdp.org

Association des hautes juridictions de cassation
des pays ayant en partage l'usage du français
www.ahjucaf.org

Association des institutions supérieures de contrôle
ayant en commun l'usage du français
www.aisccef.org

Association internationale des procureurs
et poursuivants francophones
www.aippf.org

Association des ombudsmans
et médiateurs de la Francophonie
www.aomf-ombudsmans-francophonie.org

Conférence internationale des barreaux de tradition
juridique commune
www.cib-avocats.org

Fonds francophone d'initiatives pour la démocratie,
les droits de l'Homme et la paix
<http://ffiddhop.francophonie.org>

Jurisprudence francophone des cours suprêmes
www.juricaf.org

Réseau des compétences électorales francophones
<http://recef.org>

Réseau d'expertise et de formation francophone
pour les opérations de paix
<http://reffop.francophonie.org>

Réseau francophone des régulateurs des médias
www.refram.org

Réseau international francophone de formation
policière
www.francopol.org

Éducation, formation, enseignement supérieur et recherche

Carrefour francophone pour la formation
professionnelle et technique
www.fpt-francophonie.org

Conférence des ministres de l'Éducation des pays
francophones (Confemen)
www.confemen.org

Espace apprendre de TV5MONDE
<http://apprendre.tv5monde.com>

Espace enseigner de TV5MONDE
<http://enseigner.tv5monde.com>

Formation ouverte à distance
<http://foad.refer.org>

Initiative francophone de formation à distance
des maîtres (Ifadem)
www.ifadem.org

Infothèque francophone
www.infotheque.info

Portail des ressources scientifiques et pédagogiques
de l'AUF
www.savoirsenpartage.auf.org/chercheurs/

Économie

Conférence permanente des chambres
de commerce africaines et francophones
www.cpccaf.org

Forum francophone des affaires
www.ffa-int.org

Investir en zone Franc
www.izf.net

Réseau francophone de l'innovation
www.francophonieinnovation.org

Développement durable

Institut de la Francophonie pour le développement
durable
www.ifdd.francophonie.org

Médiaterre
www.mediaterre.org

Forum Jeunesse et emplois verts
<http://fijev.francophonie.org>

Jeunesse

Conférence des ministres de la jeunesse
et des sports des pays francophones (Conféjes)
www.confajes.org

Jeux de la Francophonie
<http://jeux.francophonie.org>

Portail Jeunesse
www.jeunesse.francophonie.org

Égalité des genres

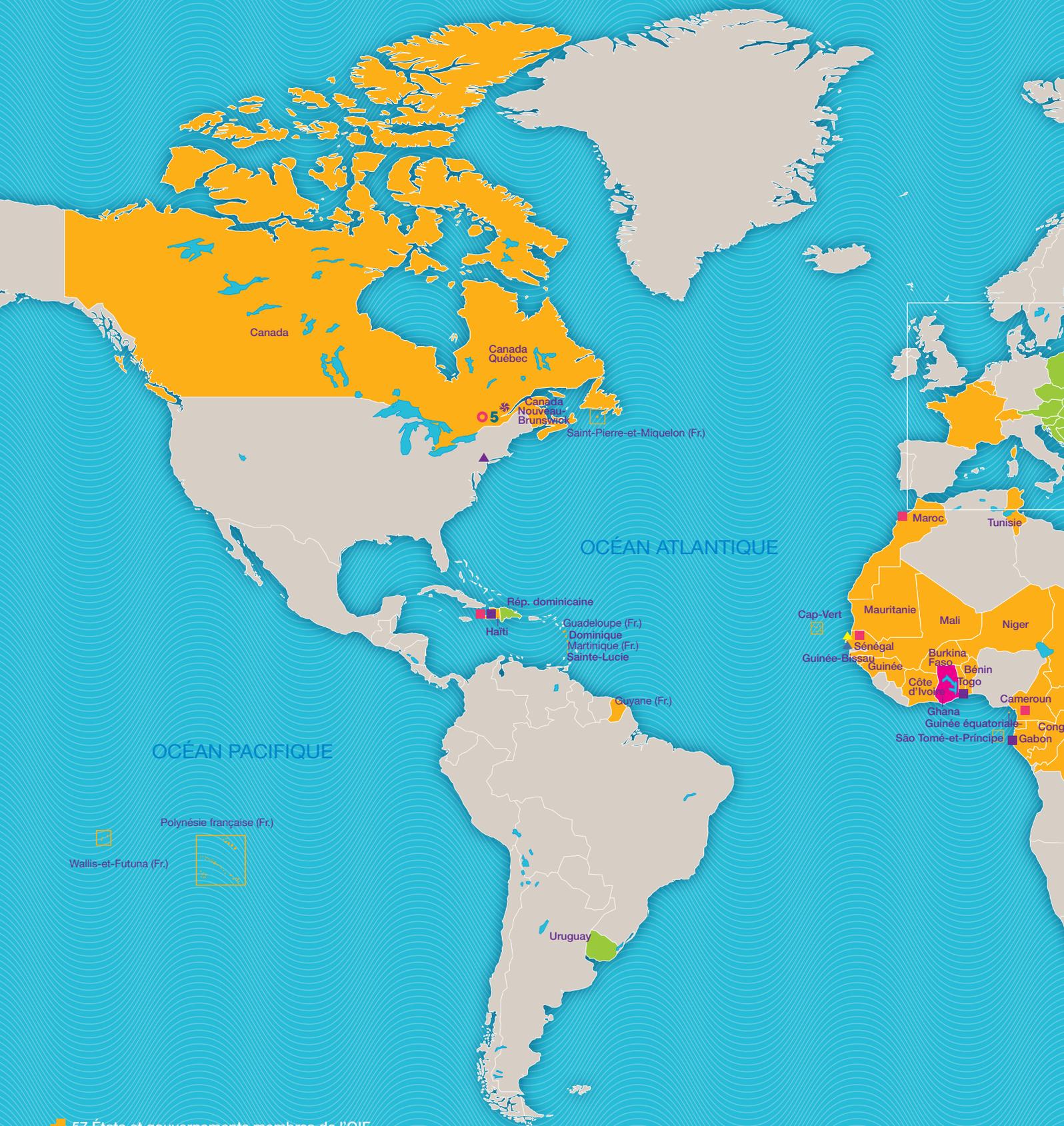
Terriennes (TV5MONDE)
www.tv5monde.com/cms/p-16162-Accueil.htm

Société civile

Site spécialisé de la Conférence des OING et OSC
de la Francophonie
<http://ong-francophonie.net>

Pour consulter la liste des OING et OSC dotées du
statut consultatif auprès de la Francophonie
www.francophonie.org/67-OING-accreditees-aupres-des.html

Le monde de la Francophonie



57 États et gouvernements membres de l'OIF

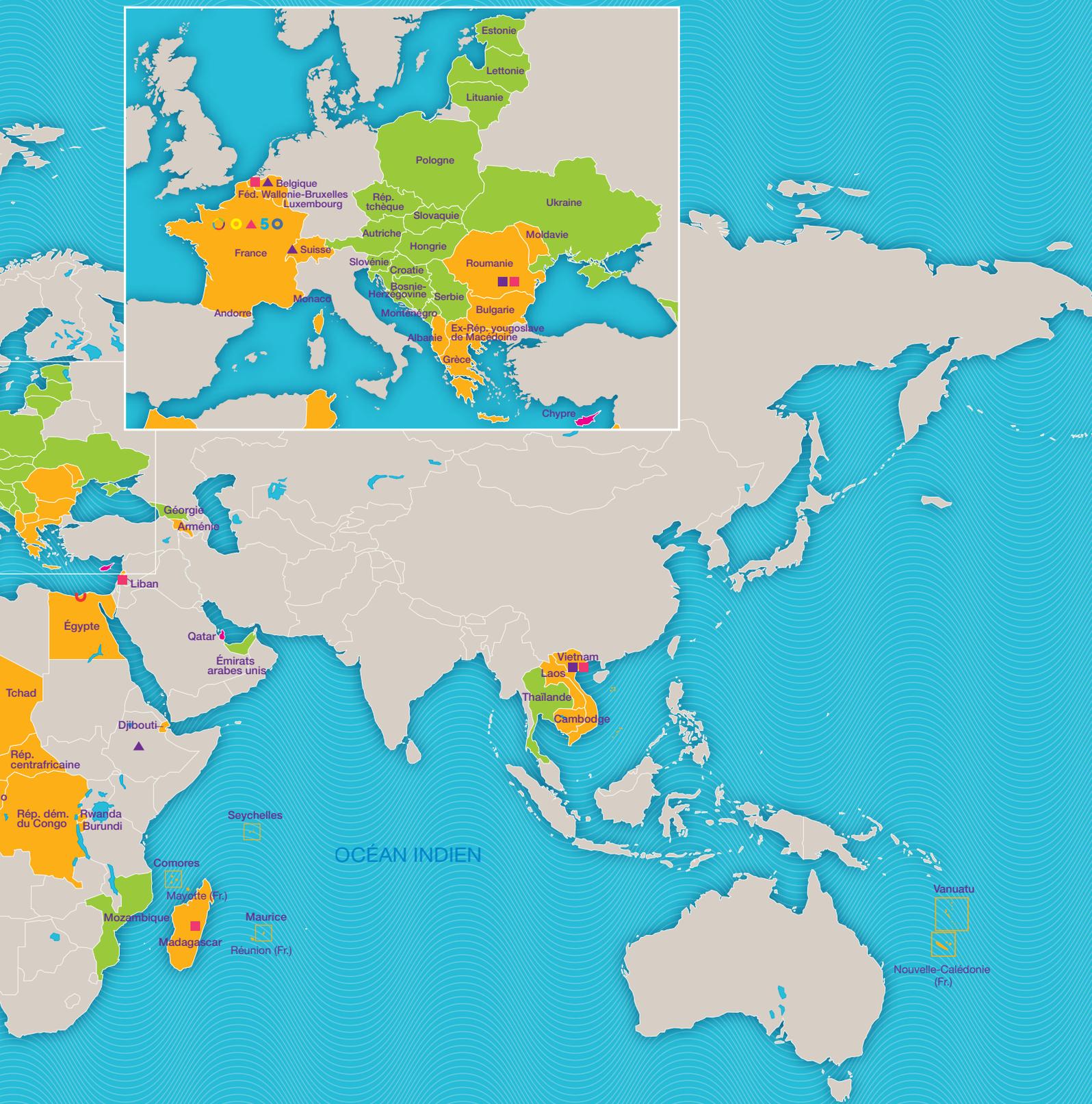
Albanie • Principauté d'Andorre • Arménie • Royaume de Belgique • Bénin • Bulgarie • Burkina Faso • Burundi • Cambodge • Cameroun • Canada • Canada-Nouveau-Brunswick • Canada-Québec • Cap-Vert • République centrafricaine • Comores • Congo • République démocratique du Congo • Côte d'Ivoire • Djibouti • Dominique • Égypte • Ex-République yougoslave de Macédoine • France • Gabon • Grèce • Guinée • Guinée-Bissau • Guinée équatoriale • Haïti • Laos • Liban • Luxembourg • Madagascar • Mali • Maroc • Maurice • Mauritanie • Moldavie • Principauté de Monaco • Niger • Roumanie • Rwanda • Sainte-Lucie • Sao Tomé-et-Principe • Sénégal • Seychelles • Suisse • Tchad • Togo • Tunisie • Vanuatu • Vietnam • Fédération Wallonie-Bruxelles

3 États associés

Chypre • Ghana • Qatar

20 États observateurs

Autriche • Bosnie-Herzégovine • Croatie • République dominicaine • Émirats arabes unis • Estonie • Géorgie • Hongrie • Lettonie • Lituanie • Monténégro • Mozambique • Pologne • Serbie • Slovaquie • Slovénie • République tchèque • Thaïlande • Ukraine • Uruguay



Océan Indien



- Organisation internationale de la Francophonie (siège, Paris)
- ▲ Représentations permanentes (Addis-Abeba, Bruxelles, Genève, New York)
- Bureaux régionaux (Bucarest, Haïti, Hanoi, Libreville, Lomé)
- ✳ Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD, Québec)



- Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF, Paris)
- Agence universitaire de la Francophonie (AUF) Rectaurat, siège et bureau Amérique du Nord (Montréal)
- ▲ Rectorat et services centraux (Paris)
- Bureaux régionaux (Antananarivo, Beyrouth, Bucarest, Dakar, Hanoi, Port-au-prince, Rabat, Yaoundé)



- TV5MONDE (Paris)
- TV5 Québec Canada (Montréal)
- Université Senghor (Alexandrie)
- Association internationale des maires francophones (AIMF, Paris)
- ▲ Conférence des ministres de l'Éducation de la Francophonie (Confémen, Dakar)
- ▲ Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie (Conféjes, Dakar)

**Nous remercions chaleureusement
tous les agents de l'OIF, de l'APF,
de l'AUF, de TV5, de l'Université Senghor
d'Alexandrie, de l'AIMF, de la Confémen
et de la Conféjes pour leur contribution
à ce rapport**

Ce rapport a été conçu et réalisé
par Philippe Cantraine, conseiller
du Secrétaire général de la Francophonie,
avec l'appui de Jérémy Viger

Édition : Direction de communication
et du partenariat
Directrice : Isabelle Finkelstein
Chargée des publications : Nathalie Rostini,
assistée de Marie Bellando

Conception graphique et maquette :
LUCIOLE, Paris
Correction d'édition : Réjane Crouzet

© Organisation internationale
de la Francophonie, Paris, 2014.
Tous droits réservés

ISBN 978-92-9028-393-5

Imprimé en France par Stipa

Ce document participe à la protection
de l'environnement.



Assemblée parlementaire
de la Francophonie



Opérateurs directs
et reconnus du Sommet





**ORGANISATION INTERNATIONALE
DE LA FRANCOPHONIE**

19-21, avenue Bosquet
75007 Paris, France
Tél. : +33 (0)1 44 37 33 00
www.francophonie.org

